

THE
CARTER CENTER



OBSERVER LES ÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

RAPPORT FINAL



Carte de Guinée¹

¹ Dans ce rapport, nous utiliserons les noms suivant pour les régions de Guinée: Haute Guinée, Moyenne Guinée, Basse Guinée, et la Région Forestière.

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

RAPPORT FINAL

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL
453 FREEDOM PARKWAY
ATLANTA, GA 30307
(404) 420-5188
FAX (404) 420-5196

WWW.CARTERCENTER.ORG



SOMMAIRE

Avant-propos	1	<i>L'Accès pour les Observateurs Domestiques et les Représentants des Partis</i>	46
Résumé général	2	<i>La Sécurité</i>	47
La Mission d'Observation des Elections du Centre Carter en Guinée	5	<i>La Fermeture et Le Dépouillement</i>	48
L'Histoire des Élections		<i>La Totalisation des Résultats</i>	51
Présidentielles en Guinée	8	<i>Résolution des Conflits Électoraux et l'Annonce des Résultats</i>	54
<i>Histoire électorale et contexte politique pré-2008</i>	8	<i>Les Conflits Concernant les Résultats du Premier Tour</i>	55
<i>Du Régime du CNDD à la Période de Transition</i>	9	<i>Les Conflits Concernant Les Résultats du Second Tour</i>	57
<i>Chronologie des Premier et Second Tours</i>	10	Conclusion et Recommandations pour les Élections à Venir	59
Institutions et Cadre Électoraux pour l'Organisation d'Élections		Annexe A: Remerciements	65
Présidentielles en Guinée	16	Annexe B: Liste des délégués de la mission d'observation des élections, pour les deux tours des élections de 2010	67
<i>Le Cadre Juridique</i>	16	Annexe C: Liste de Définitions et de Traductions	69
<i>La Gestion des Élections</i>	19	Annexe D: Liste d'acronymes et d'abréviations	70
Événements Pré-électoraux	24	Annexe E: Rapports et Communiqués de presse	72
<i>L'inscription des électeurs</i>	24	Annexe F: Équipes de déploiement	143
<i>L'Éducation des Électeurs</i>	26	Annexe G: Les 26 recommandations de la commission ad hoc pour améliorer les élections	145
<i>Les Candidats, Les Partis Politiques, et la Campagne</i>	28	Annexe H: Résumé des Événements de 2010	149
<i>Le financement de la campagne</i>	30	Annexe I: Check-Listes pour les observateurs	150
<i>Les Médias</i>	32	Annexe J: Accord de paix de Ouagadougou	166
<i>La Société civile et l'Observation Domestique des Élections</i>	34	Annexe K: Lettres d'invitation	168
<i>La Participation des Femmes</i>	36	Le Centre Carter en un coup d'oeil	172
Le Jour des Élections	38		
<i>L'Ouverture</i>	39		
<i>Le Scrutin et L'Organisation du Scrutin</i>	39		
<i>Le Vote par Dérégation</i>	43		
<i>Les Cartes d'Électeur</i>	44		
<i>Le Vote par Procuration et la Participation des Groupes Marginalisés</i>	45		



AVANT-PROPOS

Par John Stremmlau

*Vice-Président des Programmes de Paix du Centre Carter
Co-leader de la mission d'observation des élections en
Guinée*

Le 21 décembre 2010, Alpha Condé a prêté serment pour assumer les fonctions de Président de la Guinée à la suite des premières élections nationales ouvertes et compétitives en Guinée depuis son indépendance de la France en 1958.

Ces élections ont marqué la fin d'une transition difficile et volatile qui avait commencé huit ans auparavant. L'augmentation des pressions domestiques et internationales poussant à la démocratisation avaient été accompagnées d'offre de soutien par des organisations internationales régionales et internationales ainsi que des pays donateurs.

Avant 2008 et depuis son indépendance, la Guinée n'avait été gouvernée que par deux autocrates et tous deux sont décédés de causes naturelles dans l'exercice de leurs fonctions. Le troisième est devenu incapable d'assumer ses fonctions en décembre 2009 après qu'un subalterne contrarié lui ait tiré dessus. Il a été remplacé par le Général Sékouba Konaté, qui a accepté de servir en tant que président intérimaire et de mettre en oeuvre un processus de transition vers un gouvernement démocratiquement élu, en accord avec un accord négocié internationalement entre les leaders militaires et civils, et signé à Ouagadougou le 15 janvier 2010. Cet accord et sa mise en oeuvre établissent le contexte de ce rapport.

Le Centre Carter a répondu rapidement à l'invitation du gouvernement intérimaire d'observer les élec-

tions, a ouvert un bureau local, et a envoyé des observateurs de long terme en May 2010 afin de surveiller les préparatifs compliqués et problématiques des élections. Nous nous sommes réjouis d'avoir observé les deux tours des élections, qui, malgré les faiblesses présentées dans ce rapport ainsi que des retards inattendus pour le second tour, nous avons trouvés, en général, crédibles et équitables. La patience, la bonne volonté, et la civilité dont a fait preuve le peuple guinéen étaient égales à leur grande et évidente détermination de voir leurs votes comptés et de choisir leur nouveau président.

Le Centre remercie pour leur support généreux la Fondation Bright Horizon, l'U.S. Agency for International Development, et le gouvernement Irlandais qui ont permis au projet de continuer, surtout lors des nombreux retards qui ont caractérisé cette mission d'observation des élections.

Je voudrais personnellement remercier l'Ambassadeur des États-Unis, Patricia Moller, et son équipe, tout particulièrement Glenn Slocum et Anna Diallo, pour leur civilité extraordinaire et l'aide apportée à notre rencontre. Le dur labeur de la diplomatie multilatérale par la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, par les National Unies, et les envoyés de l'Union Africaine, ainsi que par des ambassades clés dans le pays, a été crucial au soutien et à la poursuite du processus de transition en Guinée. Leurs efforts ont facilité notre observation et ont rendu le fruit de notre travail crucial afin de promouvoir la confirmation d'une président dument élu et accepté par ses adversaires.



RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Ce document présente le rapport final du Centre Carter couvrant l'intégralité de sa mission d'observation du processus électoral de 2010 en Guinée. Même si un grand nombre des résultats inclus dans ce rapport ont été publiés dans des communiqués de presse tout au long de la durée de la mission sur le terrain, ce rapport a pour but de présenter la participation du Centre dans le cadre d'ensemble de l'élection présidentielle Guinéenne.

La première partie de ce rapport raconte, de façon chronologique, l'histoire du contexte, du fond, et des événements de l'élection présidentielle Guinéenne de 2010. Ceci est suivi d'un examen étape par étape, en accord avec les obligations internationales et régionales de la Guinée en matière de Droits de l'Homme, des divers éléments essentiels qui constituent le processus électoral, et d'un compte rendu systématique des résultats de l'observation des observateurs du Centre Carter pendant les deux tours de l'élection présidentielle. Les recommandations du Centre pour de futures élections en Guinée sont incorporées tout au long du rapport avant d'être récapitulées à la fin de celui-ci.

Ces élections présidentielles ont représenté une évolution politique importante pour le peuple de Guinée. Ces élections étaient les premières sans candidat sortant organisées en Guinée depuis son indépendance en 1958, ce qui a agrandi l'espace politique et donné l'occasion pour tous les secteurs de la société de participer à ce processus. Le Président intérimaire, Général Sékouba Konaté a respecté l'esprit de l'Accord de Paix de Ouagadougou² et, lors de moments difficiles, a su intervenir pour éviter le déraillement du processus électoral. Le gouvernement de transition en Guinée a adhéré à l'Accord—en particulier, la condition selon laquelle aucun membre du gouver-

nement ne pouvait se présenter aux élections—et a ainsi contribué de manière constructive au processus de transition.

Ces élections étaient les premières en Guinée à être organisées par une commission électorale, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Le Centre Carter est conscient des défis relevés par la CENI, y compris: un calendrier électoral serré, l'incertitude concernant le cadre juridique, et des infrastructures nationales mal développées. La CENI a introduit plus d'innovations technologiques complexes, telles que des cartes d'électeurs biométriques et un système d'enveloppes inaltérables pour

le transfert des résultats du scrutin, et qui même étant souvent bien conçues demandaient plus d'attention et de planification en matière de mise en oeuvre et de gestion. Même si elle manquait d'expérience en matière d'administration électorale, ait fait face à des défis de mauvaise infrastructure, et était divisée par des conflits internes, ce qui a mené

à des luttes de pouvoir en amont du second tour des élections, la CENI a en fin de compte persévéré et a fait preuve de bonne volonté et organisé deux élections.

Le premier tour des élections, au cours duquel 24 candidats présidentiels ont concouru, a eu lieu le 27 juin 2010. Dans un communiqué publié le 29 juin, le Centre Carter avait exprimé ses inquiétudes à propos d'une prestation inégale des services électoraux (retard dans l'attribution des stations de vote, mauvaise formation des agents électoraux, et livraison tar-

Les élections présidentielles ont représenté une évolution politique importante pour le peuple de Guinée.

² L'accord, signé le 15 Janvier 2010, par le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, le Général Konaté, et le Capitaine Moussa Dadis Camara a promis le retour à un gouvernement civil et appelé à l'organisation d'élections dans un délai de six mois.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

dive des matériaux de vote essentiels) remarquée dans différentes parties du pays. Ces problèmes, rajoutés à la confusion au sujet des procédures de vote appropriées, ont eu le potentiel d'ébranler les principes de suffrage universel et égal.

Dans un deuxième rapport daté du 24 juillet, la mission d'observation du Centre Carter avait remarqué, avec grande préoccupation, les nombreuses failles procédurales et les défis logistiques ainsi que la gestion désordonnée des processus de comptage des voix et de tabulation des résultats, qui avaient abouti à l'annulation d'environ 900000 voix par la Cour Suprême en raison d'erreurs et d'irrégularités administratives pendant le premier tour des élections. Ceci s'est traduit par la privation de droits civiques pour environ 21.4% des électeurs enregistrés. Une période de protestations et de défis a suivi l'annonce des résultats provisoires le 2 juillet, mais à la fin, les candidats principaux ont accepté les résultats du premier tour, et Alpha Condé du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) et Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques (UFDG) ont été confirmés en tant que finalistes pour le second tour des élections présidentielles.

Les campagnes électorales des candidats pour le premier tour des élections étaient fondées sur des messages promouvant l'unité nationale, avec des partis adhérent en grande partie à un code de conduite et des membres participant à des événements de campagne pour la plupart paisibles. De façon générale, les candidats ont respecté leurs engagements à une transition de pouvoir paisible, utilisant les voies juridiques appropriées pour l'enregistrement de leurs plaintes, si besoin. La Cour Suprême, responsable de la résolution

des disputes électorales et de l'annonce des résultats finaux, a abordé ces défis en accord avec les exigences constitutionnelles et légales, quoiqu'au moyen d'un processus opaque et sans publier les détails des résultats.

Après le premier tour, la date du second tour des présidentielles fut retardée plusieurs fois pour des raisons politiques et techniques. En effet, la CENI était paralysée, pendant plusieurs semaines, par une dispute interne entre le camp loyal à un parti et le camp loyal à l'autre parti, conduisant à des incidents sérieux de violence électorale. Les deux

camps ont politisé le sentiment ethnique, et de violentes attaques contre des partisans de l'UFDG ont conduit à la fuite du groupe ethnique Peulh de la Haute Guinée et de la région Forestière à la fin du mois d'Octobre.

Finalement, le 7 Novembre, les Guinéens se sont de nouveau rendus aux bureaux de vote pour le second tour de l'élection présidentielle. Plusieurs procédures électorales avaient été nettement améliorées depuis le premier tour. Le cadre

juridique était plus clair et mieux communiqué. Des stations de votes supplémentaires ont réduit les distances ainsi que les temps d'attente pour les électeurs; les agents des bureaux de vote et les agents des partis étaient mieux formés sur les procédures de vote; les représentants des alliances des deux candidats étaient inclus à chaque étape du processus améliorant ainsi sa transparence; et dans la plupart des cas, le matériel électoral avait été correctement distribué avec tout le matériel important distribué avant le jour des élections. La CENI, sous la direction de son nouveau Président, Siaka Toumani Sangaré, a parlé d'une seule voix et a fait preuve d'une meilleure tolérance et de



Les ouvriers de la CENI se préparent à livrer le matériel dans les bureaux de vote. De nombreuses livraisons ont été retardées en raison de la mauvaise qualité des infrastructures en Guinée.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Une longue file d'électeurs attendent en dehors d'un bureau de vote à Conakry.

transparence tout au long du reste des préparatifs électoraux. Les matériaux de vote avaient été distribués à temps dans la plupart des lieux de vote, la formation des agents électoraux avaient été significativement améliorée, et des bureaux de votes supplémentaires avaient été créés. Les reçus utilisés au premier tour par les électeurs n'ayant pas reçu de carte d'électeurs biométriques avaient été remplacés par des cartes alphanumériques dans le but d'essayer de réduire la possibilité de fraude.

Cependant, le deuxième tour des élections a aussi été marqué par des problèmes. Des cartes d'électeurs alphanumériques n'avaient été distribuées que quelques jours avant la date des élections et n'étaient donc pas disponibles pour un nombre important de personnes qui avaient voté avec des reçus d'enregistrement au premier tour. Tandis que les listes de bureaux de vote et d'électeurs avaient été produites et étaient donc disponibles, elles n'ont été affichées que juste avant le jour de l'élection. Certains matériaux non sensibles mais néanmoins importants manquaient dans plusieurs kits électoraux. Malgré des améliorations apportées au processus de tabulation, les problèmes d'organisation n'ont pas été complètement résolus. Les forces de sécurité électorale connues sous l'acronyme FOSSEPEL ont joué un rôle important de maintien de l'ordre et de la paix. Cependant, les observateurs ont rapporté des exemples d'agents de la FOSSEPEL outrepassant leur mission, y compris en

participant aux opérations de vote et en utilisant de la force de façon inappropriée.

Après le deuxième tour des élections, les résultats serrés ont été contestés par le candidat perdant, Cellou Dalein Diallo, et un état d'urgence a été déclaré afin de contrôler une violence de rue de plus en plus importante. Des attaques de vengeance contre les supporters, en majorité Malinke, de l'Alliance Arc-en-Ciel d'Alpha Condé ont suivi l'annonce des résultats provisoires du second tour à la mi-Novembre. La violence a parfois éclipsé l'accomplissement historique de la Guinée marqué par la sélection au moyen d'élections véritablement compétitive du Président.

La Cour Suprême a officiellement confirmé les résultats le 2 Décembre 2010, et le calme a été rétabli. Le 21 Décembre, Alpha Condé a prêté serment.

Le mission d'observation électorale du Centre Carter en Guinée a découvert un désir remarquablement fort parmi une grande majorité de Guinéens de voir les élections et la transition vers un gouvernement civil réussir. Les dirigeants politiques de la Guinée, la communauté religieuse, la société civile, et les partenaires internationaux ont communiqué des messages de paix, d'unité nationale, et d'espoir pour un meilleur futur. Parvenant ainsi à apaiser les tensions qui ont périodiquement mis en péril l'intégrité du processus de transition. Dans l'ensemble, les citoyens Guinéens ont démontré leur responsabilité et leur capacité de se retirer d'un conflit afin de préserver le tissu social de la société Guinéenne. Les observateurs, ont remarqué que les institutions Guinéennes, les dirigeants religieux et traditionnels, et la société en général avaient témoigné d'une grande capacité de rassemblement autour d'un idéal commun de paix et d'unité nationale afin d'aborder les incidents de violence.

Dans l'ensemble le Centre Carter a conclu que les élections présidentielles ont, en général, respecté les engagements internationaux et régionaux de la Guinée envers de véritables élections démocratiques. Néanmoins, il reste beaucoup de travail à faire afin d'assurer le développement continu des institutions démocratiques et d'une administration électorale neutre et respectée, en Guinée.



LA MISSION D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DU CENTRE CARTER EN GUINÉE

La mission d'observation des élections présidentielles de 2010 en Guinée était le premier engagement des Programmes de Paix du Centre Carter en Guinée.

Quatre missions d'évaluation pré-électorales du Centre Carter ont été déployées avant 2010 afin de consulter les organismes gouvernementaux guinéens, les partis politiques, les fonctionnaires électoraux, et d'autres groupes internationaux et non-gouvernementaux au sujet de la possibilité d'une mission d'observation du Centre Carter. Dans chaque cas, les évaluations ont mené à la conclusion que les conditions pour la tenue d'élections crédibles n'étaient pas remplies.

Cependant, l'équipe de la cinquième mission d'évaluation du Centre, en Mars 2010, a recommandé l'observation complète des élections. L'Accord de Paix de Ouagadougou³ avait promis un retour à l'ordre et à un gouvernement civil avec comme élément central l'organisation d'élections. La signature de cet Accord a fournis l'espoir de s'éloigner d'une histoire récente marquée par un gouvernement quasi-

autoritaire et militaire qui avait conduit à de plus en plus de mécontentement parmi la population, et des manifestations sporadiques de violence. Le Centre avait estimé que c'était probablement la première vraie opportunité d'avoir une élection démocratique et ouvertement contestée depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. Le signal fort envoyé par l'Union Africaine et la Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest en suspendant la Guinée, et la condamnation internationale du massacre, le 28 Septembre 2009, des participants à un rassemblement pro-démocratique, sont probablement les événements qui ont convaincus les dirigeants militaires qu'il était temps pour que la Guinée entreprenne la transition vers un gouvernement démocratique stable.

Après avoir reçu une invitation formelle du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et du Ministère de l'Administration Territoriale et des Affaires Politiques (MATAP), qui sont conjointement responsables d'organiser les élections, les premiers employés du Centre Carter sont arrivés en Guinée au début du mois de

mai 2010. Le Centre a maintenu sa présence en Guinée pendant la durée de la campagne électorale pour les élections présidentielles. Le Centre a observé les préparatifs pré-électoraux pour le premier tour du 27 juin 2010, le second tour du 7 novembre, jusqu'à la totalisation des résultats et la la confirmation des résultats définitifs par la Cour Suprême, le 2 décembre 2010.

La première équipe de huit observateurs de long terme du Centre Carter est arrivée à Conakry le 23 mai. Après une orientation de quatre jours, les observateurs de long terme ont été déployés par paires dans les quatre

Deborah Hakes



Des employés du Centre Carter John Koogler et David Pottie remplissent une check-liste dans un bureau de vote de Conakry pendant le premier tour des élections.

³ Voir annexe J pour le texte de l'Accord.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

régions géographiques de la Guinée: la Basse-Guinée, la Moyenne-Guinée, la Haute-Guinée, et la Guinée Forestière. À partir de là, ils ont soumis des évaluations hebdomadaires sur les préparations pré-électorales, sur la campagne électorale, et sur l'évolution constante de la situation politique dans leur zone de déploiement. Au cours de sa présence en Guinée, les observateurs du Centre Carter venaient de 20 pays différents: l'Algérie, la Belgique, le Cameroon, le Canada, la République Démocratique du Congo, la France, l'Allemagne, le Mexique, le Niger, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Suède, la Suisse, et les États-Unis.

Le 21 juin, les huit observateurs de long terme ont été rejoints par 22 observateurs de court terme, qui avaient suivi une formation de deux jours à Conakry. Chaque observateur de long terme a été assigné un observateur de court terme, et un total de 15 équipes ont été déployées dans les principales villes dans toute la Guinée: trois équipes ont été envoyées dans la Région Forestière, trois équipes dans la Haute-Guinée, deux équipes dans la Moyenne-Guinée, quatre équipes en Basse-Guinée, et trois équipes d'observateurs sont restées dans la capitale, Conakry. Les observateurs de court terme du Centre Carter ont rencontré des fonctionnaires électoraux et des représentants des partis politiques, ont observé les préparations finales des élections pendant les deux jours avant le scrutin, et ont observé les processus de vote, de dépouillement, et de totalisation pour le premier tour.

Pendant les jours avant et après le premier tour, les chefs de délégation, le Général Yakubu Gowon, qui est l'ancien chef d'État du Nigéria, et John Strelau, le vice-président des Programmes de Paix du Centre Carter, ont mené une série de réunions de haut niveau avec les principaux acteurs Guinéens et internationaux. Ils ont présenté les conclusions préliminaires du Centre pour le premier tour à une conférence de presse à Conakry le 29 juin 2010.

Pendant les semaines suivant le premier tour, la

mission du Centre Carter a maintenu sa présence avec ses huit observateurs de long terme afin de suivre le processus de résolution de conflit et l'annonce des résultats du premier tour le 20 juillet ainsi que pour continuer l'observation de l'organisation et des événements du second tour. Selon la Constitution de la Guinée,⁴ le second tour devait avoir lieu dans un délai légal de deux semaines après l'annonce officielle des résultats du premier tour.⁵ Cependant, dès le début, la capacité de la CENI à organiser rapidement un second tour des élections était peu réaliste. Cet état de fait est devenu plus évident quand les faiblesses administratives significatives remarquées pendant le premier tour et la bataille controversée et prolongée pour la direction de la CENI ont été examinées. L'annonce de la date pour le second tour des élections

a été retardée plusieurs fois de plusieurs semaines. À la mi-août, une date a été officiellement fixée pour le 19 septembre, mais celle-ci a été plus tard retardée au 24 octobre. Après une période supplémentaire d'incertitude, l'élection a été finalement annoncée pour le 7 novembre.

En raison des retards successifs du second tour des élections, le Centre a dû faire face à des défis particuliers en termes d'organisation, de rétention du personnel, et du recrutement des observateurs. À trois occasions, le Centre a prévu le déploiement d'observateurs de court terme qui a été reporté à chaque fois que le calendrier du second tour était retardé au dernier moment.

Cependant, une fois que la date du 7 Novembre était confirmée, le Centre a agi rapidement pour répliquer le déploiement du premier tour, avec le Général Gowon et Dr. Strelau comme chefs de délégation. La présence d'observateurs de long terme a été soutenue par l'arrivée des observateurs de court terme pendant les jours précédant le scrutin. Le jour du scrutin, 30 observateurs se sont rendus dans 202

Le Centre est resté présent en Guinée pendant toute la durée de la campagne pour les élections présidentielles.

⁴ Constitution de Guinée, art. 28.

⁵ La date d'origine prévue pour le second tour était le 18 juillet.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Le leader de la délégation et ancien Président du Nigéria, le Général Yakubu Gowon parle aux journalistes.

bureaux de vote pour observer le scrutin et le dépouillement. Environ la moitié des observateurs du second tour avait été présents pour le premier tour, donnant à la mission une continuité précieuse permettant de faire de meilleures comparaisons entre les deux tours.

Pendant le deuxième tour, le Centre Carter a mis un accent supplémentaire sur l'examen rigoureux de la totalisation des voix dans les commissions de centralisation, étant donné que des problèmes significatifs avaient émergé pendant ce processus lors du premier tour. Les observateurs du Centre Carter étaient présents dans 14 des 38 commissions de centralisation dans tout le pays et ont suivi les événements à l'intérieur de la CENI à Conakry. Cette dernière était responsable de recevoir et de totaliser tous les résultats.

Les observateurs de long terme sont restés sur le terrain jusqu'au 18 novembre, soit 11 jours après le jour des élections, afin de continuer d'observer l'environnement post-électoral et pour surveiller les réactions après l'annonce des résultats provisoires le 15 novembre. Le Centre a commencé à diminuer sa présence à la fin du mois de novembre, maintenant une petite présence à Conakry jusqu'à la confirmation des résultats définitifs par la Cour Suprême pendant la nuit du 2 décembre 2010. Le directeur du bureau local du Centre est resté en Guinée jusqu'au 10 décembre.

Les retards dans le calendrier électoral et les défis d'infrastructure ont rendu l'organisation et la logistique de la mission du Centre parfois difficiles. En dépit de ces défis, les observateurs électoraux du Centre en Guinée ont été chaleureusement accueillis, et dans l'ensemble, le personnel de la CENU, les fonctionnaires locaux, les partis politiques, les candidats, les membres des bureaux de vote, et

les électeurs Guinéens ont été coopératifs et ouverts au sujet de leurs activités et de leurs préoccupations.

Le Centre Carter a conduit son observation du processus électoral en Guinée sur la base de la constitution de Guinée et le cadre juridique électoral, des engagements pris dans l'Accord de Ouagadougou de Janvier 2010, et des conventions politiques internationales.⁶ Toutes les missions d'observation électorale du Centre Carter sont conduites en accord avec la Déclaration de Principes Pour l'Observation Internationale d'Élections et le Code de Conduite À l'Usage des Observateurs Électoraux Internationaux, qui ont été adoptés par les Nations Unies en 2005 et approuvés par 35 organisations.

⁶ Ces conventions comprennent: le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (adopté le 16 décembre 1966 et rentré en force le 23 mars 1976), 999 UNTS 171 (ICCPR/PIDCP); la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (adoptée le 27 juin 1981 et rentrée en force le 21 octobre 1986), ILM 58 (Charte de Banjul-AfCHPR/CAfDHP); et le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, complémentaire au Protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et la sécurité, Dakar 2001.



L'HISTOIRE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN GUINÉE

HISTOIRE ÉLECTORALE ET CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-2008

Les élections présidentielles du 27 juin et du 7 novembre 2010 étaient les premières élections démocratiques organisées en Guinée depuis son indépendance de la France 50 ans auparavant. Bien que le premier président de la Guinée, Ahmed Sékou Touré, ait accédé au pouvoir en 1957 lors d'élections démocratiques, il avait mis en place un système politique socialiste à parti unique qui ne tolérait aucune opposition politique. Au pouvoir pendant 26 ans (de 1958 à 1984), des élections n'ont été organisées que pour les postes au sein du Parti Démocratique de Guinée (PDG). Le successeur de Touré, le Général Lansana Conté, avait graduellement permis la libéralisation politique, établi un système multipartiste avant 1992, et organisé les premières élections présidentielles en 1993. Cependant, toutes les élections sous le Président Conté, ont été en grande partie dominées par son parti, le Parti de l'Unité et du Progrès (PUP). Conté contrôlait l'état et les forces de sécurité d'une telle façon à assurer qu'il était toujours le vainqueur même s'il gagnait parfois avec une marge étroite. Cependant, d'ici à 2010, l'ancien parti au pouvoir avait perdu la plupart de son support, et l'appareil en place pour organiser des élections n'était plus sous le contrôle de l'état.⁷ Par conséquent, les élections présidentielles de 2010 étaient historiques puisque, pour la première fois dans l'histoire de la Guinée, il n'y avait aucun titulaire parmi les candidats, et l'environnement favorisait un processus véritablement compétitif.

Deux des candidats d'opposition les plus persistants, s'étant présenté aux présidentielles sous le régime de Conté en 1993 et en 1998, étaient Alpha Condé et Jean-Marie Doré –deux hommes ayant joué des rôles importants dans les événements de 2010. Les dernières élections présidentielle en Guinée avait eu lieu en Décembre 2003 et remportées par le Président Conté avec 95.6% des voix.

Alors que la santé du Président Conté s'était détériorée au cours des années et que la société civile Guinéenne devenait de plus en plus forte au début des années 2000, le régime a été forcé de faire des concessions dans le domaine des droits civiques et politiques. Les réformes entreprises avant les élections locales de décembre 2005 comprenaient l'utilisation d'un bulletin unique, des urnes transparentes, et la libéralisation progressive de l'autorisation de la couverture médiatique, l'accès aux stations de radio et télévision d'état (RTG: Radio et Télévision de Guinée)

Les élections présidentielles de 2010 étaient historique dans la mesure où pour la première fois dans l'histoire de la Guinée, il n'y avait pas de titulaire en compétition.

pour les candidats d'opposition, ainsi que l'accès libre aux bâtiments publics, dans tout le pays, pour les réunions de campagne des partis d'opposition. En dépit de ces améliorations, les élections de 2005 ont été de nouveau considérées comme ayant été sérieusement manipulées en faveur du parti au pouvoir, qui a gagné le contrôle de 31 conseils municipaux sur 38 et de 243 conseils de développement rural sur 303.

Alors que le régime du Président Conté s'affaiblissait, les confrontations entre les partisans d'opposition

⁷ Le PUP s'est presque désintégré après la mort de Conté en 2008. Même si Elhadj Somparé, l'ancien président de l'assemblée nationale, s'est présenté au premier tour des élections de juin 2010 représentant le PUP, il a reçu moins de 1% (.95) des voix.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Une grande affiche de campagne pour l'ancien Premier Ministre Lansana Kouyaté.

et ceux du régime devenaient de plus en plus violentes. Lors de la manifestation contre la corruption gouvernementale à haut niveau et l'interférence du Président dans le processus juridique, une grève générale a paralysé la Guinée en janvier et février 2007 et a mené à de nombreux désaccords violents, ayant pour résultat le décès d'entre 120 à 160 Guinéens. Les protestants ont pillé et détruit des bâtiments gouvernementaux à Conakry, Labé, Kankan, et Nzérékoré, et les syndicats ont exigé la démission du Président Conté. La grève ne s'est terminée qu'après que le Président Conté ait accepté de nommer un nouveau Premier Ministre pro-réformes, Lansana Kouyaté, et de lui transférer des pouvoirs significatifs. Cette situation a accentué le fait que le pouvoir semblait échapper de plus en plus au Président. Les tentatives du Président Conté de réaffirmer son contrôle, en nommant un autre loyaliste en tant que Premier Ministre en mai 2008, furent de courte durée.

DU RÉGIME DU CNDD À LA PÉRIODE DE TRANSITION

La mort du Président Conté, le 23 décembre 2008, a incité, le jour suivant, un coup d'état militaire anémié mené par des officiers cadets et des sous-officiers. Le Capitaine Moussa Dadis Camara, un officier de 45

ans qui avait été responsable de la fourniture en fuel de l'armée, a émergé comme chef de la nouvelle junte militaire, le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), et s'est auto-déclaré président de la Guinée. En prenant le pouvoir, Camara et la junte CNDD ont promis le retour à la démocratie et l'organisation de nouvelles élections présidentielles et législatives dans un délai de 18 mois; cependant, le premier acte de la junte était de suspendre l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême, et toutes les activités des partis politiques et des syndicats. Sous la pression de la société civile Guinéenne et de la communauté internationale, le Président Camara a autorisé l'activité des partis politiques en juin 2009. Ceci a mené à la prolifération des partis politiques alors que de nombreux exilés revenaient en Guinée. Au moins 116 partis politiques furent enregistrés avant le début 2010, en dépit d'un petit électorat d'environ 4.2 million d'électeurs inscrits.

Le régime du CNDD de décembre 2008 à décembre 2009 a été marqué par une instabilité politique et un certain nombre d'incidents violents. Alors que le régime était populaire au début en raison des enquêtes publiques et des procès des fonctionnaires corrompus et des trafiquants de drogue, qui semblaient indiquer une vraie détermination de combattre la corruption publique, il est rapidement devenu clair que le népotisme et la mauvaise gestion des fonds public étaient toujours rampants. Il est également devenu évident que le Président Camara prévoyait de se présenter aux futures élections présidentielles, revenant sur sa promesse faite plus tôt de transférer le pouvoir aux civils. Cette réalisation a mené à des manifestations publiques répandues, qui ont abouti à un grand rassemblement pro-démocratique le 28 septembre 2009, au Stade national à Conakry. Les militaires et les forces de sécurité sont intervenus et ont enfermé à clef des dizaines de milliers de manifestants dans le stade avant de tirer sur la foule. Plus de 150 partisans d'opposition ont été tués, des dizaines de femmes violées, et des centaines de personnes blessées, y compris de nombreux membres importants de l'opposition.

Pendant des disputes au sujet de qui était responsable du massacre du Stade National, Camara a été



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

sérieusement blessé par balle par son aide de camp le 3 décembre 2009. Il a été évacué au Maroc et ensuite au Burkina Faso. Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso et le médiateur pour la Guinée désigné par la Communauté Économiques Des États d'Afrique de l'Ouest, a facilité une passation de pouvoir entre Camara et le Ministre de la Défense Sébouka Konaté et a fait signer aux deux dirigeants un protocole d'accord le 15 janvier 2010, à Ouagadougou; ce protocole est devenu le principal document quasi-légal qui a réguler la transition de la Guinée d'un régime militaire vers un régime civil. L'accord stipulait que des élections présidentielles devraient avoir lieu dans un délai de 6 mois après sa signature et qu'aucun membre du gouvernement ne pourrait se présenter aux élections.

Le Général Konaté, nouveau président intérimaire, a désigné un membre de la société civile et chef de l'opposition, Jean-Marie Doré, au poste de Premier Ministre. Doré a formé son gouvernement de transition en février 2010. Le Conseil National de Transition (CNT) a été aussi formé dans le but de servir d'institution législative de transition. Il était composé de représentants des partis politiques, des syndicats, des communautés religieuses, et des organisations de la société civile. Le CNT était dirigé par Rabiadou Serah Diallo, le chef des syndicats de travailleurs, et des dirigeants religieux musulmans et chrétiens ont été nommés aux postes de vice-présidents. Tous les membres du CNT et du gouvernement de transition ont accepté de se conformer à la disposition de l'Accord de Ouagadougou, indiquant qu'ils ne se présenteraient pas aux élections. Le CNT a joué un rôle important en guidant le processus de transition.

Un grand nombre d'acteurs internationaux ont surveillé les développements politiques en Guinée et ont joué un rôle important en aidant les institutions Guinéennes à surmonter certains défis. Le Groupe International de Contact sur la Guinée—qui

avait été établi après le coup d'état militaire de décembre 2008 et était composé de représentants de l'Union Africaine, de la CEDEAO, des Nations Unies, de l'Union Européenne, et de l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que des partenaires bilatéraux— a joué un rôle critique en facilitant la communication entre les acteurs de la transition et en apportant un support financier, humain, et matériel crucial. Le médiateur de la CEDEAO pour la Guinée, le président Blaise Compaoré du Burkina Faso, et les chefs d'États d'Afrique Occidentale sont intervenus à des moments critiques pour aider dans la négociation de compromis entre les acteurs clés, et en rappelant constamment à leurs homologues Guinéens et aux candidats leurs engagements.

Le premier tour des élections présidentielles de 2010 en Guinée, le 27 juin 2010, a été largement complimenté pour son environnement pacifique.

CHRONOLOGIE DES PREMIER ET SECOND TOURS

Le premier tour des élections présidentielles de 2010 en Guinée, le 27 juin 2010, a été largement applaudi pour son ambiance généralement paisible. En raison de l'absence

de candidat titulaire ou membre du gouvernement intérimaire sur les bulletins, 42 prétendants politiques s'étaient inscrits comme candidats pour le premier tour des élections et avaient payé les droits d'inscription considérables de 400 millions de francs guinéens.⁸ La nouvelle Cour Suprême a passé en revue toutes les candidatures et en a éliminées 18, laissant 24 candidats en compétition pour le premier tour des élections pour le poste de Président de la République. Sur une population d'environ 10 millions, 4.2 millions de Guinéens s'étaient inscrits pour voter.

Les 24 candidats se sont faits face dans une course très vive et compétitive en menant des campagnes électorales très visibles et énergétiques. Il y a eu seu-

⁸ US \$65.000–\$80.000 selon le taux de change du jour, www.oanda.com.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

lement un incident violent rapporté le 24 juin 2010, trois jours avant l'élection, au cours de laquelle des supporters des deux candidats principaux, Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré, se sont affrontés à Coyah, un village près de Conakry. Plusieurs personnes ont été blessées durant cet incident. Des rumeurs qui avaient auparavant circulé selon lesquelles plusieurs supporters de chaque parti avaient été tués n'ont jamais été confirmées.

Le vote a, en grande partie, suivi les divisions ethniques et régionales, et les deux candidats représentant les deux plus grands groupes ethniques sont arrivés en tête. Selon les résultats provisoires annoncés par la CENI, Cellou Dalein Diallo de l'UFDG⁹—ancien premier ministre (de 2003 à 2005) venant de Moyenne-Guinée et appartenant au plus grand groupe ethnique de Guinée, les Peulh (aussi connus sous le nom Fula)—est arrivé en première position avec 39.72% des voix. Dissident de longue date et leader de l'opposition Alpha Condé du RPG est arrivé second avec 20.63% des voix. Alpha Condé a été perçu comme un représentant du groupe ethnique Malinké (le deuxième groupe ethnique du pays) de Haute-Guinée. Et d'autres candidats de taille: Sidya Touré (13%)—aussi un ancien premier ministre qui était arrivé à mobiliser la majeure partie de la Guinée côtière pour sa cause—et Lansana Kouyaté (7%)—un ancien premier ministre.

14 sur 24 candidats aux présidentielles ont déposé des plaintes formelles à la Cour Suprême alléguant une fraude électorale répandue. Après passage en revue, 7 plaintes ont été déclarées admissibles et ont été considérées par la Cour. La Cour Suprême a annoncé les résultats définitifs du premier tour le 20 juillet, et a en fin de compte annulé toutes les voix venant des communes de Matam et de Ratoma à Conakry et des préfectures de Kankan, Lola, et Mandiana, en raison d'irrégularités dans le processus de transmission des résultats. La Cour a exclu près de 900,000 voix (soit 21.4% des voix). Ceci a eu pour conséquence de priver, sans justification documentée, du droit de vote presque un tiers de l'électorat.

Les résultats de la Cour Suprême ont augmenté l'avance de Cellou Dalein Diallo à 43.69% et



Deborah Hakes

Un membre de bureau de vote attend à côté d'une urne remplie de bulletins pendant le premier tour des élections de 2010.

ont diminué la part de voix pour Alpha Condé à 18.25%. Cette nouvelle marge a donné à Cellou Diallo et sa campagne un avantage psychologique. Immédiatement après l'annonce de la Cour Suprême, un représentant de l'UFDG a tenu une conférence de presse impromptue dans le hall du bâtiment où siège la Cour Suprême. Il a déclaré que dans toute l'histoire, jamais un candidat récoltant 43% des voix au premier tour (contre un adversaire n'ayant que 18%) n'avait perdu au second tour. Cette annonce et l'utilisation, par la suite, de ces pourcentages comme base de la stratégie de campagne de l'alliance menée par l'UFDG, ont reçu une grande couverture médiatique, le message étant que Cellou Dalein Diallo gagnerait inévitablement le deuxième tour.¹⁰

Puisqu'aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue requise,¹¹ un deuxième tour a été annoncé, en

9 Union des Forces Démocratiques Guinéenne.

10 Le "renversement du second tour" qui a fait l'objet de beaucoup de conversation et de spéculations en Guinée n'est pas un phénomène courant. Il y a de nombreux exemples importants où le candidat en tête à l'issue du premier tour a perdu au second tour; au Liberia, en France, au Pérou, en Espagne, et au Brésil entre autres. Au Portugal en 1986, Diogo Freitas do Amaral, arrivé en tête au premier tour avec 46% des voix, a perdu au second tour contre son adversaire Mario Soares. Un objectif principal du système électoral à deux tours est de créer un terrain de jeu équitable, dans la mesure du possible, pour le second tour et voir lequel des deux finalistes est le plus populaire. Les électeurs font des choix différents au second tour, et aucun scénario ne peut être écarté.

11 Constitution, art. 12 32 (Mai 2010).



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Molly Byrne



Des supporters de l'UFDG parcourent la ville en soutien au candidat Cellou Dalein Diallo.

accord avec le code électoral de la Guinée. En raison du processus désordonné de totalisation des voix et des nombreuses plaintes déposées, ni la Cour Suprême ni la CENI n'ont publié les résultats détaillés, désagréés par bureau de vote.

Le principal défi à caractère non juridique, après les élections, est venu de Sidya Touré, le candidat arrivé en troisième place. Après l'annonce des résultats provisoires, il a mobilisé plusieurs centaines de ses supporters, qui ont manifesté devant la commission électorale à Conakry mais qui ont été dispersés par les forces de sécurité. Touré s'étant par la suite allié avec Cellou Dalein Diallo en lui apportant ses 13% (plus les 43% de Diallo—annoncé par la Cour Suprême) a renforcé l'argument de l'UFDG comme quoi la victoire de Diallo était inévitable.

Par la suite, les deux candidats finalistes avaient rapidement formé des alliances avec les candidats malheureux au premier tour afin de concourir au second tour des élections. L'alliance supportant Cellou Dalein Diallo pour la présidence s'est appelé UFDG/Alliance Cellou Dalein Diallo Président et comprenait d'autres candidats importants du premier tour et leurs partis: Sidya Touré/UFR, Abe Sylla/NGR (3.23%), et Aboubacar Somparé/PUP (0.95%), tous des candidats forts en Basse-Guinée.¹²

Le RPG/Alliance Arc-en-Ciel¹³ était l'alliance menée par Alpha Condé et son parti le RPG et qui, selon leur propre publicité, se composait de plus de 100 petits partis. Cependant, la plupart de ces partis n'existaient qu'en théorie. Les membres principaux de l'alliance étaient: Lansana Kouyaté/PEDN (7.04%) qui a fait de bons résultats en Haute Guinée; les deux candidats les plus importants en Guinée Forestière, Papa Koly Kouroumah/RDR (5.74%) et Jean-Marc Telliano/RDIG (2.33%); et un candidat de Moyenne-Guinée, Bah

Ousmane/Union pour le Progrès et la Rénovation (0.68%) dont le bercaïl était à Pita.

Bien que l'article 28 de la Constitution stipule que le second tour des élections devait avoir lieu deux semaines après l'annonce des résultats du premier tour, de nombreux défis techniques et politiques ont engendré beaucoup de retard. Le Président Konaté a annoncé au début du mois d'août 2010 que le deuxième tour aurait lieu le 19 septembre 2010.

Il y a eu une série d'incidents violents à Conakry pendant l'entre-deux-tours. Des affrontements violents ont éclaté entre les supporters des deux candidats, le 11 et le 12 septembre, une semaine avant la date du second tour des élections prévu à l'origine pour le 19 septembre. Les supporters des partis se sont lancés des pierres après un rassemblement de campagne et des manifestations de rue. Les affrontements ont fait un mort et environ 50 blessés. En réponse à la violence, le premier ministre Jean-Marie Doré a

12 Union des Forces Républicaines (UFR), Nouvelle Génération pour la République (NGR), Parti de l'Unité et du Progrès (PUP), Parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN), Rassemblement pour la République (RDR), Rassemblement pour le Développement Intégral de la Guinée (RDIG).

13 Alliance Arc-en-ciel.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

suspendu la campagne politique pour des raisons de sécurité nationale.¹⁴ La suspension de la campagne avait été bien accueillie par de nombreux habitants de Conakry et a contribué au retour au calme.

Avant le 19 Septembre, l'UFDG et le RPG s'étaient engagés dans une bataille publique en ce qui concernait la tenue -ou non- des élections le 19 septembre, comme prévu. L'UFDG et ses intermédiaires au sein, et en dehors, de la CENI et des institutions politiques poussaient fort pour un maintien de la date du 19 septembre. En même temps, le RPG essayait de défier la légitimité des dirigeants de la CENI dans le but d'essayer de ralentir les choses. L'action la plus publique avait été la poursuite et la conviction par un tribunal local, pour fraude électoral au premier tour, du président de la CENI, Ben Sekou Sylla, et de son administrateur, El Hadj Boubacar Diallo, juste 10 jours avant la date du 19 septembre. Ben Sekou Sylla avait été gravement malade pendant plusieurs mois avant le premier tour des élections, le 27 juin, et s'était rendu à l'étranger fréquemment afin de recevoir des soins médicaux. Après la mort de Sylla le 13 septembre, une lutte politique féroce pour la direction de la CENI a éclaté. Au cours d'une élection tenue à la hâte, Louceny Camara avait été élu à la présidence de la CENI. Plusieurs membres de la CENI qui étaient présents et d'autres qui étaient absents à la réunion ont contesté le résultat en raison de vices de procédures. L'UFDG et ses alliés ont refusé d'accepter l'élection de Camara, qu'ils ont accusé d'avoir pris des décisions pendant le premier tour qui ont eu pour effet l'annulation des voix de Ratoma –largement en faveur de Cellou Dalein Diallo– par la Cour Suprême. Quatre jours avant le 19 septembre, date prévue pour le second tour des élections, la CENI a déclaré qu'elle n'était techniquement pas prête à organiser le scrutin et a demandé un délai. La nouvelle date du 24 octobre n'a alors été annoncée que le 6 octobre.

Le Président intérimaire, le Général Sékouba Konaté, était pour longtemps, resté silencieux à propos des batailles électorales et de leadership pour le contrôle de la CENI. Dans la mesure où les autres principaux acteurs au sein des institutions de transition étaient perçus comme étant partisans, seul

le Président Konaté était perçu comme étant assez indépendant pour servir d'intermédiaire entre les candidats. Konaté et les intermédiaires se sont réunis fréquemment avec les candidats et d'autres principaux acteurs, comme le CNT. Ils ont également demandé aux organisations régionales guinéennes, aux sages, et aux chefs religieux d'arbitrer activement la dispute entre les candidats afin d'obtenir d'eux des promesses d'élections pacifiques et de respect les résultats, quelque soit le vainqueur. Le 12 octobre, dans un effort de diminuer la tension et d'éviter des affrontements post-électorales, le ministre des affaires présidentielles a rencontré les deux candidats et leurs a arraché l'engagement de former un gouvernement d'unité nationale.

Après l'ajournement de la date du second tour des élections au 24 octobre, la campagne a officiellement repris le 11 octobre et s'est terminée le 22 octobre à minuit. Une deuxième série d'incidents violents se sont produits avant la date prévue pour le second tour. Le 17 octobre, les supporters de Cellou Dalein Diallo ont manifesté dans les rues contre le leadership de la CENI. Ils ont bloqué des routes et ont lancé des volées de pierres sur des véhicules dans les quartiers de Conakry connus pour être des bastions de l'UFDG. En réponse, les forces de sécurité sont intervenues contre les supporters UFDG, et en ont arrêté beaucoup en utilisant une force significative et des munitions contre des civils. Des rapports non confirmés avaient indiqué au moins un mort et des dizaines de blessés, et de nombreuses arrestations de jeunes supporters UFDG.

L'UFDG a organisé des grèves générales, et des opérations villes mortes, en réponse à l'impasse dans la crise du leadership de la CENI. Le 18 octobre, des supporters de l'UFDG ont fermé tous les magasins et ont essayé de bloquer la circulation dans plusieurs quartiers de Conakry en faveur de l'UFDG. Ils ont également lapidé des véhicules sur certaines

¹⁴ Radio France Internationale. Election campaign suspended after pre-poll violence in Guinea. 13 Septembre 2010. <http://www.english.rfi.fr/africa/20100913>, accédé le 20 novembre 2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

des artères principales de la ville, et ont attaqué des forces de sécurité avec des pierres et des bâtons. Ceci a conduit à des affrontements violents entre les forces de sécurité et les manifestants, qui ont eu pour conséquences des blessures, des dommages physiques pour les magasins et les véhicules, et de nombreuses arrestations. En même temps, le RPG était tout autant intransigeant en ce qui concernait la question du leadership de la CENI et insistait sur le maintien de son candidat, Louncy Camara, à sa tête.

Bien que la violence ait été de courte durée, c'est un élément négatif de la campagne électorale. Dans la mesure où les deux candidats représentaient l'un le groupe ethnique Peulh et l'autre le groupe ethnique Malinké, la polarisation suivant les divisions ethniques n'ont fait qu'augmenter jusqu'au second tour. En dépit des appels pour l'unité nationale et le calme, les observateurs du Centre Carter ont remarqué des tensions accrues dans les zones où un des groupes était nettement majoritaire, de ce fait posant la question de savoir si les groupes minoritaires dans leurs régions respectives—les Peulhs dans la région de la Haute-Guinée et les Malinkés en Moyenne-Guinée—étaient capables d'exprimer leurs vues librement et sans risque.

La CENI étant paralysée, un nombre croissant de commentateurs médiatiques ont poussé le Président Konaté à nommer un nouveau leader de la CENI lui-même ou de dissoudre complètement la CENI. Les acteurs internationaux ont également invité le Président Konaté à intervenir dans la lutte de pouvoir au sein de la CENI. En fin de compte, le 19 octobre, le Président a annoncé la nomination du Général Siaka Toumany Sangaré, un expert électoral Malien qui avait travaillé avec la CENI en tant que représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie pendant plus de deux ans, nouveau Président de la CENI. Cette nomination a apporté une solution à l'impasse dans laquelle se trouvait la CENI. Les deux alliances des candidats aux prési-

dentielles ont favorablement accueilli cette nomination, et Sangaré s'est rapidement engagé dans des consultations générales avec le comité de suivi des élections créé par le Président Konaté, les partis politiques, et d'autres acteurs principaux, afin de régler les désaccords au sein de la CENI. En dépit de la pression interne et de celle des acteurs internationaux pour organiser les élections le 24 octobre, le nouveau Président de la CENI a annoncé, le 22 octobre, que les problèmes techniques nécessitaient un nouvel ajournement du scrutin.

Le 21 et le 22 octobre, il y avait encore des affrontements violents entre les supporters rivaux aux marges des rassemblements de fin de campagne des deux candidats, à Conakry. La violence a escaladé pendant le week-end des 23 et 24 octobre, surtout en Haute-Guinée et en Région Forestière, après que 120 personnes soient tombées malades pendant le rassemblement final du RPG à Conakry le 22 octobre. Des rumeurs avaient

La polarisation le long des divisions ethniques a augmenté dans l'attente du second tour.

immédiatement commencé à circuler selon lesquelles des hommes d'affaires proches de l'UFDG étaient responsables d'avoir empoisonné des supporters du RPG. Alors que ces accusations circulaient dans tout le pays, des Malinkés ont attaqué, pillé, et brûlé des entreprises Peulhs dans plusieurs village de Haute-Guinée et de la Région Forestière (Siguiri, Kouroussa, Kankan, et Kissidougou). Un nombre significatif de Peulhs—des chiffres non confirmés s'étendent de 1.800 à 20.000—ont quitté ces villages et fuit vers des villages de Moyenne-Guinée où ils se sentaient plus en sécurité au milieu des membres du même groupe ethnique.

En considération de la violence et du déplacement de population qui s'en est suivi, Cellou Dalein Diallo a, pour la première fois, demandé que l'élection soit retardée, après que le Président de la CENI, Mr. Sangaré, ait proposé le 31 octobre comme nouvelle date. Un décret par le Président Konaté a finalement fixé la date des élections au 7 novembre. Des appels à la paix et au calme ont été lancés dans tout le pays



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Molly Byrne



Une affiche invite les citoyens à rester calmes pendant les élections en Guinée.

par les principaux acteurs institutionnels et informels. Des grandes réunions avec des administrateurs, des chefs religieux, et des aînés dans la plupart des villes affectées par la violence ont appelé les deux partis à contrôler leurs supporters et à empêcher davantage de violence ou d'actes de vengeance, jusqu'aux élections. La campagne électorale est restée suspendue pendant deux semaines, ce qui a diminué la probabilité d'affrontements violents.

Le 7 novembre, les Guinéens se sont, de nouveau, rendus aux urnes pour le second tour des élections. Le 15 novembre, la CENI a annoncé ses résultats temporaires pour tous les districts électoraux. Alpha Condé était en tête avec 52.52% des voix et Cellou Dalein Diallo avait reçu 47.48%. Le fait qu'Alpha Condé soit arrivé en tête, d'après les résultats provisoires, a causé la consternation parmi les supporters de Cellou Dalein Diallo, et un nouvel épisode de violence a éclaté. En Moyenne-Guinée, notamment dans les villages de Pita et Labé, des supporters de l'UFDG ont attaqué les maisons des supporters connus de l'alliance Arc-en-Ciel, causant des blessures et des dommages immobiliers. Les forces de sécurité sont intervenues contre les protestants en Moyenne-Guinée et à Conakry et ont été accusées par un certain nombre d'organisations de défense et de promotion des droits de l'homme d'avoir utilisé un niveau de force excessive et de viser le groupe ethnique Peulh. Des rapports sur le nombre de blessés et de morts varient, mais la plupart des rapports font état d'entre 9 et 12 morts, plusieurs centaines de blessés, et des dizaines d'arres-

tations.

Le Président Konaté a décrété un état d'urgence le 17 novembre et un couvre-feu du crépuscule à l'aube, qui a contribué à calmer le situation. Les observateurs de l'UFDG ont accusé le gouvernement de persécutions ethniques constantes et d'assassinats et ont fait remarquer qu'ils rapporteraient ces informations au Tribunal Pénal International. Le gouvernement a

rejeté ces accusations, alors que le procureur adjoint du TPI annonçait qu'il surveillait de près la situation en Guinée afin de voir si les incidents de violence relevaient de l'autorité du Tribunal.¹⁵

La Cour Suprême a annoncé les résultats définitifs dans la nuit du 2 Décembre, validant les mêmes chiffres annoncés par la CENI. Pendant les quelques heures avant l'annonce, les deux candidats ont publiquement déclaré qu'ils respecteraient les résultats et ont invité leurs supporters à rester calmes. Après l'annonce, l'UFDG a publié un communiqué de presse déclarant que même si les cas de fraude avaient été répandus, les résultats présentés par la Cour Suprême, l'autorité juridique de dernier recours en Guinée, ne seraient pas contestés. Cellou Dalein Diallo a encore appelé au calme. Aucun cas sérieux de violence n'a été rapporté durant les jours et les semaines suivants, et l'état d'urgence a été graduellement levé. Le couvre-feu, commençant à l'origine à 18h, a été repoussé à 22h, et le 10 décembre complètement levé. Onze jours plus tard, le 21 décembre, Alpha Condé, le premier Président de Guinée démocratiquement élu depuis 1958, a été investi.

¹⁵ Joe Penney. Guinea in state of emergency as clashes kill 9. CNN online, 17 novembre 2010, trouvé à <http://www.cnn.com/2010/WORLD/africa/11/17/guinea.emergency/index.html>, accédé le 18 novembre 2010; Amnesty International. Guinea authorities must stop arbitrary arrests and killings, 18 novembre 2010, trouvé à <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/guinea-authorities-must-stop-arbitrary-arrests-and-killings-2010-11-18>, accédé le 20 novembre 2010; International Crisis Group. Conflict Risk Alert: Guinea, Dakar and Brussels, 18 novembre 2010, trouvé à <http://www.crisisgroup.org/en/publication-type/media-releases/2010/conflict-risk-alertguinea.aspx>, accédé de 20 novembre 2010.



INSTITUTIONS ET CADRE ÉLECTORAUX POUR L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN GUINÉE

Le Centre Carter a évalué le processus électoral présidentiel Guinéen sur la base des lois de la Guinée, des engagements politiques concernant les élections, et des obligations internationales en matière de droits de l'homme. La Guinée est membre de l'Union Africaine (UA), de la CEDEAO, et des Nations Unies. La Guinée a ratifié un certain nombre de traités internationaux contenant des clauses concernant les processus électoraux, y compris le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO,¹⁶ la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples¹⁷ (AfCHPR/CAfDHP), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques¹⁸ (ICCPR/PIDCP), et la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (CEDAW/CEDEF).¹⁹ Tableau 1 présente une vue d'ensemble des traités internationaux auxquels la Guinée est partie, a signé, ou a ratifié.²⁰

Le Centre Carter a maintenu un bureau local à Conakry de mai à décembre 2010, huit observateurs de long terme étaient présents dans les quatre régions de la Guinée entre mai et novembre, couvrant les périodes pré et post-électorales, et des observateurs de court terme étaient dans tout le pays pour les deux tours des élections. L'évaluation du Centre s'est basée sur l'ensemble des observations des observateurs de court et de long termes, des spécialistes en droit, des élections, et en politique, du bureau local.

LE CADRE JURIDIQUE

L'organisation des élections devrait être régulée par un cadre juridique spécifique valide dans tout le

pays.²¹ Les documents de bonne conduite expliquent que le cadre juridique devrait être structuré de façon à être clair, compréhensible, et transparent, et devrait adresser tous les composants du système électoral

nécessaires pour assurer des élections démocratiques.²²

La Guinée emploie un système juridique moniste, selon lequel l'acte de ratification d'un instrument juridique international (traité, convention, engagement, etc...) incorpore de fait les dispositions de cet instrument dans le droit national. Par conséquent, les traités internationaux peuvent être directement appliqués par

un juge national et peuvent être directement invo-

Le Centre a évalué le processus électoral sur la base des lois de Guinée, ainsi que ses engagements politiques et ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

16 Le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (A/SL1/12/01), Complémentaire au Protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et la sécurité, Dakar 2001.

17 La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte de Banjul - AfCHPR/CAfDHP) (Adoptée le 27 juin 1981 et rentrée en force le 21 octobre 1986) (1982) 21 ILM 58.

18 Pacte International relatif aux Droits de Civils et Politiques (ICCPR/PIDCP) (Adopté le 17 décembre 1966, rentré en force le 23 mars 1976) 999 UNITS 171.

19 Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW/CEDEF) (signée le 18 décembre 1979, entré en force le 3 septembre, 1981) 1249 UNTS 13.

20 La signature d'un traité n'impose pas d'obligations aux états mais les obligent à éviter d'agir de manière à mettre en échec l'objet et le but de ce traité. En ratifiant un traité, les états consentent aux obligations imposées par le dit traité. Accéder à un traité a les même conséquences juridiques qu'une ratification mais n'est pas précédé d'une signature.

21 La Déclaration de l'UA sur les Principes Régissant les Élections Démocratiques en Afrique a été adoptée par les membres de l'Union Africaine en 2002, et signée par la Guinée le 9 mai 2009. La section 4(b) dispose que " des élections démocratiques doivent être organisées selon des constitutions démocratiques et en conformité avec les instruments juridiques pertinents."

22 International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing the Legal Framework of Elections, International IDEA, 2003.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Tableau 1. Guinée—Statut des Ratifications

Traité/Déclaration	Statut	Date
Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées	Ratifiée	8 février 2008
Charte africaine sur la Démocratie, les Élections, et la Gouvernance (pas encore entrée en vigueur)	Signée	9 mai 2007
Convention des Nations Unies Contre la Corruption	Signée	15 juillet 2005
Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance	Ratifié	2004
Premier Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits de la Femme	Signée	16 décembre 2003
Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption	Signée	16 décembre 2003
Protocole de la CEDEAO sur la Lutte Contre la Corruption	Adopté	2001
Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et les Membres de leurs Famille de tous les travailleurs migrants et membres de leurs familles	Accédée	7 septembre 2000
Convention pour l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes	Ratifiée	9 août 1982
La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (AfCHPR/ CAfDHP)	Ratifiée	16 février 1982
La Convention Internationale sur le Droits Civiques et Politiques (ICCPR/PIDCP)	Ratifiée	24 janvier 1978
Convention Internationale sur les Droits économiques, sociaux et culturels	Ratifiée	24 janvier 1978
Convention sur les droits politiques des femmes	Ratifiée	24 janvier 1978
La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Ratifiée	14 mars 1977
Déclaration universelle des droits de l'homme	Signée	1958

qués par les citoyens comme si ils invoquaient la loi nationale. Ainsi, l'article 151 de la Constitution Guinéenne stipule que les traités ou les accords internationaux dûment ratifiés, ont, à partir de leur publication au Journal Officiel, une autorité supérieure à la loi nationale.

En règle générale, la Constitution Guinéenne et le Code électoral sont compatibles avec divers engagements internationaux et régionaux. La Constitution déclare dans son préambule, qu'elle intègre les principes de base des accords internationaux importants. La Constitution et le Code électoral renforcent les principes du suffrage universel, direct, et égal pour

les électeurs. Les lois soulignent aussi le droit de vote pour les électeurs, hommes et femmes, âgés d'au moins 18 ans .

L'Accord de Ouagadougou,²³ signé le 15 Janvier 2010, constitue le cadre juridique pour la période de transition. Il a nommé le Général Sékouba Konaté au poste de Président intérimaire pour la période de transition et a demandé la formation d'un Conseil National de Transition (CNT) représentant tous les secteurs de la société Guinéenne et l'organisation

²³ Voir Annexe J pour le texte de l'Accord.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

d'élections présidentielles dans un délai de six mois. Alors que le premier tour a été organisé pendant la période indiquée, le deuxième tour a eu lieu 10 mois après la signature de l'accord et 4 mois après le premier tour. L'Accord empêchait un certain nombre d'acteurs importants, y compris les membres du CNT, le Président intérimaire, les membres de la junte militaire, le nouveau premier ministre, et les membres actifs des forces de sécurité de se présenter aux élections.

Le CNT a été établi par décret présidentiel le 9 février 2010. Son mandat était de mettre à jour la Constitution et toutes les lois concernant le processus électoral, de prendre en charge toutes les responsabilités législatives liées à la période de transition, de superviser les élections, et de contribuer au processus de réconciliation nationale. Ses 159 membres représentent la plupart des secteurs de la société Guinéenne, y compris des organisations de la société civile, des partis politiques, des organisations publiques et privées, des groupes minoritaires, et des groupes représentant les personnes handicapées.

Le CNT a adopté une nouvelle Constitution en avril 2010 qui a été promulguée par le Président le 7 mai 2010. La Constitution est considérée comme la loi suprême de Guinée, et toutes les autres lois doivent se conformer à ses dispositions.²⁴ En réponse aux inquiétudes des Guinéens en ce qui concerne l'histoire récente du pays en ce qui concerne les coups d'état militaires et l'instabilité politique, les changements importants dans la nouvelle Constitution ont illustré le but d'établir une structure politique et des institutions nationales qui permettent une gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme. La Constitution consacre les droits politiques clés au processus électoral comme la liberté d'association, le droit de participer aux affaires publiques, le droit au suffrage universel et égal, le droit de vote et de scrutin secret, et la liberté d'expression, en conformité avec les engagements internationaux de la Guinée.²⁵ De plus, la Constitution garantit aux citoyens l'accès à l'information publique²⁶ et le devoir de participer aux élections et de promouvoir les valeurs démocratiques.²⁷ La Constitution de 2010 stipule que

“le peuple de Guinée ... affirme solennellement son opposition fondamentale à la prise inconstitutionnelle de pouvoir, à tous les régimes basés sur la dictature, l'injustice, la corruption, le népotisme et le régionalisme.”²⁸

La Constitution prévoit que les élections soient organisées et administrées par une institution indépendante et autorisée par la Constitution, plutôt que par une entité gouvernementale.²⁹ Notamment, la nouvelle Constitution cherche à assurer des changements périodiques de pouvoir en réduisant la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans et limitant le nombre de mandats à deux.³⁰ Elle interdit le changement du nombre ou de la durée des mandats présidentiels.³¹ La détérioration de la santé du Président Lansana Conté pendant les dernières années de son mandat a inspiré l'obligation constitutionnelle selon laquelle tous les candidats présidentiels doivent être déclarés en bonne santé par un conseil médical, ainsi qu'une clause permettant la déposition d'un Président déclaré mentalement ou physiquement incapable d'effectuer ses obligations.³² Afin d'éviter l'enrichissement illégal de ceux au pouvoir, le Président-élu est obligé de déclarer toutes ses possessions avant et après sa prise de fonction.³³

Un nouveau code électoral a été adopté par le CNT le 24 mai 2010, promulgué par le Président, et utilisé pour le premier tour des élections. Après le premier tour, des amendements ont été apportés au texte par le comité juridique du CNT, y compris un changement de la disposition concernant l'utilisation

24 Constitutions, art. 2.

25 ICCPR/PIDCP, art. 19(2); AFCHPR/CAfDHP, art. 9(2).

26 Constitution, art. 7(3).

27 Constitution, art. 22(2).

28 Constitution, art. 10(3).

29 Constitution, art. 2(4).

30 Constitution, art. 27(2).

31 Constitution, art. 154.

32 Constitution, art. 29.

33 Constitution, art. 36.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

des enveloppes.³⁴ Le texte modifié n'a jamais été formellement approuvé par le CNT ou promulgué par le Président. De plus, d'après les articles 1 et 3 du code civil guinéen, pour qu'une loi soit applicable, elle doit être publiée dans la Gazette Officielle Guinéenne, le Journal Officiel. La version révisée n'a été publiée qu'en octobre 2010, juste avant le second tour des élections présidentielles et alors que les préparations électorales étaient déjà largement en cours.

Bien que le Code électoral fournit une base conforme aux normes internationales concernant l'organisation des élections, sa mise en oeuvre n'a pas toujours été en accord avec celles-ci. Même si le fait qu'une version du Code électoral était juridiquement effective et applicable n'a jamais été remis en question, les amendements et corrections constantes ont semé la confusion tout au long du processus électoral. Par exemple, alors que la version d'origine déclarait que des enveloppes étaient nécessaires pour que les bulletins soient validés, celles-ci sont devenues facultatives dans la version révisée. Plusieurs versions du code étaient en circulation, certaines avaient été imprimées avant les révisions et d'autres après. Les opinions des avocats locaux et des experts internationaux divergeaient quant à quelle version était en fait applicable.

Le Système Électoral et La Délimitation des Circonscriptions Électorales

La délimitation équilibrée et non-discriminatoire des circonscriptions électorales assure l'égalité du scrutin. En dessinant les circonscriptions électorales et en établissant une méthode pour assigner les voix, le cadre juridique national devrait s'assurer que la distribution des électeurs ne discrimine pas en fonction des appartenances ethniques.³⁵

Le Code électoral et la Constitution de Guinée ne donnent aucune consigne détaillée³⁶ sur la façon de délimiter ces circonscriptions. Pour les élections présidentielles le territoire national, y compris les stations de vote dans les ambassades et consulats guinéens d'outre-mer, forme une seule circonscription électorale où un candidat doit recevoir une majorité absolue des voix pour être élue, soit 50 % plus une voix. Si

aucun candidat ne reçoit une majorité absolue, un second tour est organisé entre les deux candidats ayant reçu le plus de voix, comme c'était le cas pour les élections présidentielles de 2010.

La Constitution³⁷ et le Code électoral³⁸ constituent le cadre juridique pour les élections législatives. Il est stipulé qu'un tiers des députés sera élu sous un système majoritaire ou "winner-take-all" (38 députés au total, soit un par circonscription), et deux-tiers (76 députés sur une législature de 114 membres) seront élus sous un système de liste proportionnelle par parti dans la circonscription unique du territoire national.

La façon dont les circonscriptions électorales sont dessinées pour les élections législatives et municipales aura une incidence significative sur les résultats de ces élections en Guinée. Les principes importants à considérer seront la représentativité, l'égalité des voix, l'assurance d'un consensus sur le processus de délimitation des circonscriptions, et l'intégrité des institutions responsables de dessiner ces circonscriptions.

LA GESTION DES ÉLECTIONS

Une autorité électorale indépendante et impartiale fonctionnant d'une manière transparente et professionnelle est considérée par la communauté internationale comme un préalable pour assurer que les citoyens soient capables de participer à des élections véritablement démocratiques, et pour que d'autres obligations internationales concernant le processus

34 Les changements principaux concernent les articles suivants: art. 67: rajout d'une phrase indiquant que l'utilisation des enveloppes est facultative quand un seul bulletin est utilisé; art. 75: la description de ce qu'un électeur doit faire pour voter est changée pour préciser que mettre un bulletin marqué dans une enveloppe n'est pas obligatoire; art. 79 et 80: la description du dépouillement est changée pour préciser que des bulletins en dehors des enveloppes doivent être comptés; et art. 81: change la définition d'un bulletin nul et précise que les bulletins n'étant pas dans des enveloppes ne sont pas automatiquement nuls.

35 Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, Observation Générale 25, paragraphe 21.

36 Constitution, art. 134-137.

37 Constitution, art. 63.

38 Titre V, art. 128-67.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

électoral soient respectées.³⁹ En Guinée, la CENI a été créée par la loi du 29 octobre 2007, en réponse aux pressions politiques de plus en plus fortes contre le régime de Conté, par les groupes d'opposition, demandant la création d'un organe indépendant qui assurerait la transparence des prochaines élections. Auparavant, l'organisation des élections relevait de l'autorité du MATAP, le Ministère de l'Administration Territoriale et des Affaires Politiques, qui était presque exclusivement composé de membres du parti au pouvoir, le Parti pour l'Unité et le Progrès (PUP). Les gouverneurs, les préfets, et les sous-préfets se trouvaient directement sous l'autorité hiérarchique du MATAP.

Dans ce contexte, la loi de 2007⁴⁰ sur la création, les attributions, la composition, l'organisation, et le fonctionnement de la CENI l'a doté de la responsabilité de simplement superviser l'organisation des élections qui continueront d'être organisées par et sous le contrôle et la responsabilité primaire du MATAP. La composition de la CENI depuis 2007 jusqu'aux élections de 2010 illustre le fait qu'elle est issue de négociations politiques. En effet, sur 25 commissaires, 10 sont membres du PUP, l'ancien parti au pouvoir de Lansana Conté, 10 sont membres de l'opposition, trois sont issues de la société civile, et deux du MATAP.

Les développements juridiques qui ont suivi ont eu pour but d'augmenter l'indépendance et de renforcer la base juridique de la CENI. Après la mort de l'ancien Président Lansana Conté,⁴¹ le chef de la junte, Camara, a publié un ordre gouvernemental⁴² portant sur la gestion du processus électoral. Ceci a transféré la responsabilité d'organiser les élections du MATAP à la CENI. Ceci a fait du MATAP le partenaire technique de la CENI et lui a assigné la responsabilité de soutenir la CENI dans sa mission.⁴³ La nouvelle Constitution a fait de la CENI une institution constitutionnellement mandatée de l'organisation, du fonctionnement, et de la supervision des élections. Le

mandat de la CENI comprend, entre autres: la coordination et la gestion des listes électorales, la nomination des fonctionnaires électoraux à divers niveaux, des consultations avec les acteurs afin de déterminer les procédures électorales, la distribution du matériel électoral, l'annonce des résultats provisoires des élections, et la préparation d'un rapport final pour le Président de la République et autres fonctionnaires clés. Le Code électoral du 24 mai 2010, a de nouveau confirmé la CENI dans son rôle de leader du processus électoral en Guinée.⁴⁴

Le rôle envisagé pour le MATAP, en tant que principal associé technique de la CENI, était de soutenir le processus électoral par sa présence étendue et sa capacité logistique (avec son personnel, ses véhicules, ses bureaux, etc...) dans tout le pays. Bien que la CENI soit le responsable principal des élections, des dotations financières limitées, et un manque d'expertise

technique ont exigé qu'elle dépende fortement du MATAP. Pour faciliter et clarifier leur collaboration et pour définir leurs rôles, un protocole a été négocié avec les deux institutions.⁴⁵

Les observateurs du Centre Carter, à Conakry et dans toute la Guinée, ont remarqué que la collabora-

Les développements juridiques ultérieurs ont eu pour but d'augmenter l'indépendance et de renforcer la base juridique de la CENI.

39 Voir, par exemple, UNHCR Observation Générale 25 et UN Human Rights and Elections: A Handbook on the Legal, Technical and Human Rights Aspects of Elections, paragraphe 118; Commonwealth Secretariat, Good Commonwealth Electoral Practice: A Working Document, paragraphe 11; et International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing an Electoral Law, International IDEA, 2002.

40 Loi L/2007/013/AN.

41 Décembre 2008. Ordonnance N°015/PRG/CNDD/2008 portant gestion du processus électoral, 4 janvier, 2009.

42 Ibid.

43 Article 2, 4.

44 Code Électoral, art. 2.

45 Protocole d'accord relatif aux modalités de gestion du processus électoral CENI/MATAP.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

tion entre la CENI et le MATA variait, en fonction de la période et de l'endroit, d'harmonieuse jusqu'à compétitive et hostile, souvent en raison d'un manque de clarté concernant le mandat de chaque institution. Les commissaires de la CENI ont joué un rôle opérationnel et technique pour lequel ils semblaient souvent mal préparés. Relativement peu de secrétaires ou de personnel de soutien ont apporté leur aide. Pour les problèmes techniques, la CENI dépendait du personnel de soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'International Foundation for Electoral Systems (Fondation Internationales pour les Systèmes Électoraux/IFES). La CENI a introduit plusieurs innovations technologiques complexes, telles que des cartes biométriques d'électeur et un système d'enveloppes inaltérables pour le transfert des résultats du scrutin, qui ont été bien conçues mais qui exigeaient plus d'attention et de planification dans leur mise en oeuvre.

Les observateurs du Centre Carter ont reconnu que le personnel et la direction de la CENI ont fait un effort extraordinaire dans des conditions loin d'optimales afin d'organiser les deux tours de ces élections: le premier suivant un calendrier serré, et le second sous des pressions politiques énormes et une incertitude financière. Tandis que les commissaires individuels de la CENI ont respecté leurs obligations, en tant qu'institution la CENI, dans sa configuration courante, a été très rigide et partisane. Les membres de la CENI qui ont été nommés par les partis politiques sont restés fidèles à ces partis. Par conséquent, la CENI est devenue très polarisée pendant le processus électoral présidentiel, ce qui a empêché le développement d'une administration électorale neutre et professionnelle nécessaire à l'institutionnalisation d'une démocratie électorale. La polarisation de la CENI, selon des divisions partisans, a été un facteur important contribuant à l'incapacité de l'institution de produire des directives et des procédures en temps voulu. Ces délais ont à leur tour affecté la performance des fonctionnaires électoraux dans tout le pays.

La recherche difficile d'un remplacement acceptable après la mort du Président de la CENI Ben Sekou Sylla était un facteur important dans la crise de



Molly Byrne

Un membre de bureau de vote ouvre le matériel en vue du scrutin.

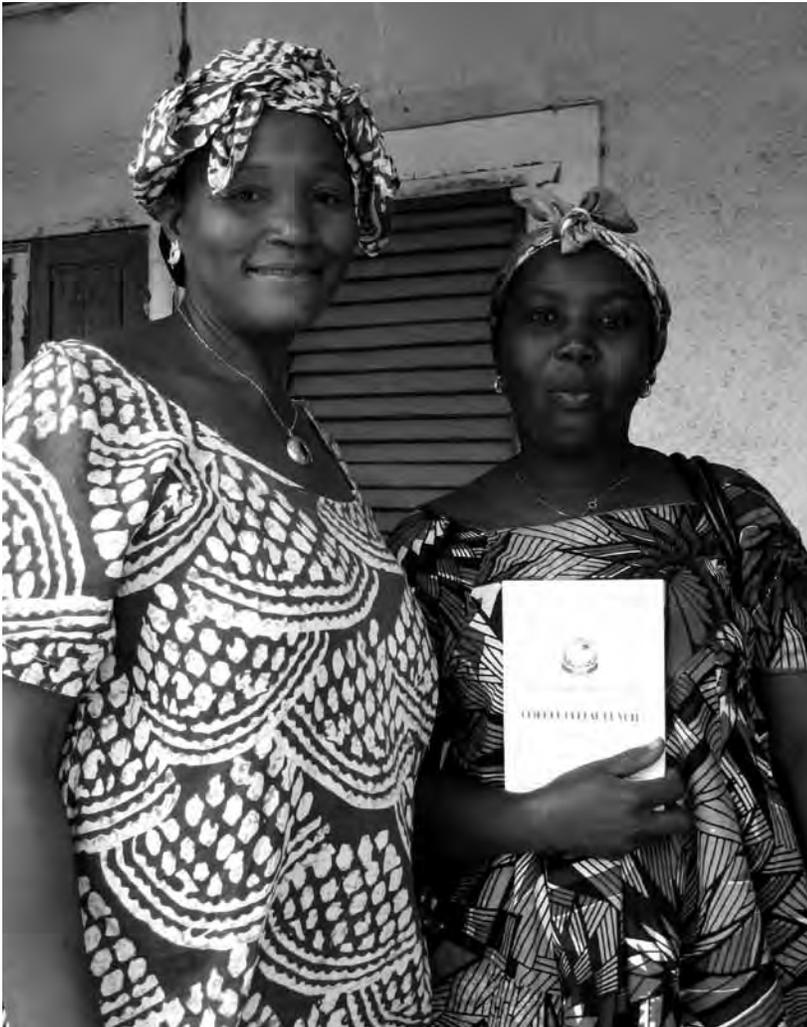
crédibilité de la CENI. Le Général Sangaré a finalement fait preuve de compétence, de neutralité, et de diplomatie face à des pressions et des défis énormes. Cet exemple montre combien il est important de nommer à la présidence de la CENI une personne compétente, respectée, et impartiale, qui est acceptée par toutes les forces politiques clés du pays et qui est bien informée au sujet de l'administration électorale.

Pendant les élections présidentielles, de nombreuses questions ont été soulevées concernant les pratiques de la CENI en matière d'approvisionnement. Une institution de surveillance ainsi qu'un processus d'audit financier continu devraient être mis en place: une CENI indépendante est nécessaire, mais elle doit aussi respecter les bonnes pratiques finan-



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Molly Byrne



Deux femmes montrent le Guide de procédures du bureau de vote publié par la CENI.

cières, être transparente et complètement responsable de la dépense des fonds publics. Si besoin, des sanctions devraient être prises contre les membres de la CENI ayant illégalement bénéficié de leur position pendant le processus électoral présidentiel.

Le Centre Carter recommande que le mandat, la structure, et les méthodes opérationnelles existantes de l'institution de gestion électorale du pays soient passés en revue. Une composition différente devrait s'assurer que l'intérêt du processus électoral, et non ceux des affiliations politiques, motive les décisions des commissaires. La crise de crédibilité et la bataille partisane pour la direction de la CENI après le pre-

mier tour a directement contribué à la quasi-paralysie de l'institution, aux retards successifs du second tour, et aux tensions accrues juste avant le deuxième tour du scrutin. Une CENI composée de cinq à neuf commissaires concentrés sur la prise de décision et la surveillance du secrétariat et de l'équipe chargée des opérations techniques pourrait, au fil du temps, considérablement améliorer l'efficacité et la performance des administrations électorales en Guinée et engendrer la confiance du public dans cette importante institution démocratique. Les commissaires de la CENI, courants et futurs, bénéficieraient également d'une formation de haut niveau en matière d'administration et de gestion électorales.

Les Circonscriptions Administratives et Les Structures de Gestion Électorale

Le démembrement de la CENI au niveau préfectoral est connue sous le nom de CEPI (Commission Électorale Préfectorale Indépendante) et est l'un des démembrements de l'administration électorale. La cellule de gestion du processus de la CEPI administre le processus électoral au niveau de la préfecture.

Une structure similaire est employée pour les cinq communes de Conakry.

Ces démembrements de la CENI sont appelés CECI (Commission Électorale Communale Indépendante) et sont équivalents aux 33 CEPI dans les préfectures. Il y a une CENI pour chaque commune urbaine (et une par préfecture).

Les structures de gestion électorale au niveau sous-préfectoral sont appelées CESPI (Commissions Électorales Sous-préfectorales Indépendantes).

En dessous des démembrements administratifs des préfectures et des communes se trouvent les quartiers, les districts, et les secteurs. La plupart du travail électoral est entrepris par les chefs de quartiers et de secteurs. Pendant le premier tour, ces démembrements



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Démembrements Électoraux***Démembrements Administratifs, Fonctionnaires, et Structures de Gestion Électorale***

- 7 régions: gouverneur (aucune structure de gestion électorale)
- 33 préfectures : Préfets, Commission Électorale Préfectorale Indépendante (CEPI)
- 33 communes urbaines et 5 communes de Conakry: Maires, Commission Électorale Communale Indépendante (CECI)
 - Quartier: Chef de quartier
 - Secteur: Chef de secteur
- 304 sous-préfectures: Sous-préfets, Commission Électorale Sous-Préfectorale Indépendante (CESPI)

ont été étroitement impliqués dans l'inscription des électeurs, la révision des listes électorales, la réception et la distribution des cartes d'électeur, en association avec la Commission Administrative de Révision des Listes Électorales (CARLE) en charge de ces processus. Pour le deuxième tour, la CARLE n'a pas été utilisée en raison de la confusion qu'elle avait créée. Par conséquent, les chefs de quartier et de district ont souvent été chargés d'assurer le stockage sécurisé du matériel électoral (urnes et bulletins) avant et après l'élection, sous la surveillance de la CEPI/CESPI, et de l'approvisionnement en nourriture du personnel des bureaux de vote. Les chefs de quartier ont également été étroitement impliqués dans la distribution des cartes d'électeur. Il leur a été interdit de participer à la distribution de certains documents électoraux sensibles comme ceux utilisés pour le vote par procuration ou par dérogation (pour qu'un électeur puisse voter dans un bureau de vote différent de celui où il/

elle s'est inscrit) — une tâche réservée aux démembrements de la CENI — ou d'acheminer les résultats.⁴⁶

Pour le second tour, des commissions de réception ont été créées (Commission de Réception et d'Acheminement). En effet, pendant le premier tour, il avait été observé que les membres des bureaux de vote avaient fréquemment attendu plusieurs heures avant de pouvoir donner leurs procès-verbaux de résultats, appelés PVs, afin qu'ils soient ajoutés aux résultats pour toute la circonscription électorale. Ces commissions de réception devaient recevoir trois enveloppes scellées⁴⁷ provenant des bureaux de vote le jour de l'élection, après le dépouillement. Elles recevaient, rassemblaient, et envoyaient les enveloppes au niveau supérieur. Les Commissions de Réception ont été créées à tous les niveaux (préfectures, communes de Conakry, sous-préfectures) et étaient composées de cinq membres — le président de la CEPI/CESPI/CECI, selon le cas; un représentant de chaque parti politique; un membre de la FOSSEPEL; et un représentant de l'administration locale. Il y avait une Commission de Centralisation (Commission Administrative de Centralisation du Vote (CACV)) par district électoral — soit une dans chacune des 33 préfectures, les cinq communes de Conakry, et les 18 ambassades à l'étranger. Elles ont commencé leur travail après la clôture du scrutin. Les Commissions de Centralisation ont reçu les résultats dans des enveloppes scellées avec des sceaux rouges, dépouillé les résultats pour tout le district électoral, et envoyé les résultats de la totalisation à la Commission Nationale de Totalisation (CNT) à Conakry. Les Commissions de Centralisation, composées de cinq personnes, ont été nommées au niveau national, et leurs présidents étaient, normalement, des magistrats ou des membres haut-gradés de l'ordre judiciaire.

46 Décision conjointe CENI/MATAP N°380/2010 du 5 octobre 2010.

47 L'enveloppe avec le scellé rouge avec les bulletins nuls et les fiches de commentaires pour la commission de centralisation; l'enveloppe avec le scellé orange pour le MATAP; l'enveloppe avec le scellé vert pour la CENI.



ÉVÉNEMENTS PRÉ-ÉLECTORAUX

L'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

L'inscription devrait faciliter le suffrage égal et universel pour tous les citoyens éligibles, même si l'inscription peut être sujette à des restrictions raisonnables.⁴⁸ Un processus d'inscription des électeurs solide qui puisse fournir une liste d'électeurs exacte et complète est un des moyens principal de s'assurer que le suffrage universel et le droit de chaque citoyen de voter soient aisément respectés tout en fournissant des moyens de prévention contre la fraude électorale.⁴⁹

La Constitution de Guinée et le Code électoral confirment les engagements internationaux et régionaux de la Guinée selon lesquels elle doit assurer un suffrage universel et égal⁵⁰ pour tous les citoyens âgés d'au moins 18 ans, à moins qu'il y ait une base raisonnable d'exclusion.⁵¹ Le Code électoral limite le droit de vote de certains citoyens, notamment ceux ayant

été jugé coupable de crimes.⁵² Tandis que les individus en détention provisoire, en attente d'une audience préliminaire, gardent le droit de voter selon le Code électoral, en pratique, tous les individus en détention, condamné ou non, ont été privés de leur droit de vote.⁵³ Selon une organisation non gouvernementale locale qui surveille la population carcérale, les individus en détention provisoire constituent environ 70% de la population carcérale guinéenne.

Selon l'article 17 du Code électoral, la mise à jour de la liste des électeurs devrait être faite chaque année entre le 1er octobre et le 31 décembre. Une telle disposition assume qu'un tel registre soit constamment mis à jour, mais en pratique, le registre des électeurs a été créé de toutes pièces en 2008, et n'avait pas été mis à jour annuellement. Ce registre a été créé en envoyant des équipes munies de kits d'inscription auprès des électeurs afin de collecter leurs informations personnelles, y compris leurs photos et leurs informations biométriques.

Molly Byrne



Des listes électorales sont affichées sur le mur d'un bureau de vote à la vue du public.

48 UNHCR, Observation Générale 25, paragraphe 10.

49 UNHCR, Observation Générale 25, paragraphe 11.

50 Déclaration de l'UA sur les Principes Régissant les Élections Démocratiques en Afrique, art.1; la Charte Africain de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, art.3(3); AfCHPR/CafDHP, art. 2; UNHCR, Observation Générale 25, paragraphe 10.

51 Déclaration de l'UA sur les Principes Régissant les Élections Démocratiques en Afrique, art.1; la Charte Africain de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, art.3(3); AfCHPR/CafDHP, art. 2; UNHCR, Observation Générale 25, paragraphe 10. "Le droit de voter lors d'élections devrait être prévu par la loi et ne peut faire l'objet que de restrictions raisonnables, telle la fixation d'un âge minimum pour avoir le droit de voter."

52 Code électoral, art. 7. Même si une restriction basée sur une condamnation criminelle est permise par le droit internationale, il est considéré comme étant bonne pratique que cette restriction soit limitée à des crimes spécifiques et sérieux et non pas appliquée à tous ceux condamnés de crimes.

53 Une privation du droit de vote aussi étendue est en conflit avec les obligations internationales des la Guinée; voir UNHCR, Observation Générale 25, paragraphe 14: "Si le fait d'avoir été condamné pour une infraction est un motif de privation du droit de vote, la période pendant laquelle l'interdiction s'applique devrait être en rapport avec l'infraction et la sentence. Les personnes privées de leur liberté qui n'ont pas été condamnées ne devraient pas être déchués de leur droit de vote."



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Des fonctionnaires électoraux se préparent à distribuer des cartes d'électeurs aux personnes inscrites.

Un exercice exceptionnel d'inscription des électeurs pour mettre à jour la liste de 2008 a été organisé entre le 22 mars et le 26 avril 2010. Au total, approximativement 4.2 millions de Guinéens éligibles se sont inscrits pour voter avant la clôture des inscriptions. Dans la mesure où il n'y avait pas eu de recensement officiel pendant des décennies, il n'était pas possible d'estimer la taille de la population éligible pour voter. De même il était difficile de calculer le pourcentage d'inscrits dont les noms apparaissaient correctement sur les listes d'émargement de leurs bureaux de vote. Les problèmes techniques et les inexactitudes du processus d'inscription des électeurs sont devenus évidents au cours des processus suivants: l'attribution des bureaux de vote, l'exactitude de la liste d'émargement, et la distribution des cartes d'électeur. Les problèmes liés à ces limitations sont détaillés ailleurs dans ce rapport, mais ils sont directement liés aux défauts caractérisant l'organisation du processus d'inscription des électeurs en Guinée.

Les électeurs Guinéens vivant à l'étranger ont également le droit de participer aux élections.⁵⁴ Il y a avait 54,083 électeurs inscrits dans 18 ambassades et consulats, dans 17 pays. Même si la CENI a fait des

efforts considérables pour inclure la diaspora dans le processus électoral, beaucoup d'électeurs à l'étranger n'ont effectivement pas pu voter en raison de la distance les séparant, dans certains cas, des lieux d'inscription et de vote.

Huit observateurs de long terme du Centre Carter étaient présents dans les quatre régions de la Guinée afin d'observer la distribution des cartes d'électeur,⁵⁵ marquant la phase finale du processus d'inscription des électeurs. Les observateurs ont décrit la distribution comme étant tardive, chaotique, et déroutante. L'impression des cartes d'électeur biométriques par le MATAP en collaboration avec SAGEM, une compagnie française ayant remporté

le contrat pour leur production, s'est achevée en juin. La livraison des cartes dans les régions les plus éloignées de Conakry, y compris la Région de Guinée Forestière, a commencé 11 jours après la date prévue du 1er juin. Quelques électeurs n'ont pas reçu les cartes d'électeur nécessaires.⁵⁶ La pratique de "donner le récépissé" afin de recevoir une carte n'était pas suivie ou appliquée de façon uniforme.⁵⁷

Après des problèmes significatifs dans l'utilisation des cartes d'électeur biométriques au premier tour, il a été décidé de produire, pour le second tour, des cartes

⁵⁴ Code Électoral, art. 11.

⁵⁵ Les cartes biométriques comprennent les informations des électeurs (photo, empreintes digitales, et statistiques vitales) en utilisant les dernières technologies. Elles ont été produites à Conakry et ensuite distribuées sur le terrain auprès des électeurs.

⁵⁶ Il y a eu des problèmes lors de transfert centralisé des datas, ce qui peut expliquer pourquoi certains électeurs n'ont pas reçu leurs cartes malgré le fait que leurs noms apparaissaient sur les listes d'électeurs.

⁵⁷ En raison des problèmes rencontrés lors de la distribution des cartes d'électeurs, la décision a été prise d'autoriser au premier tour les électeurs de voter sans leurs cartes mais avec leurs récépissés. Le fait que la photo des électeurs était présente à la fois sur le récépissé et la liste des électeurs s'est occupé de l'inquiétude de vote multiples pour les électeurs ayant à la fois la carte et le récépissé.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

alphanumériques avec seulement le nom et le numéro de l'électeur. Ces cartes ont été également produites à Conakry et renvoyées sur le terrain, bien que, de nouveau, beaucoup ne soient pas arrivées dans les mains des électeurs.

Pour le premier tour, le Centre Carter n'a pas observé l'inscription des électeurs; cependant, nos interlocuteurs ont fait part à nos observateurs d'une grande excitation dans la plupart du pays pendant le processus d'inscription. Les observateurs du Centre Carter n'ont pas entendu parler de cas où des acteurs militaires ou politiques auraient essayé de limiter l'accès ou d'influencer le processus d'inscription des électeurs. Des représentants des partis politiques avaient été invités à observer l'inscription dans tout le pays, ce qui a contribué à la transparence du processus. Pour ces raisons, et en dépit de la nature chaotique de la distribution des cartes d'électeur, les observateurs ont trouvé que l'exercice d'inscription des électeurs démontre un réel effort, de la part des autorités aux niveaux national et sous-national, d'affranchir les citoyens éligibles.

Le centre encourage la Guinée à concevoir des systèmes robustes et soutenables afin de développer et de maintenir un registre national d'électeurs précis et complet, de mener cette opération selon la loi et avant les prochaines élections. Un processus sérieux d'inscription des électeurs et un registre électoral complet, à jour, et précis permettent d'empêcher la fraude électorale, d'assurer la transparence. Ainsi, les autorités électorales peuvent mieux prévoir l'organisation des élections en matière d'équipement, de matériel, et d'autres aspects du processus électoral alors que les circonstances varient énormément. Avant les élections législatives et locales en Guinée, il faut que le registre électoral soit mis à jour afin de permettre à ceux qui sont nouvellement éligibles de s'inscrire, d'enlever les noms de ceux que l'on sait décédés, et de changer les adresses de ceux faisant part d'un changement d'adresse. Sans une telle mise à jour, des

inquiétudes sérieuses concernant le respect des autorités guinéennes du suffrage universel seront exprimées et pourront constituer une base juridique pour contester la légitimité de toutes élections au cours desquelles des électeurs sont, en raison du processus d'inscription, systématiquement privés de leur droit de vote.

En ce qui concerne les 800,000 citoyens (est.) guinéens vivant à l'étranger, des mesures devraient être prises pour activer des droits promis par le Code électoral en facilitant l'inscription d'un plus grand pourcentage de citoyens éligibles par rapport à 2010.

L'ÉDUCATION DES ÉLECTEURS

Selon les engagements internationaux, les états doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la réalisation des droits engendrés par la signature de traités, y compris le droit d'accès à l'information.⁵⁸ Il res-

sort de la responsabilité de tous les états de prendre des mesures spécifiques pour aborder les difficultés qui pourraient empêcher des personnes d'exercer leur droit de vote.⁵⁹ L'éducation des électeurs est vue comme un des moyens principaux d'assurer que l'électorat soit bien informé et puisse de ce fait voter librement.⁶⁰ Le droit international encourage les états à soutenir l'éducation publique.⁶¹ Le droit régional renforce aussi cette norme en encourageant les états à assurer et ne pas restreindre l'accès des citoyens à l'information.⁶²

Des processus sains d'inscription des électeurs et une liste électorale précise sont des moyens importants pour empêcher la fraude.

58 ICCPR/PIDCP, art. 2 et 25; UNHCR Observations Générales 25 et 31; ICCPR/PIDCP, art. 19(2).

59 Exemples de difficultés: barrière de la langue, pauvreté, entraves à la liberté de mouvement. Les états doivent s'assurer que l'éducation de électeurs atteigne le plus d'électeurs possible (UNHCR Observation Générale 25, paragraphe 11).

60 AfCHPR, art. 3(4); ICCPR, art 25(b); Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (UDHR), art 21(3); UNHCR General Comment 25.

61 Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), art. 10(a) et 10(b)

62 Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte Contre la Corruption, art. 9.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Même si, selon la Constitution guinéenne, les électeurs ont le droit de recevoir, de rechercher, et de transmettre l'information,⁶³ ni la Constitution de Guinée, ni le Code électoral, n'impose à l'État la responsabilité d'éduquer les électeurs avant des élections. Tandis que des organisations non gouvernementales peuvent avoir un rôle dans l'éducation de l'électorat, c'est en fin de compte la responsabilité de l'état d'assurer que des informations non partisans soient disponibles pour les électeurs. Dans le cas des élections de 2010 en Guinée, la CENI a compté, en grande partie, sur d'autres acteurs, y compris sur la société civile, les partis politiques, et la communauté internationale, pour fournir ce service.

Les observateurs de long terme du Centre Carter, se rendant aussi bien dans les zones urbaines que les zones rurales de la Guinée à partir de la fin du mois de mai, ont observé l'intégralité des campagnes d'éducation des électeurs, à la fois au travers d'observations directes des médias, des affiches, de l'éducation directe des électeurs, ainsi que par des entrevues avec des fonctionnaires, des membres de la société civile et des partis politiques, et des électeurs. Ils avaient été invités à rapporter sur les messages, les moyens, et les messagers ainsi que sur leurs impressions sur l'efficacité des campagnes d'éducation. Dans un pays qui souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et qui possède de nombreux dialectes locaux, l'éducation des électeurs est un grand défi. La diffusion des informations électorales dans chaque dialecte dans les zones rurales du pays s'est montrée extrêmement difficile. Les observateurs du Centre dans la région de Fouta Djallon (Moyenne-Guinée) ont remarqué que la radio rurale était le moyen le plus important pour éduquer les électeurs, dans la mesure où les autres médias étaient inaccessibles. Les observateurs du Centre en Région Forestière ont exprimé leurs inquiétudes à propos du fait que les efforts d'éducation électorale n'atteignaient aucun des groupes ethniques dans les zones rurales, par exemple dans la préfecture de Lola.



Deborah Hakes

Une observatrice du Centre Carter, Kimberly Mason parle avec des électeurs en remplissant un questionnaire d'observation.

En Guinée, plusieurs des campagnes d'éducation des électeurs se sont concentrées sur la paix, la compréhension, et l'encouragement des électeurs à accepter les résultats officiels des élections plutôt que sur les procédures de vote. Des facteurs tels qu'un calendrier serré, des règles vagues, variées, et contradictoires, et un financement limité pour les élections ont peut-être inhibé la capacité de la CENI à organiser une éducation électorale plus répandue. Nos observateurs ont trouvé des exemples d'affiche d'éducation électorale en langues locales, telles que le Malinké et le Pulaar, qui n'ont jamais été distribués. Le Centre a remarqué que le personnel de campagne de la NGR (Nouvelle Génération pour la République) s'inquiétait du fait, qu'en raison de l'utilisation pour la première fois en Guinée de bulletins uniques, les électeurs allaient choisir plus d'un candidat.

Le Centre a observé des spots publicitaires télévisés, des bannières, des affiches, des slogans, et des musiciens locaux encourageant les électeurs à accepter les résultats des élections. Les observateurs du Centre ont aussi remarqué que des membres de la scène musicale guinéenne étaient aussi impliqués dans la promotion de l'éducation électorale et de la participation civique. Sékouba Bambino, un musicien

⁶³ Constitution, art. 7.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Guinéen de renom, a donné un concert promouvant l'unité nationale et la participation aux élections présidentielles.⁶⁴

Les observateurs du Centre Carter dans la région de Fouta Djallon (Moyenne-Guinée) ont rapporté que des fonctionnaires du gouvernement venant de presque toutes les préfectures ont rencontré les chefs des communautés locales afin de discuter l'importance de la paix, et dans certains cas, ont apporté un exemple de bulletin et ont montré aux électeurs comment l'utiliser. À N'Zérékore, nos observateurs ont remarqué que la CEPI faisait du porte-à-porte, dans toute la sous-préfecture pour informer les citoyens de leurs droits politiques. Les observateurs de long terme ont constaté que les initiatives d'organisations internationales, comme l'IFES (International Foundation for Electoral Systems) et Search for Common Ground, ont été efficaces. En effet, ces organisations ont organisé des campagnes dans le but d'éduquer les électeurs sur l'importance de la paix pendant la période de transition prolongée avant le second tour, et sur les nouvelles procédures développées pour aborder les problèmes survenus au premier tour. Au moyen d'ateliers, d'affiches, de spots télévisés, de caravanes,

de théâtre de rue, et de match de foot, elles ont essayé d'atteindre des groupes d'électeurs démographiquement variés. En grande partie, cependant, nos observateurs ont rapporté que les partis politiques ont fait le plus gros du travail pour faire circuler le message sur "comment voter."

Le Centre Carter encourage la CENI à développer et à s'efforcer de conduire une éducation électorale plus poussée en vue des prochaines élections. Même si des messages promouvant la paix et l'acceptation des résultats sont extrêmement importants et devraient continuer lors de futures élections, le Centre Carter regrette le fait que moins d'attention ait été portée à la diffusion d'information de base sur les aspects pratiques du scrutin. Au cours d'un cycle électoral, la CENI devrait entreprendre une vaste campagne d'éducation des électeurs, invitant la société civile et des acteurs indépendants dans tout le pays à l'aider à informer les citoyens de leurs droits et devoirs dans le cadre du processus électoral ainsi que des détails concernant le processus de vote. L'éducation électorale officielle doit être correctement budgétisée et doit commencer bien avant les quelques semaines précédant les élections. Un tel effort devrait utiliser la radio, la télévision, ainsi que des contacts en personne. Tandis que l'éducation des électeurs dirigée par les partis politiques est une addition bienvenue à celle organisée par des groupes impartiaux, cette première est par définition partisane et devrait être considérée comme telle.

LES CANDIDATS, LES PARTIS POLITIQUES, ET LA CAMPAGNE

Dans une démocratie, le droit des individus de participer aux affaires publiques est protégé par les principes internationaux et les droits électoraux fondamen-

Deborah Hakes



Une affiche sponsorisées par divers organisations nationales, des ONGs internationales, et des gouvernements étrangers instruit les citoyens sur le processus de vote.

64 À l'inverse, il y a eu des événement ayant un effet opposé; une fois, un artiste renommé a annoncé que les élections étaient une farce.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Un électeur montre un t-shirt qui soutient le candidat Ahmed Sekou Toure.

taux.⁶⁵ Ce droit comprend la capacité d'établissement, le droit de libre association avec les partis politiques, et le droit de participer aux activités de campagne. Tous les citoyens qui remplissent les conditions minimum d'éligibilité devraient avoir le droit de se présenter aux élections. De plus, les candidats, tout comme les partis, devraient être libres d'exprimer leurs opinions sans ingérence anormale de la part de l'état. Le code électoral guinéen respecte les obligations internationales de la Guinée dans la mesure où il n'apporte que des restrictions raisonnables à ces droits.

De façon générale, les candidats ont accepté les conditions d'inscription, qui étaient claires et prévisibles.⁶⁶ Les conditions régissant les délais et la documentation requise pour s'inscrire comme candidat étaient appropriées et n'ont pas été considérées comme discriminatoire par les différents partis et leurs

candidats. Les frais d'inscription exigés des candidats aux élections présidentielles étaient très chers (400 million de francs guinéens)⁶⁷ dans le but de décourager des candidats peu sérieux.⁶⁸ Tenant compte de l'histoire récente de la Guinée marquée par des présidents malades ou mourants, la Constitution exige que tous les candidats soient déclarés en bonne santé par un conseil médical.⁶⁹

Les observateurs de long terme du Centre Carter ont assisté à des événements et des rassemblements de campagne et ont fréquemment rencontré les représentants des partis politiques dans leurs zones de responsabilité. Ils ont surveillé la façon dont les événements de campagne et les rassemblements étaient organisés et si les libertés d'expression, de mouvement, d'assemblée pour tous les candidats étaient respectées.

Tous les partis politiques présents au premier tour des élections ont signé un code de conduite promettant de s'abstenir de fraude, de violence, d'attaques personnelles, et d'appels à l'appartenance raciale, religieuse, ethnique, ou régionale. De plus, la veille du premier tour des élections, le président intérimaire, le président de la CENI, et le président du CNT, ainsi que les 24 candidats se sont réunis pour lancer un appel commun télévisé pour des élections pacifiques et à l'unité nationale. Cependant, des incidents violents ont taché la performance professionnelle des partis.

Un incident violent s'est produit pendant la campagne pour le premier tour dans le village de Coyah

65 Protocole de la CEDEAO, art. 1(k) et 22; ICCPR/PIDCP, art. 19(2); Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale; Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique, art. 1.1; UNHCR Observation Générale 25 sur le droit de participer aux affaires publiques, le droit de vote et l'égalité d'accès à la fonction publique, paragraphe 25.

66 Constitution, art. 29; Code Électoral, art. 168-74. Les conditions sont, entre autres, que les candidats doivent être des citoyens guinéens, être en bonne santé, et avoir au moins 35 ans.

67 US \$65.000-80.000 selon le taux de change. Le Code Électoral prévoit que la caution soit rendue à tous les candidats ayant reçu au moins 5% des voix (voir annexe, Code Électoral, art. 192 -94).

68 La bonne pratique donne des exemples d'autres moyens non-monnaires (ex., collecte de signatures) de décourager les candidats peu sérieux.

69 Constitution, art. 29.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

(à environ 50km de Conakry), trois jours avant les élections. Des supporters de l'Union des Forces Républicaine (UFR) et de l'UFDG ont commencé à se lancer des pierres, et les forces de sécurité sont intervenues pour séparer les deux camps. Plusieurs décès avaient alors été rapportés, des véhicules et de vitrines avaient été endommagés, et un certain nombre de personnes blessées.⁷⁰

L'environnement de campagne pour le second tour des élections a été marqué par une rhétorique de plus en plus animée entre les camps des deux candidats et par de multiples incidents violents. La violence est survenue dans trois scénarios différents.

Premièrement, des supporters des camps opposés se sont affrontés directement, souvent en marges de grands rassemblements de campagne à Conakry. Deuxièmement, beaucoup d'incidents violents ont eu lieu pendant des affrontements entre les supporters des partis politiques, surtout ceux de l'UFDG, et des forces de sécurité variées et, occasionnellement, l'armée. Troisièmement, une violence ethnique ciblée a eu lieu dans les bastions des deux partis contre les membres de l'autre coalition.

Les candidats ont mis en place des campagnes bien organisées dans tout le pays. Beaucoup de candidats ont fait des efforts importants afin de surpasser leur support régional traditionnel et de mobiliser l'électorat dans des préfectures plus éloignées. La rhétorique utilisée par certaines campagnes suggérait qu'un résultat autre qu'une victoire prouverait que le processus électoral était frauduleux; mais plus souvent, les candidats ont parlé du processus électoral comme une chance d'unité nationale. Poussés à se prononcer, les campagnes et leurs supporters ont exprimé leur volonté d'accepter les résultats. Les candidats et les partis ont généralement respecté l'autorité de la CENI, du CNT, et du MATAP.

L'évaluation du Centre Carter conclue que les candidats et les supporters des partis ont été libres d'exprimer leurs plateformes politiques et de se rassembler

pendant toute la période de la campagne électorale. Le Centre Carter a constaté que les partis se sont, en grande partie, conformés au code de conduite, leurs messages sont restés disciplinés et ils ont évité l'utilisation de tactiques d'intimidation. Les Guinéens, qui lors des cycles électoraux passés ont eu peu de raison de montrer leurs préférences politiques ouvertement ou avaient peur de le faire, ont participé à la campagne avec un enthousiasme remarquable. Ainsi, le processus électoral a donné aux Guinéens l'opportunité de s'exprimer ouvertement et de s'engager dans le débat politique.

LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

Le traitement équitable des candidats et des partis pendant les élections ainsi que le maintien d'un environnement de campagne ouvert et transparent sont importants afin de protéger l'intégrité du processus électoral démocratique.⁷¹ Les états ne

sont pas obligés de financer, avec l'argent public, les partis ou les candidats; cependant, il y a une tendance croissante vers un tel financement afin d'assurer une

L'environnement de la campagne électorale pour le second tour a été marqué par une rhétorique de plus en plus chaude et de nombreux incidents violents.

70 Rapportant des morts: "Election présidentielle – Effervescence à Conakry, malgré des morts," GuinéeWeb. 25 juin, 2010. <http://www.guineeweb.org/article-guinee-election-presidentielle-effervescence-a-conakry-malgre-des-morts-52949474.html>, accédé le 20 août 2010; ne rapportant pas de morts: Radio France Internationale. "Guinée: La campagne électorale prend fin ce vendredi," 25 juin, 2010; aussi: Azoca Bah, "Politique: affrontement entre militants de l'UFDG et de l'UFR à Coyah!," 24 juin, 2010. http://www.guineedirect.com/index.php?option=com_content&view=article&id=622:politique-affrontement-entremilitants-de-lufdg-et-de-lufr-a-coyah-&catid=54:politiques&itemid=76, accédé le 20 août 2010.

71 AfCHPR/CafDHP, art. 2 et 13(1); Le Protocole de la CafDHP sur les Droits des Femmes en Afrique, art. 9(b); ICEFRD, art. 5(c). Cependant notez que les accords internationaux permettent aux états de placer des limites raisonnables aux critères nécessaires pour se présenter à la fonction publique; par exemple, des personnes incarcérées dans le passé. UNHCR Observation Générale 25 sur le droit de participation aux affaires publiques, le droit de vote et l'égalité d'accès à la fonction publique, paragraphes 4 et 15. De plus, le droit international pardonne certaines mesures prises par les états, comme le maintien de quotas électoraux, pour promouvoir les groupes ethniques et minoritaires qui ont auparavant souffert de discrimination, dans la mesure où ces mesures spéciales cessent une fois l'objectif atteint. ICEFRD. art. 1(4) et 2(2).



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Des membres du parti font campagne à Conakry.

compétition égal respectant ainsi l'obligation que l'état a de s'assurer que tous les citoyens aient le droit de se présenter aux élections. Si un tel financement est offert, cela doit être de façon équitable.

Tandis que des institutions indépendantes en charge de surveiller, et d'exécuter les obligations de reportage et de déclaration ne sont pas obligatoires selon le droit international, elles sont largement reconnues comme étant le meilleur moyen d'assurer la mise en oeuvre efficace des règlements sur le financement des campagnes électorales. Des limites de dépense ne sont en général pas vues comme un empiétement sur la liberté d'expression des citoyens, et de telles limites peuvent être mise en place afin de contrecarrer la corruption et d'assurer l'équité politique.

Selon le Code électoral Guinéen, les campagnes doivent être financées par les ressources financières des partis politiques, les subventions de l'état équitablement distribuées, et les ressources personnelles des candidats.⁷² Chaque parti doit créer un compte électoral spécial ainsi qu'un compte bancaire pour la campagne afin de gérer et de documenter les dépenses. Toutes les dépenses liées à la campagne doivent être payées avec l'argent sur ce compte.⁷³ Une commission

financière composée de représentants de la CENI, du MATAP, et du Ministère des Finances, et des représentants de chaque parti politique décide du montant de la caution que chaque candidat doit payer pour participer à la campagne, ainsi que du montant maximum pouvant être dépensé pour les élections.⁷⁴ Ainsi, dans une décision commune de la CENI et du MATAP, le 13 mai 2010, il a été décidé que chaque candidat payerait une caution de 400 millions de francs guinéens et que le budget de campagne pour chaque candidat devrait être limité à 5 milliards de francs guinéens (respectivement 80,000 et 1 million de dollars américains). Selon le code, il est interdit aux partis et aux candidats de dépasser cette limite pour la durée totale de la campagne électorale (2 tours).⁷⁵

Dans un délai de 30 jours suivant une élection, chaque parti ou candidat doit présenter un rapport de leurs comptes de campagne électorale, ainsi que les documents justifiant leurs ressources et leurs dépenses, à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. La Chambre certifie les comptes et les publie afin de permettre les commentaires du public et des partis politiques.⁷⁶ Des poursuites judiciaires doivent être entreprises par l'état contre les partis et les candidats qui ont dépassé la limite fixée par la commission financière.⁷⁷ De plus, il y a des mesures légales en place donnant au MATAP l'autorité judiciaire de surveiller le financement de la campagne.

Des observateurs et des analystes locaux ont suggéré qu'une portion significative du financement venait des fortunes personnelles des candidats tels

⁷² Code Électoral, art. 191.

⁷³ Code Électoral, art. 196 et 197.

⁷⁴ Code Électoral, art. 192.

⁷⁵ Code Électoral, art. 195.

⁷⁶ Code Électoral, art. 198.

⁷⁷ Code Électoral, art. 199.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

que Sidya Touré de l'UFR, Abe Sylla du NGR, et de Papa Koly Kouroumah du RDR. Pour le second tour, les partis alliés ainsi que des membres des partis et d'autres donateurs ont contribué aux campagnes d'Alpha Condé et de Cellou Dalein Diallo. Dans le cas de l'UFDG, Abe Sylla et Sidya Touré étaient apparemment des contributeurs importants. Les deux campagnes ont profité du support fort des marchands, des boutiques, et des commerçants locaux ainsi que des sympathisants aisés parmi la grande diaspora guinéenne. Les voyages à l'étranger, relativement fréquents, des deux candidats finalistes, même pendant la campagne, semblent indiquer que la diaspora et d'autres supporters étrangers ont joué un rôle de plus en plus important dans les efforts de levée de fonds pour la campagne.

Dans le cas du RPG, à part les contributions des partis alliés, des membres, et des supporters, le financement est venu de la communauté commerçante Malinké locale et internationale, ainsi que des alliés politiques, comme Lansana Kouyaté et Papa Koly Kouroumah. Il semblerait aussi que les deux candidats aient reçu des contributions financières d'autres Chefs d'État Africains; cependant, ceci n'a pas pu être vérifié.

Même si la supervision financière du processus électoral était loin d'être rigoureuse, cela n'a pas été un sujet de controverse pour les partis (d'autant plus que les partis n'utilisaient pas les fonds publics pour financer leurs campagnes). Néanmoins, la Cour Suprême a accepté le fait que le principe d'une surveillance financière du processus électoral était crucial à l'avenir, et a reconnu le besoin de faire respecter aux partis les provisions juridiques⁷⁸ du Code électoral, particulièrement la présentation des relevés de compte.

Bien que les finances politiques n'aient pas émergé comme étant un problème essentiel dans le discours public des dépositaires guinéens, l'accent de plus en plus fort mis sur l'établissement de systèmes claires et robustes de reportage financier bénéficiera de manière

significative les élections à venir. Là où de telles mesures existent déjà légalement, elles devraient être soigneusement exécutées et révisées en vue d'une potentielle expansion. Normalement, la déclaration devrait être: opportune, avec des conditions spécifiant le reportage des détails du financement de campagne juste avant et après les élections; complète, en employant un cadre comptable pré-déterminé permettant aux partis intéressés de trouver l'identité des donateurs; et interdisant les grandes donations anonymes.

LES MÉDIAS

Les médias indépendants jouent un rôle indispensable pendant les élections démocratiques en informant les électeurs et les partis politiques au sujet des événements importants et des problèmes concernant la campagne électorale. Des principes reconnus

internationalement et régionalement exigent que le peuple ait le droit de recevoir, de rechercher des informations, et d'explorer de nouvelles idées,⁷⁹ sans l'ingérence excessive des états.

La Constitution de Guinée renforce les libertés promues par les traités internationaux et régionaux en ce qui concerne: le droit du peuple de recevoir, de demander, et de transmettre l'information;⁸⁰ la liberté d'expression politique; la liberté de la presse;⁸¹ et le droit d'accès à l'information publique. De plus, le Code électoral introduit les principes de non-dis-

Des équipes médiatiques ont été mises à la disposition des candidats par l'état pendant toute la durée de la campagne.

78 L'article 198 du Code électoral oblige les candidats à soumettre leurs relevés de compte (y compris leurs dépenses électorales) à la Cour des Comptes, dans un délai de 30 jours après la proclamation des résultats officiels.

79 ICCPR/PIDCP. art. 19(2): "Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce ... sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de leur choix." UNCAC, art. 10(1) et 13(b).

80 Constitution, art. 7.

81 Constitution, art. 7.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

crimination et d'utilisation impartiale des ressources étatiques en exigeant l'égalité d'accès aux médias publics pour tous les candidats pendant toute la durée de la campagne.⁸² Le Conseil National de la Communication surveille l'égalité de traitement de tous les candidats par les médias publics. Si nécessaire, la Cour Constitutionnelle peut intervenir afin d'assurer que le principe d'égalité de la couverture médiatique publique est respectée.⁸³ La mission d'observation des élections du Centre Carter n'a pas mené une observation formelle des médias; cependant, les observateurs de long terme et le personnel du bureau de Conakry ont eu la tâche d'évaluer si la couverture médiatique des candidats était conduite de façon objective et non-discriminatoire, si la couverture des candidats par les stations publiques semblait équitable, s'il y avait des limitations évidentes à la liberté d'expression des candidats, et si les messages des médias concernant les élections ont pu atteindre efficacement les électeurs et les citoyens.

Pendant le premier tour, la CENI et le Ministère de la Communication ont pris des mesures afin d'assurer une couverture égale de tous les partis aux informations nationales télévisées et à la radio. L'environnement de campagne avant l'élection du 27 juin était positif et caractérisé par de nombreux appels: à la non violence, à l'unité nationale et la réconciliation; au respect des autres candidats; et à l'absence de campagnes négatives. Puisqu'il n'y avait aucun parti titulaire ou de membre du gouvernement de transition sur le bulletin, le terrain politique était marqué par une ouverture sans précédent. Les 24 candidats qui ont concouru au premier tour des élections ont tous eu accès à un temps égal pour expliquer leurs positions à la Radio et Télévision Nationales de Guinée (RTG). Des équipes médiatiques ont été mises à la disposition de tous les candidats, par l'état, pendant la période de campagne, et tous les candidats ont reçu 4 minutes de couverture pendant les semaines précédant le jour du scrutin. Un programme hebdomadaire où apparaissaient différents candidats a été annulé après l'annonce officielle des 24 candidats qui seraient sur les bulletins, dans la mesure où il était devenu apparent qu'il n'y aurait pas assez de temps

pour offrir une couverture égale à tous les candidats. La radio et les rassemblements de campagne ont été, dans l'ensemble, bien coordonnés entre les organisations politiques des campagnes et les fonctionnaires administratifs responsables d'approuver les rassemblements publics.

Semblable au premier tour de l'élection, le reportage par les médias des événements liés à la campagne était exempt de l'interférence du gouvernement pendant la campagne pour le second tour. La RTG, établissement public, a offert un accès égal aux deux candidats et leurs alliances. Elle a mis à la disposition de chaque candidat une équipe multimédia comprenant des journalistes TV/Radio et des techniciens pour enregistrer les événements de campagne et les rapporter pendant les programmes d'information. Chaque candidat a reçu une plage quotidienne de 10 minutes pour leurs communiqués de campagne et spots publicitaires après les informations du soir.

Les médias ont joué un rôle important dans la dissémination des messages d'éducation civique et en équilibrant les opinions politiques. Les programmes de la radio publique ont expliqué aux auditeurs le mécanisme de vote, pourquoi il était important de voter, et qui étaient les candidats. Quelques stations publiques ont étendu leur message à une audience plus vaste en utilisant les langues locales comme le Soussou, le Makinké, et le Pulaar. Les stations de radio rurales ont participé à l'éducation des électeurs, et les stations de radio privées ont diffusé des programmes pendant lesquels les auditeurs pouvaient appeler afin de discuter leurs opinions à propos des candidats et des élections.

Même s'il n'y avait aucune restriction réglementaire des médias indépendants ou privés, les stations de radio privées sont peu nombreuses en dehors des grandes villes, et leur influence dans les zones rurales est limitée. Tôt dans la mission, nos observateurs ont

82 Comme indiqué dans la Déclaration Préliminaire de juin 2010, p. 12.

83 Code Électoral, art. 56 et 59.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

rapporté quelques cas où des journalistes pour des médias privés étaient retournés dans les régions où ils avaient été auparavant menacés, sous le régime Camara, par des autorités locales qui avaient reçu des ordres de supprimer tout reportage journalistique. Même si les journalistes avaient la permission de retourner dans ces régions et de rapporter les événements locaux, ils ont retrouvé les mêmes fonctionnaires locaux dans des positions d'autorité dans les localités en question.

Malheureusement, la promesse des organisations médiatiques d'offrir des reportages responsables a été rompue pendant les périodes de violence les plus graves lors du second tour des élections. Notamment, quand environ 120 supporters du RPG sont tombés malades pendant le dernier rassemblement de campagne du RPG le 22 octobre, certains médias ont rapidement rapporté que ces incidents étaient des cas "d'empoisonnement" sans vérifier correctement la validité des faits. Selon plusieurs observateurs, ceci a contribué de manière significative à la résurgence de la violence contre des supporters de l'UFDG dans la Haute-Guinée et la Région Forestière. Le langage le plus virulent a continué à être employé sur des sites internet hébergés à l'étranger et de ce fait en dehors de la juridiction du Conseil National de la Communication, outrepassant ainsi son contrôle de qualité et sa régulation.

De nombreuses initiatives internationalement sponsorisées ont contribué à un reportage plus professionnel et plus fiable par les médias guinéens. Tout particulièrement, Search for Common Ground, avec le financement du gouvernement Américain et des institutions multilatérales, a travaillé de près avec les stations de radio rurales tout autour du pays afin d'apporter une programmation professionnelle, équilibrée, et non-partisane sur les élections et l'importance de la paix et de la réconciliation en Guinée. Radio France Internationale a formé les journalistes

de radio. Le jour des élections, toutes les stations de radio privées se sont engagées à synchroniser leurs fréquences d'émission sous une étiquette commune de "radio FM Guinée 2010" afin de rapporter les mêmes informations le jour des élections. Cet effort remarquable a également reçu l'appui important du gouvernement des États-Unis, de l'Union Européenne, et des ambassades de France et des États-Unis. La Maison de la Presse, sponsorisée par la France, les États-Unis, et l'Union Européenne a fourni aux journalistes Guinéens un endroit bien équipé pour la recherche, le partage d'information, et les conférences de presse, jouant ainsi un rôle important en encourageant un reportage professionnel et précis sur les questions liées aux élections.

La CENI a fait des efforts significatifs afin d'accréditer des observateurs; cependant, le processus d'accréditation a souvent souffert de retards.

Notre impression d'ensemble était que les médias publics et privés ont offert une couverture médiatique des élections et des campagnes électorales exemptes d'interférence excessive. Le Centre Carter a constaté que la plupart des stations de radio privées ont offert un reportage équilibré des deux campagnes. Occasionnellement, quand

les stations de radio ou les journaux guinéens ont employé un langage excessivement partisan et/ou exclusif, l'institution de contrôle des médias du Conseil National de la Communication a poussé ces médias à restreindre leur message. Dans un effort d'auto-régulation de leur profession, les unions de journalistes et du personnel des médias, tel que l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée, sont aussi intervenues pour appeler leurs membres à rigoureusement vérifier les faits présentés dans leurs reportages et à offrir un reportage équilibré.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'OBSERVATION DOMESTIQUE DES ÉLECTIONS

Lors d'un processus électoral véritablement démocratique, les membres de la société civile et les groupes



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

d'observation domestiques doivent être libres de participer activement au processus électoral.⁸⁴ Les obligations internationales et régionales ne limitent pas, sous aucun prétexte, cette liberté.⁸⁵

En adhérant aux principes internationaux et régionaux des droits de l'homme, la Constitution de Guinée et le Code électoral encouragent la participation active par tous les membres de la société civile pendant le processus électoral.⁸⁶ Des procédures électorales ont été établies pour permettre l'accès à chaque bureau de vote aux agents des partis et aux observateurs domestiques afin d'observer le processus de vote, et en pratique, il semblerait qu'il y ait eu peu d'entraves à leur participation. La Guinée doit être félicitée pour cet état de fait.

Les observateurs de long terme du Centre Carter ont régulièrement rencontré les chefs civils et les représentants de la société civile dans leurs zones, pour les questionner sur l'espace politique, leurs perceptions du processus électoral, et la capacité de leurs membres de participer librement aux affaires publiques.

Parmi les nombreux groupes de la société civile ayant déployé des observateurs domestiques, ceux rencontrés le plus souvent par les observateurs du Centre étaient ceux du Consortium d'Observation Domestique des Élections (CODE), avec plus de 2,000 observateurs dans tout le pays; le Réseau Guinéen d'Observation des Elections (REGOEL), avec 624 observateurs déployés, et le Conseil National des Organisations de la Société Civile de Guinée (CNOSCG).

Le CNOSCG et le CODE ont rassemblé un compte parallèle des résultats des élections, alors que les représentants du REGOEL étaient fréquemment vu noter les résultats dans les commission de réception au second tour, vérifiant que les enveloppes étaient correctement reçues. L'Institut de Recherche sur la Démocratie et l'État de Droit a formé des forces de sécurité sur les bonnes pratiques en matière de



Molly Byrne

Un électeur montre son doigt plongé dans l'encre indélébile, indiquant qu'elle a voté et l'empêchant de voter à nouveau.

droits de l'homme, et des journalistes sur le code de conduite et le reportage électoral. Les organismes de

84 Le droit de participer aux affaires publiques de son pays, y compris au processus électoral, est reconnu aux niveaux régional et international. Voir par exemple, AfCHPR/CAfDHP, art. 13(1); Déclaration de l'UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, art. 7; et ICCPR/PIDCP, art. 25(a).

85 AfCHPR/CAfDHP, art. 13; UNHCR Observation Générale 25, paragraphe 25.

86 Constitution, Préambule, et Code électoral, art. 2, chapitres 1 et 2. Ni la Constitution ni le code électoral ne fait directement référence aux organisations domestiques d'observation des élections, mais la Constitution remarque que la CENI a la vaste tâche d'établir des règles et réglementations applicables aux élections. Constitution, art. 132 et 133.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

la société civile ont publié leurs évaluations du processus électoral après chacun des deux tours, identifiant des problèmes importants comme le manque de matériel dans des endroits particuliers et émettant des recommandations pour améliorer le processus.

Dans quelques cas, il a été parfois rapporté que les observateurs domestiques se sont vus refusé l'accès dans des bureaux de vote ou ont été intimidés par des agents des partis, des agents électoraux, ou des fonctionnaires du gouvernement. À l'inverse, des incidents isolés où les observateurs domestiques se sont ingérés de façon excessive dans le processus électoral, en dirigeant les électeurs vers les isolements et en aidant au dépouillement, ont été rapportés. Afin d'assurer que le rôle des observateurs domestiques soit respecté, il est également important d'assurer que ceux-ci reçoivent une formation adéquate sur les limitations et l'étendue de leur rôle, et que les agents électoraux comprennent et respectent le rôle des observateurs.

Le Centre a observé que la CENI a fait des efforts significatifs afin d'accréditer des observateurs; cependant, le processus d'accréditation a souvent souffert des retards et d'une bureaucratie excessive.

Le Centre loue la Guinée pour avoir permis à ces groupes d'entreprendre leurs activités sans ingérence excessive tout en encourageant la société civile à renforcer et à offrir plus d'opportunités pour l'engagement civique à l'avenir.

LA PARTICIPATION DES FEMMES

Les états sont obligés par leurs engagements internationaux et régionaux de s'assurer qu'il n'y ait aucune exclusion ou restriction, dans le cadre juridique ou en pratique, en ce qui concerne le droit des femmes de participer à la vie publique.⁸⁷

La Constitution de Guinée prévoit l'égalité de tous devant la loi. En ratifiant les traités internationaux et régionaux, la Guinée s'est engagée à promouvoir

l'égalité de la participation politique des femmes et des hommes.⁸⁸ En plus de la Constitution de Guinée, le Code électoral stipule que le suffrage doit être universel, direct, égal, et secret, soutenant la notion que le vote devrait être ouvert aux hommes et aux femmes de façon égale.⁸⁹

Selon la communication orale des fonctionnaires du MATAP, les femmes représentaient 52% des électeurs inscrits en Guinée, et 53% des électeurs inscrits dans la diaspora. L'observation des deux tours des élections a systématiquement indiqué que les femmes

exerçaient leur droit de vote de façon égale aux hommes, si ce n'est en plus grand nombre, et qu'il n'y avait aucune entrave évidente au vote qui aurait affecté les femmes plus que les hommes. Les femmes ont souvent formé des files d'attente séparées et ont été admises au même taux, si ce n'est plus rapidement, que les hommes. Les observateurs du Centre Carter

ont estimé que les femmes participaient au vote à parité avec les hommes dans 87.5% des stations de vote observées.

L'IFES (International Foundation for Electoral Systems) a soutenu financièrement une association de femmes⁹⁰ dont le but était spécifiquement de faire participer les femmes au processus électoral. Les membres de cette association ont ensuite éduqué d'autres associations de femmes sur les dispositions du Code électoral.

Pendant la période électorale, les femmes ont participé au processus de vote en tant que membres des

Le Centre Carter encourage la Guinée à prendre des mesures supplémentaires pour assurer l'entière participation des femmes à l'intégralité du processus politique.

87 ICCPR/PIDCP, art. 25(a); ICFRD, art. 5(c); UNHCR Observation Générale 28, paragraphe 29; CEDAW/CEDEF, art. 7.

88 Voir par exemple, CEDAW/CEDEF, ratifiée le 9 août 1982; Convention sur Les Droits Politiques des Femmes, ratifiée le 24 janvier 1978.

89 Code Électoral, chapitre 1.

90 Association guinéenne pour l'implication des femmes dans le processus électoral et gouvernemental.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

bureaux de vote, représentantes des partis, et observateurs domestiques. Des observateurs dans toute la Guinée ont estimé qu'environ 25% des officiers des CEPI, CESP, et CECI (les branches régionales et locales de la commission électorale) étaient des femmes. Cependant, les observateurs du Centre Carter ont noté que, le plus souvent, ces femmes étaient des secrétaires ou des trésorières au lieu d'être présidentes. Les femmes représentaient environ 14% du personnel des stations de vote, et 18% des agents des partis et des candidats.

Pendant la formation électorale, les femmes n'ont pas semblé jouer un rôle important. Par exemple, les observateurs à Kankan ont rapporté que sur 140 membres des bureaux de vote présents à un stage de formation, il n'y avait que 2 femmes. À la CENI, sur les 25 commissaires nationaux, il n'y avait que deux femmes.

Au sein des partis politiques, la même tendance était évidente. Non seulement il y avait moins de femmes sur les listes de candidats pour les élections, mais les personnes dans des positions de leadership ou de prise de décision étaient presque toutes des hommes. Néanmoins, de nombreux partis politiques ont indiqué que la majorité de leur base électorale était constituée de femmes. En Haute-Guinée, les observateurs ont compté 29 femmes sur 104 délégués lors d'une formation des représentants des partis politiques. Il n'y avait qu'une seule femme parmi les 24 contestants au premier tour des présidentielles, l'activiste de la société civile Saran Daraba, qui a reçu seulement 3,000 voix dans tout le pays.

L'égalité entre les genres au cours du processus électoral exige une analyse de la participation des hommes et des femmes à toutes les étapes du proces-

sus électoral. Ceci comprend non seulement l'examen de la participation des hommes et des femmes en tant que candidats, mais aussi de la façon dont l'administration et les dispositions électorales facilitent, ou pas, la participations des femmes. Les institutions de gestion électorale, tout comme d'autres institutions publiques, ont développé et hérité des pratiques fondées sur le genre et qui ont été répliquées dans leurs politiques et leurs modes opératoires, dans la distribution des positions et des grades du personnel, et ainsi de suite.

Le Centre n'a pas observé de barrière spécifique à la participation des femmes pendant le processus électoral et a constaté que plus de femmes avaient des positions dans des institutions "nouvellement créées", telles que la CENI et le CNT (dirigé par une femme), que lors des administrations précédentes. Néanmoins, le Centre recommande que davantage soit fait afin d'assurer le droit des femmes de participer aux affaires publiques de leur pays. Tournée vers le future, la Guinée a l'opportunité d'épouser et de promouvoir la participation des femmes dans le processus électoral en faisant respecter les lois existantes. Le Code électoral⁹¹ stipule que lors des élections législatives à venir, un minimum de 30% des candidats sur chaque liste doivent être des femmes. Le Code stipule également qu'au moins 1 candidat sur 3 dans l'ordre de la liste doit être une femme, assurant ainsi que les noms des femmes n'apparaissent pas tous à la fin des listes des partis. Le Centre Carter encourage la Guinée à confirmer ses engagements juridiques et suggère que le gouvernement prennent des mesures supplémentaires afin d'assurer la participation des femmes à l'intégralité du processus politique pendant les élections législatives à venir.

91 Art.129.



LE JOUR DES ÉLECTIONS

Le processus de vote est la pierre angulaire du principe de la liberté d'expression de la volonté du peuple, au moyen d'élections véritables et périodiques. Certains droits participatifs doivent être garantis pour que le processus de vote reflète la volonté exacte du peuple. Ainsi, les droits les plus importants sont le droit de vote, le droit de participer aux affaires publiques, et le droit à la sécurité de la personne.⁹² L'état doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que de tels droits soient entièrement protégés et garantis à tous les citoyens de façon égale et non discriminatoire.⁹³

La Constitution et le Code électoral de Guinée respectent les engagements internationaux et régionaux de la Guinée en ce que concerne les procédures de vote.⁹⁴ Même si les observateurs du Centre Carter ont rapporté de nombreux cas de procédures ad hoc, d'ouvertures de bureaux de votes tardives, et de matériel manquant, ils ont constaté que ces incidents n'ont pas fondamentalement affecté l'intégrité du processus. Les observateurs ont estimé que la commission électorale, du personnel des bureaux de vote jusqu'aux dirigeants des commissions régionales, a fait preuve de bonne foi afin d'assurer le suffrage universel.

Dans l'ensemble, les observateurs du Centre Carter ont noté que les électeurs ont semblé enthousiastes au sujet du processus et sont allés voter en grand nombre dans un calme relatif. Le processus était en grande partie transparent, la participation bonne, et la participation du premier tour s'est largement répétée pour le second tour. Pour le second tour des élections, le processus de vote était plus efficace, en partie dû au fait que les électeurs tout comme le personnel des bureaux de vote s'étaient familiarisés avec le processus, et en autre partie dû au fait qu'il n'y avait que deux candidats sur le bulletin de vote. Le taux de participation le plus élevé (75-85%) a été enregistré dans la capitale et en Moyenne-Guinée; un taux de participation raisonnablement élevé (70%) a été relevé en Moyenne-Guinée; et un taux relativement



Molly Byrne

Un membre de bureau de vote montre le matériel qu'il utilisera pendant le scrutin, y compris le récipient contenant l'encre indélébile.

plus faible (50-60%) a été enregistré dans les régions de Guinée Forestière et Côtière. Il semblerait que beaucoup d'électeurs dans les zones rurales en Région Forestière et en Basse-Guinée se soient abstenus au second tour dans la mesure où leurs candidats préfé-

92 ICCPR/PIDCP, art. 2, 25(a), et 9.

93 ICCPR/PIDCP, art. 2(2); ICEFRD, art. 1.

94 Constitution, art. 146-49; Code Électoral, art. 3-5.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hales



Les membres des bureaux de vote reçoivent leur matériel le matin du scrutin. Environ 150 nouveaux bureaux de vote ont été créés moins de 30 jours avant les élections, ce qui a conduit à des retards et la confusion au sujet des récépissés et du matériel.

rés n'étaient plus sur le bulletin. Les observateurs en Guinée Côtière ont également rapporté des exemples de petites villes localisées à plus de 15 kilomètres du bureau de vote le plus proche lors des deux tours, ainsi que des populations qui ont dû se déplacer sur une autre île pour se rendre dans un bureau de vote.

L'OUVERTURE

Pendant le premier tour des élections, de nombreux bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure, souvent en raison de malentendus de la part du personnel des bureaux de vote concernant les procédures, du matériel électoral manquant (y compris des bulletins et des registres d'électeurs), et du manque de membres de bureaux de vote. À l'occasion du second tour, cependant, la plupart de ces problèmes avaient été abordés, et la grande majorité des bureaux de vote ont ouvert à l'heure ou dans un délai de 30 minutes après l'horaire prévu. Les retards étaient principalement le résultat de matériel électoral secondaire manquant ou du retard des membres des bureaux de vote. Lors des deux tours des élections, le vote s'est déroulé dans une ambiance généralement paisible. La plus grande partie

des Guinéens ont voté tôt, souvent formant des files d'attente comptant de 50 à 200 électeurs avant même l'ouverture du scrutin.

LE SCRUTIN ET L'ORGANISATION DU SCRUTIN

Maintenir la confiance du public dans le processus électoral exige que les normes internationales reconnues concernant le suffrage universel et égal, le secret du vote, et l'accès à l'information, soient respectées.⁹⁵

Plusieurs échéances réglementaires, concernant les opérations de vote, exigées par la loi guinéenne n'ont pas été respectées, surtout avant le premier tour. Par exemple,

bien que le Code électoral exige que les lieux des bureaux de vote soient déterminés au moins 30 jours avant les élections, des changements étaient encore faits au cours des jours précédant les élections,⁹⁶ y compris l'addition d'environ 150 bureaux de vote. Les citoyens ont été tardivement, parfois le jour même des élections, informés des changements de bureaux de vote. La distribution de matériel spécial dans les nouveaux bureaux de vote a pris plus de temps.

Un certain nombre de nouvelles procédures de vote étaient différentes de celles décrites par la loi. Par exemple, le dernier paragraphe de l'article 72 du Code électoral stipulant que les électeurs devraient avoir le droit de voter là où ils se trouvent a été supprimé lors d'une modification du code. Il n'était pas clair si les électeurs devaient remplir certaines conditions (e.g., être déployé en "mission officielle") ou s'il se fournir d'une autorisation spéciale afin d'exercer leur droit de

⁹⁵ Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, art. 29(a); ICCPR/PIDCP, art. 2 et 19(2); UNCAC, art. 18; Convention de l'UA sur la Corruption, art. 4.

⁹⁶ Code Électoral, art. 68.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

vote. À un certain moment, il y avait énormément de confusion au sujet de savoir, par exemple, si les étudiants s'étant inscrits dans leurs villages et ayant par la suite déménagé pour leurs études pouvaient voter à Conakry. De tels cas ont été, en règle générale, résolus, mais souvent très tard dans le processus par le biais de directives de la CENI ou par des modifications ultérieures du Code électoral. Les diverses versions du code électoral ont rendu les dispositions du code concernant l'endroit où les électeurs pouvaient voter, c'est à dire seulement dans leurs bureaux de vote assignés ou ailleurs dans le pays, n'étaient pas clair, et les interprétations ont variés d'un acteur à l'autre.

Un autre exemple était le problème des enveloppes qui étaient exigées par la loi mais qui n'avaient pas été prévues pour le vote. L'innovation du "bulletin unique" a présenté des problèmes dans la mesure où la loi interdisait l'utilisation d'enveloppes (pour les élections précédentes, les électeurs choisissaient un bulletin parmi plusieurs et le mettait dans une enveloppe pour voter). Le Code électoral qui avait été modifié et publié juste avant le second tour des élections a finalement résolu le problème en rendant les enveloppes facultatives.

La confusion au sujet de plusieurs aspects importants des procédures de vote et de dépouillement, le retard dans l'attribution des bureaux de vote, le manque de moyens de transport, et la livraison tardive de matériel de vote essentiel ont négativement affecté la qualité du scrutin au premier tour. Les défis confrontés pendant le processus d'inscription des électeurs et la livraison des cartes d'électeur ont sérieusement entravé la préparation du scrutin. La chronologie de la distribution du matériel, du recrutement, et de la formation des membres des bureaux de vote n'était pas réaliste en prenant en compte les longues distances, une infrastructure de transport peu développée, et des défis de communication majeurs.

La formation des ouvrier électoraux n'a pas été bonne pour le premier tour. En raison du manque de

directives claires et de formation, le jour des élections, les membres des bureaux de vote ont dû ressortir à des interprétations personnelles de dispositions concernant les élections, y compris des questions fondamentales comme qui avait le droit de voter, ou comment déterminer si un bulletin était valide ou nul, ainsi que l'enregistrement et la transmission des résultats.

Deux jours avant le jour du premier tour des élections, un certain nombre de problèmes logistiques sérieux n'avaient pas été résolus: l'encre utilisée pour voter par empreinte digitale venait d'arriver dans le pays, et le matériel électoral important comme les

bulletins, les procès-verbaux, les sacs inaltérables, et les sellés pour la transmission des résultat étaient encore à Conakry et n'avaient donc pas encore été livrés dans les préfectures. Selon les observateurs du Centre Carter, ce matériel n'était pas arrivé dans les bureaux de vote à l'heure ou en quantité suffisante. Seulement quelques

heures avant l'ouverture du scrutin, le personnel chargé de manipuler les résultat des bureaux de vote au niveau des préfectures était encore à Conakry, en attente d'argent et de moyens de transport.

Pendant le premier tour, il y avait des files d'attente très longues dans certains bureaux de vote et des électeurs ont dû attendre parfois plus de huit heures pour pouvoir voter. Les tensions qui ont pu émerger parmi les électeurs semblaient dues à la frustration associée au long temps d'attente et à l'inquiétude de ne pas pouvoir voter. L'article 73 du Code électoral prévoit un isoloir pour 250 électeurs. Des retards auraient pu être évités si cette disposition avait été respectée en pratique. Dans plusieurs cas observés, les bureaux de vote n'avaient pas d'isoloir, et les membres ont dû improviser des isoloir non-officiels.

Dans son rapport daté du 29 juin, le Centre Carter a exprimé ses inquiétudes à propos de la prestation inégale de service auprès des électeurs dans différentes régions du pays ainsi que de la confusion concernant les procédures correctes à suivre le jour des élections. Ces problèmes pouvaient potentiellement porter

Un certain nombre de nouvelles procédures de vote étaient différentes de celles décrites par la loi.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Molly Byrne



En raison du nombre insuffisant d'isoloirs, dans certains bureaux de vote de longues files d'électeurs ont dû attendre parfois pendant huit heures pour pouvoir voter.

atteinte aux principes de suffrage universel et égal.⁹⁷ Entre les deux tours de l'élection, le comité ad hoc et un comité technique ont travaillé sur 26 points pour améliorer les procédures électorales, et par conséquent, plusieurs de ces problèmes ont été résolus pour le second tour grâce à une série de décisions communes prises par la CENI et le MATAP.⁹⁸

Au deuxième tour des élections, les observateurs du Centre Carter ont remarqué des améliorations significatives. La grande majorité des membres des bureaux de vote, des agents des partis, et d'autres acteurs importants pour le processus électoral avaient reçu des formations supplémentaires, entre le premier et le second tours, sur les procédures de vote et de ce fait étaient mieux préparés pour la tâche à remplir.

L'administration électorale a apporté les modifications majeures suivantes: l'addition de 1,600 nouveaux bureaux de vote dans les secteurs où les électeurs avaient parcouru de longues distances au premier tour et où les bureaux de votes avaient été placés sur

des lieux de culte ou dans des garnisons militaires en infraction du Code électoral. Néanmoins, même si ces modifications ont eu l'effet positif de réduire la distance à parcourir pour quelques électeurs, elles ont aussi eu l'effet négatif d'inscrire des informations incorrectes sur les cartes d'électeur. De plus, dans certains cas, la redistribution des bureaux de vote s'est faite de façon inégale; par exemple, dans la commune de Matoto, un bureau de vote (BV 266) avec 1,009 électeurs a été divisé en deux, un bureau ayant 972

⁹⁷ Le suffrage universel et égal est lié à la capacité de donner à tous les électeurs l'opportunité de voter. Des divergences dans la préparation, l'allocation du matériel, et la formation dans différentes régions du pays peuvent causer des inégalités en ce qui concerne l'efficacité du processus de décision des électeurs. Au pire, le scénario décrit ci-dessus peut mener à une incapacité électorale géographique des électeurs vivant dans des zones rurales isolées, et qui sont souvent les plus pauvres, portant ainsi atteinte aux principes de suffrage universel et égal.

⁹⁸ Voir Décision Conjointe n°392 CENI/MATAP du 20 octobre 2010, sur le vote par procuration et la Décision n°089 du 16 novembre 2010 par le Président de la CENI, portant modalités de vote des populations déplacées et des malades hospitalisés à la suite de manifestations du 22 octobre 2010. Pour une liste complète des 26 points, voir Annexe G.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

électeurs et l'autre 37. Des tentatives ont été faites, y compris des annonces par les radios locales et la mise en place d'un service d'assistance téléphonique les réseaux téléphoniques cellulaire, pour informer les électeurs à propos des nouveaux bureaux de vote. Environ 20.000 personnes sont entrées en contact avec le service d'assistance téléphonique.

Selon le Code électoral, des bureaux de vote devaient être installés dans des endroits neutres (en dehors des garnisons militaires et lieux de culte)⁹⁹ et devaient être facilement accessibles aux électeurs. Pour les deux tours, quelques incohérences sont apparues après la publication des registres des bureaux de vote pour le jour des élections. De plus, au premier tour, quelques électeurs ont été assignés dans des bureaux de vote se trouvant à plus de 15 kilomètres de leurs domiciles, ce qui, combiné avec l'interdiction d'utiliser des véhicules le jour des élections, a potentiellement enfreint leur droit de vote. La CENI a pris des mesures actives pour résoudre ce problème, mais malheureusement, de nombreux électeurs interviewés le jour du second tour des élections se sont plaints de la difficulté de trouver leurs nouveaux bureaux de vote. De plus, de nombreux bureaux de vote ont été installés et ensuite enlevés ou déménagés, par les autorités locales, pendant les jours et les heures précédant le scrutin. Ceci a soulevé des inquiétudes concernant l'accessibilité des bureaux de vote pour tous les électeurs ainsi que les observateurs. À l'avenir, la CENI devrait s'assurer que les emplacements des bureaux de vote soient choisis en accord avec le Code électoral, qu'ils soient annoncés correctement avant le scrutin, et que les informations concernant le bureau de vote inscrit sur les cartes

d'électeur correspondent à la liste d'électeurs du bureau de vote en question.

Une grande majorité des bureaux de vote étaient exempts d'obstruction et étaient accessibles aux électeurs handicapés. L'obstacle le plus fréquent pour les handicapés était le placement des bureaux de vote à l'étage. De plus, l'organisation de la plupart des bureaux de vote permettait un vote secret même si dans certains

cas les isolements avaient été malheureusement placés à côté des fenêtres rendant les choix des électeurs visibles de l'extérieur.

Le Centre Carter a rapporté de nombreux cas où les membres des bureaux de votes ne vérifiaient pas si les doigts des électeurs étaient marqués d'encre indélébile et ne notaient pas les numéros de série des sellés utilisés pour fermer les urnes. Même si les doigts des élec-

teurs étaient régulièrement encrés par les membres des bureaux de vote après qu'ils aient voté, les doigts des électeurs n'étaient pas systématiquement vérifiés avant qu'ils ne reçoivent leur bulletin de vote.

Même si des cas isolés de retard et de temps d'attente longs ont été rapportés, le déroulement lent du second tour peut être expliqué, selon les observateurs, par la volonté des membres des bureaux de vote de respecter les procédures de vote. Le temps passé à trouver le nom de chaque électeur sur la liste électorale avant qu'il ou elle ne soit autorisé à voter a souvent été identifié comme étant la cause majeure des retards.

Les un à trois jours de formation supplémentaires avant le second tour des élections ont éclairé les



Deborah Haines

Un membre de bureau de vote cherche le nom d'un électeur sur la liste des électeurs. Ce processus a parfois considérablement ralenti le scrutin.

⁹⁹ Code Électoral, art. 64.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

problèmes du premier tour qui avaient probablement contribué à de longues files d'attentes, à des ouvertures retardées, et surtout le nombre important de bulletins nuls identifiés. La formation était visible dans la mesure où les observateurs n'ont constaté presque aucun problème dans le traitement des procurations, des électeurs assistés, et des dérogations; et les membres ont appliqué des critères cohérents afin d'invalider les bulletins. Au premier tour, des problèmes s'étaient présentés dans chacun de ces secteurs, comme l'avait remarqué le Centre Carter dans son communiqué du 29 juin.

Au second tour, les observateurs du Centre Carter n'ont rapporté aucun exemple d'électeur rejeté en raison d'un manque de bulletins, ou de bulletin comptés comme nul en raison de l'absence d'enveloppe. Cependant, jusqu'au jour des élections, dans tout le pays les électeurs craignaient d'être privés de leur droit de vote s'ils ne figuraient pas sur les listes électorales dans les bureaux de vote. Par exemple, des centaines de personnes à N'Zérékoré avaient des récépissés d'inscription, mais leurs noms n'apparaissaient pas sur les listes. À Faranah, 8.000 personnes n'avaient pas de carte alphanumérique ou de carte biométrique. Dans les communes de Matam et de Matoto à Conakry, au plus 50% des cartes d'électeur alphanumériques prévues avaient été reçues.

Les observateurs du Centre Carter ont également appris que des autobus de supporters RPG s'étaient rendus à Kindia et à Boké, des zones où on ne prévoyait pas beaucoup de voix pour Condé; cependant, les Forces Spéciales de Sécurité du Processus Électoral (FOSSEPEL) ont empêché ces autobus de se rendre dans ces lieux.

Le Centre encourage fortement la CENI à expliquer l'importance de ces deux procédures de sécurité aux membres des bureaux de vote afin d'assurer l'intégrité du vote, et il encourage aussi la tenue de formations supplémentaires sur ces points avant les

prochaines élections. Le Centre Carter suggérerait que les registres d'électeurs des bureaux de vote soient divisés en plusieurs listes alphabétisées plus courtes (e.g., A-H, I-P, Q-Z) afin de faciliter cet aspect du processus.

LE VOTE PAR DÉROGATION

Par le biais d'un changement de procédure par rapport au premier tour, pendant le second tour le nombre d'électeurs autorisé à voter dans un bureau de vote autre que celui où ils étaient inscrits, procédure appelé vote par dérogation, était limité à 10 personnes par bureau.¹⁰⁰

Le jour des élections, la plupart des bureaux de vote ont enregistré au moins cinq électeurs par dérogation (dans la plupart des cas, des membres des bureaux de vote), avec un chiffre médian de 8 personnes. Dans certains bureaux de vote, la limite autorisée de 10 électeurs par dérogation a été dépassée. Un bureau de vote dans la commune urbaine de Matam a eu 26 électeurs par dérogation et

un autre à Gueckedou a reçu 64 électeurs par dérogation. Ceci a été disputé au début, surtout par l'agent de l'UFDG. Après, le président de la CEPI a référé ce cas à la CENI pour être passé en revue et ces bulletins ont été éventuellement comptés. Dans certains cas, dans les préfectures de Moyenne-Guinée, la CENI a tenté de laisser voter les personnes déplacées n'importe où, mais certaines personnes déplacées ayant des permis spéciaux avaient été inscrites par erreur comme étant des électeurs par dérogation au lieu d'être inscrites dans une catégorie différente. Dans les commissions de centralisation, les résultats des bureaux de vote dépassant le quota autorisé d'électeurs par dérogation ont été contesté par les partis, et dans de nombreux cas, ceux-ci ont été invalidés.

Le Centre Carter suggérerait que les listes électorales des bureaux de vote soient alphabétiquement divisées en plusieurs listes plus courtes.

¹⁰⁰ CENI-MATAP Décision Conjointe N° 381 du 5 octobre 2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Un membre de bureau de vote rend une carte d'inscription à un électeur après avoir vérifié qu'elle était sur la liste des électeurs.

LES CARTES D'ÉLECTEUR

Le code électoral exige la présentation d'une carte d'électeur par toute personne souhaitant voter.¹⁰¹ En raison de problèmes techniques pendant l'inscription des électeurs, 491.000 électeurs inscrits n'ont pas reçu de carte en raison de la mauvaise qualité de leurs empreintes digitales ou de leurs photos. De plus, certains électeurs pour qui les cartes étaient prêtes n'ont pas pu aller les chercher avant le jour des élections. Le 16 juin, la CENI et le MATAP ont publié une décision commune expliquant que n'importe quel électeur pourrait voter en utilisant le récépissé donné à l'inscription.¹⁰² Cependant, le jour du premier tour des élections, il était évident que, même si l'explication donnée le 16 juin permettait de voter avec la présentation d'un récépissé, ce processus n'était pas systématiquement accepté dans tous les bureaux de vote, et les observateurs du Centre Carter ont rapporté des cas où les électeurs en possession de récépissés n'étaient pas autorisés à voter et d'autres cas où, dans certains bureaux de vote, un pourcentage anormalement élevé de gens votaient avec un récépissé.

Pour le second tour, il avait été décidé que les reçus ne pouvaient pas être utilisés pour voter. Ce message semble avoir été effectivement transmis aux électeurs dans la mesure où, au second tour, les observateurs du

Centre Carter n'ont remarqué que quelques incidents où des électeurs ont essayé de voter avec des récépissés. Cependant, des électeurs se sont plaints de ne pas avoir reçu les cartes d'électeur alphanumériques qui étaient censées remplacer les récépissés. Dans certains cas, ils ne les avaient pas récupérées à temps, mais dans la plupart des cas, les cartes n'avaient pas été produites. Dans la préfecture de N'Zérékoré, le Centre Carter a remarqué qu'un petit groupe d'électeurs ayant voté avec des cartes biométriques au premier tour, et malgré le fait que leurs noms et leurs photos aient été imprimés sur les listes affichées à l'entrée du bureau de vote, ne figuraient pas sur le registre des électeurs de ce bureau et par conséquent n'ont pas été autorisés à voter. Les fonctionnaires de la CEPI ont été incapables de trouver une solution à ce problème. Un bureau de vote à Faranah avait enregistré seulement sept voix, y compris les électeurs par procuration et les cinq membres du bureau de vote, indiquant que pratiquement personne n'avait voté dans ce bureau de vote.

Les observateurs ont entendu un certain nombre de plaintes au sujet de la distribution et/ou de l'absence de cartes alphanumériques. Les observateurs ont eu des difficultés à trouver des chiffres fiables concernant le nombre d'électeurs ayant voté avec un récépissé au premier tour et qui n'avaient pas reçu de carte alphanumérique pour voter au second tour. Pendant des entrevues, les membres de la CEPI, CESPI, et/ou de la CECI, ainsi que les agents des partis politiques ont souvent fait référence aux cartes absentes. Les observateurs n'ont observé aucune incohérence dans l'application de l'obligation d'utiliser la carte alphanumérique en remplacement du récépissé d'inscription, et ont remarqué que la plupart des électeurs avaient accepté ce changement. Le Centre Carter attribue la réduction et la prévention d'une grande confusion à propos du nouveau processus appliqué au second tour à l'utilisation de panneaux d'affichage et de la radio qui ont communiqué ce changement aux électeurs.

101 Code Électoral, art. 5.

102 CENI-MATAP Décision Conjointe N°203, 16 juin 2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

LE VOTE PAR PROCURATION ET
LA PARTICIPATION DES GROUPES
MARGINALISÉS

Les documents sur les bonnes pratiques électorales recommandent que les états assurent un accès adéquat au bureaux de vote pour les électeurs et évitent les pratiques discriminatoires qui empêchent les gens de voter, y compris les personnes handicapées.¹⁰³

Pendant le premier et le second tours, la CENI a principalement compté sur des organisations comme l'IFES pour promouvoir la participation des personnes handicapées au processus électoral.¹⁰⁴ IFES a entrepris des efforts spécifiques d'éducation électorale à l'encontre des femmes et des personnes handicapées, tels que l'éducation électorale en langage des signes pour les sourds, dans le but de les faire participer davantage au processus électoral.

Les procédures concernant le vote assisté en Guinée ont été clarifiées par la décision commune de la CENI et du MATAP du 16 juin. Celle-ci déclarait que n'importe quel électeur dont la situation ne lui permet pas d'exercer correctement ses droits civiques, est autorisé à demander l'aide de l'électeur de son choix.¹⁰⁵ Le Centre Carter félicite la CENI pour son effort d'assurer que les électeurs nécessitant une aide impartiale aient pu participer.

En plus du vote assisté, le vote par procuration est disponible comme un moyen d'assurer que les citoyens hospitalisés, gravement malades, ou autrement incapables de voter là où ils se sont inscrits ne soient pas priver de leur droit de vote.¹⁰⁶ Cependant, la bonne pratique électorale exige que de tels systèmes de vote par procuration soient soigneusement contrôlés.¹⁰⁷ En Guinée, le vote par procuration exigeait un formulaire rempli et signé par l'électeur; cependant, surtout au premier tour, ces formulaires n'étaient pas disponibles partout, et les procédures associées au vote par procuration n'étaient pas claires. Dans la plupart des cas, la liste des procurations était une feuille blanche signée

par ceux votant pour l'électeur absent.

Pour le second tour, de nouvelles dispositions pour voter par procuration ont été développées, imposant une limite de 5 votes par procuration par bureau de vote et exigeant que les demandes soient soumises, à l'avance, aux représentants de la commission électorale locale.¹⁰⁸ Même si cette stipulation avait été recommandée après le premier tour, le timing de la décision et de la date choisie pour le second tour ont coïncidé avec le départ d'environ 7.000 électeurs pour le Hadj, le pèlerinage vers la Mecque. Les pèlerins ont été permis de voter par procuration, mais il est difficile de savoir si tous ceux intéressés ont pu utiliser cette procédure en raison de la notification tardive. Les observateurs du Centre Carter ont observé quelques cas de vote par procuration le jour des élections et dans tous les cas, un formulaire était présenté.

Le Centre recommande que la CENI et d'autres agences gouvernementales prennent des mesures afin de mieux inclure les personnes handicapées dans le processus électoral.

¹⁰³ Manuel d'observation électorale de l'Union européenne, 2ème édition, p. 75. EISA et Forum électoral des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), *Principes de gestion, suivi et observation des élections dans la région SADC (EISA/SADC)*, p. 24. Les états doivent assurer un accès approprié au vote à certaines personnes, notamment les personnes handicapées qui ont besoin d'aménagements spéciaux. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, art. 29(a)(i) ; *Principes de gestion, suivi et observation des élections dans la région SADC*, p. 23.

¹⁰⁴ Travaillant avec la Fédération Guinéennes des Personnes Handicapées, IFES a utilisé le langage des signes local dans ses programmes d'éducation des électeurs sur leurs droits et responsabilités, les procédures de vote, et le code électoral. Le jour des élections, IFES a distribué aux personnes handicapées de l'essence, des laissez-passer pour conduire, des badges afin qu'ils puissent observer le processus électoral.

¹⁰⁵ CENI-MATAP Décision Conjointe N°203, 16 juin, 2010.

¹⁰⁶ Code Électoral, art. 90.

¹⁰⁷ Il n'y a pas d'obligation légale de réguler avec soins le vote par procuration. Cependant, la possibilité de fraude inhérente à ce mode de vote menace l'égalité du vote (ICCPR/PIDCP, art. 25b). Ainsi, le besoin d'un contrôle stricte a été largement reconnu par des organisations comme les Nations Unies, l'Union Européenne, l'International IDEA, et la Venice Commission. Voir, par exemple: International IDEA: Guidelines for Reviewing a Legal Framework for Elections, page 72; Venice Commission Code of Good Practice in Electoral Matters, sec. I.3.2.v; et Nations Unies Droits de l'Homme et Élections, paragraphe 110.

¹⁰⁸ CENI-MATAP Décision Conjointe N°392 du 12 octobre 2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Molly Byrne



Ce représentant de l'UFDG a observé le scrutin avec des membres d'autres partis.

Dans ses rapports sur les élections, le Centre a loué les efforts visant à simplifier les procédures de vote par procuration et par dérogation afin d'éviter la fraude et de protéger le droit de tous les électeurs de participer à l'élection de leur gouvernement.

À l'avenir, le Centre recommande que la CENI et les autres agences gouvernementales prennent les mesures nécessaires pour mieux inclure les personnes handicapées dans le processus électoral; par exemple: s'assurer que les bureaux de vote soient accessibles, fournir du matériel d'éducation électorale, offrir des formations sur l'éducation civique, et prendre des dispositions concernant le vote par procuration en consultation avec les groupes d'intérêt.

Le Centre recommande qu'à l'avenir l'accent soit mis sur: la formation des fonctionnaires électoraux afin d'assurer qu'ils soient familiarisés avec et qu'ils respectent les procédures; ainsi que la communication de toutes les informations aux électeurs afin d'assurer qu'ils soient capables d'exercer leur droit de vote par dérogation ou par procuration si besoin est. Les limites au nombre de votes par procuration ou par

dérogation par bureau de vote devraient être examinées afin d'évaluer si elles sont toujours nécessaires pour limiter la fraude électorale.

L'ACCÈS POUR LES OBSERVATEURS DOMESTIQUES ET LES REPRÉSENTANTS DES PARTIS

Les représentants des partis étaient bien représentés dans les bureaux de vote dans tout le pays. Les représentants de tous les partis ont bien travaillé ensemble, coopérant dans la majorité des bureaux de vote observés. Il a été rapporté que les représentants des partis politiques dans les bureaux de vote étaient engagés, vigilants, et satisfaits du processus de vote. Les observateurs n'ont rapporté des plaintes officielles que dans 2 bureaux de vote sur les 178 observés. Dans un cas, les autorités administratives locales ont rejeté des représentants du RPG à destination de Télimélé, les renvoyant à Boké. Des situations similaires se sont produites à Kindia et Gaoul, mais dans ces cas, les représentants RPG ont éventuellement été autorisés à remplir leur rôle. L'UFDG a exprimé des inquiétudes à propos de la sécurité de ses représentants à Siguiri et dans d'autres zones affectées par la violence les 23 et 24 octobre. À part ces exemples, les observateurs du Centre Carter ont rapporté que des observateurs des deux partis étaient présents dans presque tous les bureaux de vote et ont décrit une ambiance de coopération dans la plupart des cas.

En plus des représentants des partis politiques, le Centre Carter a observé la présence d'organisations d'observation domestique des élections dans un certain nombre de bureaux de vote dans tout le pays. Des procédures électorales avaient été établies afin de permettre aux représentants des partis et aux observateurs domestiques d'observer le processus de vote et d'enregistrer leurs inquiétudes pour un examen juridique,¹⁰⁹ dans tous les bureaux de vote. Le Centre loue l'inclusion de ces sauvegardes de transparence

¹⁰⁹ La Mission d'Observation des Élections du Centre Carter en Guinée: Rapport Préliminaire, 29 juin, 2010, p. 11.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

et félicite les partis politiques pour leurs efforts en déployant un grand nombre de représentants qui ont observé les procédures de vote dans les bureaux de vote.

LA SÉCURITÉ

La sécurité électorale a pour but de protéger les acteurs électoraux et les informations électorales; et d'empêcher l'endommagement des équipements électoraux et la perturbation du processus électoral. Le droit à la liberté et à la sécurité de la personne sont renforcés par les chartes, les protocoles, et les traités internationaux et régionaux.¹¹⁰

Le Code électoral de Guinée interdit la violence, les attaques, ou les menaces contre les membres des bureaux de vote.¹¹¹ Les menaces contre les électeurs ou les tentatives d'influencer le vote sont des actes criminels contrôlés par le code pénal.¹¹² Le port d'armes à feu dans les bureaux de vote est aussi interdit.¹¹³

La Force Spéciale pour la Sécurité du Processus Électoral (FOSSEPEL) a été créée par décret présidentiel¹¹⁴ le 15 mai 2010. La FOSSEPEL est un projet de long terme conçu pour assurer la sécurité électorale, avant, pendant, et après les élections présidentielles ainsi que pendant les élections législatives et communales à venir. Au début, la force était censée être composée de 16.000 personnes (8.000 policiers et 8.000 gendarmes). En raison des contraintes budgétaires, elle a été limitée à deux agents pour chaque sous-préfecture soit un total de 608 agents. Les officiers de la FOSSEPEL ont été choisis principalement parmi les forces de police et de gendarmerie. Un grand nombre d'entre eux ont suivi le stage de formation sur comment assurer la sécurité le jour des élections avant le premier tour et de nouveau avant le second tour et, le jour des élections, ils étaient vêtus de t-shirts marqués de leur sigle. Cependant, dans la mesure où de nombreux agents de la FOSSEPEL avaient gardés leurs uniformes habituels, ils étaient difficile de diffé-

rencier des autres forces de sécurité. Les officiers de la FOSSEPEL ont aussi suivi une formation sur les questions liées aux droits de l'homme.

Les présidents des bureaux de vote étaient responsables de la sécurité dans leurs bureaux respectifs, et les forces de la FOSSEPEL étaient juste là pour intervenir quand appelées par les présidents des bureaux de vote. Après le dépouillement dans les bureaux de vote, les procès-verbaux de résultats devaient être envoyés avec le président du bureau de vote et un agent de la FOSSEPEL vers la commission de réception au niveau de la CESPI ou de la CECI. Dans les commissions de centralisation, la présence de la FOSSEPEL était seulement exigée à l'intérieur d'une pièce quand demandée par le président de la commission.

La présence et le rôle des forces de sécurité de la FOSSEPEL variaient en fonction de la géographie dans toute la Guinée. Pendant les deux tours, les agents de la FOSSEPEL ont été observés à l'intérieur des bureaux de vote et des commissions de centralisation. Alors que leur présence était générale-

ment inoffensive –le jour des élections ils étaient à l'intérieur surtout à cause de la chaleur– dans certains cas, les agents de la FOSSEPEL ont été observés outrepassant leur mandat, en vérifiant les cartes d'électeur avant de faire rentrer les électeurs dans les bureaux et dans certains cas donnant des instructions

La présence et le rôle des forces de sécurité de la FOSSEPEL étaient variables dans toute la Guinée.

110 ICCPR, art. 9. ICERD, art. 5. AfCHPR, art. 6.

111 Code Électoral, art. L 200.

112 Code Électoral, art. L 206.

113 Code Électoral, art. L 197.

114 D/081.PRG/CNDD/SGPRG/2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

aux présidents des bureaux de vote pour faire accélérer les opérations, par exemple.¹¹⁵

Pour le second tour des élections, les observateurs ont rapporté que les officiers de la FOSSEPEL était rarement présents dans les zones rurales; pourtant, il y avait jusqu'à 10 membres de la FOSSEPEL dans ou autour de certains petits bureaux de vote à Conakry. Malheureusement, certains membres de la FOSSEPEL n'ont pas toujours agi de façon professionnelle, et les observateurs du Centre Carter ont été témoins de l'utilisation de force excessive à plusieurs occasions. Les agents de la FOSSEPEL n'étaient pas censés porter des armes à feu, mais les observateurs ont remarqué que dans certains endroits, ils étaient armés. À Siguiri, les observateurs estiment que trois-quarts des agents de la FOSSEPEL étaient armés. L'observation la plus inquiétante en ce qui concerne les agents de la FOSSEPEL a été faite à Boké où ils n'ont pas poursuivi des individus qui jetaient des pierres vers un bureau de vote et ont à la place attaqué la terrasse d'un café voisin. Des spectateurs étaient visiblement secoués par l'événement, mais aucun blessé n'a été rapporté.

En général, la FOSSEPEL a respecté son mandat, et il n'y a eu aucun incident majeur le jour des élections. Les observateurs du Centre Carter ont remarqué que la FOSSEPEL a aidé à maintenir une apparence d'ordre pendant les premier et second tours dans les commissions de réception et dans la très chaotique Commission de Centralisation à Conakry. Dans l'en-

semble, les observateurs du Centre Carter ont noté que la présence de la FOSSEPEL n'a engendré aucun incident d'intimidation systématique, ou de harcèlement, ou d'entrave à la libre circulation des électeurs. Néanmoins, le Centre recommande la conduite d'une enquête sur l'incident de Boké et des recherches plus approfondies sur le nombre et la composition des forces de la FOSSEPEL déployées dans tout le pays ainsi que des raisons pour lesquelles autant d'agents de la FOSSEPEL portaient des armes à feu.

LA FERMETURE ET LE DÉPOUILLEMENT

Le Centre a observé la fin du scrutin et le processus de dépouillement dans les bureaux de vote dans tout le pays pour les deux tours des élections. Les observateurs ont remarqué un grand degré de transparence et d'ouverture pendant le dépouillement dans la mesure où cette opération était observable par les représentants des partis, les observateurs domestiques et internationaux. Dans presque tous les bureaux observés, le Centre a rapporté que les résultats étaient annoncés à tous les représentants de partis présents et que les résultats étaient totalisés et montrés à tous les membres et les représentants présents.

Malgré une évaluation d'ensemble de la fermeture et du dépouillement positive, les observateurs du Centre Carter ont remarqué trois types de problèmes majeurs communs à la fermeture pendant les premier et second tours.

Premièrement, il a été fréquemment observé que les membres des bureaux de vote ne comptaient pas, pendant le dépouillement, le nombre d'électeurs ayant signé la liste d'émargement. Cette liste, qui doit rendre compte de chaque électeur ayant voté, a été conçue afin d'être comparée au nombre de bulletins dans l'urne dans le but de neutraliser le vote multiple ou le bourrage d'urnes.



Deborah Hakes

Les fonctionnaires de bureau de vote préparent les bulletins pour le dépouillement.

¹¹⁵ Dans au moins deux cas observés par le Centre Carter, des membres de la FOSSEPEL ont refusé de partir quand le président de la commission de centralisation l'a demandé. Dans un des cas, le dépouillement a été suspendu jusqu'à ce que les agents en question partent, et dans l'autre cas, un compromis avait été trouvé selon lequel les agents de la FOSSEPEL pouvaient rester dans la salle mais en étant moins nombreux.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

De plus, les membres des bureaux de vote n'ont, en général, pas distingué entre des bulletins corrompus et des bulletins nuls, et ont fréquemment changé le nombre de bulletins reçus de la CENI sur les procès-verbaux de résultats afin qu'il corresponde avec le nombre de bulletins ils avaient à la fin de la journée. Cependant, dans ces cas, la différence n'était jamais plus de 10 bulletins. De plus, le nombre de voix pour les candidats n'ont jamais été changé, seulement le nombre total de bulletins reçus. Dans les cas observés par le Centre Carter, les anomalies dans le processus de dépouillement n'ont pas porté atteinte de manière significative à l'intégrité du processus mais ont compliqué la totalisation centralisée des voix et la transmission des résultats.

En second lieu, concernant la préparation des procès-verbaux de résultats, la plupart des membres des bureaux de vote étaient troublés par les bonnes procédures et ont constamment dû faire référence au Guide pratique du bureau de vote, ce qui a retardé le transport des résultats vers les commissions de centralisation. Au premier tour, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que dans de nombreuses circonstances, les membres des bureaux de vote n'étaient pas au courant du protocole exigé par la CENI pour le dépouillement et la totalisation, et dans certains bureaux de vote ils étaient incapables de réconcilier correctement les bulletins utilisés en raison de l'incertitude au sujet des procédures de fermeture et de dépouillement. Les observateurs du Centre Carter ont également noté la confusion concernant le vote par procuration, les listes supplémentaires, le vote assisté, et les critères d'identification des bulletins nuls. Même pendant le deuxième tour des élections, il y a eu des cas où il a fallu presque deux heures aux membres des bureaux de vote pour compléter correctement l'inscription des détails dans les procès-verbaux de résultats après la fin du dépouillement. De plus, les numéros de série des sellés utilisés pour

les urnes n'ont souvent pas été inscrits ou, si inscrits, n'ont pas été vérifiés pendant la fermeture et le dépouillement.

Troisièmement, la préparation des enveloppes scellées contenant les résultats a également causé la confusion parmi les membres des bureaux de vote. Pendant la formation –comme cela est accentué dans le Guide Pratique du Bureau de Vote– les membres des bureaux de vote devaient s'attendre à trois enveloppes avec des scellés de couleurs différentes à destination de la commission de centralisation, du MATAP et de la CENI, respectivement. Le jour du vote, cependant, les enveloppes n'étaient pas les mêmes que celles utilisées pendant la formation, et il était difficile de les différencier. D'ailleurs, les présidents des bureaux de vote eux-même n'ont pas toujours clairement indiqué la bonne adresse de ce fait entravant le travail des commissions de réception. De plus, les documents nécessaires étaient parfois absent des enveloppes de centralisation. Dans plusieurs cas, les membres des bureaux de vote n'étaient pas sûrs de comment sceller correctement les enveloppes ou bien celles-ci n'étaient pas scellées.

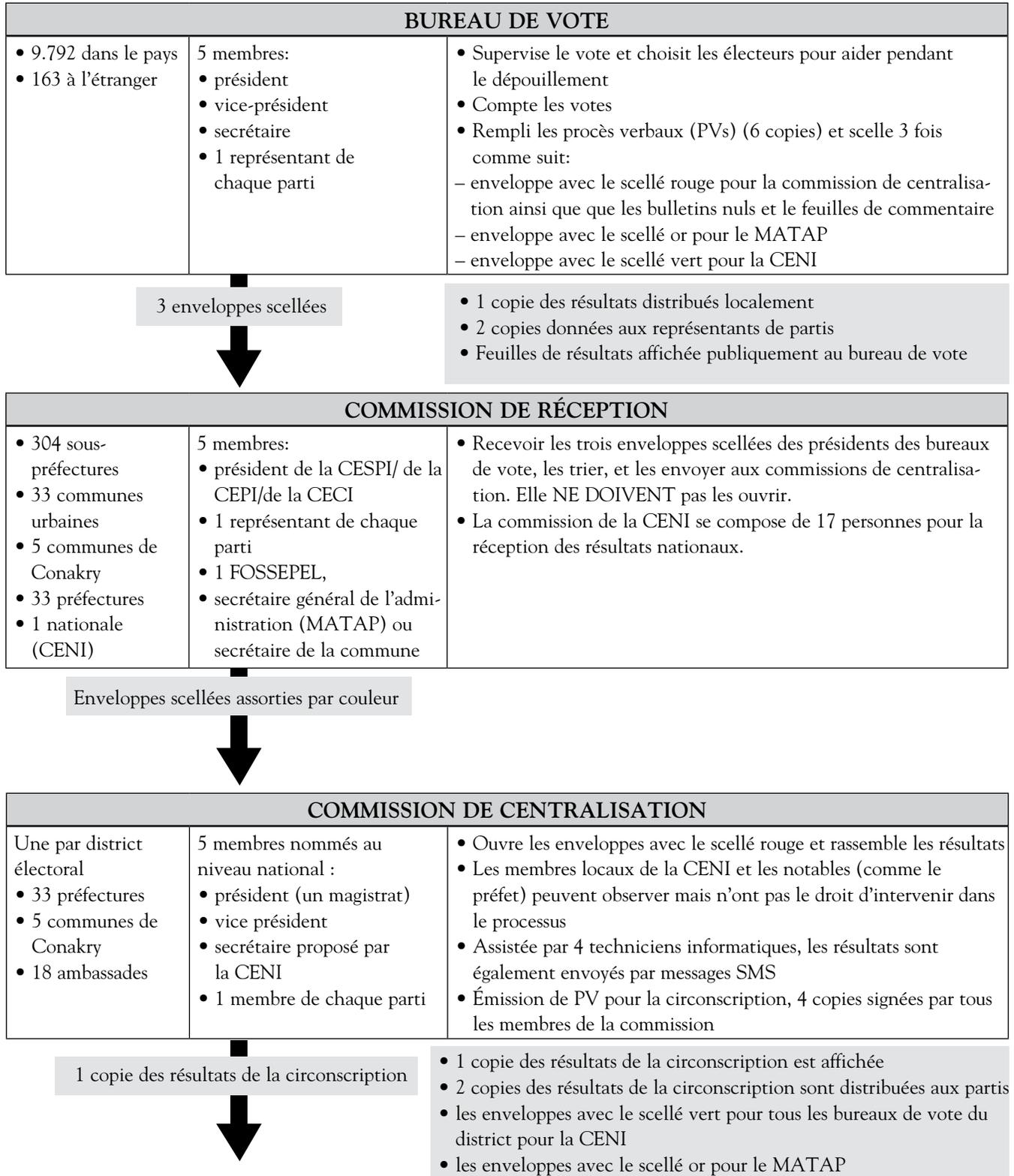
Le Centre Carter recommande que, en vue des prochaines élections, la CENI assure une formation efficace et que le matériel utilisé pour la formation sur les procès-verbaux soient adaptés.

Tandis que la plupart de ces exemples étaient dus à un malentendu à propos des procédures et non une tentative délibérée de trafiquer les résultats, toute enveloppe non scellée courait le risque de voir ses résultats invalidés. Par exemple, au second tour, pendant le processus de centralisation à Kindia, les observateurs du Centre Carter ont vu cinq enveloppes qui ont été immédiatement disqualifiées en accord avec les deux partis en raison du fait qu'elles étaient arrivées ouvertes à la commission de centralisation. 73 enveloppes supplémentaires ont été comptées mais signalées pour revue et ont été plus tard disqualifiées après avoir été reçues avec la languette de l'enveloppe pliée et fermée mais pas scellée. À Kankan, cinq faux procès-verbaux, totalisant environ 1.000 voix, ont été trouvés pendant le processus de centralisation.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Tableau décrivant le processus de transmission des résultats et les acteurs présents au second tour





OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

COMMISSION NATIONALE DE TABULATION		
1 à Conakry	21 membres : <ul style="list-style-type: none"> • président (VP de la CENI) • vice-président (secrétaire général du MATAP) • rapporteur (directeur des opérations de la CENI) • 1 représentant de chaque parti • 1 FOSSEPEL • D'autres membres de CENI, et des représentants du CNT 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrège tous les résultats venant de tout le pays et des ambassades • Annonce les résultats provisoires pour qu'ils soient validés par la Cour Suprême et dépose les plaintes des partis, le cas échéant

Deborah Hakes



Les membres de bureau de vote comment à dépouiller les bulletins sous l'œil d'observateurs.

Molly Byrne



Les fonctionnaires de bureau de vote dépouille éclairés par une lanterne.

Dans les bastions de certains partis politiques, des observateurs et des membres des partis politiques ont rapporté que des agents des partis étaient rejetés par les autorités administratives locales ou se sont vus refuser l'accès pour remplir leurs fonctions d'observation et de surveillance dans les bureaux de vote. Par exemple, les membre du RPG, en possession d'accréditation de la CENI, n'étaient pas autorisés dans certains bastions UFDG dans les régions de Basse et Moyenne Guinée (Cotière et Fouta Djallon) à rentrer dans les bureaux de vote.

Étant donné que les erreurs de procédure de la part des fonctionnaires électoraux pouvaient mener à la disqualification de toutes les voix d'un bureau de vote et ainsi priver les électeurs de ce bureau de leur droit de vote, le Centre Carter recommande que, en vue de élections à venir, la CENI assurent une formation efficace et utilise un matériel similaire pendant la formation afin de préparer les membres à remplir les procès-verbaux.

LA TOTALISATION DES RÉSULTATS

Selon l'article 6 du protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, "l'organisation, le déroulement des élections et la proclamation des résultats s'effectueront de manière transparente." Il n'y a pas de langage spécifique dans le Code électoral de Guinée¹¹⁶ exigeant que la CENI présente

¹¹⁶ Voir chapitre 7.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Dr. John Stremmlau, vice président des Programmes de Paix du Centre Carter, observe le processus de dépouillement; ce processus a été considéré comme transparent par le Centre.

publiquement sa méthode de totalisation des voix. Cependant, l'article 88 déclare que tout candidat ou son/sa représentant a le droit de vérifier le vote, le dépouillement et la totalisation des résultats.

La Commission de totalisation à la CENI a reçu des procès-verbaux de centralisation des présidents des commissions de centralisation, en personne, et ont totalisé les résultats nationaux. En plus de la transmission écrite des résultats, la CENI a créé un système de messages courts codés (SMS) pour recevoir électroniquement les résultats des commissions de centralisation quand ceux-ci étaient validés. Le système a raisonnablement bien fonctionné, bien que les observateurs aient remarqué des retards fréquents dans l'envoi et la réception des messages dus à des problèmes avec le réseau de transmission.

Il y avait une Commission administrative de centralisation responsable de totaliser les résultats pour chacun des 56 districts électoraux de Guinée. Ces commissions étaient composées de cinq membres: un président, normalement un magistrat; un vice-président; deux assesseurs; et un secrétaire. À la réception des procès-verbaux de dépouillement de chaque bureau de vote, la commission ouvre les procès-verbaux, les examine pour identifier des irrégularités potentielles, inscrit les résultats dans une base de don-

nées, et envoie un message SMS avec les résultats au serveur central de la CENI.

Pendant le premier tour, des goulots d'étranglement se sont créés au niveau du traitement des résultats dans les commissions de centralisation, dans certains cas ralentissant le processus à tel point que l'intégrité du processus était remise en question. Les commissions étaient débordées par les présidents des bureaux de vote attendant leur tour pour donner leurs procès-verbaux et compléter leur tâche. Dans de nombreux cas, les résultats n'étaient pas reçus de façon systématique ou organisée. Dans les plus grandes préfectures –certaines recevaient les résultats de plus de 400 bureaux de vote– il y avait des retards de plusieurs heures dans la réception des procès-verbaux de résultats, et par conséquent, des présidents de bureaux de vote ont donné leurs procès-verbaux à des tierces personnes. Certains se sont endormis par terre, tenant leurs résultats. D'autres sont rentrés chez eux et sont revenus le lendemain matin. Ces comportements ont causé des accusations de trafic de résultats, et dans certains cas, les résultats des bureaux de vote ne sont simplement jamais arrivés au bureau de la commission de centralisation appropriée.

Après le premier tour des élections, le travail de plusieurs commissions avait été par la suite contesté par quelques candidats, et par conséquent, les résultats des bureaux de vote ainsi que de l'intégralité des cinq commissions ont été invalidés par la Cour Suprême, en grande partie en raison du manque de respect des procédures et de l'échec d'assurer l'intégrité et la sécurité des résultats des bureaux de vote pendant le processus de centralisation.

Ayant noté les difficultés ressenties pendant le processus de centralisation au premier tour, le Centre Carter a fait particulièrement attention à cet aspect du processus au second tour, et des observateurs étaient présents dans 14 des 38 Commissions de centralisation en Guinée, ainsi qu'à la CENI à Conakry où les résultats nationaux étaient totalisés. Les observateurs du Centre Carter ont remarqué que les fonctionnaires électoraux comprenaient beaucoup mieux les processus de totalisation et les procès-verbaux de totalisation exigés, et que le dépouillement s'était



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

déroulé beaucoup plus vite qu'au premier tour. Ces améliorations, étaient en partie attribuables à la formation supplémentaire organisée entre les deux tours sur le dépouillement et la totalisation des voix, en plus de la simplification du bulletin par la présence de seulement deux candidats.

Dans la plupart des préfectures, où des commissions de réception ont été également établies au niveau communal et sous-préfectoral, le nouveau système a assez bien fonctionné, avec les agents de la FOSSEPEL et de la CENI aidant avec la logistique et le transport aux points de réception. La pression sur les commissions de centralisation a été allégée, et les observateurs ont estimé que le processus était, dans l'ensemble, beaucoup mieux organisé. Ceci dit, il fallait toujours compter plusieurs heures avant que tous les résultats soient reçus des présidents des bureaux de vote, et dans la plupart des cas, les membres des commissions de réception n'avaient pas reçu de nourriture et travaillaient dans le

noir presque complet. Dans les communes de Conakry, il y avait une seule commission de réception par commune, ce qui a de nouveau causé des goulots d'étranglement dans le traitement des résultats qui auraient pu mener à remettre en question l'intégrité du processus électoral dans ces communes. Plusieurs lieux de regroupement avaient été choisis dans les communes de Conakry afin de servir de centrale de transport vers les commissions de réception. Dans les plus grandes communes, comme Ratoma et Matoto, avec plus de 400 bureaux de vote, 1.500 personnes –les présidents des bureaux de vote, les agents des partis, et la FOSSEPEL– sont arrivées presque simultanément dans les commissions de réception pour délivrer leurs résultats. Les commissions de réception ont été par conséquent débordées. Quelques commissions de centralisation ont terminé leur travail et ont annoncé tous les résultats pour leur

district le 8 novembre, le lendemain des élections, alors que d'autres, ayant plus de travail, comme celle de la Commune de Matoto à Conakry, totalisaient encore les résultats le 11 novembre. À l'avenir, afin de réduire le temps d'attente et l'incertitude entre le jour des élections et l'annonce des résultats, les étapes à suivre devraient être analysées, organisées, et testées, afin de simplifier les processus de totalisation et de transmission des résultats dans les plus grandes circonscriptions électorales.

Dans d'autres cas, quand les résultats totaux étaient incorrecte, les membres de la Commission de centralisation ont corrigé les feuilles de résultats des bureaux de vote afin que le nombre de voix pour chaque candidat soit égal au nombre total de voix. Ceci était habituellement fait avec l'accord de tout ceux présents et consistait à changer le nombre total de voix et non pas le nombre de voix pour chaque candidat. En général, les observateurs du Centre Carter ont trouvé que ce processus était conduit de façon transparente,

non-partisane, et indépendamment, et n'a affecté qu'un petit nombre de voix de temps en temps.

Le Centre Carter loue la création des commissions de réception mais recommande que d'autres dispositions soient prises afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire drastiquement le temps d'attente pour délivrer les procès-verbaux de résultats dans les préfectures les plus peuplées et dans les Communes de Conakry.

Les observateurs domestiques ont rapporté que la CENI leur avait interdit d'observer le processus de totalisation national à la CENI pendant les jours suivant le deuxième tour. En réponse, la CENI a soutenu que quelques groupes d'observateurs domestiques avaient un agenda politique, et qu'elle craignait que cela ne les pousse à divulguer les résultats.

Le Centre Carter recommande que d'autres dispositions soient prises afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire rigoureusement le temps d'attente pour déposer les procès-verbaux de résultats.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

RÉSOLUTION DES CONFLITS ÉLECTORAUX
ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Des mécanismes de résolution de conflits électoraux sont nécessaires pour s'assurer que des remèdes efficaces soient disponibles pour la réparation des infractions aux droits fondamentaux liés au processus électoral.¹¹⁷

La Cour Constitutionnelle est l'institution de dernier ressort identifiée par la loi Guinéenne afin de gérer les conflits électoraux. Elle est responsable de déterminer si il y a eu des irrégularités significatives au cours du processus et si celles-ci sont assez graves pour entraîner l'annulation partielle ou totale des résultats.¹¹⁸ Cependant, cette institution n'avait pas été établie avant les élections,¹¹⁹ et la Cour Suprême a pris en charge cette tâche.

Les cours et tribunaux de première instance de Guinée ont également reçu des responsabilités dans la résolution des conflits électoraux.¹²⁰ Par exemple, avant une élection, des individus peuvent déposer une plainte auprès des tribunaux de première instance ou des tribunaux de paix¹²¹ à propos de l'inscription des électeurs ou de la composition des listes d'électeurs. Les décisions prises par les autorités judiciaires doivent être prises en compte quand les listes d'électeurs sont mises à jour.¹²² Même si les électeurs peuvent déposer des plaintes sur la base de l'inscription des électeurs, le code électoral ne détaille pas les recours individuels disponibles devant les institutions judiciaires et administratives de résolution de conflits. Selon la CENI, aucune plaintes pré-électorale n'a été faite malgré les inquiétudes importantes concernant l'inscription, les nombreuses plaintes de la CENI, et les manifestations populaires.

Le cadre juridique pour la résolution des conflits électoraux en Guinée permet aux partis politiques de déposer des plaintes à plusieurs niveaux. Les candidats ont un statut juridique les permettant de déposer des

plaintes, et les représentants des partis présents dans les bureaux de vote peuvent écrire sur les procès-verbaux, ou sur l'annexe, toutes les observations et désaccords concernant les activités des bureaux de vote ou le dépouillement.¹²³

Alors que les pouvoirs exactes des commissions de centralisation ne sont pas définis par le code électoral, selon le Guide Pratique, le président de chacune de ces commissions a le pouvoir de mettre de côté les PVs qui ne se conforment pas aux normes; par exemple, ceux dont l'enveloppe n'a jamais été scellée,

ceux dont le scellé a été déchiré, ou bien quand le PV n'était signé par aucun des membres du bureau de vote. Les PVs qui n'ont pas été totalisés doivent être identifiés dans les procès verbaux finaux des commissions de centralisation. Puisque les partis ont des représentants à la Commission ainsi que des délégués qui observent le processus, ils peuvent présenter leurs obser-

vements à propos de la prise de décision et annexer leurs plaintes au PV de la commission.

La CENI totalise tous les résultats des commissions de centralisation. À sa discrétion, le président de la CENI peut invalider des PVs si il juge que leurs données sont tellement indéchiffrables que cela les rend inutilisables ou bien si les données sont défectueuses et l'intention d'origine ne peut pas être connue.¹²⁴

Le Centre Carter a invité la Cour Suprême et la CENI à s'assurer que toutes les décisions prises ainsi que leurs argumentations au sujet des conflits électoraux soient rendus publiques.

117 ICCPR/PIDCP, art. 2(3), UNHCR Observation Générale 32, sect. 3. Prévoit l'entente équitable et publique d'une cause par un tribunal, si nécessaire.

118 Code Électoral, art. 167.

119 La Cour Constitutionnelle a été créée par la nouvelle Constitution et n'existait pas auparavant. La Constitution prévoit que la Cour Suprême remplisse ces fonctions temporairement.

120 Code Électoral, art. 2.

121 Code Électoral, art. 14.

122 Code Électoral, art. 28.

123 Code Électoral, art. 82.

124 Code Électoral, art. 162.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Même si la CENI n'est pas une institution judiciaire dotée d'un mandat pour juger la légalité du processus électoral, cette disposition peut mettre le Président dans une position quasi-judiciaire pour évaluer la validité des PVs – un problème rencontré pendant le second tour.

La CENI transmet les résultats à la Cour Suprême où les 5 membres de la Chambre Constitutionnelle délibèrent pour déterminer la validité du processus électoral. Puisque les conflits électoraux et l'annonce des résultats définitifs sont considérés comme étant des sujets constitutionnels,¹²⁵ les sessions de la Cour ne sont pas ouvertes au public et les partis ne peuvent pas demander à être entendus.¹²⁶

Cependant, les partis peuvent déposer des requêtes officielles à la Cour Suprême dans un délai de huit jours après l'annonce des résultats provisoires par la CENI. Sans dépôt de plainte, la Cour Suprême doit annoncer les résultats définitifs à la fin des huit jours.¹²⁷ Les partis ont 48 heures pour répondre aux plaintes déposées par leurs rivaux.¹²⁸ La Chambre Constitutionnelle a trois jours après la soumission des plaintes pour délibérer et rendre son jugement.¹²⁹ Cette décision est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un appel.¹³⁰

Tandis que ces dispositions suggèrent que la Cour Suprême ait jusqu'à 11 jours pour prendre une décision, elles contredisent d'autres sections du Code électoral. L'article 183 du Code déclare que les conflits sont traités selon l'article 167. L'article 167 stipule que la Chambre Constitutionnelle a 10 jours après la soumission des pétitions pour rendre son jugement définitif. Cette contradiction devra être résolue à l'avenir et pourrait demander un amendement législatif. De plus, il semblerait qu'officieusement les week-ends et les jours de fêtes nationales n'aient pas été comptés dans le calendrier de prise de décision. Une loi devrait clarifier cela avant les élections à venir.

Bien que, dans le passé, la Cour Suprême ait été appelée à juger les plaintes à l'occasion d'élections, les Guinéens en général croient que l'influence du

pouvoir exécutif à tous les niveaux du système judiciaire limite l'indépendance de la prise de décision. La nomination d'un nouveau président de la Cour Suprême en mai 2010 a été applaudie comme représentant une évolution vers le renouvellement de la confiance populaire dans la cour. En tant que mesure pour augmenter la confiance et assurer l'ouverture du système de résolution des conflits, dans son communiqué du 29 juin, le Centre Carter a invité la Cour Suprême et la CENI à assurer que toutes les décisions et les raisonnements à propos des conflits électoraux soient rendus publics de façon efficace et transparente.

LES CONFLITS CONCERNANT
LES RÉSULTATS DU PREMIER
TOUR

Au premier tour, les plaintes déposées par plusieurs partis dénonçant la fraude électorale, ont émergées dès la fin du scrutin, le 27 juin. La CENI a décrit les plaintes comme étant sans fondement et a annoncé les résultats provisoires le 2 juillet, Cellou Dalein

Diallo (UFDG) arrivant en tête avec 39,72% des voix, et Alpha Condé (RPG) en second avec 20,67%.

Ces résultats ont été contestés par plusieurs partis, surtout par celui du candidat arrivé en troisième place, Sidya Touré (UFR), qui a accusé la CENI d'avoir manipulé les résultats en invalidant les PVs de régions lui étant favorables et en acceptant des PVs irréguliers des régions non favorables. Lansana

*Le processus de prise de
décision de la Cour n'était
ni cohérent ni transparent.*

125 Loi Organique n°91/08/CTRN du 23 décembre 1991, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Cour Suprême, art. 31.

126 Loi Organique n°91/08/CTRN du 23 décembre 1991, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Cour Suprême, art. 47.

127 Code Électoral, art. 183.

128 Code Électoral, art. 186.

129 Code Électoral, art. 187.

130 Code Électoral, art. 167.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deborah Hakes



Les représentants des partis regardent les membres de bureau de vote vérifier des piles de bulletins avant le dépouillement. Des accusations de bourrage d'urne ont été faites pendant les deux tours du scrutin.

Kouyaté (PEDN), arrivé en quatrième place, a dénoncé le bourrage d'urnes et la création de bureaux de vote fictifs par le RPG en Haute-Guinée. Malgré les résultats confirmant le passage du RPG au second tour, le parti a aussi dénoncé le fait qu'une fraude de grande ampleur ait diminué ses résultats.

Au total des plaintes de 14 partis sur 24 en compétition ont été déposées auprès de la Cour Suprême. Celles-ci ont cité tout un éventail de problèmes, y compris le nombre insuffisant de bureaux de vote ou des emplacements qui nécessitaient de long trajets, une organisation technique insuffisante, et la mauvaise formation des membres des bureaux de vote ayant pour résultat des PVs de résultats non signés, des enveloppes contenant des formulaires importants non scellées, et l'échec par les fonctionnaires électoraux à plusieurs niveaux de suivre les étapes correctes pour la transmission du matériel électoral important et d'enregistrer correctement les résultats des élections. La Cour a déclaré que huit de ces plaintes étaient inadmissibles en raison du manque de preuve, et sept autres ont été confirmées.

Dans sa décision de juillet 2010, la Cour a noté qu'il y avait eu des irrégularités graves pendant le

premier tour des élections présidentielles. Elle a entrepris un recompte indépendant et décidé d'invalider les résultats provenant des communes de Matam et de Ratoma, à Conakry, ainsi que des préfectures de Kankan, de Mandiana, et de Lola. Ces changements ont confirmé la première place de Cellou Dalein Diallo, avec 43,69% des voix, et la deuxième place d'Alpha Condé, avec 18,25%. Dans son jugement final délivré le 20 juillet, la Cour a justifié ces annulations sur la base qu'elle n'avait pas reçu du MATAP les PVs des circonscriptions électorales en

question. Cette décision a été fortement critiquée, car elle a rétroactivement privé de leurs droits civiques presque 900,000 électeurs (environ un tiers de l'électorat).

Le processus de prise de décision de la cour n'était ni logique ni transparent. Aucun document juridique n'a donné au MATAP la responsabilité de transmettre les PVs à la Cour Suprême. Il n'y avait aucune justification juridique pour ne pas compter les PVs de la CENI dans ces zones, et la Cour Suprême n'a apparemment fait aucun effort pour trouver les PVs absents. En fait, ils n'ont été déclarés absents qu'au moment de l'annonce du jugement définitif.

En dépit de ces critiques, tous les partis ont respecté le caractère définitif de la décision de la Cour Suprême; cependant, le RPG a déposé une plainte contre la Cour Suprême et le président de la CENI, Ben Sekou Sylla, et le Directeur de la Logistique et du Plan du Hadj Boubacar Diallo, pour fraude électorale, et l'UFDG a porté plainte contre le vice président de la CENI, Louncy Camara. Le 9 septembre, Sylla et Diallo ont été condamnés pour fraude électorale pendant le premier tour des élections et à un an de prison et une amende de 2 million de francs gui-



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

néens (276,82 dollars américains).¹³¹ Camara a été condamné le 22 octobre 2010.

LES CONFLITS CONCERNANT LES RÉSULTATS DU SECOND TOUR

Pour le second tour des élections, l'UFDG a déposé une requête auprès de la Cour Suprême avant l'élection afin d'empêcher le scrutin dans les préfectures de Siguiri et de Kouroussa en Haute Guinée, où il y avait eu des incidents de violences visant les Peulhs. Cette pétition n'a pas été approuvée, et l'élection s'est déroulée comme prévue le 7 novembre; cependant, l'UFDG a annoncé qu'il n'accepterait pas les résultats de la CENI si ceux-ci comprenaient ceux des deux préfectures, déposant une série de 28 plaintes à la CENI pendant le processus de totalisation. Ils ont demandé que soient soustraits les résultats des Préfectures de Siguiri et de Kouroussa sur la base que la violence pré-électorale avait fait fuir une grande partie de son électorat en dehors de la région, et que leurs assesseurs et leurs délégués ne pouvaient pas participer le jour des élections en raison d'intimidations et de craintes pour leur sécurité. Ils ont affirmé que leurs délégués et leurs assesseurs avaient été frauduleusement remplacés par des membres du RPG et que les urnes avaient été bourrées. Ils ont donc soutenu que le processus électoral dans ces deux préfectures n'était ni libre, ni juste, ni transparent. Ils ont également demandé l'annulation des résultats de la préfecture de Lola parce que le président de la commission de centralisation était aussi un membre du CNT, et cela leur semblait contraire à la disposition du Code électoral qui stipulait que les députés à l'assemblée nationale de Guinée ne pouvait pas exercer des fonctions publiques non-électives.¹³² Leurs plaintes ont signalé des irrégularités et des cas de fraude dans les cinq communes de Conakry et les 12 autres préfectures, où ils voulaient invalider les résultats de bureaux de vote précis. Les plaintes comprenaient des allégations de bureaux de vote fictifs, des membres du RPG et des autorités locales essayant d'influencer le vote, du nombre de votes par dérogation et par procuration excessifs, l'expulsion des moniteurs de l'UFDG des bureaux

de vote, de bourrage d'urnes, de PVs manquants, et d'irrégularités dans les PVs.

L'UFDG a suspendu sa participation à la totalisation centrale des résultats à la CENI, le 14 novembre, soutenant que la CENI n'avait pas pris en compte leurs plaintes. Le vice-président de l'UFDG, Oury Bah, a également menacé de déposer une plainte officielle au Tribunal Pénal International mettant en cause des cas d'incitation à la haine ethnique par les forces de sécurité. Au même moment, les trois plaintes du RPG auprès de la CENI demandait l'invalidation des résultats des préfectures de Labé, Mali, Télimélé, Gaoual, et Koundara, soutenant que ses délégués et ses assesseurs dans ces zones étaient systématiquement menacés et intimidés par les membres de l'UFDG, avec l'aide des autorités locales et de la FOSSEPEL, de fait permettant à l'UFDG d'orchestrer une fraude énorme.

Le manque de clarté du Code électoral en ce qui concerne les limites des pouvoirs du Président de la CENI pour annuler les résultats est devenu un sujet de controverse pendant la totalisation des résultats pour le second tour. Les membres de la CENI à tendance UFDG ont soutenu que le président devait et pouvait annuler les résultats de Siguiri et de Kouroussa. Les membres à tendance RPG ont soutenu que la fonction de la CENI était juste d'offrir une évaluation technique des PVs et que c'était à la Cour Suprême de juger la validité du processus électoral dans ces deux préfectures.

En fin de compte, le 15 novembre, la CENI a annoncé les résultats provisoires, comprenant les résultats désagrégés du scrutin dans toutes les circonscriptions, avec Alpha Condé arrivant en tête, avec 52,52% des voix devant Cellou Dalein Diallo avec 47,48% des voix.

La CENI a soumis le document final avec les résultats et les 31 plaintes (28 de l'UFDG et 3 du RPG) à la Cour Suprême dans l'après-midi du 18 novembre. Par la suite, les deux partis ont déposé des plaintes officielles auprès de la Cour Suprême, alléguant des

¹³¹ www.xe.com, 15 février, 2011.

¹³² Code électoral, art. 144



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

irrégularités et des cas de fraude au cours du processus électoral. L'UFDG a continué de demander l'invalidation des résultats des préfectures de Siguiiri et de Kouroussa ainsi que ceux des bureaux de vote où le processus électoral avait été défectueux, comme décrit ci-dessus dans les plaintes déposées auprès de la CENI.

En dépit d'avoir été déclaré vainqueur provisoire des élections, le RPG a déposé une plainte officielle auprès de la Cour Suprême. Ils ont soutenu que cela était nécessaire pour le principe d'obtenir des résultats reflétant la volonté de l'électorat et afin d'obtenir une marge d'écart importante qui justifierait leurs revendications de manipulation en faveur de l'UFDG au premier tour. Leurs plaintes comprenaient des accusations selon lesquelles la CENI aurait invalidé des résultats de Kindia sans explication, coutant au RPG 12.000 votes par rapport aux résultats donnés par la commission de centralisation; que des bureaux de vote légitimes à Kankan avaient été rejetés par la base de données de la CENI à la Commission de centralisation et de ce fait n'avaient pas été inclus dans le compte; qu'à Labe, des membres de l'UFDG avaient tenté d'influencer le vote dans des bureaux de votes; dans des préfectures de Basse et de Moyenne Guinée, les délégués et les assesseurs RGP n'avaient pas été autorisés à rentrer dans certains bureaux de vote; et qu'il y avait eu des irrégularités dans les procédures électorales et les PVs qui n'avaient pas été prises en compte par les commissions de centralisation ou par la CENI. Le RPG a demandé l'annulation des résultats dans les bureaux de vote concernés.

En réponse aux plaintes de l'UFDG au sujet de Siguiiri et de Kouroussa, la Cour Suprême a argumenté que les autorités judiciaires ne pouvaient intervenir qu'en sanctionnant les individus responsables de ces incidents spécifiques de violence mais ne pouvait pas punir l'intégralité de l'électorat en annulant les résultats du vote. De plus, ils ont nié le fait que les délégués de l'UFDG s'étaient vus refuser l'entrée dans des

bureaux de vote et de participer au processus électoral ou qu'ils avaient été frauduleusement remplacés par des membres du RPG.

La Cour Suprême a annoncé les résultats définitifs dans la nuit du 2 au 3 décembre et ont gardé les mêmes chiffres que ceux présentés par la CENI. Pendant les heures précédant l'annonce, les deux candidats se sont publiquement engagés à respecter les résultats et ont appelé leurs supporters à rester calmes. Après l'annonce, l'UFDG a publié un communiqué de presse déclarant que malgré une fraude répandue, les résultats comme ils étaient présentés par la Cour Suprême ne seraient pas changés. Cellou Dalein Diallo a de nouveau appelé au calme. Aucun incident de violence n'a été rapporté pendant la période post-électorale suivant l'annonce des résultats officiels par la Cour Suprême.

Le sentiment actuel pour beaucoup de Guinéens est que les Cours de justice ne sont pas capables d'apporter, de façon impartiale et opportune, des réponses aux plaintes liées aux élections. Cependant, le Centre Carter reconnaît que des efforts avaient été faits afin de combattre le manque de confiance dans le système judiciaire.¹³³

Le fait que des inquiétudes significatives concernant l'inscription ont été exprimées au moyen de plaintes et de manifestations, au lieu d'utiliser les institutions judiciaires, indique que beaucoup de gens ne sont pas au courant de leurs droits garantis par le Code électoral (comme celui de porter plainte), et n'ont pas les ressources personnelles pour le faire. Dans la mesure où il n'y a pas de dispositifs formels en place pour la résolution des conflits le jour des élections, la Guinée devrait prendre les mesures nécessaires afin d'étendre aux individus le statut juridique nécessaire pour pouvoir déposer des plaintes au sujet des conflits concernant le jour du scrutin; les citoyens devraient être capables de déposer ce genre de plaintes sur la base de leur droit de vote individuel.

133 Par exemple, la nouvelle constitution a pour but de renforcer la séparation des pouvoirs et d'assurer l'impartialité du système judiciaire en exigeant le consentement du Haut Conseil des Juges pour les nominations et révocations de juges.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LES ÉLECTIONS À VENIR

Le 21 décembre 2010, quand Alpha Condé a prêté serment, un grand nombre de Guinéens et de partenaires internationaux ont poussé un soupir de soulagement collectif. Cet événement a marqué la fin d'une phase longue et difficile dans une transition démocratique haute en défis qui avait touché chaque citoyen Guinéen ainsi que la communauté d'Afrique Occidentale dans son ensemble.

Le Centre Carter a été impressionné et inspiré par la force et l'engagement remarquables des dirigeants de transition, des partis politiques, des aînés tribaux, et de la société civile afin de renforcer l'importance de la coexistence ethnique et de la paix pendant des périodes de grande incertitude et de tension élevée. Après le second tour des élections, le candidat perdant a accepté explicitement et aimablement la décision de la Cour Suprême confirmant les résultats des élections et a ainsi permis au pays de faire un grand pas en avant.

Les élections présidentielles du 27 Juin et du 7 Novembre ont été marquées par un certain nombre de défis juridiques, opérationnels, et d'intégrité — notamment: un cadre juridique fluide et constamment modifié; une crise de leadership à la CENI qui a sévèrement retardé le développement et la communication des procédures; un manque de préparation; des problèmes financiers; des problèmes opérationnels dans une myriade de secteurs, y compris celui des cartes d'électeur et l'attribution des bureaux de vote; et des problèmes sérieux au sujet du comptage et du calendrier de rapport des résultats. En dépit de ces difficultés, les élections ont été marquées par une grande participation politique, un esprit d'ouverture dans la

campagne électorale, et une plus grande transparence au second tour. Les observateurs du Centre Carter ont noté que tous les bailleurs de fonds semblaient engagés envers un processus transparent, et à accepter dans la paix les résultats des élections.

Les observateurs de long terme du Centre Carter se sont rendus dans toute la Guinée et ont été frappés par la volonté d'une grande majorité de Guinéens à surpasser les divisions ethniques. Les appels collectifs au calme lancés par de nombreux bailleurs de fonds et des fonctionnaires ont assurés que la Guinée confirme

sa réputation de nation d'Afrique Occidentale exempte de guerre civile. Le maintien de ce statut est vu par beaucoup comme étant crucial à la stabilisation de la région de la rivière Mano.

La passation de pouvoir pacifique à un nouveau Président témoigne de la capacité remarquable des Guinéens à répondre à la crise et de maintenir sur la

voie e processus de transition vers un gouvernement civil. Les institutions et les personnes importantes, y compris le Président intérimaire, le Conseil National de Transition (CNT), les dirigeants religieux, les aînés Guinéens, et les partenaires internationaux, ont démontré la détermination dont font preuve de véritables dirigeants en dissuadant la plupart des Guinéens de s'embarquer sur une trajectoire dangereuse marquée de conflits et de batailles.

La plupart des Guinéens ont fait preuve d'une grande résistance face à l'adversité et au manque de progrès politique et de développement économique tout au long de leur histoire post-coloniale. On ne peut surestimer l'importance d'avoir réussi ces premières élections présidentielles pour ériger, en Guinée,

Les élections de 2010 et la promesse des élections législatives prochaines ont galvanisé les acteurs politiques et de la société civile à un niveau élevé de conscience et d'activisme politiques.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

les fondations d'une culture de dirigeants démocratiquement élus et responsables. Les élections de 2010 et la promesse d'organiser prochainement des élections législatives ont galvanisé les acteurs politiques et la société civile à un niveau élevé de conscience et d'activisme politique.

Cependant, on ne devrait pas sous-estimer l'énormité du travail restant à faire pour que les Guinéens construisent un pays plus stable et plus prospère qui réaliserait entièrement son potentiel. Même si elle est dotée de talents humains, de cultures riches et diverses, et d'immenses ressources naturelles, il y aura des choix difficiles. Ceux-ci incluent le désarmement des milices et la réforme du secteur de la sécurité, faire entendre la voix des parties marginalisées de la société Guinéenne, fournir des services de base aux citoyens, et pousser en avant les prochaines étapes de la transition démocratique en organisant des élections législatives et locales prescrites par la nouvelle constitution. Il est important que la communauté internationale continue de montrer sa solidarité et son soutien au processus difficile de consolidation démocratique.

Sur la base des observations du Centre Carter pendant les deux tours des élections présidentielles de 2010, le Centre offre, avec respect, et alors que la Guinée avance pour préparer les élections législatives, les recommandations suivantes:

Au gouvernement de la Guinée

1. Mettre en place une institution crédible, efficace, et non-partisane de management électoral.

La polarisation partisane de la CENI était un facteur important dans l'incapacité de l'institution à produire à temps des décisions et des lignes directrices. Pour de futures élections, il est important que la CENI devienne une institution de gestion électorale impartiale dont le mandat serait d'administrer les lois électorales Guinéennes avec neutralité, équité, et professionnalisme. Une CENI plus petite, constituée de

cinq à neuf commissaires se concentrant sur la prise de décision, correctement soutenue par un secrétariat administratif et une équipe opérationnelle technique, pourrait considérablement améliorer l'efficacité et la performance d'une administration électorale future, en Guinée. Des améliorations positives sont nécessaires afin d'engendrer la confiance du public dans cette institution démocratique cruciale. La nouvelle CENI doit effectuer sa tâche dans un cadre assurant l'indépendance de l'organisation, empêchant une

pression anormale de la part du gouvernement, ou l'ingérence des partis politiques, avec des commissaires responsables du respect uniforme des lois électorales et de contrôler, avec intégrité, l'argent public.

Pour les élections législatives à venir, les législateurs CNT actuels devront soigneusement considérer la structure et la composition intérimaires optimales de la CENI, tout en travaillant pour éviter des

perturbations excessives et s'assurant que les élections législatives soient organisées dans un délai de temps raisonnable.

2. Nommer à la tête de la CENI un président neutre et crédible.

La crise de crédibilité et de direction à la CENI pendant l'entre-deux-tours des élections présidentielles a contribué directement à la semi-paralysie de l'institution, aux délais successifs d'un second tour, et aux tensions accrues juste avant le second tour des élections. La difficulté d'identifier un remplacement pour le président décédé de la CENI, Ben Sekou Sylla, fut un facteur important de cette crise. La compétence, la neutralité, et la diplomatie dont a fait preuve Général Sangaré en faisant face à des défis énormes a souligner l'importance de nommer un candidat qualifié et impartial, accepté par les acteurs politiques clés. L'accent devrait être mis sur la nomination immédiate d'un président de la CENI neutre et respecté connaissant bien à la fois l'environnement électoral Guinéen,

La nouvelle CENI doit effectuer son travail dans un cadre législatif qui assure son indépendance.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

et les exigences d'une gestion électorale professionnelle.

3. S'assurer que le cadre juridique et le calendrier électoral soient réalisables, compatibles, et propice à l'administration d'élections crédibles.

Les défis opérationnels des élections présidentielles de 2010 ont été en grande partie générés par la promulgation tardive de la loi électorale et à un calendrier électoral très serré. Des échéances non réalisables ont considérablement entravé la capacité de la CENI à se préparer adéquatement en avance de chaque tour des élections.

Les défis accompagnant les élections législatives seront encore plus complexes et exigeront plus de temps pour la planification, la préparation, l'organisation, et la gestion globale de ce scrutin. Le Centre Carter recommande de prioriser, pour toutes les élections à venir, un cadre juridique et des calendriers électoraux réalisables et compatibles avec les ressources disponibles, et propice à l'administration d'élections crédibles. Le Centre recommande également la participation appropriée des acteurs électoraux dans la formulation, l'exécution, et la supervision, de politiques publiques visant à améliorer le processus électoral.

4. Organiser des élections législatives.

Avancer rapidement vers des élections législatives prouvera l'engagement du gouvernement à réaliser l'intégralité de la transition vers un gouvernement civil démocratique. Le délai devrait équilibrer le besoin de la CENI intérimaire de gérer sa tâche efficacement, tout en évitant des délais délibérés pour des raisons perçues comme des gains politiques.

Avec un grand nombre de partis politiques dans le pays et un cadre juridique compliqué, préparer pour les élections et informer les candidats et les électeurs sur le fonctionnement du processus électoral seront des tâches extrêmement difficiles. Étant donné qu'au niveau technique, ces élections seront très certainement plus complexes que les élections présidentielles,

le CNT devrait rester en place jusqu'à ce que la nouvelle législature soit dûment élue.

5. Garantir une enquête et un suivi de la violence électorale de 2010.

Il est crucial que les forces de sécurité emploient des moyens appropriés et proportionnés pour la sécurisation de l'inscription et des activités de vote, et résolvent les troubles sociaux et politiques. Dans l'ensemble, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que la présence de la FOSSEPEL n'a pas conduit à des incidents d'intimidation en masse ou de harcèlement ou encore n'a pas constitué d'entrave

à la libre circulation des électeurs. Néanmoins, le Centre recommande que soit menée une enquête sur la violence qui s'est produite, ainsi que des recherches supplémentaires sur le nombre et la composition des forces de la FOSSEPEL déployées dans tout le pays. Cette analyse devrait être conduite dans l'objectif

de planifier une meilleure utilisation des forces de sécurité pendant les élections législatives.

Aux autorités de gestion électorale

6. Développer un système robuste pour maintenir un registre national complet des électeurs.

La myriade de problèmes qui ont marqué l'identification des électeurs, la redistribution des stations de vote, la distribution des cartes d'électeurs, et la production en temps voulu des listes d'électeurs nécessaires, a découlé des lacunes fondamentales sous-jacentes du système d'inscription électoral. Le développement de méthodes robustes et soutenables afin de maintenir un registre national d'électeurs, précis et complet, y compris des mises à jour périodiques, une inspection publique des listes d'électeurs, et la vérification régulière des données d'inscription, devraient être des priorités.

Développer et améliorer le registre biométrique existant devraient être considérés comme des priorités majeures par la CENI intérimaire qui est chargée d'organiser les élections législatives. Une mise à jour de

Le dépouillement était un des liens les plus faibles du premier tour des élections.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

la liste d'électeurs devrait résoudre les problèmes du traitement incomplet des inscriptions et de la livraison des cartes biométriques manquantes, permettre à ceux nouvellement éligibles de s'inscrire, enlever les noms de ceux qui sont décédés, et de mettre à jour les adresses de ceux ayant déclaré un changement de domicile.

En ce qui concerne les 800.000 (estimation) citoyens Guinéens résidant à l'étranger, des mesures devraient être mises en place pour les aider à profiter de leur droit de vote garanti par le code électoral et pour faciliter l'inscription d'un pourcentage plus élevé que pour les élections présidentielles de 2010.

7. Planifier soigneusement le processus de dépouillement - depuis le bureau de vote jusqu'à l'annonce des résultats provisoires.

Le dépouillement était l'un des liens les plus faibles du premier tour des élections. Pour les deux tours, l'incapacité de présenter clairement les résultats de toutes les stations de vote d'une façon ordonnée et transparente a eu des conséquences graves pour la confiance publique et l'acceptation des résultats du vote.

Le Centre Carter recommande:

- a) une planification précoce de dépouillement et du processus de totalisation afin de développer des procédures opportunes et des kits de formation ;
- b) des programmes de formation efficaces comprenant des sessions permettant aux agents de vote en charge du dépouillement de simuler, à l'avance, un dépouillement et le remplissage des formulaires;
- c) des instructions détaillées, étape-par-étape, pour les agents et les observateurs, comprenant des directives claires afin de déterminer la validité des bulletins;
- d) une meilleure communication, une planification commune, et le développement d'un plan d'urgence au sein des divers niveaux d'autorités responsables de fournir des résultats; des efforts collaboratifs devraient avoir pour but d'assurer un processus

- efficace et transparent réduisant rigoureusement le délai d'attente pour rendre les procès-verbaux de résultats, particulièrement dans les préfectures plus grandes et les Communes de Conakry;
- e) une réception transparente des résultats nationaux au niveau du siège à Conakry (i.e. ouvert aux observateurs et aux représentants des médias et régulièrement mis à jour, y compris les résumés et la répartition des résultats par bureau de vote);
 - f) des directives politiques claires documentant les conditions spécifiques et les procédures utilisées par les autorités électorales pour annuler des résultats.

8. Améliorer la communication entre le siège de la CENI et ses fonctionnaires locaux.

Le premier tour des élections présidentielles, en particulier, a été fortement touché par les nombreuses décisions de dernière minute de la CENI qui ont été transmises de façon inadéquate aux fonctionnaires électoraux ainsi qu'aux acteurs

électoraux et aux membres de l'électorat, dans tout le pays. Ceci porte principalement sur les procédures concernant les électeurs n'ayant pas reçu des cartes d'électeur biométriques ou alphanumériques, les électeurs par procuration, et ceux votant dans d'autres bureaux de vote que ceux assignés, ou encore les électeurs par dérogation. Au second tour, les changements de dernière minute portant sur l'utilisation des bulletins et des enveloppes de transmission ont engendré la confusion et des retards inutiles.

Une planification disciplinée, l'adhérence aux politiques convenues, des procédures documentées, et des méthodes appropriées de communication publique professionnelle doivent devenir des priorités afin que les autorités locales comprennent leur rôle précis et les procédures exactes qu'elles doivent administrer en accord avec leurs homologues dans toute la Guinée.

9. Surveiller et réviser les pratiques en matière de financement de la CENI.

Pendant les élections présidentielles, beaucoup de

L'accent mis sur l'établissement des systèmes de rapportage financier clairs et robustes bénéficiera les processus électoraux à venir de manière significative.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

questions on été soulevées concernant les pratiques de financement de la CENI. Une discipline stricte de responsabilité fiscale ainsi qu'un processus d'audit financier continu devraient être mis en place. Une CENI indépendante est nécessaire mais elle doit également respecter les meilleurs pratiques financière et doit être transparente et complètement responsable de la dépense du denier public. Si des enquêtes montrent que des pratiques frauduleuses ont eu lieu, des sanctions appropriées et proportionnelles devraient être prises contre les membres ou le personnel de la CENI qui auraient tiré profit, illégalement, de leurs positions, pendant le processus électoral présidentiel.

10. Réguler le financement des campagnes politiques.

Tandis que la question du financement des partis et des candidats n'a pas émergé comme étant un problème saillant dans le discours public des acteurs Guinéens, une attention particulière devrait être portée sur l'établissement de systèmes clairs et robustes de rapport d'informations financières qui devraient bénéficier de façon significative les élections à venir. Ces mécanismes, une fois en place, devraient renforcer la divulgation en temps voulu, avant et après les élections, des contributions politiques et le détails des dépenses. L'utilisation d'un cadre comptable prédéterminé devrait permettre aux parties intéressées de découvrir l'identité des donateurs et interdire la donations anonymes de sommes élevées.

11. Soutenir une participation plus élevée.

Le Centre Carter encourage la Guinée à confirmer ces engagements légaux et suggère que le gouvernement prenne des mesures supplémentaires pour assurer la participation intégrale des femmes, des personnes handicapées, et d'autres populations marginalisées, aux élections législatives à venir.

La Guinée a l'opportunité d'adopter et de favoriser la participation des femmes dans le processus électoral en confirmant ses lois existantes, à l'occasion des

élections législatives. Le code électoral stipule, pour les élections législative à venir, qu'un minimum de 30 pour cent des candidats, désignés par les partis politiques sur leurs listes, doivent être des femmes. Le code électoral stipule également qu'au moins un candidat sur trois dans l'ordre de la liste soit une femme, afin de s'assurer que les femmes candidates ne soient pas toutes reléguées au bas de la liste.

12. Offrir une éducation électorale.

Dans un pays souffrant d'un taux élevé d'analphabétisme et ayant de nombreuses langues locales, l'éducation des électeurs est une tâche difficile. Le court délai et les ressources de financement limitées pour les élections ont inhibé la capacité de la CENI d'offrir une éducation électorale plus répandue et d'assurer un message cohérent dans toutes les langues. Cependant, laisser ces tâches à la société civile et aux membres des partis politiques risque

de créer des incohérences dans l'offre d'une base minimum d'informations correctes et officielles aux électeurs. La CENI devrait avoir la responsabilité de développer et de mettre en application des campagnes d'éducation électorale qui garantiraient que tous les électeurs éligibles et inscrits soient correctement informés afin de profiter de leur inscription et de leur droit de vote.

À l'ordre judiciaire**13. Assurer des résultats électoraux transparents.**

Pour les deux tours, l'annonce des résultats par la Cour Suprême a été chaotique, le processus opaque, et les résultats contestés. Grâce à la maturité dont ont fait preuve les candidats en acceptant, éventuellement, les résultats, la Guinée a évité une crise sociale et politique potentiellement sérieuse. À l'avenir, le Centre Carter recommande que la Cour Suprême améliore sa transparence, sa responsabilité, et l'accès public au processus, en fournissant les raisonnements détaillés derrière les décisions prises en ce qui

La CENI devrait activement prendre la responsabilité de développer et de mettre en oeuvre des campagnes d'éducation électorale.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

concerne les résultats définitifs des élections. Bien sûr, l'obligation de publier dans un délai raisonnable et les résultats, devrait prendre en compte le temps nécessaire pour la délibération et l'étude des plaintes déposées.

14. Assurer l'accès aux mécanismes de résolution de conflits électoraux.

Il y a un certain nombre de facteurs qui entravent l'accès à la résolution des conflits électoraux en Guinée. Un manque de confiance général dans la capacité du système judiciaire à fournir des réponses opportunes et impartiales aux plaintes déposées à propos des élections, qui décourage les individus d'utiliser des solutions légales. Le fait que des inquiétudes concernant l'inscription aient été exprimées au travers de plaintes et des protestations publiques plutôt

que par la voie de plaintes légales montre bien que beaucoup de gens ne sont pas conscients de leur droit de déposer une plainte légale par le biais de mécanismes administratifs existants, un droit garanti par le code électoral. De plus, les individus n'ont pas le statut légal leur permettant de déposer des plaintes électorales concernant le jour de l'élection.

Afin de garantir le droit à des réparations dans le cas de violation des droits fondamentaux, le Centre Carter recommande que des mesures soient prises pour s'assurer que les mécanismes de conflits électoraux soient accessibles à tous les acteurs électoraux, que les décisions soient prises en temps opportun, que les remèdes soient significatifs, que les arbitres des conflits électoraux soient impartiaux, et que chaque citoyen puisse, au minimum, déposer des plaintes sur la base de leur droit de suffrage individuel.



ANNEXE A

REMERCIEMENTS

Le Centre Carter voudrait exprimer sa gratitude au gouvernement de la Guinée pour l'avoir invité à observer les élections et à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour sa collaboration tout au long du processus électoral présidentiel.

Le projet d'observation des élections en Guinée du Centre Carter était au effort collectif, rendu possible par le travail dur et le dévouement de nombreux observateurs, du personnel, et des stagiaires ainsi que par le soutien et la coopérations d'autres institutions et organisations.

Le Centre souhaite remercier l'ancien Président du Nigeria le Général Yakubu Gowon et John Stremlau, Ph.D., vice-présidents de Programmes pour la Paix, qui ont conjointement dirigé la mission pendant les élections du 27 Juin et du 7 Novembre, en dépit des incertitudes accompagnant la date du second tour des élections.

Les nombreux retards pour le second tour ont pesé lourd sur nos managers du bureau local en Guinée, ceux-ci méritent un merci particulier pour avoir supporter les nombreux défis ces retards ont engendré. John Koogler, représentant du bureau local, a ouvert la mission et géré les efforts d'observation du Centre jusqu'au mois d'août 2010. En tant que directeur du bureau local, Harry Neufeld a géré la mission entre la fin du mois d'août et la fin du mois de septembre. Randall Harbour, qui avait travaillé pour la mission depuis la fin mai, sous différentes fonctions, a repris la fonction de directeur local, gérant la mission d'observation pour le second tour, jusqu'à l'annonce des résultats définitifs par la Cour Suprême.

Notre travail a bénéficié des idées et de l'expertise des ses conseillers Mike McGovern, Herschelle Challenor, et Christof Kurz, qui ont partagé leurs connaissances spécialisées de l'histoire et du développement politique de la Guinée. Le Centre veut

aussi identifier les contributions inestimables de Ron Gould, d'Elizabeth Ashamu, de Michel Paternotre, et de Maria Macchiaverna pour leur expertise en matière de processus électoral et leurs conseils pour évaluer les lois électorales internationales et guinéenne applicables.

Jeff Austin a coordonné les activités d'observation à partir du mois de juin jusqu'au mois d'août quand Christian Mulume, ancien observateur de long terme, a repris ces fonctions jusqu'à la fin de la mission. Kasumu Sillah a assuré la sécurité de tous les membres de la délégation pendant l'intégralité de la mission, avec la collaboration de Jules Lalancette pendant le second tour. Kimberly Mason, membre de la mission avec le plus d'ancienneté, a aidé à organiser le bureau de Conakry et a coordonner les opérations de terrain, jusqu'au la fin de la mission au début du mois de décembre.

Le Centre doit beaucoup à ses observateurs de long terme: Djilio Kalombo, Damien Brockmann, Lesley Pories, Christian Mulume, Baya Kara, Peter Blair, Robyn D'Avignon, Matt McLaughlin, Dominique Dieudonne, Roger Liwanga, Stephanie Berry, Ouattara Diakalia, Georges Ndi Onana, Avril Rios Torres, Cindy Chungung, Auguy Kibassa, Maurice Aboki, Ousmane Abdourahame, et Leila Blacking. Nous sommes également reconnaissants aux observateurs de court terme qui étaient présents au premier et au second tour des élections présidentielles. En particulier, les observateurs pour le second tour ont fait preuve de grande patience et de bon caractère pendant le "jeu d'attente" de dernière minute alors que leur déploiement étaient retardé plusieurs fois.

Le personnel du bureau local Rene Ifono, Mamadou Camara, Ansoumane Condé, Tibou Diallo, Hamidou Sow, Oumar Kevin Sidibe, Tim Cesaire, et Safiata Barry ont joué des rôles importants dans cette mission. Notre personnel d'Atlanta –Max Lockie,



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Meredith Benton, Rebecca Davis, et Roger Liwanga ont coordonné les délégations d'observateurs et ont apporté au soutien important à des moments critiques au personnel débordé du bureau local. Les stagiaires du programme pour la démocratie, Annegret Werner pendant les élections du 27 juin et Kathryn Paddock pendant les élections du 7 novembre, ont apporté leur assistance logistique et de recherche et ont joué des rôles vitaux pendant la période électorale. Tynsha Green, Assistante du Programme, a inlassablement apporté un soutien administratif et logistique tout au long de la mission. Tessa Stromdahl, Olivia Owens, Matt Cirillo, Ramiro Martinez, David Kortee, et Roberto Merino ont géré les finances et la levée de fonds pendant les différentes phases de la mission, avec les conseils et le soutien du Cheri Robinson et de Larry Frankel.

Therese Laanela, Directrice Assistante du Programme pour la Démocratie, était responsable de l'ensemble du projet depuis son commencement en février 2010 jusqu'à sa fin en décembre 2010, avec le soutien de David Pottie, Directeur Associé du Programme pour la Démocratie, et de David Carroll, Directeur du Programme pour la Démocratie.

Tout particulièrement, le Centre est reconnaissant

envers tous les partenaires techniques et organisations internationales qui ont accueilli ses observateurs dans leurs stages de formation et réunions à tous les niveaux des préparatifs électoraux. Le leadership et le personnel d'IFES et de Search for Common Ground nous a apporté des aperçus et une aide pratique à de nombreuses occasions.

Ce rapport est le produit de nombreuses mains. Randall Harbour, Therese Laanela, et Christof Kurz sont les auteurs principaux; David Carroll, Harry Neufeld, Avery Davis-Roberts, et Ron Gould ont servis en tant que rédacteurs en chef. La recherche, l'édition, et l'assistance de production ont été apporté par Danielle Grenier, Rebecca Davis, Julia Lindholm, Rene Ifono, Leila Blacking, Roger Liwanga, Chansi Powell, et Katy Owens. John Koogler, Max Lockie, Julie Ballington, Ron Gould, Mike McGovern, Kim Mason, et Jeff Austin ont offerts leurs idées et suggéré des changements. Les efforts de production ont été menés par Chris Olson Becker du Département d'Informations Publiques du Centre Carter.

Le Centre Carter a sécurisé, pour sa mission, le financement du donateurs bilatéraux USAID et Irish Aid, ainsi que son propre financement.



ANNEXE B
LISTE DES DÉLÉGUÉS DE LA MISSION
D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS, POUR LES
DEUX TOURS DES ÉLECTIONS DE 2010

Noms des délégués	Pays d'origine
Maurice Aboki	Allemagne
Adewumi Ade Adeolu	Nigéria
Koffi Abou Anzoua	Côte d'Ivoire
Alexis Arieff	États-Unis d'Amérique
Elizabeth Ashamu	États-Unis d'Amérique
Gabrielle Bardall	États-Unis d'Amérique
Emmanuel Batururimi	Canada
Stephanie Berry	France
Bjorn Birkoff	Suède
Leila Blacking	Irlande
Peter Blair	Irlande
Damien Brockmann	États-Unis d'Amérique
Ketura Brown	États-Unis d'Amérique
Molly Byrne	États-Unis d'Amérique
Cindy Chungong	Cameroun
Alexandre Dia	Côte d'Ivoire
Dominique Dieudonne	États-Unis d'Amérique
Maurice Ekpang	Nigéria
Laura Erizi	Italie
Kouadio Behiblo Felicite	Côte d'Ivoire
Rennie Glegbar	Libéria
Christian Gohel	Canada
Randall Harbour	France/États-Unis
Adamou Idrissa Hassan	Canada
Nicholas Jahr	États-Unis d'Amérique
Gaston Kalombo	Afrique du Sud
Baya Kara	Algérie
Ali Kikal	Canada

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

David Korte	Libéria
Christof Kurz	Allemagne
Roger-Claude Liwanga	République Démocratique du Congo
Finola McDowell	Irlande
Matt McLaughlin	États-Unis d'Amérique
Brian Morgan	États-Unis d'Amérique
Christian Mulume	République Démocratique du Congo
Arba Murati	Belgique
Josefa Nieto-Alvaro	Espagne
Auguy Kibassa Kiomba Omba	République Démocratique du Congo
Georges Ndi Onana	Ghana
Diakalia Ouattara	Côte d'Ivoire
Abdourahman Ousmane	Niger
Lesley Pories	États-Unis d'Amérique
Gianluca Rigolio	Suisse
Mohammed M Sherif	Libéria
Avril Rios Torres	Mexique
Annegret Werner	Allemagne
Sibongile Zimeno	Afrique du Sud



ANNEXE C

LISTE DE DÉFINITIONS ET DE TRADUCTIONS

Cartes d'Électeur Alphanumériques	Cartes d'électeur sans photos ou empreintes digitales
Assesseur	Personne choisie pour représenter son parti politique dans chaque bureau de vote
Cartes d'Électeur Biométrique	Cartes d'électeur contenant des informations biométriques (empreintes digitales et photo)
Commission de centralisation	Agrège les résultats de la circonscription électorale
Commission de réception	Reçoit et trie les résultats des bureaux de vote, ne les ouvre pas
Commune	Circonscription administrative (cinq communes de Conakry sont équivalente à des préfectures, 33 communes urbaines dans le reste du pays, répondent au Maire)
Démembrements	Branches de la CENI au niveau régional et local
Dérogation	Voter en dehors de la circonscription où l'électeur s'était inscrit à l'origine
Préfecture	Sous-division administrative de la région, dirigée par un préfet (33 en Guinée)
Procès-verbal/verbaux	Document(s) d'enregistrement des résultats
Procuratione	Voter par procuration au nom d'un autre électeur (un malade ou une personne âgée, par exemple)
Quartier	Sous-division administrative au niveau local, dirigée par un chef de quartier
Récépissé	Reçu d'inscription des électeurs, utilisé pour voter au premier tour
Région	La Guinée a sept régions, chacune dirigée par un gouverneur
Scrutateur	Membre du public assistant au dépouillement
Sous-préfecture	Sous-division administrative de la préfecture (304 en tout en Guinée)



ANNEXE D

LISTE D'ACRONYMES ET D'ABRÉVIATIONS

CAfDHP/AfCHPR	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples/ African Charter on Human and Peoples' Rights	CNOSCG	Conseil national des organisations de la société civile de Guinée
AGUIFPEG	Association guinéenne pour l'implication des femmes dans le processus électoral et gouvernemental	CNT	Commission nationale de totalisation (Commission of Tabulation)
UA	Union Africaine	CNT	Conseil national de la transition
BV	Bureau de Vote	CODE	Consortium d'observation domestique des élections
CACV	Commission administrative de centralisation du vote	CONAG	Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes
CARLE	Commission administrative de révision des listes électorales	CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CECI	Commission électorale communale indépendante	UE	Union Européenne
CENI	Commission électorale nationale indépendante	FOSSEPEL	Force spéciale de sécurisation du processus électoral en République de Guinée
CEPI	Commission électorale préfectorale indépendante	PIDCP/ICCPR	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques/ International Covenant on Civil and Political Rights
CESPI	Commission électorale sous-préfectorale indépendante (branch of CENI at Subprefectural level)	ICG	International Contact Group
CKY	Conakry	IFES	Fondation Internationales pour les Systèmes Électoraux
CNC	Conseil national de la communication	IRDED	Institut de recherche sur la démocratie et l'état de droit
CNDD	Conseil national pour la démocratie et le développement	MATAP	Ministère de l'administration territoriale et des affaires politiques



NGR	La nouvelle génération pour la république	RTG	Radio et télévision de Guinée
PEDN	Parti démocratique de l'espoir pour le développement	UFDG	Union des forces démocratiques guinéenne
PUP	Parti de l'unité et du progrès	UFR	Union des forces républicaines
PV	Procès-verbal	NU	Nations Unies
RDR	Rally Des Républicains	UTELGUI	Union of Free Radios and Televisions of Guinea
REGOEL	Réseau guinéens d'observateurs d'élections		
RPG	Rassemblement du peuple de la Guinée		



ANNEXE E

RAPPORTS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqué de Presse

Contacts: In Atlanta, Deborah Hakes 1-404-420-5124

In Conakry, John Koogler +224 68 13 80 82

Le Centre Carter Lance sa mission d'observation des élections en Guinée

24 Mai 2010

En référence à la lettre du 12 Mars 2010 du MATAP, invitant le Centre Carter à observer les élections présidentielles en Guinée, la mission du Centre Carter sera faite conformément au cadre juridique électoral, la constitution et aux obligations internationaux se rapportant aux élections démocratiques.

Selon Thérèse Laanela, assistante directrice du Programme de Démocratie du Centre Carter, « le Centre Carter se réjouit de l'opportunité d'observer le processus électoral en Guinée et espère que notre présence contribuera à un processus électoral paisible, transparent et crédible; et appuiera les efforts de la Guinée à promouvoir les réformes clés pour les élections à venir.

Le Centre Carter déploiera huit observateurs sur toute l'étendue du territoire Guinéen pendant deux mois pour évaluer les possibilités d'exécution de la mission afin de lancer officiellement l'observation interna-

tionale de l'élection du 27 juin 2010. La mission est appuyée par un bureau basée à Conakry, installée depuis mi-mai avec pour Représentant du Pays Mr. John Koogler.

Les observateurs rencontreront les officieux électoraux ; les partis politiques et les représentants des organisations de la société civile ; les groupes d'observateurs domestiques, les membres de la communauté internationale et les acteurs électoraux dans l'objectif d'évaluer l'administration des élections, la période de la campagne politique, le processus de vote, le dépouillement et les autres issues relatives au processus électoral en Guinée. En plus Vingt-deux observateurs de court terme recrutés dans plusieurs pays viendront observer le déroulement des élections.

Le Centre Carter fait ses activités de manière non-partisane et professionnelle en accord avec les lois applicables et les standards internationaux pour le



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

suivi des élections élaboré dans La déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections », mis en place par les Nations Unies en 2005. Le Centre gardera la communication avec les autorités Guinéens, tous les partis politiques, les candidates, les organisations de la société civil, les medias

et les autres missions d'observation internationaux et domestiques.

Toutefois, Le Centre Carter lancera des communiqués de presse sur les constats électoraux sur son site, www.cartercenter.org.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

POUR PARUTION IMMÉDIATE

LE CONTACT:

À Atlanta: Deborah Hakes, +1 404 420 5124

À Conakry: John Cooler, +224 68 13 80 82

Le Centre Carter a l'Espoir a Travers Les Campagnes Électorale en Guinée; Promouvoir Les Etapes de Facilitaion Des Préparative Électorales et de la Sensibilisation Des Électeurs

Le 21 juin 2010

Le Resume Executif

La mission d'observation du Centre Carter en Guinée est encouragée par le ton positif de la campagne électorale en Guinée, aussi les messages des candidats, de promouvoir la réconciliation, transcender les limites ethniques, et par l'engagement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de mener les élections inclusives. Cependant, le Centre conseille vivement la CENI d'adresser les défis restants en s'assurant que toutes la logistique électorale arrive à temps pour les élections, que le personnel des bureaux de votes soit suffisamment formé, et que le maximum de ses efforts soient étendu à l'éducation de l'électeur aussi largement que possible. Malgré ces défis, le Centre a l'espoir que tous les acteurs se sont engagés pour un processus transparent et l'acceptation des résultats d'une l'élection paisible et crédible. Ces conclusions sont détaillées dans le rapport ci-dessous.

Les élections présidentielles de 2010 offrent la première vraie opportunité d'élection démocratique et ouvertement contestable depuis que la Guinée a déclaré son indépendance en 1958. Il y a un sens pal-

pable de motivation et d'attente parmi les Guinéens qui espèrent une transition démocratique significative et un gouvernement civil. La Guinée a procédé aux élections en 1993, 1998, 2002, et 2003, mais les élections de 2010 représentent un repère pour ces nombreux partis qui y participent ouvertement et qu'aucun candidat au pouvoir ne rivalise pour la présidentielle.

Le Centre Carter a déployé son équipe d'observation électorale depuis le 1er mai, et huit observateurs de long terme pour les élections, ont rejoint l'équipe de Conakry le 23 mai. Les observateurs de long terme du Centre Carter sont en train de rapporter actuellement leurs résultats des quatre régions géographiques de la Guinée ; la Guinée Forestière, la Basse Guinée, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée. Les observateurs de long terme du Centre viennent d'Algérie, de la République Démocratique du Congo, d'Irlande du Nord, d'Afrique du Sud, et des États-Unis. Les activités des observateurs de long terme seront renforcées par une grande délégation d'observateurs le 21 juin. Ils seront rejoints par plus de 20 observateurs de court terme pour diriger le vote et les comptes.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

La mission du Centre Carter est d'évaluer le processus électoral de la Guinée conformément à la constitution Guinéenne et la structure légale électorale, les engagements pris pendant les accords de Ouagadougou en janvier 2010 et les obligations et les traités régionaux et internationaux¹ de la Guinée. La mission d'observation du Centre Carter est conduite conformément à la Déclaration de Principes d'Observation des Elections Internationales.

Introduction

La plupart de l'histoire récente de la Guinée a été marquée par la loi dictatoriale, et les graines de mécontentement sont devenues de plus en plus évidentes dans une série de manifestations en 2006 et 2007 qui s'est terminée par le meurtre d'un grand nombre de civils en Janvier- Février 2007. La Guinée a procédé aux élections présidentielles nominativement démocratiques en 1993, 1998, et 2003, aussi bien que les élections législatives en 2002 qui a été boycotté par la plupart des partis politiques majeurs.

Les élections représentent une composante essentielle dans l'accord de Ouagadougou qui a été signé en janvier 2010 suite aux meurtres de plus de 150 civils par les forces de sécurité Guinéenne pendant un rassemblement politique le 28 septembre 2009. Le massacre a traumatisé la société Guinéenne et catalysé un appel pour un retour de la responsabilité politique et la fin à l'impunité politique. En conséquence, les Guinéens ordinaires ont commencé à parler librement des sujets politiques, encouragés par la possibilité d'un nouveau commencement depuis la période de l'indépendance Guinéenne.

Les défis logistiques relatifs aux préparatifs des élections présidentielles jusqu'au jour du scrutin présidentiel de juin sont extrêmement difficiles, le processus fournit une opportunité cruciale pour introduire un ordre politique sincèrement démocratique et aussi améliorer les procédures électorales pour les futures élections en Guinée.

Les conclusions clés

Basé sur les rapports des observateurs de long terme déployés dans tout le pays, la mission du Centre Carter note plusieurs conclusions clés à propos de la période de l'élection en Guinée et les perspectives pour les élections démocratiques et authentiques du 27 juin.

Esprit de bonne foi et la réconciliation

Les acteurs politiques en Guinée ont maintenu un esprit de confiance et de bonne foi pendant la période de la transition suite à l'accord de Ouagadougou, ayant mené le pays à un gouvernement d'unité nationale. Le Conseil National de la Transition (CNT) est resté neutre dans sa supervision du processus électoral, et la CENI a assuré que les préparatifs pour les élections ont été conduits de manière indépendante.

Très souvent, l'identité ethnique a été l'objet de manipulation politique en Guinée, cependant la période de la transition a été marquée par les efforts concertés des partis politiques, de concentrer leurs campagnes sur des messages qui encouragent la réconciliation nationale et désavouant les intérêts régionaux et ethniques. Une conclusion prospère du processus dépend de tous les candidats majeurs et chefs de parti à accepter les résultats définitifs des élections et prôner une accalmie parmi leurs militants.

Partis politiques et ONG locales et internationales, ont joué un rôle essentiel dans la réconciliation en menant le plan d'éducation civique pour encourager le respect des avis des uns et autres comme doctrine centrale de ces élections.

L'Éducation de l'électeur

C'est la responsabilité de tous les Etats de prendre des mesures spécifiques pour rectifier les difficultés qui peuvent empêcher les peuples d'exercer leurs droits électoraux²; l'éducation de l'électeur est reconnue dans la loi internationale comme un moyen important d'assurer qu'un électeur bien renseigné est



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

capable d'exercer son droit de vote. Dans un pays qui souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et une diversité de langues locales, l'éducation de l'électeur est une grande responsabilité. En Guinée, la campagne récente de l'éducation de l'électeur a porté sur l'instruction des électeurs à accepter les derniers résultats de l'élection. C'est un message énormément important dans le contexte des conflits et tensions qui entourent ces élections.

Bien que l'acceptation des résultats des élections paisibles est évidemment importante, le Centre a remarqué qu'il n'y a pas eu assez d'accent sur l'éducation civique de l'électeur, y compris cocher le bulletin de vote le jour du scrutin afin qu'il soit valide et peut être compté pour le candidat choisi. Le Centre conseille vivement à tous les acteurs de faire le maximum d'efforts afin d'éduquer les électeurs dans le pays pour assurer que les procédures du scrutin sont expliquées à tous les niveaux de la société. La CENI a un rôle particulièrement important à joué dans ce processus.

Préparations Électorales, La Formation Des Membres Du Bureau De Vote et Les Observateurs Nationaux L'administration de ces élections a été difficile à cause du délai extrêmement concentré pour la préparation de la structure légale. Le temps limité a mené à une décision tardive du processus électoral et des procédures de vote et aussi la confusion sur la répartition des rôles et responsabilités des différents acteurs. Le défi structurel en Guinée aggrave ces éléments.

Le Centre conseille vivement la CENI de prendre les dispositions nécessaires pour assurer que tous les matériels arrivent à temps pour les élections du 27 juin et que les bureaux de vote recrutent le personnel formé au plus haut niveau possible. Les observateurs du Centre Carter ont remarqué une forte mobilisation à Conakry pour la formation du personnel des bureaux de votes et observateurs nationaux. De tels efforts de la formation, le Centre encourage la CENI à prendre

des dispositions nécessaires pour assurer la continuité des formations dans toutes les régions de la Guinée dans une manière opportune et au plus haut niveau possible.

Les procédures électorales ont été établies pour permettre aux représentants des partis et aux observateurs nationaux d'observer dans chaque bureau de vote, et assurer qu'ils sont capables d'observer la procédure de vote et enregistrer toutes inquiétudes pour un examen légal minutieux. Le Centre recommande l'inclusion de ces procédures, et les appliquer entièrement de façon transparente et cruciale dans la prévention et la détection de toutes manipulations ou autres irrégularités dans le processus électoral.

La Conclusion

Malgré les défis logistiques qui font face aux préparatifs électoraux en Guinée, le Centre a l'espoir que tous les acteurs se sont engagés pour un processus transparent et l'acceptation des résultats de l'élection crédible et paisible. Il est important pour les partis politiques pour poursuivre leurs messages d'encouragement, de réconciliation et d'élections paisibles.

Le Center Carter offre ces observations et recommandations dans l'esprit de coopération et avec respect. Le Centre souhaite remercier les fonctionnaires Guinéens, membres des partis politiques, membres de la société civile, individus, et représentants de la communauté internationale qui ont offert leur temps et énergie pour faciliter l'observation du processus électoral par le centre.

Pied de page

La Guinée a ratifiée plusieurs traités internationaux qui a trait aux processus électoraux, y compris le protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (ratifié en 2004), la charte africaine sur le droit de l'homme et le droit des peuples (ratifié le 16, février 1982) (ACHPR); la convention internationale des droits civils et politiques (ICCPR) (ratifié



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

le 24 janvier 1978), et la convention sur l'élimination de discrimination contre les femmes (CEDAW) (rati-
fié le 9, Aout 1982)

Pied de page

Les difficultés spécifiques incluent de telles choses
comme pauvreté des barrières de la langue, et obstacle
de la liberté de mouvement. Les états doivent assurer
que l'éducation de l'électeur atteigne le plus d'élec-

teurs possibles (Unit le Comité des droits de l'homme
des Nations Unis Commentaire 25, para.11)

Le droit de participer à l'affaire publique de son pays,
y compris le processus électoral, est reconnu au niveau
régional et international. Voyez par exemple, la
charte africaine sur les droits de l'homme, art.13 (1);
déclaration de l'UA sur les principes qui gouvernent
les Élections Démocratiques en Afrique, art.7;and
ICCPR, art.25(a)



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

Pour diffusion immédiate

CONTACT:

À Conakry: Deborah Hakes + 224 67 72 39 90 ou dhakes@emory.edu

Le Général Yakubu Gowon Dirigera la délégation du Centre Carter dans le Cadre de la mission d'observation des élections du 27 juin 2010

22 juin 2010

Conakry...Le Centre Carter annonce que le General Dr. Yakubu Gowon, l'ex Chef-d'État du Nigeria, va diriger la délégation internationale d'observation électorale conjointement avec le Dr. John Stremmler, Vice-Président des Programmes pour la paix au Centre Carter. La mission du Centre Carter sera composée d'une trentaine d'observateurs provenant d'une quinzaine de pays et sera déployée à travers la Guinée.

Les deux codirigeants rencontreront les principaux acteurs politiques : des représentants du gouvernement provisoire, la Commission électorale nationale indépendante, les leaders des partis politiques, des représentants des missions d'observation électorales nationales et internationales ainsi que certains autres acteurs. Ils participeront aussi à l'observation du scrutin et de la compilation des résultats lors de l'élection.

Le Centre Carter a déployé son équipe cadre d'observateurs électoraux dès le 1er mai. Huit observateurs à long terme ont rédigé une série de rapports sur les quatre régions géographiques; la Guinée Forestière, la Basse Guinée, la Moyenne Guinée et la Haute

Guinée. De plus, vingt observateurs à court-terme les ont rejoint récemment afin de participer à une formation avant de rejoindre le poste auquel ils seront assignés.

Le 19 juin, le Centre Carter a diffusé une déclaration résumant ses observations préliminaires sur l'environnement électoral. Le document confirme qu'en dépit des défis logistiques contraignant les opérations électorales, le Centre reste optimiste et est encouragé par l'attitude des acteurs politiques qui respectent les principes de transparence du processus et d'acceptation paisible des résultats d'un scrutin mené honnêtement. Il est important que tous les partis politiques respectent les engagements pris pendant la campagne électorale et en particulier ceux concernant la réconciliation nationale et leur engagement à mener des élections pacifiques. Le rapport complet peut être consulté au www.cartercenter.org.

Les missions d'observation du Centre Carter sont conduites conformément à la Déclaration des principes de l'observation électorale internationale.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS

Guinée, Election Présidentielle, 27 Juin 2010

RAPPORT PRELIMINAIRE DU CENTRE CARTER

Le Centre Carter Applaudit les Elections Historiques en Guinée et Recommande
Vivement la Poursuite du Calme dans la Période Post Electorale.

Le 29 Juin 2010

Contacts: John Koogler +224 68 13 80 82
Deborah Hakes +224 67 72 39 90 / +1 404 420 5124

Résumé Analytique

Conakry ... Les élections du 27 Juin 2010, représentent une ouverture politique importante pour le peuple Guinéen. En Guinée, ces élections étaient les premières où le Président sortant ne figurait pas sur le bulletin de vote; un fait qui a permis l'élargissement du champ politique et a donné l'opportunité à tous les secteurs de la société de participer.

En dépit de nombreux vices de forme et de défis logistiques, cette élection, caractérisée par un taux de participation élevé et de grande envergure, est un pas en avant important dans le processus de démocratisation de la Guinée. Malgré le fait qu'elle ait dû faire face au manque d'expérience et aux défis qui accompagnent des infrastructures peu développées, la Commission Nationale Electorale Indépendante a fait preuve de bonne volonté en s'efforçant d'assurer un processus crédible, transparent et pacifique.

Alors que le processus de proclamation des résultats continue, le Centre Carter recommande vivement aux candidats de respecter leur promesse d'une transition de pouvoir pacifique, en utilisant, si nécessaire,

les procédures juridiques appropriées pour déposer leurs plaintes. La Commission Nationale Electorale Indépendante et les acteurs juridiques concernés devraient se réengager à assurer un processus transparent depuis la proclamation des résultats jusqu'à la résolution des conflits électoraux, et à traiter toutes les plaintes rapidement et efficacement. De plus, il est crucial que les forces de sécurité, la société civile, les communautés religieuses, les médias, et la communauté internationale réaffirment et poursuivent leur support et leur engagement envers le développement démocratique de la Guinée.

Le mois prochain sera crucial pour affirmer l'engagement de la Guinée envers une gouvernance démocratique. S'il y a besoin d'un deuxième tour, le Centre Carter recommande vivement aux candidats finalistes de poursuivre leur engagement envers un processus pacifique et inclusif, y compris en débattant de leurs différences dans le cadre d'un forum ouvert et accessible à tous les Guinéens.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Les conclusions principales provisoires de la mission d'observation du Centre sont les suivantes:

- Les campagnes électorales étaient fondées sur un message d'unité nationale, les partis politiques ayant adhéré à un code de conduite, et leurs sympathisants ayant participé, en grande partie de façon pacifique, aux événements entourant la campagne électorale.
- Le Centre Carter applaudit l'administration de transition de la Guinée pour son respect de l'accord de Ouagadougou de janvier 2010, y compris du calendrier convenu pour la tenue des élections présidentielles et du principe d'abstention des élus sortants.
- Ces élections sont les premières organisées par une commission électorale indépendante, la CENI. Le Centre Carter a pris en compte les défis auxquels cette commission a dû faire face, y compris un calendrier électoral serré, un vide juridique, et des infrastructures nationales très peu développées.
- La confusion au sujet de plusieurs aspects importants des procédures de vote et de dépouillement, le retard dans l'attribution des stations de vote, et la livraison tardive du matériel électoral ont négativement influencé la qualité du vote. Le Centre Carter se soucie du fait qu'une prestation inégale de services auprès des électeurs dans différentes régions du pays, ainsi que la confusion au sujet des procédures de vote adéquates le jour des élections, aient le potentiel d'ébranler les principes de l'universalité et de l'égalité du suffrage. A l'occasion d'élections futures, l'établissement, bien avant la tenue des élections, d'un cadre juridique et procédural clair devrait permettre l'amélioration des préparatifs et de la formation.

- Malgré le fait que la CENI ait introduit plusieurs innovations technologiques complexes et très bien conçues, telles que les cartes d'électeur biométriques et un système de transmission des résultats du suffrage, celles-ci demandaient plus d'attention et de planification dans leur application.
- Le Centre Carter continuera à observer la fin du dépouillement des votes et l'annonce des résultats officiels ainsi que toute dispute électorale qui pourrait suivre.

En réponse à une invitation de la CENI, la mission d'observation des élections du Centre Carter est présente en Guinée depuis le 12 mai 2010. La Mission du Centre Carter était dirigée par General Yakubu Gowon, ancien Chef d'Etat du Nigeria, et Dr. John Stremmler, vice-président des programmes pour la paix du Centre Carter. Avant le jour des élections, huit observateurs de long terme venant de cinq pays ont été déployés sur tout le territoire dans le but d'évaluer la préparation du suffrage. Le jour des élections, 30 observateurs venant de 15 pays ont visité 138 stations de vote dans toute la Guinée afin d'observer les processus de vote et de dépouillement et resteront en Guinée pour évaluer le climat post électoral. Le Centre Carter a conduit cette évaluation dans le respect du droit Guinéen et des accords internationaux pour des élections démocratiques.¹ Les missions d'observation du Centre Carter sont conduites conformément à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections.

Plus de détails sont disponibles dans le rapport préliminaire ci-dessous.

¹ La Guinée est membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine, et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Le Centre Carter a conduit cette évaluation dans le respect du droit Guinéen et des accords internationaux tels que le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

**Rapport de Résultats et Conclusions
Préliminaires**

Ce rapport est préliminaire, un rapport final sera publié quatre mois après la fin du processus électoral.

Introduction

Les élections sont une partie centrale de l'Accord de Ouagadougou, signé en Janvier 2010. L'histoire récente de la Guinée est caractérisée par un régime quasi-dictatorial — débouchant sur des niveaux élevés de mécontentement au sein de la population et à des manifestations sporadiques de violence. En soi, l'élection présidentielle de 2010 procure la première vraie occasion pour une élection démocratique et ouvertement contestée depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. La position unique de la Guinée, étant le seul membre de l'Union de Nations de la Rivière Mano à ne pas tomber dans la guerre civile, en plus des coups d'Etat militaires récents au Niger et en Mauritanie, donnent à ces élections une importance régionale cruciale. De plus, le signal fort envoyé par la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de suspendre l'adhésion de la Guinée ainsi que de la condamnation internationale des massacres de septembre dernier auront peu de poids si la Guinée n'achève pas sa transition vers un gouvernement démocratique et stable.

La mission d'observation des élections du Centre Carter en Guinée a constaté un environnement de volonté politique remarquable envers ces élections. Les acteurs politiques Guinéens ont maintenu un esprit de confiance et de bonne volonté tout au long de la période de transition suivant l'Accord de Ouagadougou, dans le cadre d'un pays dirigé par un gouvernement d'unité nationale. Tandis que l'identité ethnique a parfois fait l'objet de manipulations politiques en Guinée, la période de transition a été caractérisée par des efforts concertés de la part de partis politiques de concentrer leurs campagnes sur des messages favorisant la réconciliation nationale et désavouant les intérêts régionaux et ethniques. Le Conseil National de Transition législatif (CNT)

est resté neutre dans sa supervision de l'intégralité du processus électoral et la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), qui était confrontée à d'énormes défis pour organiser des élections en respectant un calendrier serré, a assuré que la préparation de ces élections s'était faite de façon indépendante.

Alors que le dépouillement et la proclamation des résultats continuent, le Centre Carter recommande vivement à tous les acteurs intéressés de rester conscient du fait que la réussite du processus électoral repose sur l'acceptation des résultats finaux des élections par tous les candidats majeurs et par les dirigeants des partis politiques ainsi que de la gestion de la déception potentielle de leurs sympathisants. Au cas où des conflits surgissent, ceux-ci devraient être traités en utilisant les procédures administratives et juridiques appropriées.

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base de la Constitution Guinéenne et de la Loi Electorale, des engagements pris en janvier 2010 lors de l'Accord de Ouagadougou, et des engagements régionaux et internationaux de la Guinée.² La mission d'observation du Centre Carter est conduite conformément à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections.

Le cadre Juridique

L'Accord de Ouagadougou a établi un cadre pour la période de transition en cours. Cet accord a nommé General Sékouba Konaté Président intérimaire et a appelé à la formation d'un Conseil National de Transition (CNT) représentant tous les secteurs de la société guinéenne ainsi que l'organisation d'élections présidentielles dans un délai de 6 mois. Le CNT a

² La Guinée a ratifié un certain nombre de traités internationaux comprenant des provisions concernant le processus électoral, y compris le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO (ratifié en 2004); la Charte Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples (ratifiée le 16 février 1982) (ACHPR); la Convention International sur les Droits Civiques et Politiques (ICCPR) (ratifiée le 24 janvier 1978); et la Convention pour l'Élimination des Discriminations Contre les Femmes (CEDAW) (ratifiée le 9 août, 1982).



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

été mis en place en février et a lancé une invitation pour la mise à jour de la constitution ainsi que de toutes les lois concernant le processus électoral et la gestion des élections.

Le CNT a adopté une nouvelle constitution en avril. Celle-ci a été rédigée dans le but d'établir une structure politique et des institutions nationales facilitant la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme. Dorénavant, on peut lire le passage suivant dans la Constitution de 2010: "Le Peuple de Guinée... affirme solennellement son opposition fondamentale à toute prise de pouvoir inconstitutionnelle, à tout régime fondé sur la dictature, l'injustice, la corruption, le népotisme et le régionalisme." Elle consacre les droits politiques cruciaux du processus électoral, comme le droit de libre association, le droit de participer aux affaires publiques, le droit au suffrage universel et égal, le droit de voter par scrutin secret, et la liberté d'expression. Elle a réduit le mandat présidentiel de sept à cinq ans et a limité le nombre maximum de mandats à deux. Remarquablement, elle prévoit que ces élections ainsi que toutes les élections futures devront être organisées et administrées par une institution indépendante et mandatée par la Constitution, la CENI, à la place d'une entité gouvernementale. De plus, d'après la Constitution, tous les citoyens ont le devoir de participer aux élections et de promouvoir les valeurs démocratiques.

Une nouvelle loi électorale a été adoptée en mai. Bien qu'elle constitue la base pour la conduite des élections selon les normes internationales, son application n'y a pas été toujours conforme. De telles contradictions étaient en partie dues à un calendrier serré imposé par l'Accord de Ouagadougou et par la promulgation tardive de la loi électorale qui a été finalisée seulement un mois avant les élections alors que l'organisation des élections avait déjà largement commencé. Malgré le fait qu'une adoption tardive d'un code électoral était justifiée par la situation politique critique en Guinée, ceci devrait être, en règle générale, évité afin de permettre plus de temps pour

s'assurer de l'application correcte de la loi et des règles appropriées.³

Plusieurs échéances exigées par la loi n'ont pas été respectées. Par exemple, bien que la loi électorale exige que la location des stations de vote soit déterminée 30 jours avant l'élection, des ajustements étaient encore faits pendant les quelques jours précédant les élections. En outre, le nombre inopinément élevé de candidats a exigé le développement de nouvelles procédures de vote qui différaient de celles décrites dans la loi électorale. Plusieurs acteurs majeurs ont interprété des provisions concernant l'endroit où les électeurs devaient aller voter, de différentes façons. Les défis confrontés pendant le processus d'inscription des électeurs et la distribution des cartes d'électeurs étaient tels que la liste des documents exigés afin de pouvoir voter a dû évoluer au cours des semaines précédant les élections. Ensemble, ces facteurs ont créé la confusion parmi les électeurs au sujet des lieux de vote et de comment voter.

L'Administration Electorale

Une autorité électorale indépendante et impartiale qui fonctionne d'une manière transparente et professionnelle est internationalement reconnue comme étant un moyen efficace de s'assurer que les citoyens soit capable de participer à de véritables élections démocratiques et que d'autres obligations internationales liées au processus électoral pourront être remplies.⁴

Selon la nouvelle loi électorale, la CENI est le responsable principal de la conduite des élections.⁵ Le Centre Carter félicite les Guinéens pour leur réaffirmation de l'administration des élections par une agence indépendante.

³ Le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance déclare "[qu'] aucune modification ne doit être faite à la loi électorale dans les six (6) mois précédant des élections, sauf si une majorité des acteurs politiques y consentent."

⁴ UNHRC, General Comment No. 25 para. 20

⁵ Code Electoral, Art. 2



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le manque d'expérience préalable, des ressources humaines et une expertise technique limitées ont poussé la CENI à dépendre du Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques (MATAP) qui était préalablement responsable des élections.

Le calendrier électoral et le manque d'expérience de la part des institutions responsables a causé la rédaction à la hâte des textes et procédures. La CENI a retardé la prise de beaucoup de décisions et a manqué de faire des annonces publiques opportunes au sujet de nombreuses exceptions au code électoral. Les règlements, les guides et les manuels de la CENI ont fréquemment fourni des informations peu claires ou contradictoires quant aux procédures de vote. En particulier, les consignes concernant les bulletins de votes, les méthodes de vote, les procès-verbaux, et les documents exigés des électeurs n'étaient pas toujours très bien formulées. Par conséquent, le personnel électoral et les électeurs ont dû faire face, le jour des élections, à des interprétations personnelles de problèmes électoraux importants, y compris de questions fondamentales telles que: qui pouvait voter, comment déterminer si un bulletin de vote est valide ou pas, et l'enregistrement et la transmission des résultats. Spécifiquement, les observateurs du Centre Carter ont remarqué qu'il y avait une grande variation, en pratique, des décisions de permettre de voter aux électeurs se présentant sans carte d'identification d'électeur mais avec un reçu d'inscription. Dans certains cas remarqués par les observateurs, de telles différences dans la compréhension des procédures a effectivement limité l'affranchissement de ces électeurs.

Les observateurs de long-terme du Centre Carter, déployés dans les quatre régions géographiques de la Guinée, ont suivi le travail des administrations régionales pendant les semaines précédant les élections. Leur évaluation, basée sur l'observation de diverses étapes de la préparation des élections, a conclu que les commissions électorales aux niveaux des préfectures et des sous-préfectures se sont comportées, dans

l'exercice de leurs fonctions, de façon impartiale. D'après les observateurs de long-terme du Centre Carter, il avait des contradictions entre ce que la CENI, à Conakry, communiquait au sujet de l'organisation des élections, et les réalités de l'organisation dans l'arrière-pays. Le calendrier de la distribution du matériel électoral, du recrutement et de la formation du personnel des bureaux de vote était irréaliste considérant les distances, la pauvreté des transports, et des défis dans la télécommunication.

Un total d'environ 150 bureaux de votes ont été créés pendant les quelques jours précédant les élections. Malgré le fait que l'on puisse applaudir cet effort d'assurer que des bureaux de votes soient accessibles à tous les électeurs, étant donnée la complexité de l'organisation logistique, particulièrement en ce qui concerne les scellés codés placés sur les procès-verbaux (avec un code-barre qui lie chaque procès-verbal à bureaux de vote spécifique), distribuer ce matériel spécial dans les nouveaux bureaux de vote exigeait du temps supplémentaire et dans certains cas, le matériel n'était pas arrivé à l'heure d'ouverture des bureaux de vote. Dans le cas d'un deuxième tour des élections, et si la même technologie est utilisée, beaucoup plus de prévoyance concernant le nombre et les lieux des bureaux de vote sera exigée.

Deux jours avant le jour de l'élection, de nombreux défis logistiques sérieux étaient encore présents: l'encre utilisée par les électeurs pour voter par empreinte digitale était à peine arrivée dans le pays, et le matériel sensible tel que les bulletins de vote, les procès-verbaux, les sacs inaltérables, les scellés pour la transmission des résultats n'avaient toujours pas quitté Conakry en direction des préfectures dans tout le pays. Selon les observateurs du Centre Carter, le matériel sensible n'était pas arrivé dans tous les bureaux de vote à l'heure de l'ouverture ou encore n'était pas en quantité suffisante (voir les informations supplémentaires dans la section vote de ce document). Seulement quelques heures avant l'ouverture des bureaux de vote, le personnel électoral était



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

encore, à Conakry, en attente de fonds et de moyens de transport.

Le suffrage universel et égal⁶ est étroitement lié à la capacité d'assurer l'égalité des chances pour tous les électeurs de pouvoir voter. Des différences dans la préparation, l'allocation du matériel, et la formation dans différentes parties du pays peuvent engendrer des inégalités d'efficacité du vote. Au pire, le scénario décrit ci-dessus peut ébranler le principe de suffrage universel et égal, en produisant une incapacité électorale géographique des personnes vivant dans des endroits isolés ou ruraux, qui sont souvent les plus pauvres.

Candidats, Partis, et l'Environnement de Campagne
Le droit des individus de participer aux affaires publiques, y compris l'établissement et l'association libre avec des partis politiques de leur choix, ainsi que la participation à des activités de campagne, est protégé par les normes internationales et les droits électoraux fondamentaux.⁷

L'environnement de la campagne était positif et caractérisé par un message de non violence, d'unité et de réconciliation nationale, de respect envers d'autres candidats, et par l'absence de campagne négative. C'était également la première élection présidentielle dans l'histoire de la Guinée qui n'a été boycottée par aucun parti politique, et tous les partis participaient en support des 24 candidats certifiés par la Cour Suprême. Le Centre Carter applaudit les partis politiques pour avoir signé et respecté le code de conduite promettant de s'abstenir de fraude, de violence, d'attaques personnelles, de faire appel à la race, à la religion, au groupe ethnique et à l'appartenance régionale. En outre, à la veille des élections, les 24 candidates, le président intérimaire, le président de la CENI, et le président de la CNT se sont rassemblés pour lancer un appel télévisé commun à des élections pacifiques et à l'unité nationale.

Les candidats ont conduit des campagnes impressionnantes, sur tout le territoire, certains faisant des efforts marqués pour se détacher de leurs bases régionales traditionnelles et pour mobiliser le support dans des préfectures plus éloignées. Même si, le plus souvent, les candidats ont évoqué le processus électoral comme un moment d'unité, malheureusement, la rhétorique de certains partis suggérait qu'un résultat autre qu'une victoire au premier tour pour le parti en question indiquerait que le processus électoral était victime de fraude. En fin de compte, les candidats de ces partis et leurs sympathisants ont exprimé leur volonté d'accepter les résultats. Malgré une négligence répandue vis-à-vis la date de démarrage de la campagne électorale, les candidats et les partis ont généralement respecté l'autorité organisationnelle de la commission électorale (CENI), de l'institution législative de transition (CNT), et du MATAP.

Les Guinéens, qui, lors des cycles électoraux passés avaient peu de raisons ou bien avaient peur de montrer ouvertement leurs préférences politiques, ont fait preuve d'enthousiasme pendant cette campagne électorale. Les observateurs de long-terme du Centre Carter ont fréquemment assisté à des événements de campagne et des rassemblements qui étaient apparemment conduits avec respect envers les droits de libre expression, de mouvement et d'assemblée pour tous les candidats.⁸ Dans ce sens, le processus électoral est d'ores-et-déjà un succès dans la mesure où les Guinéens ont eu accès à une opportunité sans précédent de s'exprimer ouvertement et de s'engager dans un débat politique.

⁶ Voir, pour exemple, ICCPR Art. 25b

⁷ ICCPR, Art. 25(a); ICERD, Art. 5(c); CEDAW, Art. 7(b), UNHRC General Comment No. 25, para. 26

⁸ Les libertés d'expression, de mouvement et d'assemblée sont consacrées par les Arts. 19(2), 12(1), et 21 de l'ICCPR. La Déclaration de l'Union Africaine sur les Principes Guidants les Elections Démocratiques en Afrique, Art. IV.5 déclare que "les individus ou les partis politiques doivent avoir le droit de se déplacer librement, de faire campagne et d'exprimer leurs opinions politique avec un accès complet aux médias et aux informations dans le cadre des lois nationales."



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

A Coyah, seulement trois jours avant les élections, nos observateurs de court-terme ont été témoins de l'incident principal de violence électorale de toute la campagne, avec la confrontation violente entre deux groupes de sympathisants. Des témoins racontent que des sympathisants du parti de l'ancien premier ministre Sidya Toure, l'Union des Forces Républicaines (UFR) attendaient le début d'un rassemblement quand ils ont commencé à se disputer avec des sympathisants de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), le parti d'un autre ancien premier ministre, Cellou Dalein Diallo, faisant, selon des rapports contradictoires, plusieurs blessés et six morts. Selon la CENI, l'UFR était autorisé à se rassembler ce jour là.

Comme cela a été décidé conjointement par la CENI et le MATAP,⁹ les candidats à la Présidence ont été requis de payer une caution monétaire de 400,000,000 FG (environ \$65,000 USD). Le montant de cette caution a été établie à la suite de discussions avec les partis politiques. Elle sera remboursée, dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats définitifs pour tous les candidats qui atteignent au moins 5 pour cent des voix.

Tandis que les finances politiques n'ont pas émergé comme étant une question d'intérêt dans le discours public des acteurs Guinéens intéressés, compte tenu de la grande richesse naturelle de la Guinée, une attention accrue, à l'avenir, sur l'établissement d'un système de reportage financier robuste devrait être extrêmement bénéfique aux processus électoral. Là où de telles mesures existent déjà en loi, elles devraient être soigneusement mises en application et passées en revue dans le but d'une expansion potentielle.

L'Inscription des Electeurs

Un processus d'inscription des électeurs solide qui puisse fournir une liste d'électeurs exacte et complète est un des moyens principal de s'assurer que le suffrage universel et le droit de chaque citoyen de voter soient respectés.¹⁰

Selon l'article 17 du Code Electoral, la mise à jour de la liste des électeurs devrait être faite chaque année entre le 1er octobre et le 31 décembre. Une telle disposition assume qu'un tel registre est constamment mis à jour; cependant, en pratique, le registre des électeurs a été crée de toutes pièces en 2008, par des équipes munies de kits et inscrivant des électeurs avec leurs photos leurs information biométriques. Un exercice exceptionnel d'inscription des électeurs pour mettre à jour le registre a été mené entre le 22 mars et le 26 avril 2010. Au total, approximativement 4.2 millions de Guinéens éligibles se sont inscrits pour voter.

Conformément aux lois Guinéennes, les citoyens ayant au moins 18 ans et dont les droits civiques et politiques n'ont pas été révoqués ont le droit de voter.¹¹ Les électeurs Guinéens vivant à l'étranger ont également le droit de participer aux élections.¹² Il y avait 53,084 électeurs inscrits dans 18 ambassades et consulats dans 17 pays. Bien que le Centre Carter félicite la dévotion montrée par la CENI pour inclure la diaspora dans le processus électoral, beaucoup d'électeurs à l'étranger n'ont effectivement pas pu voter en raison de la distance les séparant des lieux d'inscription et de vote. Dans le future, des mesures devraient être prises afin de respecter les droits promis par la loi électorale et faciliter l'inscription d'un pourcentage plus large des 800,000 Guinéens estimés, vivant à l'étranger.

Même si le droit international permet certaines limites au droit de vote, celles-ci doivent rester rai-

⁹ *Decision conjointe N° 160 CENI/MATAP/SG Determinant le montant du cautionnement et du plafonnement des dépenses aux elections presidentielles du 27 juin 2010*

¹⁰ Une liste d'électeurs complète et exacte améliore la confiance du public envers le processus électoral et protège le droit de l'homme fondamental à une véritable élection démocratique. (General Comment No. 25, para. 16)

¹¹ Loi Electorale, Art. 3

¹² Loi Electorale, Art. 11



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

sonnables et objectives.¹³ La loi électorale limite le droit de vote de certaines classes de citoyens, particulièrement ceux coupables de crimes.¹⁴ Cependant, les individus se trouvant en détention provisoire avant leurs procès, dont le nombre est estimé à 70 pour-cent de la population carcérale guinéenne, ne devraient pas voir leurs droits civiques et politiques révoqués et leur capacité de voter devrait être garantie par l'état. En pratique, l'intégralité de la population carcérale, indépendamment des statuts de conviction, a été privée de ses droits civiques.

Une telle incapacité électorale rentre en conflit avec les obligations internationales de la Guinée¹⁵ et le Centre Carter encourage la Guinée à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que des efforts soient faits pour inscrire les membre éligibles de la population carcérale afin de garantir le respect du suffrage universel. La loi guinéenne indique également que les électeurs doivent remplir des devoirs civiques afin d'être en droit de voter, même si, en pratique, il n'y a aucune évidence que cette condition ait placé une limite sur le suffrage.¹⁶

Le Centre Carter n'a pas observé le processus d'inscription des électeurs à part sa phase finale, la distribution des cartes d'électeurs. Cependant, les observateurs étaient au courant de plusieurs facteurs et difficultés techniques qui ont entravé les efforts d'inscription et ont pu avoir mené à une sous-représentation de l'électorat parmi les électeurs inscrits. Les observateurs de long-terme et de courtterme du Centre Carter ont été témoins de la distribution des cartes d'électeurs dans plusieurs régions du pays. L'impression des cartes d'électeurs biométriques par le MATAP en collaboration avec SAGEM, une compagnie française qui a remporté le contrat pour leur production, s'est achevée en juin. La livraison des cartes dans les régions les plus éloignées de Conakry, y compris la Région de Guinée Forestière, a commencé environ 11 jours après la date prévue du 1er juin. Ce processus a été décrit par nos observateurs comme étant tardif, chaotique, et procurant des informations

déroutantes aux électeurs. En outre, la pratique "donner le reçu" afin de recevoir une carte d'électeur n'a pas été suivie ou imposée uniformément.

Tout en prenant notes de ces préoccupations, le Centre Carter pense que les autorités nationales et sous-nationales ont fait de réels efforts pour inscrire les électeurs. Nos interlocuteurs nous ont fait part d'une grande excitation, dans la plus part du pays, pour s'inscrire, et les observateurs du Centre Carter n'ont rapporté aucune situation où des militaires ou des acteurs politiques auraient essayé de restreindre ou d'influencer le processus d'inscription des électeurs. Des représentants des partis politiques étaient invités à observer l'inscription des électeurs dans tout le pays, ce qui a contribué à la transparence du processus. Le Centre Carter encourage la Guinée à développer des systèmes robustes et soutenables afin d'étendre et de maintenir un registre national d'électeurs précis et complet.

L'Éducation des Electeurs

C'est la responsabilité de tous les états de prendre des mesures spécifiques pour régler les problèmes qui pourraient empêcher certaines personnes d'exercer effectivement leurs droits électoraux.¹⁷ L'éducation des électeurs est reconnue par le droit international

13 United Nations Human Rights Committee, General Comment No. 25, para. 10. "The right to vote at elections must be established by law and may be subject only to reasonable restrictions, such as setting a minimum age limit for the right to vote."

14 Loi Electorale, Art. 7. Alors qu'une telle restriction est basée sur un condamnation criminelle soit autorisée par le droit international, c'est une pratique électorale saine de limiter ces restrictions à des crimes sérieux au lieu d'appliquer une restriction générale pour toutes les condamnations.

15 United Nations Human Rights Committee, General Comment No. 25, para. 14. "If conviction for an offence is a basis for suspending the right to vote, the period of such suspension should be proportionate to the offence and the sentence. Persons who are deprived of liberty but who have not been convicted should not be excluded fro exercising the right to vote."

16 Loi Electorale, Art. 5

17 Ces difficultés comprennent les barrières de linguistiques, la pauvreté, et les obstacles à la liberté de mouvement. Les états doivent garantir que l'éducation des électeurs atteigne le plus grand nombre possible d'électeurs. (United Nations Human Rights Committee General Comment No. 25, para. 11)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

comme étant un des moyens important pour s'assurer qu'un électorat informé soit capable d'exercer efficacement son droit de voter. Dans un pays qui souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et qui a de nombreuses langues locales, l'éducation des électeurs est une tâche ambitieuse.

En Guinée, l'objectif des campagnes d'éducation des électeurs a été d'encourager les électeurs à accepter les résultats définitifs des élections. Même si c'est un message important, étant donnée l'histoire récente de la Guinée, le Centre Carter regrette néanmoins, le peu d'attention donné à une éducation de base et effective, sur les problèmes majeurs pouvant être rencontrés le jour des élections. Un calendrier serré et des fonds limités pour l'organisation des élections ont inhibé la capacité de la CENI à mener une éducation plus étendue ou d'assurer un message cohérent, et le Centre Carter a trouvé des exemples d'informations erronées.

L'état, et la CENI en tant qu'organe de l'état, devraient être responsables de prévoir l'éducation des électeurs pour mieux s'assurer de l'uniformité de la diffusion des informations auprès de l'électorat. Tandis que les organisations non-gouvernementales peuvent avoir un rôle dans l'éducation des électeurs, c'est finalement la responsabilité de l'état de s'assurer que des informations non-partisanes soient à la disposition de l'électorat. Dans le cas des élections de 2010 en Guinée, la CENI s'est reposée largement sur des acteurs externes y compris la société civile, les partis politiques, et la communauté internationale pour fournir ce service.

Le Processus de Vote

Le processus de vote est la pierre angulaire de l'obligation d'assurer la libre expression de la volonté du peuple au moyen d'élections justes et périodiques. Certains droits participatifs doivent être accompli pour que le processus de vote reflète la volonté du peuple. Les plus importants sont le droit de vote, le droit de participer aux affaires publiques, et le droit

de profiter de la sécurité des personnes.¹⁸ L'état doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que de tels droit soient entièrement protégés et donnés à tous les citoyens d'une façon équitable et non-discriminatoire. L'état doit prendre les mesures nécessaires pour mettre en application les droits consacrés dans les traités dont il est signataire. Parmi ces droits se trouve le droit de tous les citoyens d'être traité de façon équitable et non-discriminatoire.¹⁹

Selon la loi électorale, les bureaux de vote doivent être installés dans des lieux neutres et facilement accessibles par les électeurs. Ils doivent également être en dehors des garnisons militaires et des sites religieux.²⁰ Certaines contradictions avec cette disposition étaient évidentes après la publication des listes de bureaux de vote pour le jour de l'élection. De plus, certains électeurs ont été inscrits dans des bureaux de vote se situant à plus de 15 km de leurs lieux de résidence. La CENI a pris des mesures pour corriger ce problème; cependant, beaucoup d'électeurs interviewés le jour de l'élection se sont plaints de la difficulté de trouver ces nouveaux bureaux de vote. De nombreux bureaux de vote ont été installés puis enlevés ou démenagés par des élus locaux pendant les quelques jours ou heures avant le vote. Ceci soulève des inquiétudes concernant l'accessibilité des bureaux pour tous les électeurs et observateurs. La CENI de s'assurer que, à l'avenir, les lieux des bureaux de vote soient choisis en fonction du filon électoral et que ceux-ci soient correctement annoncés avant l'ouverture du scrutin.

Dans certaines circonscriptions électorales, les files d'attente étaient extrêmement longues, et certains électeurs ont dû attendre plus de 8 heures pour pou-

18 International Covenant on Civil and Political Rights, Arts. 2, 25(a), 9

19 L'état doit prendre les mesures nécessaire pour appliquer les droits consacrés dans les auxquels ils sont signataires. Ces droits comprennent le droit de tous les citoyens d'être traité de façon équitable et non-discriminatoire. ICCPR; Art. 2(2); Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale, Art. 1.

20 Code Electoral, Art. 64



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

voir voter. Les seules tensions visibles parmi les électeurs semblaient être causées par la frustration liée à des temps d'attente longs et l'idée de ne pas pouvoir voter. Le Centre Carter a pris note du fait que l'article 74 du Code Electoral Guinéen prévoit un isolement pour 250 électeurs. Les retards dans ces bureaux de vote auraient pu être évités si cette provision avait été mise en pratique.

Dans tout le pays, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que les fonctionnaires électoraux auraient dû être mieux préparés à gérer l'influx d'électeurs, et que la CENI avait négligé de s'assurer que les bureaux de vote fonctionnaient correctement. Alors que les fonctionnaires électoraux avaient été formés, les observateurs du Centre Carter ont détecté des lacunes évidentes dans leur capacité à gérer des scénarios inattendus. La confusion était particulièrement visible quand il s'agissait de comprendre les règles concernant le vote par procuration, les listes supplémentaires, le vote avec assistance et les critères pour annuler certains bulletins. Tandis que les observateurs du Centre Carter ont rapporté des cas de procédures ad hoc, d'ouverture en retard de bureaux de vote, et de matériel manquant, ils ont remarqué que, en général, de tels incidents n'ont pas fondamentalement affecté l'intégrité du processus et que la commission électorale avait fait preuve de bonne volonté et s'était efforcée d'assurer l'universalité du suffrage.

La loi électorale exige qu'une carte d'électeur soit présentée par toute personne souhaitant voter.²¹ En raison des problèmes techniques pendant leur inscription, en particulier des empreintes digitales et des photos de mauvaise qualité, 491,000 électeurs inscrits n'ont pas reçu de carte. D'autres électeurs pour qui des cartes avaient été émises n'ont pas pu aller les chercher avant le jour de l'élection. Le 16 juin, la CENI et le MATAP ont émis une décision commune clarifiant le fait que tous les électeurs pourraient voter en utilisant les reçus qui leurs avaient été donnés durant l'inscription.²² Cependant, le jour de l'élection, il est devenu évident que, malgré la clarification du 16 juin

autorisant le vote avec présentation d'un reçu, ce processus n'était pas accepté dans tous les bureaux de vote de la même façon et les observateurs du Centre Carter ont rapporté des cas où des électeurs présentant un reçu n'avaient pas été autorisés à voter.

Les procédures pour garantir le secret du vote ont été suivies, en grande partie, conformément à la loi électorale. Tandis que les doigts des électeurs étaient fréquemment marqués à l'encre par les fonctionnaires électoraux après avoir voté, l'absence d'encre sur les doigts des électeurs n'étaient pas régulièrement vérifiée avant qu'ils reçoivent un bulletin de vote. Le Centre Carter recommande vivement à la CENI d'expliquer aux fonctionnaires électoraux locaux combien ces deux procédures sont importantes pour garantir l'intégrité du vote.

Les procédures pour le vote avec assistance peuvent être utilisées pour s'assurer de la large participation au processus électoral des personnes infirmes ou qui ne pourraient autrement pas voter indépendamment. Les procédures de vote avec assistance en Guinée ont été clarifiées par la décision commune de la CENI et du MATAP du 16 juin. Celle-ci déclarait que tout électeur atteint d'infirmité ou se trouvant dans une situation ne lui permettant pas d'exercer correctement son droit civique était autorisé à demander l'aide d'un électeur de son choix.²³ Le Centre Carter félicite la CENI pour ses efforts afin d'assurer que les électeurs ayant besoin d'aide impartiale aient pu participer. En plus du vote avec assistance, le vote par procuration pouvait être utilisé comme un moyen de garantir que des citoyens qui étaient hospitalisés, gravement malade ou bien incapables de voter dans leurs bureaux de vote d'affectation ne soient pas exclus.²⁴ Cependant, une bonne pratique électorale reconnue exige que de tels systèmes de vote par procuration

21 Code Electoral, Art. 5

22 Décision Commune 203, CENI-MATAP, June 16, 2010

23 Décision Commune 203, CENI-MATAP, June 16, 2010

24 Code Electoral, Art. 90



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

soient soigneusement réglementés.²⁵ En Guinée, afin de pouvoir voter par procuration les électeurs doivent remplir et signer un formulaire. Toutefois, en pratique, ces formulaires n'étaient pas disponibles partout, et les procédures requises pour pouvoir voter par procuration n'étaient pas claires. Dans la plupart des cas, la liste des procurations était composée d'une feuille de papier vierge signée par les mandataires. À l'avenir, si la Guinée continue d'utiliser le vote par procuration, le Centre Carter recommande de réguler plus strictement le processus afin d'assurer que celui-ci ne soit pas susceptible de fraude ou de double vote.

FOSSEPEL (la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Electoral), la force de sécurité spécialement créée à l'occasion des élections, a joué un rôle discret mais utile dans le processus et a garanti que la sécurisation du processus était assurée par des moyens relativement pacifiques. Dans l'ensemble, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que la présence de la FOSSEPEL n'avait pas engendré des cas d'intimidation ou de harcèlement des électeurs ou empêché la libre circulation de ces derniers.

Les observateurs du Centre Carter ont remarqué que les électeurs semblaient être enthousiastes pour le processus et on participé en grand nombre pour voter dans un environnement relativement calme. Le Centre Carter a donné une très bonne note (85 pour cent) au processus électoral pour avoir été, dans l'ensemble, transparent. Les agents des partis étaient bien représentés dans les bureaux de vote tout autour du pays. Dans la majorité des bureaux de vote observés, les agents des différents partis ont bien coopéré. Dans certains cas, des représentants des partis ont fait part de leurs observations sur le fonctionnement des bureaux de vote mais n'ont pas empêché ou empiété sur le vote. En plus des agents des partis politiques, le Centre Carter a remarqué la présence d'organisations nationales d'observation dans un bon nombre de bureaux de vote dans tout le pays. Des procédures électorales ont été établies pour permettre aux agents des partis et aux observateurs nationaux d'observer

le processus de vote et d'enregistrer toute inquiétude dans le but d'un examen légal minutieux.²⁶ Le Centre applaudit l'inclusion de ces garanties de transparence, et félicite les partis politiques pour leurs efforts pour avoir déployé le grand nombre d'agents observés dans les bureaux de vote.

Dépouillement

Un processus de dépouillement précis et non-discriminatoire, y compris l'annonce des résultats, est un moyen essentiel pour s'assurer que le droit fondamental de se faire élire soit respecté.²⁷

Le Centre Carter a observé la fermeture et le processus de dépouillement dans des bureaux de vote à travers le pays. En général, le dépouillement s'est déroulé de façon pacifique, mais pas toujours sans irrégularités. Dans beaucoup de cas, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que les fonctionnaires électoraux n'étaient pas familiarisés avec le protocole exigé par la CENI pour le compte et la compilation des voix.

Cependant, le Centre Carter applaudit le haut niveau de franchise et de transparence du processus de dépouillement, qui a été observé par des agents des partis et des observateurs nationaux et internationaux. Dans presque tous les bureaux de vote visités, le Centre a rapporté que l'annonce des résultats avait été faite devant tous les agents des partis présents, et que les résultats avaient été compilés et affichés à la

²⁵ Il n'y a pas d'obligation juridique de strictement réguler le vote par procuration. Cependant, un potentiel de fraude élevé est inhérent à ce type d'élection ce qui peut menacer l'égalité du suffrage (ICCPR, Art. 25b). C'est ainsi que la nécessité de régulations strictes est largement reconnue par des organisations comme les Nations Unies, l'Union Européenne, International IDEA, la Commission de Venise. Voir, par exemple, *International IDEA: Guidelines for reviewing a Legal Framework for Elections*, p. 72, *Venice Commission Code of Good Practice in Electoral Matters*, sec. 1.3.2.v, and *United Nations Human Rights and Elections*, para. 110.

²⁶ Le droit de participer aux affaires publiques de son pays, y compris le processus électoral, sont reconnus aux niveaux régional et international. Par exemple, voir la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Art. 13(1); la Déclaration sur les Principes Gouvernant les Elections en Afrique de l'UA, Art. 7; et l'ICCPR, Art. 25(a).

²⁷ International Covenant on Civil and Political Rights, Art. 25(b)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

vue de tous les fonctionnaires électoraux et des observateurs présents.

Dans quelques bureaux de vote, les fonctionnaires électoraux n'ont pas pu harmoniser les votes. Ceci aurait été causé par la confusion à propos de la fermeture des bureaux de vote et des procédures de dépouillement. Dans les cas observés par le Centre Carter, les anomalies dans le processus de décompte des voix, dues au fait que les fonctionnaires électoraux ont utilisé des procédures de dépouillement différentes les uns des autres, n'ont pas semblé ébranler l'intégrité du processus de manière significative même si elles ont compliqué la compilation des résultats au niveau préfectoral. A l'avenir, lors de ses formations, la CENI devrait faire attention de s'assurer que les fonctionnaires électoraux comprennent tous les aspects des procédures de fermeture des bureaux de vote et de dépouillement.

La compilation des résultats de l'élection est encore en train de se dérouler et un décompte final des voix n'a pas encore été annoncé. Le Centre Carter continue d'observer le processus jusqu'à la fin.

La participation des femmes

L'obligation de l'état de promouvoir l'égalité de fait pour les femmes est liée en partie à l'obligation politique générale d'assurer la non-discrimination²⁸ et le droit de tous les citoyens de participer aux affaires publiques de leur pays, indépendamment de leur sexe.²⁹ De part la ratification des traités internationaux et régionaux, la Guinée s'est engagée à promouvoir l'égalité de la participation des femmes et des hommes.³⁰ La Constitution reconnaît l'égalité de toutes les personnes devant la loi. Hommes et femmes ont les mêmes droits et devoirs. Les privilèges et les désavantages reçus en fonction du sexe sont interdits.³¹

Tandis que, en Guinée, les femmes ont le droit de voter et de se présenter à des élections depuis l'indépendance en 1958, Dr. Saran Daraba de la

Convention Démocratique Panafricaine (CDP) est la première femme à se présenter à une élection présidentielle dans toute l'histoire de la Guinée. Cette seule présence féminine parmi 24 candidats reflète bien le fait que même si les femmes sont activement impliquées dans le processus électoral, leur participation n'est pas égale à celle des hommes. Alors que, au total, quatre femmes avaient déposé des dossier de candidature auprès de la Court Suprême, trois dossiers ont été rejetés pour cause de non-paiement des frais de nomination. Dans le contexte d'une reconnaissance mondiale de plus en plus importante des difficultés auxquelles doivent faire face les femmes candidates afin de recevoir des contributions financières pour leurs campagnes, le Centre Carter pousse la Guinée à prendre en compte l'impact disproportionné que les exigences du dépôt de caution a sur des candidates potentielles.³²

L'observation du jour de l'élection a uniformément prouvé que les femmes ont eu l'air d'exercer leur droit de voter en nombre égal si non plus élevé que celui des hommes. Selon une communication verbale des officiels du MATAP, les femmes représentaient 52 pour cent des électeurs inscrits en Guinée et 53 pour cent de la diaspora Guinéenne. Le Centre Carter encourage la Guinée à publier une base de données indiquant le sexe des électeurs afin de pouvoir évaluer, plus facilement, la participation des femmes. L'observation de la période de campagne électorale a

28 ICCPR, Art. 25, 2(1), 26.

29 UDHR, Art. 21(a); ICCPR, Art. 25(9); ICERD, Art. 5(c).

30 Par exemple, voir, la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur l'Élimination des Discriminations Contre les Femmes, ratifiée le 9 août 1982, la Convention sur les Droits Politiques des Femmes, ratifiée le 24 janvier 1978, et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Femmes en Afrique, signé le 16 décembre 2003.

31 Constitution, Art. 1

32 Même si elle n'est pas directement applicable à cette élection, le Centre Carter a remarqué que la loi électorale exige maintenant que 30% des candidats sur toutes les listes proportionnelles pour les élections législatives et locales doivent être des femmes. (Code Electoral, Art. 103, Art. 115, Art. 129). Le Centre félicite la Guinée pour avoir adopté cette règle spéciale et encourage l'état à s'efforcer d'assurer de la participation égale des femmes dans les institutions des prise de décision.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

aussi indiqué que les femmes sont des membres actifs des partis et participent aux rassemblements politiques.

Les femmes ont aussi participé au processus électoral en tant que fonctionnaires électoraux dans les bureaux de vote, représentantes des partis, et elles étaient particulièrement nombreuses parmi les observateurs nationaux. De même, des femmes travaillent pour la CENI et ses démembrés. Au niveau national, deux des 25 commissaires de la CENI sont des femmes.³³ Dans toute la Guinée, des observateurs ont estimé que les femmes représentaient environ 25 pour cent des officiers de la CEPI, CESPI et CECI. Le Centre Carter a remarqué que celles-ci étaient le plus souvent secrétaires ou trésorières au lieu d'être présidentes. Environ un tiers des magistrats présidant les commissions de centralisation, au sein de chaque préfecture, sont des femmes. Le Centre Carter félicite la Guinée et les groupes de la société civile pour leurs efforts de promotion de la participation des femmes dans le processus politique. Il appelle la Guinée à avoir comme objectif d'atteindre la participation égale des femmes dans toutes les institutions de l'administration électorale.

L'environnement médiatique

Le Centre Carter n'a pas conduit une revue compréhensive et méthodique de la couverture médiatique des élections. En fonction de l'observation limitée et du temps restreint passé sur le terrain, le Centre offre les observations suivantes.

Les obligations internationales liées aux médias et aux élections comprennent la liberté d'expression et d'opinion et le droit de demander, de recevoir et de communiquer des informations via une gamme de médias.³⁴ De même, la constitution de la Guinée garantit la liberté d'expression politique, la liberté de la presse, et le droit d'accès aux informations publiques.³⁵ De plus, la loi électorale garantit la non-discrimination et l'utilisation impartiale des ressources de l'état en exigeant que tous les candidats aient équi-

tablement accès, pendant les élections, aux médias publics.³⁶ La Haute Autorité de la Communication contrôle l'égalité de couverture par les médias publics de tous les candidats. Si nécessaire, la Cour Constitutionnelle peut être saisie et intervenir pour garantir le respect du principe d'égalité de couverture.³⁷ Le Centre Carter a remarqué avec plaisir la légalisation de la diffamation dans la nouvelle loi sur la presse, même si celle-ci n'a pas été promulguée avant cette élection.

Le CENI et le Ministère de la Communication ont pris des mesures pour assurer une couverture égale dans les nouvelles nationales et à la radio. En particulier, pendant la campagne, des équipes médiatiques ont été mises à la disposition de tous les candidats qui ont aussi tous reçu un temps identique de couverture de quatre minutes au cours des semaines précédant le jour de l'élection. Le Centre Carter a aussi remarqué l'annulation d'un programme hebdomadaire présentant différents candidats après qu'une annonce officielle des 24 candidats ait fait remarquer qu'il n'y aurait pas eu assez de temps pour garantir une couverture égale de tous.

Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que les médias ont joué un rôle important en promouvant l'éducation civique tout en présentant des idées politiques diversifiées. La radio publique a rempli une part importante dans la sensibilisation des électeurs en expliquant aux auditeurs comment voter, pourquoi voter est important, et qui étaient les candidats. Certaines stations publiques ont également atteint des audiences plus larges en diffusant leurs messages dans les langues locales Soussou, Malinke et Pulaar.

³³ http://www.ceniguinee.org/index.php?option=com_content&view=article&id=67&Itemid=60

³⁴ ICCPR, Art. 19

³⁵ Constitution, Art. 7

³⁶ Code Electoral, Art. 56

³⁷ Code Electoral, Art. 59



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Pendant la période de transition, le 18 mai, les journalistes Guinéens ont signé un code de bonne conduite des médias. De nombreuses formations ont été organisées pour les journalistes, afin de les encourager à se comporter professionnellement pendant la période électorale. Une telle concentration sur le professionnalisme des journalistes a le potentiel d'influencer de façon positive l'impartialité et l'égalité de la couverture des médias et se doit d'être applaudie.

Les médias privés ont rempli la tâche d'un organisme de surveillance avec leur standardisation des coûts de couverture des candidats. Dans certains cas, des journalistes appartenant à des réseaux médiatiques privés ont pu retourner dans des régions où précédemment, sous le régime Camara, ils avaient été menacés par des officiels locaux qui avaient reçu l'ordre de supprimer tout reportage. Même si ils ont été autorisés à retourner dans ces régions et à reporter sur les événements locaux, ces mêmes officiels locaux sont toujours en place ce qui crée un environnement d'hostilité potentielle.

Résolution des conflits électoraux

Les mécanismes efficaces de résolution des conflits électoraux, y compris la mise à disposition, selon les besoins, d'une audience équitable et publique auprès d'un tribunal, sont essentiels pour s'assurer que des remèdes efficaces soient disponibles pour la réparation des violations des droits fondamentaux liés au processus électoral.³⁸

En Guinée, les plaintes concernant l'inscription des électeurs ou bien la composition des listes d'électeurs qui ne sont pas résolues de façon satisfaisante par les officiels locaux de la CENI sont jugées par des Tribunaux de Première Instance ou par des Juges de Paix et peuvent être déposées par des individus à n'importe quel moment.³⁹ Les décisions sont prises en compte lors de la mise à jour périodique de listes d'électeurs. D'après la CENI, malgré les nombreux rapports exprimant des inquiétudes concernant les

listes d'électeurs, aucune plainte légale n'a été déposée jusqu'à ce jour.

Tandis que les électeurs peuvent déposer des plaintes sur la base de l'inscription des électeurs, la loi électorale ne spécifie pas de recours disponible pour les individus le jour des élections ou après les élections ce qui, en réalité limite la position des individus devant les organisations judiciaires et administratives de résolution de conflits. Il n'y a pas de procédé formel pour la résolution des conflits le jour de l'élection. Les modes informels de résolution de conflits décrits par les magistrats Guinéens et les officiels de la CENI comprennent l'appel du président du bureau de vote, d'un officiel de la CENI, ou du président la Commission Administrative de Centralisation appropriée, pour arbitrer. La Guinée devrait prendre des mesures afin d'étendre la compétence des individus dans les disputes électorales afin qu'ils soient, au minimum, autorisés à déposer des plaintes sur la base de leur droit de suffrage.

Les candidats sont compétents pour déposer des plaintes électorales et les représentants des partis présents dans les bureaux de vote peuvent écrire sur le procès-verbal ou bien attacher en pièce jointe toutes les remarques ou les contestations concernant les activités du bureau de vote ou du dépouillement.⁴⁰ Les candidates peuvent contester les résultats des élections en faisant une demande à la Cour Suprême.⁴¹ De telles plaintes doivent être présentées à la Cour dans un délai de huit jours après l'annonce publique des résultats provisoires.⁴² Afin d'assurer une réparation

38 International Covenant on Civil and Political Rights Art. 2(3), UNHRC General Comment No. 32, para. 18

39 Code Electoral Art. 14, Art. 25

40 Decret N. 068/PRG/CNDD/SGPRG/2010 Promulgant la Constitution adoptée par le Conseil National de Transition 19 Avril 2010 (May 7, 2010) Art. 27

41 Code Electoral, Art. 184

42 Constitution, Art. 33



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

opportune, la Cour doit émettre une décision dans les trois jours suivants. Il n'est pas possible de faire appel de la décision. Les remarques faites par les observateurs servent d'évidence et sont prises en compte dans la décision de la Cour. Dans la mesure où diverses formes de fraude électorale sont criminalisées par la loi électorale, les observations faites par des agents des partis peuvent aussi conduire à des arrestations ou des condamnations criminelles.⁴³

En Guinée, les obstacles majeurs à une résolution efficace des conflits électoraux est le manque d'informations disponibles sur le processus et les procédures électorales ainsi que du manque général de confiance, parmi les Guinéens, dans le système judiciaire. L'opinion actuelle, parmi les Guinéens, est que les cours ne sont pas capables d'assurer une réponse impartiale et opportune aux plaintes électorales. Même si, à l'occasion d'élections précédentes, il a été demandé à la Cour Suprême de se prononcer sur des plaintes, les Guinéens, en général, croient que l'influence du pouvoir exécutif à tous les niveaux du système judiciaire limite l'indépendance de sa prise de décision. Le Centre Carter reconnaît les efforts qui ont déjà été faits afin d'améliorer l'opinion publique. Par exemple, la nouvelle constitution cherche à renforcer la séparation des pouvoirs et à assurer l'impartialité de la justice en exigeant le consentement du Conseil Supérieur de la Magistrature pour toutes les nominations et les renvois de juges.⁴⁴ La nomination d'un nouveau président de la Cour Suprême en mai 2010 a été applaudie comme étant une étape vers le renouvellement de l'opinion publique envers la Cour. Cependant, afin d'augmenter la confiance et d'assurer la transparence du système de résolution de conflits, le Centre Carter recommande vivement que la Cour Suprême et la CENI garantissent que toutes les décisions et les arguments concernant les plaintes électorales soient faits publics de façon transparente et efficace.

Conclusion

Les élections du 27 juin en Guinée ont été caractérisées par un certain nombre de défis logistiques et opérationnels; spécifiquement en ce qui concerne la formation des fonctionnaires électoraux, la diffusion d'informations concernant les procédures pour le jour de l'élection, et la distribution des cartes d'électeurs aux citoyens. Ces défis étaient en grande partie dus à la promulgation tardive de la loi électorale et à un calendrier serré qui ont considérablement entravé la capacité de la CENI de se préparer en juste proportion avant le jour de l'élection.

Cependant, malgré ces difficultés, les élections ont été marquées par une grande participation politique, un esprit de campagne honnête et transparente. Les observateurs du Centre Carter ont remarqué que les acteurs d'intérêt semblaient être dévoués à un processus transparent et à l'acceptation paisible des résultats des élections. Le Centre Carter a remarqué avec plaisir les efforts honnêtes de la commission électorale afin d'organiser des élections crédibles tout en respectant le calendrier établi par l'accord de paix de Ouagadougou. De part la bonne volonté et l'ouverture politique lors de ce processus, ces élections représentent un pas en avant significatif ainsi qu'une opportunité considérable pour la consolidation des valeurs démocratiques en Guinée. C'est dans les choix difficiles que les dirigeants choisis lors de ces élections auront à faire — des choix à propos du désarmement des milices et de la réforme du secteur de la sécurité; la création d'un gouvernement qui prend en compte les secteurs marginalisés de la société guinéenne; et la continuation de la transition démocratique en organisant des élections législatives et locales avant la fin de l'année comme cela est exigé par la nouvelle constitution — que peut se trouver le véritable espoir pour un futur meilleur en Guinée.

⁴³ Constitution, Art. 154

⁴⁴ Constitution, Art. 109



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le Centre Carter offre ces observations et ces recommandations dans un esprit de coopération et de respect. Le Centre souhaite remercier les officiels Guinéens, les membres des partis politiques, les membres de la société civile, les personnes, et les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert leur temps et leur énergie afin de faciliter les efforts du Centre pour l'observation de ce processus électoral.

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et a contribué à l'amélioration des conditions de vies pour les peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.cartercenter.org.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

Mission Internationale d'Observation des Elections du Centre Carter en Guinée

Malgré des Défauts Opérationnels Pendant le Processus d'Annonce des Résultats, Le Centre Carter Accueille Favorablement les Préparatifs Pour le Second Tour de l'Élection Présidentielle en Guinée.

Communiqué Intérimaire
Le 24 Juillet 2010

Résumé Général

- Le Centre Carter félicite tous les candidats présidentiels guinéens et félicite le fait que le règlement des conflits électoraux présentés auprès de la Cour Suprême ait été accepté par tous les partis. Comme aucun des 24 candidats n'a atteint une majorité absolue des voix, les deux candidats arrivant en tête, Cellou Dalein Diallo et Alpha Conde se feront face au second tour de l'élection.
- En dépit de faiblesses systématiques dans la gestion du processus d'annonce des résultats, le Centre Carter confirme sa conclusion, présenté dans son rapport du 29 juin, qu'il n'a trouvé aucune évidence de fraude systématique dans le processus électoral. Cependant, les résultats annoncés par la CENI, et soumis à la Cour Suprême, ne sont qu'un compte-rendu incomplet du nombre total de bulletins utilisés le jour de l'élection.
- Le Centre Carter a remarqué avec grande inquiétude que les résultats définitifs annoncés par la Cour Suprême ont enregistré approximativement 900.000 voix de moins que les résultats provisoires fournis par la Commission Electorales Nationale Indépendante (CENI). Ceci a eu comme conséquence l'incapacité électorale de fait d'environ un tiers de l'électorat.
- Trois systèmes étaient en place afin de transmettre les résultats, par relais, au siège de la CENI à Conakry; pourtant, aucun de ces trois systèmes n'a été utilisé parfaitement dans tout le pays. Le Centre encourage fortement la CENI à examiner ses procédures opérationnelles pour le dépouillement et l'enregistrement des résultats de l'élection et à mettre en application un programme de formation, à tous les niveaux, pour les personnel électoral.
- Le Centre a préalablement salué la CENI pour sa transparence pendant la préparation de l'élection du 27 juin. Alors que le dépouillement progressait et que les défis opérationnels et logistiques devenaient de plus en plus évidents, la CENI a lutté pour maintenir un niveau cohérent de transparence. La CENI n'a pas fourni de résultats complets et détaillés par bureau de vote, ni de compte-rendu des voix comptées, des voix exclues et des raisons pour leur exclusion. La CENI peut faire progresser le principe d'une gestion transparente des élections



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

en rendant publique les résultats détaillés, même dans les cas où des failles opérationnelles auraient causé l'exclusion de ces résultats.

- De longues distances entre certains bureaux de vote ont créé des difficultés pour quelques électeurs, en particulier en raison des restrictions au transport motorisé le jour de l'élection. D'autre, électeurs ont également eu des difficultés à localiser leurs bureaux de vote. Le Centre Carter recommande que la CENI s'assure que la distribution des bureaux de vote soit conforme au code électoral et bien médiatisé.

Introduction

Le centre de Carter félicite tous les candidats présidentiels guinéens et félicite le fait que le règlement des conflits électoraux présentés auprès de la Cour Suprême ait été accepté par tous les partis. Comme aucun des 24 candidats n'a atteint une majorité absolue des voix, les deux candidats arrivant en tête, Cellou Dalein Diallo et Alpha Conde se feront face au second tour de l'élection.

En dépit de faiblesses systématiques dans la gestion du processus d'annonce des résultats, le Centre Carter confirme sa conclusion, présenté dans son rapport du 29 juin, qu'il n'a trouvé aucune évidence de fraude systématique dans le processus électoral. Cependant, les résultats annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), et soumis à la Cour Suprême, ne sont qu'un compte-rendu incomplet du nombre total de bulletins utilisés le jour de l'élection. [1]

Ce communiqué reflète l'observation continue par le Centre de l'intégralité du processus de dépouillement, de l'annonce par la CENI des résultats provisoires le 2 juillet, le processus de résolution des conflits électoraux administrés par la Cour Suprême, et l'annonce des résultats définitifs officiels le 20 juillet. La mission est conduite conformément à la Déclaration de

Principes pour l'Observation Internationale d'Élections, et son évaluation est faite en fonction du droit guinéen et des obligations internationales envers des élections démocratiques.

Dépouillement et Annonce des Résultats

Provisoires du Premier Tour

Selon le code électoral, des résultats temporaires doivent être annoncés dans un délai de 72 heures après la fermeture des bureaux de vote.[2] A la demande de la CENI, la Cour Suprême a publié une directive repoussant la date limite légale de publication des résultats provisoire par 48 heures, au 2 juillet. [3] Le retard dans l'annonce des résultats temporaires et la nature partielle de ceux-ci sont le produit d'une série de failles opérationnelles dans l'exécution des procédures pour le recueil et la transmission des résultats du scrutin depuis les bureaux de vote au niveau préfectoral et plus tard au siège de la CENI.

Gestion des mécanismes de sécurité et de transmission des résultats:

Trois systèmes étaient en place afin de transmettre les résultats, par relais, les résultats au siège de la CENI à Conakry. Dans les Commissions de Centralisation, situées dans chacune des 33 préfectures et des 5 communes de Conakry, des techniciens ont transmis les résultats des bureaux de vote par SMS et réseau informatique. Tandis qu'une copie de la feuille de résultats pour chaque bureau de vote devait être livrée aux Commissions de Centralisation, une seconde copie devait être envoyée directement à la CENI et une troisième directement au Ministère de l'Administration Territoriale de Affaires Politiques (MATAP).[4]

Le Centre Carter a remarqué que tout autour du pays, aucun processus de transmission n'a été parfaitement mis en application. Approximativement 20 pour cent des données SMS et du système informatique manquaient. Dans un grand nombre de cas, les résultats de certains bureaux de vote qui auraient dû être envoyés immédiatement à la CENI ont été gardés dans les 33 préfectures et les 5 communes de Conakry et ont été



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

envoyés à la CENI seulement une fois que toutes les informations des bureaux de vote avaient été reçues et traitées par les Commissions de Centralisation. Par conséquent, les résultats provisoires de la CENI étaient fondés sur seulement 38 feuilles de résumé de résultats fournies par les Commissions de Centralisation, qui avaient regroupé les résultats des bureaux de vote dans leurs préfectures ou communes respectives.

Pour améliorer la transmission des résultats, Le Centre Carter recommande à la CENI de rédiger des directives comprenant des aide memoire indiquant clairement la procédure à suivre pour sécuriser les bulletins comptés et les formulaires de résultat, y compris les scellés de sécurité et les enveloppes, ainsi que de clairement indiquer les procédures de confirmation des transmission par SMS et ordinateur. La CENI devrait également clairement identifier les parties responsables du transport et de la transmission des résultats à toutes les étapes: depuis les bureaux de vote jusqu'au siège de la CENI et au MATAP à Conakry. [5] De plus, le Centre encourage fortement la CENI à examiner ses procédures opérationnelles de tabulation et d'enregistrement des résultats de l'élection.

Publication des résultats:

Le Centre a précédemment félicité la CENI pour sa transparence pendant la préparation de l'élection du 27 juin. Alors que la tabulation progressait et que les défis opérationnels devenaient de plus en plus évidents, la CENI a eu du mal à maintenir un même niveau de transparence. L'importance politique de maintenir l'intégrité du processus de résultats oblige l'institution de gestion électorale à enregistrer et rapporter ouvertement la conduite de tous les aspects du scrutin, y compris le procédé de résultats.[6] La CENI n'a pas fourni des résultats complets détaillés par bureau de vote ni de compte-rendu des votes comptés, des votes exclus, et des raisons pour ces exclusions, conformément aux bons usages internationaux.[7] L'absence d'une transparence complète a contribué à un environnement de soupçon et à une opinion publique affaiblie envers la CENI et le processus élec-

toral en général. En dépit de faiblesses systématiques dans la gestion du processus d'annonce des résultats, le Centre Carter confirme sa conclusion, présenté dans son rapport du 29 juin, qu'il n'a trouvé aucune évidence de fraude systématique dans le processus électoral. Cependant, les résultats annoncés par la CENI, et soumis à la Cour Suprême, ne sont qu'un compte-rendu incomplet du nombre total de bulletins utilisés le jour de l'élection.

La CENI peut faire progresser le principe d'une gestion transparent des élections en rendant publique les résultats détaillés, même dans les cas où des failles opérationnelles auraient causé l'exclusion de ces résultats.

Conflits Electoraux et Résultats définitifs du Premier Tour

Après l'élection du 27 juin, quatorze candidats présidentiels ont soumis des plaintes officielles à la Cour Suprême. Le 20 juillet, la Cour Suprême a annoncé que sur les quatorze plaintes, sept étaient déclarées admissibles et ont été prises en compte par la Cour. La Cour a également conduit un comptage indépendant des voix. Il est important de remarquer que les résultats définitifs officiels annoncés par la Cour Suprême ont exclu les résultats des communes de Matam et de Ratoma à Conakry, ainsi que des Préfectures de Kankan, de Lola et de Mandiana dont les voix ont été annulées.

Le Centre Carter félicite tous les candidats présidentiels et félicite le fait que le processus juridique ait été suivi de façon satisfaisante, que l'Etat de droit ait prévalu dans la phase postélectorale, et que la décision de la Cour Suprême ait été acceptée par tous les partis. Néanmoins, le Centre Carter a remarqué avec inquiétude que les résultats définitifs annoncés par la Cour Suprême reflétaient approximativement 900.000 voix de moins que les résultats provisoires fournis par la CENI. La conséquence est que de facto les voix de presque un tiers de l'«électorat» n'ont pas été pris en compte.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Expérience Acquisse et Recommandations pour l'Amélioration du Second Tour**Procédures Electorales:**

Plusieurs directives électorales n'avaient été mises au point que très peu de temps avant l'élection et les directives émises par la CENI le jour de l'élection n'ont pas été uniformément disséminées. Ceci a engendré la confusion parmi les électeurs et les personnel électoral à propos des ces procédures cruciales. Ces procédures elles-mêmes étaient en grande partie satisfaisantes, en revanche, les fonctionnaires de la CENI n'ont pas été capables de les appliquer entièrement.

Le Centre Carter recommande que le manuel de directives des personnel électoral soit produit en temps utile et fournisse des informations détaillées, claires, et non-contradictoires sur les procédures de votes, les rôles des chacun des acteurs, ainsi que leurs responsabilités tout au long du processus électoral, y compris la compilation et la transmission des résultats. Il est important que l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, et les procédures de dépouillement soient respectées, avec une attention particulière portée au remplissage de la feuille de résultats et le remballage de façon correcte des urnes de vote pour le ramassage. Le Centre Carter recommande que la CENI dissémine les directives, les manuels, et les aide memoire aide memoire définitifs, pour les acteurs personnel électoral à différents niveaux bien avant le jour des élections.

Formation:

Le retard dans la finalisation des procédures officielles a gêné les programmes de formation pour les personnel électoral. Par conséquent, il n'y avait pas de compréhension mutuelle des procédures de vote et de dépouillement pendant et après le jour de l'élection. Les procédures et les systèmes exigent que les personnel électoral, les représentants des partis politiques, et les électeurs soient bien formés et conscients de leurs rôles et de leurs responsabilités. Dans beaucoup de cas, les observateurs du Centre Carter ont remar-

qué que les personnel électoral ne respectaient pas, ou n'étaient pas familiarisés avec les procédures pour compter les bulletins et transmettre les résultats. Le Centre Carter recommande un programme important et approfondi de formation des personnel électoral, des délégués de partis, et des observateurs domestiques à tous les niveaux. L'accent devrait être mis sur l'identification appropriée des bulletins non valides, sur l'utilisation et la distribution des formulaires de résultats dans les bureaux de vote, avec toutes les signatures exigées, sur la sécurisation appropriée et la transmission des résultats depuis les bureaux de vote jusqu'au Commission de Centralisation Administrative, et sur la gestion des formulaires erronés.

Gestion des personnel électoral:

Un grand nombre du personnel des bureaux votes, du personnel de saisie de données, et d'autres personnel électoral se sont plaints du paiement incorrect ou tardif pour leurs services. Les observateurs du Centre Carter ont remarqué que beaucoup de personnel électoral ont non seulement travaillé de longues heures avant, pendant, et après le jour de l'élection, mais notamment ont travaillé le jour de scrutin sans avoir à manger ou à boire. De plus, les observateurs ont reçu des rapports de fonctionnaires locaux de la CENI (CEPI, CESPI, et CECI) qui manquaient de fonds nécessaires pour acheter de l'essence pour les véhicules assignés pour livrer et ramasser, en temps utile, le matériel électoral, y compris les résultats. Le Centre recommande que la CENI révise ses systèmes de gestion financière internes afin d'assurer non seulement que les personnel électoral reçoivent le salaire pour leur travail mais aussi que des moyens satisfaisant soient mis à la disposition de tous les fonctionnaires afin qu'ils puissent respecter leurs responsabilités.[8]

Listes électorales et listes de bureaux de vote:

L'emplacement et le nombre des bureaux de vote ont été l'objet principal des critiques du premier tour. La distance entre les bureaux de vote a, dans certains cas, créée des difficultés anormales pour des électeurs,



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

en particulier en tenant compte des restrictions sur le transport motorisé le jour de l'élection.[9] Plusieurs candidats présidentiels se sont plaints du fait que l'emplacement de quelques bureaux de votes dans des lieux religieux ait exclu des électeurs ou bien influencé leurs voix. Quelques électeurs ont également eu du mal à localiser leurs bureaux de vote.

Le Centre Carter recommande à la CENI de s'assurer que l'attribution des bureaux de vote soit conforme au code électoral, qui exige que les bureaux de vote soient facilement accessibles et restent en dehors des lieux religieux.[10] Les listes d'électeurs, comprenant à la fois les électeurs en possession de cartes et ceux en possession de reçus, devraient être rendues publiques aussitôt que possible et bien avant le jour de l'élection. Ces listes devraient être affichées en dehors de chaque bureau de vote.

Conclusion

Le Centre Carter est confiant du fait que le second tour de l'élection présidentielle sera conduit de façon pacifique et transparente et dans un esprit d'unité nationale afin d'assurer que la volonté du peuple guinéen soit entendue à travers une véritable élection démocratique.

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et a contribué à l'amélioration des conditions de vies pour les peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.cartercenter.org

[1] Le principe de suffrage universel exige que le groupe d'électeurs, le plus large possible, doit être capable de voter et d'avoir leurs votes comptés (Nations Unies, Convention Internationale sur les Droits Civiques et Politiques (ICCPR), art. 25 (b); Union Africaine, Charte Africaine sur les Elections Démocratiques et la Gouvernance, art. 4(2)). De plus, l'échec à compter les bulletins pourrait potentiellement ébranler le droit des candidats à être élus lors de véritables élections démocratiques (UN, ICCPR, art. 25(b)).

[2] Code Electoral, Art. 163.

[3] Cour Suprême de Guinée, Ordonnance N° 10/012/PP/CS, 30 July 2010.

[4] Code Electoral, Art. 83, 84.

[5] Code Electoral, Art 83.

[6] CEDEAO, Le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, art 6 déclare que "la préparation et la conduite des élections et l'annonce des résultats devraient se faire de façon transparente."

[7] Pour les bons usages internationaux, voir les pratiques documentées par l'EISA (Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa) et les Commissions Electorales des Pays de la SADC (EISA et la Commission Electorale du Forum des Pays de la SADC, Principes pour le Management de Elections, la Surveillance et l'Observation dans la Région de la SADC, p. 26) et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE, Engagements Existants pour des Elections Démocratiques dans les Pays Membre de l'OSCE, p. 73).

[8] Il est considéré comme étant de bon usage de mettre à disposition des fonds suffisants pour la conduite du processus électoral (voir par exemple, SADC, Principles and Guidelines Governing Democratic Elections, art. 7.6; Commonwealth Secretariat, Organising Free and Fair Elections at Cost-Effective Levels, p. 40).

[9] Il est reconnu comme étant de bon usage que les lieux des bureaux de vote doivent être accessibles aux électeurs et que le voyage nécessaire pour voter ne doit pas être un fardeau excessif pour les électeurs (voir par exemple, Nations Unies, Human Rights and Elections: A Handbook on the Legal, Technical, and Human Rights Aspects of Elections, para. 104).

[10] Code Electoral, Art. 64.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

PERSONNES À CONTACTER :

À Atlanta : Deborah Hakes, 404-420-5124

À Conakry : Harry Neufeld, +224 67 34 41 56

**Le Centre Carter encouragé par l'annonce d'une date pour les élections en Guinée
et le récent progrès de l'organisation du second tour de scrutin**

24 Sept. 2010

La mission d'observation des élections du Centre Carter en Guinée est encouragée par l'annonce faite par la Commission nationale électorale indépendante (CENI) recommandant que le second tour de l'élection présidentielle, qui avait été repoussé, ait lieu le 10 octobre.

Pour l'intérêt du peuple guinéen, et pour permettre des préparations méthodiques par les candidats, les partis politiques, les agents électoraux, les médias, et les observateurs nationaux et étrangers, le Centre espère que la date sera rendue officielle dans les meilleurs délais. Les deux candidats à la présidence doivent désormais confirmer leur accord, puis le Président Sékouba Konaté devra signer un décret officialisant le jour de vote.

Le Centre espère que la CENI profitera au mieux de la période transitoire pour résoudre toutes les questions techniques et logistiques importantes qui ont contrarié le bon déroulement du premier tour des élections. Les observateurs du Centre surveilleront la distribution des cartes d'électeurs alphanumériques

avant le jour des élections, la publication des listes d'électeurs à travers le pays, la répartition des bureaux de vote, la formation des personnes travaillant dans les bureaux de vote, ainsi que tous les mécanismes de transparence lors du dépouillement et de la diffusion systématique des résultats du scrutin.

Le Centre Carter est favorable aux plans de la CENI de publier les résultats du scrutin dans chaque bureau de vote et de mettre en place des centres de réception gérés par un personnel formé, afin d'enregistrer et de traiter convenablement le décompte officiel des votes. Il approuve aussi l'idée de recevoir les urnes de vote dans des installations centralisées au sein des préfectures et des communes. La mise en œuvre de toutes ces mesures devrait largement combler le grand nombre de lacunes apparues lors du premier tour des élections le 27 juin 2010. Compte tenu des nombreux défis auxquels font face ceux qui sont engagés à mener à bien le processus électoral, le Centre Carter encourage la CENI à agir en tant qu'organisme indépendant solide et à s'attacher à surmonter les difficultés logistiques et techniques restantes.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Huit observateurs du Centre Carter ont été déployés à long terme depuis le mois de mai 2010 pour surveiller et documenter l'environnement et les préparations des élections. D'après leur compte-rendu, les citoyens des régions où ils se trouvent attendent patiemment le deuxième tour des élections.

Pour le second tour de scrutin, le Centre déploiera une délégation de 30 personnes menée par le Général Dr. Yakubu Gowon, ancien chef d'état du Nigeria, et Dr. John Stremlau, vice-président du Centre Carter pour les programmes pour la paix.

Dans ce climat passionné lors des élections, le Centre Carter incite vivement les partis politiques, les partisans et le peuple guinéen à rester calmes et maintenir leur détermination en vue d'un déroulement pacifique des élections. Le Centre félicite avec ferveur les deux candidats briguant la présidence d'avoir signé à Ouagadougou le Protocole d'entente pour une élection pacifique le 3 septembre 2010. Par ailleurs, il les encourage à respecter leurs engagements énoncés dans le protocole et dans le Code de conduite pour les partis politiques, pendant la durée du processus électoral et après celui-ci. Ce n'est qu'en acceptant toutes leurs responsabilités que les chefs politiques peuvent garantir au peuple de Guinée une transition non conflictuelle vers un régime démocratique civil et l'espoir d'un avenir de paix et plus prospère.

La mission d'observation de l'élection présidentielle du Centre Carter est menée en stricte conformité avec la Déclaration des principes d'observation internationale d'élections, et les évaluations sont faites au regard du droit national de Guinée et des obligations internationales pour des élections démocratiques. Pour un aperçu historique complet des déclarations publiques et des communiqués de presse sur la Guinée, veuillez consulter: www.cartercenter.org

####

Le Centre Carter fut créé en 1982 par l'ancien président américain Jimmy Carter et sa femme Rosalynn, en partenariat avec Emory University, pour promouvoir la paix et la santé à travers le monde. Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre a contribué à améliorer la vie de peuples de plus de 70 pays par le biais de la résolution de conflit, la défense de la démocratie et des droits humains, et le développement de débouchés économiques ; la prévention des maladies ; l'amélioration des soins en matière de santé mentale; et l'éducation des agriculteurs pour l'augmentation de la production des récoltes.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

CONTACTS:

A Atlanta: Deborah Hakes, 1 404 420 5124

A Conakry: Randall Harbour, +224 68 62 57 06

Message du Président Jimmy Carter à propos des élections en Guinée

19 octobre 2010

Le Centre Carter accueille favorablement le progrès réalisé par la Guinée en vue du second tour historique des élections présidentielles, et invite les deux candidats, leurs sympathisants, ainsi que chaque commissaire de la CENI à s'assurer que le processus constitutionnel soit respecté pour que la volonté des Guinéens puisse être librement exprimée.

Nous félicitons les Guinéens de la patience dont ils ont fait preuve durant ce processus prolongé. Nous les encourageons à franchir cette dernière étape avec sérénité et d'utiliser l'urne de vote pour exprimer leur voix démocratique.

Le Centre Carter maintient une présence continue en Guinée depuis le mois de mai 2010, et joue son rôle d'observateur impartial et indépendant tout au long du processus électoral en Guinée.

Je suis les événements en Guinée avec beaucoup d'intérêt, et bien que je ne puisse pas être avec vous, je vous présente mes souhaits de réussite pour ce jour historique.

Note d'information pour les medias: Vous trouverez en annexe les fichiers audio en format .mp3 et .wav du Message du Président Jimmy Carter, pour diffusion.

####

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et a contribué à l'amélioration des conditions de vies pour les peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.cartercenter.org.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACTS:

A Abidjan: Deborah Hakes, +225 57 64 07 58/ dhakes@emory.edu

A Conakry: Randall Harbour, +224 68 62 57 06; 67 34 41 56

Le Centre Carter encourage le calme en Guinée avant l'élection du second tour

27 Octobre 2010

Conakry... Le Centre Carter appelle tous les acteurs impliqués dans le processus électoral en Guinée, à contribuer à l'instauration d'un climat de paix en cette période préélectorale, tout en s'assurant du respect des droits et de la sécurité de tous les citoyens, peu importe leur obédience politique. Le Centre rappelle aussi aux médias nationaux et internationaux de l'importance de la vérification de toutes les informations qu'ils rapportent afin d'éviter la propagation d'informations inexacts dans un environnement électoral volatile.

Le Centre félicite le Président de la transition, le Général Sékouba Konaté, pour son leadership dans la résolution de la crise à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et pour sa détermination à guider le processus de transition dans l'esprit de l'accord signé à Ouagadougou le 15 janvier 2010.

Les observateurs du Centre Carter sont déployés dans le pays depuis mai 2010 et continuent à suivre le processus électoral. Le Centre travaille en commun accord avec les autorités guinéennes ainsi que la population qui a chaleureusement accueilli notre présence. Nous espérons que tous les guinéens resteront unis, calmes et patients durant les prochaines semaines afin de mener à terme ce processus de transition historique.

L'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter a dit récemment: je félicite le peuple guinéen pour sa patience pendant cette période et je l'exhorte à garder le calme.

#####

La Mission d'observation électorale du Center Carter en Guinée, est conduite conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de bonne conduite qui a été adopté par les Nations Unies en 2005 et approuvé par 35 groupes d'observation des élections.

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.cartercenter.org



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CONTACT:

À Conakry: Randall Harbour, +224 68 62 57 06; 67 34 41 56

À Abidjan: Deborah Hakes: +225 57 64 07 58; or +231 (0)880731971; dhakes@emory.edu

Le General Yakubu Gowon Dirigera La Delegation Du Centre Carter Dans Le Cadre De La Mission D'Observation Électorale Du 7 Novembre 2010

Le 2 Novembre 2010

Conakry...Le Centre Carter annonce que le Général Dr. Yakubu Gowon, l'ex Chef-d'État du Nigeria, va diriger la délégation internationale d'observation électorale conjointement avec le Dr. John Stremlau, Vice-président des Programmes pour la paix au Centre Carter. La mission du Centre Carter sera composée d'une trentaine d'observateurs provenant de plus de treize pays et sera déployée à travers toute la Guinée.

La mission d'observation des élections du Centre Carter est en Guinée depuis mai 2010 suite à l'invitation de la CENI et du MATAP. Des observateurs de long terme qui ont été déployés à travers le pays pour évaluer les préparatifs des élections, furent rejoints par une délégation d'observateurs de court terme lors du premier tour des élections du 27 juin.

Le Centre Carter apprécie le leadership et la détermination continue du Président par intérim le Général Sekouba Konaté pour avoir dirigé le processus de transition dans le cadre de l'accord signé à Ouagadougou le 15 janvier 2010. Nous saluons l'important travail fourni par le comité de suivi et

d'évaluation mis en place par le Président Konaté, les institutions républicaines guinéennes, ainsi que de nombreux autres partenaires guinéens et internationaux.

Nous félicitons la CENI, le MATAP et leurs partenaires pour avoir inclus les partis politiques à chaque étape du processus électoral. Nous pensons que cette démarche d'inclusion pour la prise de décision aidera à s'assurer que les résultats des élections soient acceptés par les deux candidats et leurs alliés.

Les guinéens sont au seuil d'une nouvelle ère. Vu que ce deuxième tour historique approche, le Centre appelle les candidats et tous les guinéens à rester engagé dans un processus pacifique et unificateur. Nous resterons à vos côtés lors de cet événement historique.

« Un deuxième tour des élections bien organisé, transparent et crédible, avec des résultats acceptés par toutes les parties, sera un grand pas vers un avenir prometteur pour le peuple de Guinée » selon le Général Yakubu Gowon.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Tandis que cette élection représente une importante ouverture politique pour le peuple de Guinée, les élections futures législatives et municipales dans un proche avenir permettront aux guinéens de continuer sur la route de la démocratie et finalement de jouir des énormes potentialités de ce beau pays.

Notre mission remercie les autorités et le peuple de Guinée qui ont chaleureusement accueilli nos observateurs dans toutes les régions. La mission d'observation du Centre Carter en Guinée est conduite conformément à la Déclaration des principes pour l'observation internationale des élections et le Code de bonne conduite adopté par les Nations Unies et approuvé par 35 groupes d'observateurs des élections. Les évaluations du Centre concernant le processus électoral sont faites en prenant en compte la loi guinéenne et les obligations internationales pour des élections démocratiques.

####

Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques et en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.carter-center.org



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE



COMMUNIQUE COMMUN

Le second tour de l'élection présidentielle de ce dimanche 7 novembre 2010 apporte une nouvelle démonstration de la détermination du peuple guinéen à choisir librement ses dirigeants, ouvrant ainsi une nouvelle ère démocratique pour le pays.

Les missions internationales d'observation électorale de l'*Union Africaine* (UA), de l'*Union Européenne* (UE) et du *Centre Carter*, la mission d'évaluation technique de l'*Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique* (EISA) et la mission d'information et de contacts de l'*Organisation Internationale de la Francophonie* (OIF):

- saluent l'engagement des électrices et des électeurs guinéens, qui se sont rendus aux urnes en très grand nombre pour déterminer, dans la paix, l'avenir de la Guinée ;
- louent les efforts accomplis à ce jour par les autorités guinéennes et toutes les parties prenantes en vue de garantir les meilleures conditions pour la tenue du second tour de cette première élection véritablement compétitive ;
- soulignent que le processus électoral est loin d'être achevé avec la clôture des bureaux de vote et qu'il passe maintenant à la phase essentielle des opérations de décompte, de centralisation et de compilation des résultats ;
- poursuivent donc, avec la plus grande vigilance, leur observation de cette étape cruciale du processus ;
- rappellent l'impératif de transparence dans le traitement des résultats provisoires puis définitifs, en assurant leur publication détaillée par bureau de vote ;
- porteront également toute leur attention au règlement des éventuels différends, jusqu'à la proclamation des résultats définitifs de ce scrutin ;
- en appellent au sens des responsabilités des deux candidats et de leurs sympathisants dans le maintien d'un climat apaisé dans l'attente des résultats complets et définitifs, et en utilisant exclusivement les moyens légaux pour résoudre tout différend ;



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

- rappellent le message du 6 novembre 2010 du Président de la Transition à l'ensemble des parties prenantes à privilégier la paix, la sérénité et l'intérêt supérieur du peuple guinéen ;
- présenteront chacune leurs conclusions préliminaires dans les prochains jours.

A Conakry, le 7 novembre 2010.

S.E.M. Edem Kodjo
Mission d'observation électorale de l'Union africaine

S.E.M. Alexander Graf Lambsdorff
Mission d'observation électorale de l'Union européenne

S.E. General Yakubu Gowon
Mission d'observation électorale de la Fondation Carter

S.E.M. Mohamed Auajjar
Mission d'information et de contacts de l'Organisation internationale de la Francophonie

M. Vincent Tohbi
Mission d'évaluation technique de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA)



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

Les élections en Guinée marquées par un vote apaisé; l'engagement pour une transparence des résultats définitifs reste important.

9 Novembre 2010

Contacts: Randall Harbour – Conakry: 68-62-75-06; 67-34-41-56
Deanna Congileo – Atlanta (USA): +1-404-420-5108

Résumé exécutif

Conakry... Le Centre Carter félicite les Guinéens pour l'organisation pacifique et ordonnée du scrutin et pour leur participation élevée au second tour de l'élection présidentielle du 7 novembre 2010. L'organisation réussie des élections est un témoignage éloquent du profond désir des Guinéens d'exprimer leur volonté par la voie des urnes et d'achever la transition démocratique historique. Le Centre Carter salue l'enthousiasme et l'engagement du peuple et de l'électorat guinéens. Tous les Guinéens devraient être fiers de ce qu'ils ont ainsi réalisé.

Toutefois il est important pour les Guinéens de maintenir leur engagement pour mener à son terme le processus électoral ainsi que toute la transition d'une manière transparente, crédible et apaisée. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) devra effectuer le dépouillement final dans le délai requis et publier les résultats provisoires. Pour sa part, la Cour Suprême, devra assurer la transparence tout au long du processus de proclamation des résultats et de résolution des contentieux électoraux conformément aux obligations constitutionnelles et légales. Les deux candidats et leurs militants devront respecter leur engagement quant à un transfert pacifique du pouvoir, en utilisant les recours légaux appropriés pour toute contestation.

Le Centre Carter loue les efforts du Président de la Transition, le Général Sékouba Konaté, pour le leadership dont il a montré dans sa gestion du processus conformément à l'esprit du Protocole conjoint de Ouagadougou, signé le 15 janvier 2010. Les contributions constructives des institutions républicaines guinéennes ainsi que celles d'un grand nombre de partenaires guinéens et internationaux dans la mise en œuvre du processus de la transition doivent aussi être reconnues.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le processus électoral a été caractérisé par certaines avancées significatives depuis le premier tour des élections tenues le 27 juin 2010:

- Plus de 1600 bureaux de vote ont été créés, ce qui a permis aux électeurs d'y accéder plus facilement;
- Les récépissés utilisés par les électeurs qui n'avaient pas reçu leurs cartes biométriques lors du premier tour ont été remplacés par des cartes alphanumériques dans le but de réduire les possibilités de fraude;
- Les membres des bureaux de vote, les représentants des partis et d'autres acteurs clés du processus électoral ont reçu une formation appropriée et étaient mieux préparés à assumer leurs responsabilités;
- Le cadre légal pour la tenue des élections, dont, entre autres, les règles relatives au vote par procuration et par dérogation, avait été clarifiées et mieux communiquées aux acteurs concernés dans les délais requis;
- Le matériel électoral a été distribué de manière adéquate et, en général, tous les éléments essentiels étaient disponibles le jour des élections et la majorité des bureaux de vote ont ouvert à l'heure;
- La CENI a adopté une stratégie de communication transparente pour informer le public et pour contrecarrer les rumeurs avant qu'elles ne se propagent d'une manière incontrôlée ;
- L'inclusion des représentants des deux alliances pendant toutes les étapes du processus électoral a permis d'accroître la transparence, ce qui devrait aider les candidats et leurs militants à être mieux préparés à accepter les résultats ;
- Les institutions guinéennes ainsi que les leaders religieux et traditionnels ont démontré une capacité remarquable de se rallier autour des idéaux de paix et d'unité nationale connus de la société guinéenne après l'éclatement des violences ;
- La société civile guinéenne a joué un rôle constructif tout au long du processus et a déployé sur le terrain quelques milliers d'observateurs électoraux nationaux.

Toutefois, le second tour des élections a été marqué par un certain nombre de manquements :

- Les cartes électorales alphanumériques n'ont été distribuées que peu avant la date de l'élection et un bon nombre de personnes qui avaient voté lors du premier tour avec leurs récépissés n'étaient pas entrées en possession de ces cartes ;
- Même si les listes des bureaux de vote et les listes électorales étaient produites et disponibles, elles n'ont été affichées qu'à la veille de l'élection, et certains matériels non-sensibles manquaient dans plusieurs kits électoraux ;
- En dépit des améliorations dans le processus de dépouillement, les problèmes d'ordre organisationnel n'ont pas été complètement résolus dans les commissions administratives de centralisation ;
- Bien que la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Électoral (FOSSEPEL) ait joué un rôle important dans le maintien de la quiétude et de l'ordre, les observateurs ont rapporté des cas dans lesquels la FOSSEPEL a outrepassé sa mission et s'est impliqué dans le processus opérationnel de vote ;
- Les violences électorales qui ont éclaté lors des démonstrations de rue et qui (alimentées par des rumeurs) se sont propagées à travers le pays ont entraîné les violences inter-ethniques les plus graves dans l'histoire récente de la Guinée.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

En se fondant sur les rapports des observateurs du Centre Carter obtenus jusqu'à ce moment, le processus a été, d'une manière générale, conforme aux obligations que la Guinée s'est imposée pour la tenue des élections véritablement démocratiques. Étant donné que le processus de comptage et de proclamation des résultats continue, il est essentiel qu'il se poursuive avec un maximum de transparence en vue d'aboutir à la finalisation du processus électoral et à un transfert pacifique du pouvoir. En outre, il est essentiel que les forces de sécurité, la société civile, les communautés religieuses et la communauté internationale continuent leur appui ainsi que leur engagement à accompagner le développement démocratique de la Guinée. Le Centre rappelle aux médias nationaux et internationaux l'importance de vérifier tous les faits rapportés en vue d'éviter de propager des informations erronées dans un environnement électoral sensible.

Le Centre Carter recommande que des changements soient apportés avant la tenue de futures élections. Il suggère entre autres, de :

- recenser tous les électeurs qui avaient des récépissés lors du premier tour afin enregistrer correctement tous ceux qui sont des électeurs authentiques et leur fournir une carte d'électeur biométrique ;
- élaborer un système solide et durable pour la gestion correcte d'une liste électorale nationale exhaustive ;
- assurer une formation supplémentaire aux agents des bureaux de vote, notamment sur les procédures correctes de vote et de transmission des résultats ;
- encourager la transparence au sein des instances judiciaires lors de la prise de décision relative aux contentieux électoraux.

Les observateurs du Centre ont été déployés à travers tout le pays depuis le mois de mai 2010 et ils continuent de suivre de près le processus de transmission et de publication des résultats ainsi que toutes les contestations qui surviendraient. Le Centre tient à ses engagements de collaborer étroitement avec les institutions et le peuple guinéen, qui ont chaleureusement accueilli la présence de ces équipes. Nous espérons que tous les Guinéens continuent d'adhérer aux idéaux d'unité nationale et les invitons à garder leur calme et patience dans les semaines à venir pour que ce processus historique puisse aboutir et soit couronné de succès.

Tandis que ces élections ne sont qu'une étape dans un processus plus long et plus complexe, une fondation solide est en train d'être posée pour un système démocratique respectueux des obligations légales nationales, régionales et internationales.

Le Centre Carter évalue le processus électoral de la Guinée en fonction du cadre juridique électoral guinéen, de la Constitution et des engagements internationaux du pays en ce qui concerne les élections démocratiques. Le Centre Carter conduit sa mission d'observation en accord avec la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée par les Nations Unies en 2005.

Ce rapport est préliminaire et se concentre principalement sur les activités et les observations faites depuis le 30 juin 2010. Pour plus d'informations sur le contexte, se référer svp au rapport du Centre Carter du 29 juin, qui comprend un examen préliminaire des résultats de l'évaluation de long terme conduite par le Centre Carter et du premier tour des élections, le 27 juin. Un rapport final sera publié en mars 2011.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Rapport de Résultats et Conclusions Préliminaires***LE CENTRE CARTER EN GUINÉE***

La mission du Centre Carter était dirigée par le Général Yakubu Gowon, ancien chef d'État du Nigeria, et Dr. John Stremlau, vice-président des Programmes pour la Paix du Centre Carter. La mission d'observation électorale pour le second tour comprenait huit observateurs de long terme, venant de six pays différents, ayant observé la préparation des élections dans toute la Guinée. Le jour de l'élection, 30 observateurs, venant de 15 pays, ont visité 178 bureaux de vote pour observer le vote et le dépouillement ainsi que 14 commissions de centralisation pour l'observation de la tabulation et resteront en Guinée pour observer l'environnement post-électoral.

La mission d'observation électorale du Centre Carter est en Guinée depuis le 12 mai 2010, en réponse à une invitation à observer les élections du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et du Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques (MATAP). Huit (8) observateurs de long terme venant de 5 pays ont été déployés dans tout le pays. Pour le premier tour des élections le 27 juin, le Centre Carter a déployé une équipe de 30 observateurs. Le Centre Carter conduit sa mission d'observation en accord avec la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée par les Nations Unies en 2005 et approuvée par 33 organisations.

CONTEXTE POLITIQUE

Le premier tour de l'élection présidentielle de 2010 en Guinée, le 27 juin, a été largement félicité pour s'être déroulé dans un environnement généralement paisible. Sans Président sortant ou membre du gouvernement de transition se présentant, 24 candidats se sont faits face dans une course très compétitive où 14 des 24 candidats à la présidentielle ont par la suite soumis des plaintes officielles à la Cour Suprême. Les résultats officiels du premier tour du scrutin ont été publiés par la Cour Suprême le 20 juillet, ayant finalement annulé toutes les voix émises dans les Communes de Matam et de Ratoma à Conakry et dans les Préfectures de Kankan, de Lola, et de Mandiana. Ainsi qu'il avait été exprimé dans un rapport précédent, l'annulation par la Cour de presque 900,000 voix sans justification ou explication inquiète le Centre Carter. En effet, ceci a eu pour conséquence l'incapacité électorale du fait de la non prise en compte d'approximativement un tiers de l'électorat. Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) et Alpha Condé du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) ont été déclarés finalistes. Puisque ni l'un ni l'autre n'avait reçu la majorité absolue requise¹, un deuxième tour fut annoncé, selon le code électoral de la Guinée.

¹ Constitution de Guinée art. 32 (Mai 2010) (Constitution)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le Centre Carter a publié un communiqué le 24 juillet 2010, dans lequel il félicite les candidats à la présidentielle et loue le règlement des contentieux ainsi que l'acceptation par les candidats de la décision de la Cour Suprême.

Par la suite, deux larges alliances se sont formées autour des deux finalistes. "L'alliance Cellou Dalein Président" a gagné l'appui, entre autres, de l'Union des Forces Républicaines (UFR) de Sidya Touré, qui était arrivé troisième au premier tour, et de la Nouvelle Génération pour la République (NGR) de Abe Sylla. "L'Alliance Arc-En-Ciel" soutenant Alpha Condé a gagné l'appui, entre autre, des candidats Lansana Kouyaté, Papa Koly Kourouma, et de Jean-Marc Telliano.

Après la mort du Président de la CENI, Ben Sékou Sylla, le 14 septembre 2010, une lutte de succession a commencé au sein de cette institution pour la désignation d'un nouveau président. En raison de cette lutte de succession, les activités de la CENI ont été sérieusement affectées et ses comptes bancaires gelés. Du cout, cette situation a provoqué le ralentissement du processus électoral, empêchant la CENI de payer le personnel chargé de vérifier l'acheminement du matériel électoral dans tout le pays, d'assurer une formation sur la bonne distribution des cartes d'électeur, et de payer les per-diems ainsi que le carburant afin de permettre aux Commissions Electorales Préfectorales Indépendantes (CEPIs) de superviser la distribution du matériel. En outre, le processus de distribution du matériel a été retardé et le personnel des CEPIs a menacé de boycotter les élections par la rétion des bulletins de vote jusqu'à ce qu'ils soient payés, puisque beaucoup d'entre eux n'avaient pas été rémunérés depuis six (6) à onze (11) mois.

La lutte pour le contrôle de la CENI et du processus électoral a été finalement résolue par l'intervention du Président Sékouba Konaté qui a nommé, le 19 octobre 2010, le Général Siaka Sangaré, un expert international respecté en matière électorale, à la tête de la CENI. Avec l'entrée en fonction Siaka Sangaré, la banque a débloqué des fonds dont une partie a permis à la CENI de payer les arriérées de six mois de salaires des membres des démembrés.

En raison des changements administratifs nécessaires et des problèmes de leadership au sein de la CENI, le second tour a été officiellement programmé deux fois au cours de la période intermédiaire. Alors que chaque échéance électorale approchait et que la campagne s'intensifiait, la tension accrue entre les partis en compétition, a mené à des affrontements entre les supporters des deux partis les 11 et 12 septembre d'une part, et entre les forces de sécurité et les supporters des partis les 18 et 19 octobre 2010 d'autre part. Ces tensions ont escaladé dans quelques villes de la Haute Guinée et dans la région Forestière, entre le 23 et le 25 octobre 2010, et ont conduit à des attaques violentes contre des magasins dont la majeure partie des propriétaires étaient suspectés de appuyer l'UFDG. C'est le cas notamment dans les villes de Siguiri et de Kouroussa. Ces attaques ont eu pour conséquence le départ de plusieurs milliers d'individus. Après cette violence, les deux candidats sont parvenus à contrôler leurs supporters afin d'empêcher toute autre violence.

Le Centre Carter reconnaît le rôle important joué par des institutions guinéennes, le Président de la Transition, les membres du Conseil National de Transition (CNT), les membres du gouvernement, les chefs religieux et traditionnels, les acteurs la société



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

civile, dans la médiation entre les deux alliances en calmant les ardeurs et en appelant à des discours apaisés. La Commission Ad hoc, créée sur l'initiative du Président de la Transition et de la Présidente du CNT et comprenant un représentant de la Présidence, des membres du Conseil National de la Communication (CNC), du Conseil Economique et Sociale, et du CNT, ainsi que d'experts de la CENI et du MATAP pour examiner les faiblesses identifiées lors du premier tour du 27 juin, a été particulièrement efficace. Les 24 recommandations émises par cette Commission ont contribué de manière significative à améliorer le processus électoral et à combler des lacunes identifiées au premier tour. Le Centre Carter loue l'enquête de fond menée sur les insuffisances du premier tour et la mise en œuvre de changements administratifs cruciaux lors du second tour.

Un grand nombre d'acteurs internationaux ont accompagné le processus électoral en Guinée et ont joué un rôle important en aidant les institutions guinéennes à surmonter certains défis. Le Groupe International de Contact sur la Guinée (GICG), qui avait été établi après le coup d'état militaire de décembre 2008, et composé, entre autres, des représentants de l'Union Africaine, de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, des Nations Unies, de l'Union Européenne, et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ainsi que des partenaires bilatéraux comprenant les gouvernement français et américains, a joué un rôle essentiel en facilitant la communication entre les acteurs de la transition et en fournissant un appui financier, humain, et matériel crucial. Le médiateur de la CEDEAO pour la Guinée, le Président burkinabé Blaise Compaoré, ainsi que d'autres chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest, sont intervenus à des moments importants afin de faciliter les compromis entre les principaux acteurs et en leurs rappelant constamment leurs engagements. Les efforts internationaux ont été marqués par une tension constante entre la tenue du second tour le plus tôt possible et les conditions requises pour la conduite d'un processus aussi transparent et organisé. L'insistance de beaucoup d'acteurs guinéens sur un processus prolongé mais qui prendrait en compte les améliorations techniques significatives et le règlement de problèmes politiques divers a finalement pris le dessus sur le désir d'avoir des élections plus tôt.

CADRE JURIDIQUE

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base des obligations internationales, régionales et nationales de la Guinée afin de déterminer si le processus électoral guinéen est conforme aux engagements légaux. La Guinée a ratifié plusieurs traités internationaux et régionaux qui l'obligent à adhérer à certains droits de l'homme de base: la Convention Internationale sur les Droits Civiques et Politiques (ICCPR)²; la Convention pour l'Elimination des Discriminations Contres les Femmes (CEDAW)³; la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples⁴; la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance⁵; et le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO⁶. La Guinée a également signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,⁷ et la Charte

² Ratifiée le 24 janvier 1978

³ Ratifiée le 9 août 1982

⁴ Ratifiée le 16 février 1982

⁵ Ratifiée...

⁶ Ratifiée...

⁷ Signée en 1958



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance,⁸ qui n'est pas encore entrée en vigueur.

L'Accord de Ouagadougou a établi un cadre pour la période de transition en cours. Cet Accord a nommé le Général Sékouba Konaté Président intérimaire et a appelé à la formation d'un Conseil National de Transition (CNT).⁹

Le CNT a adopté une nouvelle constitution en avril 2010 qui a été promulguée en mai 2010, par le Président de la transition. Celle-ci a été rédigée dans le but d'établir une structure politique et des institutions nationales facilitant la gouvernance démocratique et le respect des Droits de l'Homme. Elle prévoit également que cette élection ainsi que toute élection future soit organisée et administrée par une institution indépendante recevant son mandat de la Constitution.¹⁰ Elle consacre les droits politiques cruciaux liés au processus électoral, comme le droit de libre association, le droit de participer aux affaires publiques, le droit au suffrage universel et égal, le droit de voter par bulletin secret, et la liberté d'expression conformément aux engagements internationaux de la Guinée.¹¹ De plus, la Constitution garantit aux citoyens un droit d'accès à l'information publique¹² et ces derniers ont le devoir de participer aux élections et de promouvoir les valeurs démocratiques.¹³

Un nouveau code électoral a été adopté par le CNT le 24 mai 2010. Basé sur des réformes du CNT, un code électoral révisé a été édité en octobre 2010 et publié au *Journal Officiel de la Nation*. La Constitution et le Code Électoral guinéens sont compatibles avec les divers accords internationaux et régionaux signés par la Guinée. Il est indiqué dans le préambule de la Constitution que celle-ci prend en compte les principes de base des principaux accords internationaux auxquels la Guinée est signataire.¹⁴ La Constitution et le Code électoral renforcent tous deux les principes du suffrage universel direct et égal pour la majorité des électeurs. La loi souligne également le droit au bulletin secret pour les électeurs masculins et féminins qui ont atteint l'âge de voter.¹⁵

Cependant, aucun des deux documents, ne comporte d'élément exigeant de façon explicite la transparence envers le public en ce qui concerne la manière dont certaines règles sont appliquées. De plus, bien que la Constitution constitue la base pour la conduite des élections selon les normes internationales, sa mise en œuvre n'a pas toujours été faite de façon cohérente. Des contradictions étaient en partie dues à un calendrier serré imposé par l'Accord de Ouagadougou et la promulgation tardive de

⁸ 9 mai 2007

⁹ Accords de Ouagadougou (janvier 2010)

¹⁰ Le Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, Commentaire Général (Commentaire Général du UNHCR) 25 sur Le Droit de Participer aux Affaires Publiques, le Droit de Vote, et le Droit à un accès égal aux services publics, paragraphe 4.

¹¹ La Convention Internationale sur les Droits Civiques et Politiques (ICCPR), article 25(b)

¹² Constitution, article 7

¹³ Constitution article 22

¹⁴ Préambule de la Constitution; Cependant, il est important de remarquer que dans la version de la Constitution, récemment amendée, reçue par le Centre Carter le 5 Novembre 2010 un passage clé du texte manquait. Le Préambule, qui indique les objectifs clés que la Constitution cherche à promouvoir ne contient plus "la démocratie et la bonne gouvernance", un langage qui était compris dans la version du 7 mai 2010. La raison, accidentelle ou intentionnelle, de l'absence de ce passage n'est pas claire.

¹⁵ Constitution, article 2; Code Électoral, article 3



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

la loi électorale qui a été finalisée seulement un mois avant les élections de juin et alors que l'organisation des élections avait déjà largement commencé. Malgré le fait qu'une adoption tardive d'un code électorail ait été justifiée par la situation politique en Guinée, ceci devrait être, en règle générale, évité afin de permettre plus de temps pour s'assurer de l'application correcte de la loi et des règles appropriées.¹⁶

L'ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Une autorité électorale indépendante et impartiale qui fonctionne d'une manière transparente et professionnelle est reconnue comme étant un moyen efficace de s'assurer que les citoyens soient capables de participer à de véritables élections démocratiques et que d'autres obligations internationales liées au processus électoral pourront être remplies.¹⁷ De plus, l'administration électorale devrait fournir des mécanismes efficaces afin de résoudre, devant un tribunal compétent, impartial et indépendant, des conflits liés aux élections.¹⁸

La Constitution guinéenne déclare que la CENI est chargée de diriger les diverses étapes du processus électoral en Guinée.¹⁹ Le Code Electoral fournit de plus amples détails sur le rôle de la CENI dans le processus électoral.²⁰

Le Centre Carter est conscient des efforts de la CENI et du MATAP depuis juin afin d'améliorer l'administration électorale ainsi que du rôle important qu'ont joué les membres des partis politiques afin de promouvoir ces changements.

Les problèmes abordés comprenaient l'augmentation de presque 1700 nouveaux bureaux de vote, l'impression de nouvelles cartes alphanumériques pour 462 000 électeurs qui n'avaient pas reçu les cartes d'électeur biométriques, la sensibilisation plus poussée des électeurs au sujet du processus de vote, et la formation du personnel des bureaux de vote et des centres de compilation. Comme nous le faisons remarquer tout au long de ce rapport, certaines améliorations supplémentaires sont suggérées pour les élections à venir.

Cartes d'électeur

Pendant le premier tour, il avait été estimé que quelques 491 000 personnes étaient en possession de récépissés d'inscription mais n'avaient pas reçu de cartes biométriques en raison de problèmes techniques. Dans la plus part des cas, au premier tour, ces personnes ont eu le droit de voter avec leurs récépissés d'inscription même si les règles concernant ces électeurs n'ont pas été mis en œuvre de façon cohérente. Après un examen de ces 491000 électeurs, environ 31000 doublons ont été purgés et 462000 électeurs identifiés sont restés sur la liste. En collaboration avec les

¹⁶ Le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance indique qu' "aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques.

¹⁷ UNHCR, Commentaire Général 25, paragraphe 20

¹⁸ Signé en 1958

¹⁹ Constitution, article 2

²⁰ Voir le Code Électoral. Le Code Électoral a été amendé le 5 novembre 2010 pour apporter des changements aux provisions majeures concernant l'utilisation des bulletins avec ou sans enveloppe. Code Électoral, articles 75, 77, 79,80 et 81.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

candidats, la CENI a décidé que pour le second tour, ces électeurs recevraient tous des cartes alphanumériques pour les présenter avec leurs récépissés.

Finalement, les 462 000 cartes ont été livrées pendant la semaine précédant l'élection et distribuées aux électeurs. On a observé que les comités de distribution ont parfois demandé à des électeurs de soumettre leurs récépissés en échange pour recevoir la carte alphanumérique. Même si la CENI a décelé cette erreur et avait ordonné que tous les récépissés soient rendus avant le jour de l'élection, les observateurs ont remarqué des cas où des électeurs n'ont pas été autorisés à voter avec seulement une carte alphanumérique ou seulement un récépissé.

Il semblerait que beaucoup de personnes ayant voté avec un récépissé pendant le premier tour et ayant attendu une carte alphanumérique n'en ont pas reçu. Alors qu'il est impossible de déterminer le nombre de personnes concernées, une partie de ces personnes aurait pu être correctement inscrites mais leurs données auraient disparues ou auraient été mal enregistrées dans le système d'enregistrement électoral. Le Centre Carter croit que de telles insuffisances sont dues à des problèmes techniques et n'a pas vu de preuves de manipulation ou de fraudes systématiques.

LE VOTE

La manière dont le processus de vote se déroule est importante pour révéler si l'élection respecte les obligations démocratiques de base. Les lois internationales et régionales maintiennent que les processus de vote démocratiques devraient garantir aux électeurs le suffrage universel,²¹ le bulletin secret,²² être exempts de toute pratique discriminatoire empêchant des personnes de voter, y compris les personnes déplacées.²³ Les documents sur la bonne conduite électorale recommandent aux États d'assurer un accès égal aux bureaux de vote pour tous les électeurs.²⁴

La Constitution Guinéenne et le Code Électoral soutiennent tous les deux les obligations internationales et régionales de la Guinée en ce qui concerne les procédures de vote et ne semblent pas les contredire.²⁵

²¹ La Charte Africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance (Charte Africaine), article 4(20). Cependant, les États peuvent imposer des limites raisonnables en ce qui concerne qui peut voter, y compris une condamnation pénale; ICCPR, art 25(b); Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciales (ICEFRD), art. 5(c)

²² ICCPR 25(b)

²³ La Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples, art. 2; ICCPR, art. 25; ICEFRD, articles 1 et 5(c); Les guides de bonnes pratiques suggèrent que si des personnes sont déplacées avant le vote, la possibilité de revenir le jour des élections pour voter devrait être possible. Les Consignes des Nations Unies sur les Déplacements Internes, Principes 1 et 29; Le Code de Bonne Conduite pendant les Élections, sec. 1.1.1.6.c.

²⁴ Le Manuel de l'Union Européenne sur l'Observation des Élections, 2ème Edition, page 75. Afin d'assurer un accès plus facile, de minimiser le temps d'attente et d'améliorer l'efficacité, il devrait y avoir autant de stations de vote que la densité de la population aux alentours. EISA et le Forum Électoral des Pays de la SADC, les Principes pour la Gestion de l'Observation et de la Surveillance des Élections dans la Région de SADC (EISA/SADC), 24. Les personnes pour lesquelles les États doivent assurer l'accès égal comprennent aussi les personnes ayant besoin d'aménagements spéciaux. Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées; art. 29 (a) (i); EISA et le Forum Electoral des Pays de la SADC, p.23

²⁵ Constitution, articles 146-149; Code Électoral, articles 3-5



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le vote a eu lieu dans une atmosphère généralement paisible, et les électeurs ont ardemment participé à la poursuite de la transition de la Guinée vers un gouvernement démocratique. La plupart des Guinéens ont voté tôt, formant des files de 50-200 électeurs avant l'ouverture du scrutin. La plupart des bureaux de vote visités par les observateurs du Centre Carter se sont ouverts à l'heure, et presque tout était opérationnel dans un délai de trente minutes après l'heure d'ouverture programmée. En règle générale, ces légers retards étaient dus à l'absence de matériel électoral non-essentiel ou le simple retard du personnel électoral. Malgré des inquiétudes plus tôt dans des régions où le temps d'attente était très long, la plupart des bureaux de vote ont géré les files d'attente de façon efficace, avec peu d'électeurs attendant après la clôture du scrutin.

Les Bureaux de Vote

Les observateurs ont noté quelques améliorations qui ont posé des problèmes d'exécution le jour de l'élection, en particulier celles liées aux bureaux de vote. La CENI a augmenté le nombre de bureaux de vote dans les zones où les électeurs avaient dû parcourir de longues distances lors du premier tour et où les bureaux de vote se trouvaient dans des lieux religieux ou dans des garnisons militaires, ce qui est une violation du Code Électoral. Tandis que ceci réduisait la distance à parcourir pour certains électeurs, cela a aussi conduit à des informations erronées sur certaines cartes d'électeur. Pour des élections à venir, le Centre Carter recommande la distribution, à tous les électeurs, des cartes biométriques comprenant des informations correctes sur leur lieu de vote attiré.

Une grande majorité des bureaux de vote étaient exempts d'obstructions et accessibles aux électeurs handicapés. L'organisation de la plupart des bureaux de vote protégeait le secret du vote, même si dans certains cas, les isolements étaient malheureusement placés près de fenêtres et de ce fait rendait le vote visible de l'extérieur. En ajoutant plus de 1600 nouveaux bureaux de vote, l'accès était en général plus pratique pour les électeurs; cependant, dans certaines préfectures, comme Forécariah, les observateurs ont remarqué que la distance moyenne qui devait être parcourue par les électeurs était entre 5 et 7 kilomètres et dans certains cas jusqu'à 15 kilomètres à pied. La plupart des autres matériaux électoraux, importants ou pas, étaient disponibles dans tout le pays. En dépit de problèmes pré-électorales concernant un nombre insuffisant de bulletins et d'enveloppes, les observateurs du Centre Carter n'ont pas remarqué de cas où des électeurs auraient été refoulés pour manque de bulletins ou encore de cas où des bulletins auraient été invalidés pour manque d'enveloppes. Le Centre Carter recommande à la CENI de continuer à évaluer l'emplacement des bureaux de vote afin d'empêcher l'incapacité électorale potentielle des électeurs qui doivent parcourir de longues distances afin de pouvoir exercer leur droit de voter et de s'assurer que le matériel électoral soit distribué dans tous les bureaux de vote.

Le Personnel Électoral

En dépit des cas isolés de retard dans l'ouverture des bureaux de vote et de temps d'attente relativement long, les observateurs ont reconnu que la bonne intention du personnel électoral de respecter les procédures était la cause de ces retards. Le personnel électoral a reçu entre un et trois jours de formation supplémentaires avant



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

le second tour afin d'éclaircir certains problèmes identifiés au premier tour et qui avaient probablement causé de longues files d'attente, des ouvertures tardives, et le plus souvent, un nombre important de bulletins invalidés. Cette formation a donné des résultats probants dans la mesure où les observateurs n'ont pas remarqué de problèmes concernant le traitement des procurations, du vote assisté ou par dérogation, de scénarios inattendus, ou dans l'application cohérente des critères pour invalider certains bulletins ; des problèmes que le Centre Carter a fait remarquer dans son Rapport Préliminaire sur le premier tour. Par contre, des cas où le personnel électoral ne vérifiait pas l'absence d'encre indélébile sur les doigts des électeurs ou bien le personnel électoral n'enregistrait pas les numéros des scellés de l'urne ont été rapportés. Le Centre Carter suggère une formation plus approfondie sur ces deux procédures dans le cas des futures élections.

Vote par Procuration et par Dérogation

Pour le second tour, des mesures supplémentaires ont été prises concernant le vote par procuration imposant une limite de 5 votes par procuration par bureau de vote et exigeant que les demandes de vote par procuration soient soumises aux représentants de la commission électorale locale à l'avance.²⁶ Tandis que ces recommandations avaient été faites après le premier tour et que les partis politiques les avaient approuvés, la décision et la date du deuxième tour correspondaient avec le départ d'environ 7000 électeurs pour le pèlerinage à la Mecque. Les pèlerins ont été permis de voter par procuration mais il est incertain qu'ils ont pu suivre cette procédure en raison de la notification tardive et du manque d'information concernant la procédure de vote par procuration. De plus, le nombre d'électeurs autorisés à voter par dérogation dans un bureau de vote était limité à 10 personnes par bureau de vote, en plus du nombre d'inscrits.²⁷ Le Centre Carter recommande l'amélioration des procédures de vote par procuration et par dérogation afin d'empêcher la fraude et de protéger le droit des électeurs de participer à l'élection de leurs représentants.

Cartes Alphanumériques

Les observateurs ont entendu un certain nombre de plaintes au sujet de la distribution et/ou de l'absence des cartes alphanumériques. Les observateurs ont trouvé difficile de déterminer le nombre d'électeurs ayant voté avec des récépissés pendant le premier tour et qui n'ont pas reçu de cartes alphanumériques pour voter au second tour. Le plus souvent, les membres des Commissions Electorales Préfectorales Indépendante (CEPI), des Commissions Electorale Sous-préfectorales Indépendante (CESPI), et/ou les Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI), ainsi que des agents de partis politiques, ont fait référence à des cartes manquantes. Les observateurs n'ont été témoins d'aucune contradiction dans l'application des règles concernant les cartes alphanumériques et les récépissés et ont remarqué que la plupart des électeurs ont accepté ce changement. Le Centre Carter reconnaît la contribution apportée par l'utilisation de panneaux publicitaires et de stations de radios pour communiquer ces changements aux électeurs pour avoir réduit et empêché beaucoup de confusion à propos de ce nouveau processus.

²⁶ CENI-MATAP Décision Commune No. 392 du 12 octobre 2010

²⁷ CENI-MATAP Décision Commune No. 381 du 5 octobre 2010



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Délégués de Partis Politiques

Des procédures électorales ont été établies afin de permettre aux délégués des partis et aux observateurs nationaux d'observer dans chaque bureau de vote, le processus de vote et d'enregistrer toutes plaintes en vue de contentieux légaux potentiels.²⁸ Les délégués des partis politiques dans les bureaux de vote étaient engagés, vigilants et satisfaits du processus de vote; des observateurs ont fait part de plaintes officielles dans deux des bureaux de vote observés. Cependant, dans certains bastions de partis politiques, les observateurs et les représentants des partis politiques ont rapporté que des délégués des partis étaient rejetés par les autorités administratives locales ou n'ont pas eu le droit d'exercer leurs fonctions à l'intérieur des bureaux de vote. Par exemple, on n'a pas permis à des assesseurs du parti RPG en possession d'accréditation officielle de la CENI de rentrer dans certaines zones des bastions de l'UFDG dans les régions côtières et dans le Fouta Djallon afin de pouvoir exercer leur rôle dans les bureaux de vote. A Kindia et à Gaoul, une situation semblable s'est produite, mais les assesseurs du RPG avaient été finalement autorisés à remplir leurs fonctions. Dans un autre cas, des autorités administratives locales avaient rejeté des agents du parti RPG à destination de Téléimélé et les avaient renvoyés à Boké. L'UFDG a exprimé son inquiétude à propos de la sécurité de ses délégués à Siguiri et dans d'autres zones affectées par les violences survenues les 23 et 24 octobre 2010. En dépit de ces exemples, les observateurs ont rapporté que les observateurs des deux partis étaient présents dans presque tous les bureaux de vote visités et ont remarqué leur esprit de coopération dans la plupart des cas. Le Centre Carter loue l'adhésion à ces garanties de transparence et félicite les partis politiques pour leurs efforts pour déployer un grand nombre de délégués qui ont observé dans les bureaux de vote.

La Sécurité

La présence et le rôle des forces de sécurité de la FOSSEPEL étaient variés dans toute la Guinée. Les observateurs ont rapporté que les forces de sécurité étaient rarement présentes dans les zones rurales; cependant, il y avait parfois jusqu'à 10 membres de la FOSSEPEL à l'intérieur ou aux alentours de petits bureaux de vote à Conakry. Dans tout le pays, la présence d'un nombre important de membres de la FOSSEPEL a été observée à l'intérieur des bureaux de vote, en violation apparente de l'esprit de la loi électorale, et à Siguiri, les observateurs ont estimé que trois-quarts des membres de la FOSSEPEL présents étaient armés. L'observation la plus alarmante des forces de la FOSSEPEL est venue de Boké où les forces de sécurité électorales n'ont pas réussi à poursuivre des individus qui jetaient des pierres sur un bureau de vote; au lieu de cela ces forces de sécurité ont attaqué la terrasse d'un café voisin. Les spectateurs ont été visiblement secoués par ces incidents mais aucun dommage n'a été rapporté. Le Centre Carter voudrait recommander qu'une enquête sur ces incidents soit menée et conduira une recherche approfondie sur les chiffres et la composition des forces de la FOSSEPEL déployées dans tout le pays.

Déplacement

²⁸ Le Mission d'Observation Electorale du Centre Carter en Guinée: Rapport Préliminaire du 29 juin 2010, page 11.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le CENI a dû faire face à une difficulté de dernière minute en raison du déplacement de personnes de Siguiri, de Kouroussa et de Kissidougou suite aux violences survenues les 23 et 24 octobre. On a permis à ces personnes de voter dans quelques zones du Fouta Djalon. Afin de permettre leur participation, et avant de pouvoir voter, les observateurs ont remarqué que les électeurs déplacés devaient être en provenance de certaines préfectures et avaient dû montrer leurs cartes biométriques, qui comprennent leur photo et leur région d'origine. Tandis que le Centre Carter espère que le sujet des personnes déplacées ne sera pas un problème à l'occasion de futures élections, le Centre recommande à la CENI de se préparer à d'éventuelle situation en développant une politique cohérente en ce qui concerne la façon avec laquelle les personnes déplacées pourraient exercer leur droit de vote.

COMPTAGE

Le comptage précis et juste des voix après l'élection joue un rôle indispensable pour s'assurer que le processus électoral est démocratique. Les accords internationaux et régionaux recommandent le comptage des voix par une institution électorale impartiale²⁹ dont le processus est public, transparent³⁰ et exempt de corruption.³¹

Dans le Chapitre VII du Code électoral guinéen, il n'y a aucun vocabulaire spécifique exigeant que la CENI soit ouverte et transparente dans sa façon de présenter sa méthode de compilation des voix.³² Seulement dans le cas d'une contestation des résultats une telle présentation peut être exigée, bien que celle soit également peu claire.³³

Le Centre Carter a observé la fin du scrutin dans des bureaux de vote dans tout le pays. Les observateurs ont noté des améliorations considérables, par rapport au premier tour, dans la compréhension par le personnel électoral des procédures de comptage et de compilation exigées par la CENI. Au niveau des bureaux de vote, le compte s'est fait beaucoup plus vite que pendant le premier tour. Ceci était probablement dû à la présence de seulement deux candidats sur le bulletin et à une formation plus approfondie sur le comptage et la compilation.

Les observateurs ont noté deux secteurs importants où le Centre Carter encourage davantage de formation et d'éducation du personnel électoral. En ce qui concerne les préparations des procédures, la plupart du personnel électoral n'était pas sûr des procédures appropriées et ont dû constamment se rapporter au *Guide Pratique du Bureau de Vote*, ayant pour résultat le transport tardif des résultats vers les

²⁹ Charte Africaine, article 17(1); Déclaration de l'Union Africaine sur les Principes Gouvernant les Élections Démocratiques en Afrique, paragraphe II(4c); CEDEAO, Protocole A/SP1/12/01, sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, additionnel au Protocole sur les Mécanismes de Prévention, Management, et de Résolution de Conflits, ainsi que de Maintien de la Paix et de la Sécurité (Protocole de la CEDEAO), article 3; UNHCR Commentaire Général 25, paragraphe 20

³⁰ Concernant cette obligation, les accords Africains régionaux servent de référence. Charte Africaine, article 3(8); Déclaration des Nations Unies sur les Principes Gouvernant les Élections Démocratiques en Afrique, Principe II(4c); De plus, les document électoraux devraient être accessibles au public et exactes - Code de Conduite de International IDEA: Administration Électorale Éthique et Professionnelle, p. 14.

³¹ Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et le Combat de la Corruption, articles 3(3) et 7(4); Protocole de la CEDEAO sur le Combat contre la Corruption, article 5(d); Convention des Nations Unies contre la corruption, article 18.

³² Constitution, Chapitre VII

³³ Code Électoral, articles 165-167



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

commissions de centralisation. En second lieu, il a été souvent observé que le personnel électoral ne comptait pas le nombre de signatures sur la liste d'émargement pendant le compte. Cette liste, qui devrait montrer le nombre d'électeurs ayant voté, a été conçue pour être comparée au nombre de bulletins dans l'urne afin de vérifier qu'il n'y ait pas eu de double vote ou de bourrage d'urne. En outre, le personnel électoral n'a, en général, pas fait de différence entre des bulletins abimés et des bulletins invalides et a occasionnellement changé le nombre de bulletins reçus par la CENI afin de correspondre avec le nombre de bulletins qu'ils avaient en leur possession à la fin de la journée, la différence entre les deux nombres ne dépassant jamais plus de dix bulletins. Dans les cas observés par le Centre Carter, les anomalies dans le processus de comptage des voix n'ont pas semblé ébranler de manière significative l'intégrité du processus, mais ont compliqué la compilation centralisée des voix et la transmission des résultats.

Dans un effort d'améliorer le processus de transmission des voix et de procès-verbaux, la CENI a créé des Commissions de Réception pour recevoir les procès-verbaux de résultats et les bulletins en provenance des bureaux de vote, les trier, et les faire suivre à la Commission de Centralisation pour chaque préfecture ainsi qu'à la CENI et au MATAP à Conakry.³⁴ Au premier tour, les Commissions de Centralisation n'avaient pas de procédures en place pour recevoir les bulletins et les procès-verbaux, ce qui avait conduit au renvoi du personnel électoral en leur demandant de revenir le lendemain avec les documents. Ceci avait causé des accusations de fraude.

Le personnel et les observateurs du Centre Carter présents pour le premier tour de l'élection sont d'accord sur le fait que le processus de centralisation a fait preuve d'une grande amélioration. Beaucoup de commissions de centralisation ont travaillé rapidement, transmettant souvent jusqu'à la moitié de tous les résultats dans un délai de 24 heures après la clôture du scrutin. Le processus de centralisation est resté transparent, peut-être à son désavantage; les membres des deux partis ont subtilement joué des rôles d'obstruction dans quelques commissions en demandant des pauses irrégulières et longues ou bien en posant énormément de questions. Un problème a été régulièrement observé dans le processus de transmission des résultats dans la mesure où beaucoup de bureaux de vote prenaient plus d'une heure pour suivre la procédure correcte, plus précisément en ce qui concernait la validation et le sceller des procès-verbaux. Même si ces problèmes n'affectaient que moins d'un pourcent des bureaux de vote, dans au moins un cas, la manipulation inexacte des feuilles de résultats a mené à l'invalidation de l'intégralité des résultats pour ce bureau de vote. Cependant, il semble y avoir eu beaucoup moins de bulletins invalidés qu'au premier tour; les observateurs ont trouvé qu'en général, dans l'échantillon de bureaux de vote observé, de 1 à 5 pourcent du nombre total de bulletins étaient invalidés. Un problème remarqué plus souvent était le changement bénin et rétroactif des feuilles de résultats afin de concilier le nombre total de voix pour chaque candidat avec le nombre de bulletins dans les cas où ceux-ci ne correspondaient pas. Cette pratique incorrecte n'a pas le potentiel d'affecter la validité des résultats car elle n'était pas liée à un des partis et n'affectait que quelques voix. Il n'y avait aucun programme universel pour le procédé de centralisation; donc, les différentes commissions de décentralisation ont travaillé en suivant des horaires différents et les résultats sont

³⁴ CENI-MATAP, Décision Commune No. 384 du 5 octobre 2010



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

rendus disponibles sans régularité ou prévisibilité. Les observateurs de long terme et de court terme du Centre Carter sont encore sur le terrain pour observer ce processus. En outre, les membres de la FOSSEPEL sont présents à l'intérieur de tous les bureaux de centralisation observés et de temps en temps manipulent eux-mêmes les feuilles de résultats. La tabulation des résultats de l'élection est encore en cours et les résultats définitifs n'ont pas encore été annoncés.³⁵ Le Centre Carter continuera à observer ce processus jusqu'à sa fin.

Le code électoral de Guinée indique que tous les candidats peuvent déposer des plaintes dans un délai de huit jours après l'annonce des résultats provisoires de l'élection. Il est important que la Cour Suprême garantisse un examen opportun et transparent de toutes les réclamations. Le Centre Carter surveillera ce processus de résolution des contentieux électoraux.

L'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

L'inscription des électeurs est identifiée comme essentielle à l'exercice effectif du droit de vote. Le droit international encourage le fait que l'inscription soit effectuée de façon ouverte afin d'assurer le suffrage universel et égal pour tous les citoyens éligibles,³⁶ empêchant le gouvernement d'avoir une base raisonnable pour limiter ce droit.³⁷ Les lois régionales soutiennent cette norme en affirmant que des élections démocratiques ouvertes à tous les citoyens sont la base de tout système représentatif de gouvernement.³⁸

La Constitution et le Code électoral se conforment aux obligations internationales et régionales pour garantir le suffrage universel et légal³⁹ sauf s'il existe une cause raisonnable pour l'exclusion.⁴⁰ À la différence de nombreux engagements internationaux et régionaux, ni le Code ni la Constitution ne prête beaucoup d'attention à garantir que le processus d'inscription soit transparent et ouvert.

La liste d'électeurs de 2008 a été mise à jour entre le 22 mars et le 26 avril avec pour résultat l'inscription de 4.2 millions d'électeurs éligibles. Tandis que le processus reflétait un effort de bonne foi pour étendre le suffrage à tous les électeurs éligibles, en accord avec les obligations nationales, régionales et internationales, en raison de nombreux problèmes techniques et la mauvaise mise en œuvre du processus, certains inscrits n'ont pas reçu les cartes d'électeur nécessaires. Les problèmes encourus pendant la période d'inscription des électeurs ont miné les préparations électorales

³⁵ Code Électoral, articles 165-167

³⁶ ICCPR, article 25(b)

³⁷ UNHCR Commentaire Général 25, paragraphe 10

³⁸ Déclaration de l'Union Africaine sur les Principes Gouvernant les Élections Démocratiques en Afrique, article 1; Charte Africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance, article 3(3); la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples, article 2.

³⁹ Constitution, articles 5-8; Code Électoral Chapitre 3 (général)

⁴⁰ Code Électoral, article 7. Les bases d'exclusion en Guinée sont: les conditions de résidence, les restrictions dues à l'âge, et celles liées aux condamnations pénales. Dans le Guide de Bonnes Pratiques de l'OSCE, les Obligations Actuelles pour des Élections Démocratiques des États membres de l'OSCE, p.59, il est indiqué que les limitations au suffrage peuvent faire partie de 4 groupes: 1) âge minimum, 2) citoyenneté, 3) résidence, 4) perte de la franchise due à l'incapacité mentale ou des conduites criminelles ou autres facteurs. Toutes les raisons pour ces limitations doivent être examinées de près afin de déterminer si elles sont justifiées.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

tout au long du processus. Le Centre Carter encourage la Guinée à développer, avant les prochaines élections, des systèmes solides et acceptables afin de développer et maintenir à jour un registre national d'électeurs précis et complet, tout en se conformant aux lois.

LES CANDIDATS, LES PARTIS ET L'ENVIRONNEMENT DE CAMPAGNE

Le traitement équitable des candidats et des partis pendant l'élection ainsi que le maintien d'un environnement de campagne ouvert et transparent sont importants pour protéger l'intégrité du processus électoral démocratique. Tous les citoyens qui remplissent les conditions d'éligibilité de base devraient avoir le droit de se présenter aux élections.⁴¹ De plus, les candidats tout comme les partis devraient être libres d'exprimer leurs opinions sans influence anormale de l'Etat.⁴²

Le Code électoral de Guinée est en harmonie avec les obligations internationales dans la mesure où il impose des restrictions raisonnables sur ces droits. En plus du Code, les deux candidats au second tour de l'élection, avec l'aide du facilitateur, le Président Burkinabé Blaise Compaoré, ont signé à Ouagadougou, le 3 septembre 2010, un Protocole d'entente pour une élection pacifique.

Même si l'environnement de campagne a été, en règle générale paisible et sans incident, l'environnement de la campagne pour le second tour a été interrompu par les violences. La campagne a officiellement commencé le 7 septembre 2010. Après de violents affrontements entre les militants des deux candidats à Conakry, les 11 et 12 octobre, la campagne a été suspendue afin de reconstituer un environnement calme et sûr. L'action décisive du Premier ministre à ce moment a probablement contribué à empêcher une autre escalade de violence pendant la campagne électorale. La campagne a repris seulement le 11 octobre et a pris fin le 22 octobre à minuit. Etant donné qu'un nombre important d'affrontements violents entre les militants des partis ont été déclenchés par de grands rassemblements de la rue, il était probablement sage de prendre la décision de ne pas reprendre la campagne après le 22 octobre. En fait, un grand nombre d'acteurs et même des membres de partis ont dit au Centre Carter qu'ils auraient préféré une limitation de la campagne à des espaces publics fermés ou de petite taille au lieu d'autoriser les grands rassemblements de rue.

L'ENVIRONNEMENT DES MEDIAS

⁴¹ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, articles 2 et 13(1); Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Femmes en Afrique, article 9(b); ICCPR, article 25(b); Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discriminations Raciales, article 5(c). Remarquez que les accords internationaux permettent aux États de limiter, de façon raisonnable, qui peut se présenter aux élections –par exemple, les personnes incarcérées dans le passé. Le Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, Commentaire Général 25 sur le Droit de Participer aux Affaires Publiques, le Droit de Vote, le Droit à un accès égal aux services publiques, paragraphes 4 et 15. De plus, le droit international ferme les yeux sur des actions de l'État comme l'instauration de quotas électoraux mis en place afin de faire avancer les groupes et le minorités ethniques ayant souffert de discrimination dans le passé, à condition que ceux-ci soient révoqué une fois leur objectif atteint. ICEFRD, articles 1(4) et 2(2).

⁴² Protocole de la CEDEAO, articles 1(k) et 22; ICCPR, article 19(2); Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discriminations Raciales; Déclaration de l'Union Africaine sur les Principes de la Liberté d'Expression en Afrique, article 1.1.; Le Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, Commentaire Général 25 sur le Droit de Participer aux Affaires Publiques, le Droit de Vote, et l'Égal Accès aux Services Publiques, paragraphe 25.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Les médias jouent un rôle indispensable pendant les élections démocratiques en instruisant les électeurs et les partis politiques sur les thèmes principaux de campagne, de ce fait ils leur donnent accès à l'information afin que ceux-ci puissent prendre une décision informée. Les principes internationaux et régionaux exigent que tout individu ait le droit de recevoir et d'accéder à l'information.⁴³ De ce fait, il s'en suit que les États ne devraient pas limiter inutilement l'accès des personnes à l'information fournie par les médias. L'environnement médiatique de son côté devrait être libre d'informer les citoyens sur des problèmes considérés comme importants et ce, sans crainte de pénalité ou de persécution.

La Constitution guinéenne renforce les libertés promues par les traités internationaux et régionaux en ce qui concerne le droit de personnes de recevoir, demander et transmettre l'information⁴⁴, et elle garantit spécifiquement la liberté de la presse.⁴⁵

Comme au premier tour de l'élection, les médias ont rapporté les événements liés à l'élection sans aucune interférence du gouvernement. La *Radio Télévision Guinéenne* (RTG), que le gouvernement contrôle, a offert un accès égal aux deux candidats et leurs alliances. Elle a mis à la disposition des deux candidats une équipe multimédia composée de journalistes de radio et de télévision et de techniciens afin de couvrir les événements de campagne et les rapporter dans les programmes d'information. Chacune des alliances a reçu un temps d'antenne quotidien de 10 minutes, après le journal du soir, pour leurs communiqués de campagnes et leurs spots publicitaires.

Le Centre Carter loue les efforts de la plupart des principales stations de radio privées pour avoir offert une couverture médiatique équilibrée aux deux camps en compétition. Le Conseil National de la Communication (CNC) qui est l'institution de régulation des médias a exhorté les radios, les journaux et la presse en ligne agréent en Guinée à s'abstenir de tout langage partisan et d'exclusion. Dans un effort d'autoréguler leur profession, les associations de presse comme l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI) est également intervenue pour inciter leurs membres à vérifier correctement leurs informations et à fournir une couverture équilibrée.

Malheureusement, ces engagements pour une couverture responsable de la campagne tenus par les associations de presse se sont dissous au moment des plus graves incidents violents. Notamment, quand environ 120 supporters du RPG sont tombés malades pendant le dernier rassemblement de campagne de l'alliance Arc-En-Ciel le 22 octobre 2010, des rumeurs d'empoisonnement délibéré de ces derniers par leurs adversaires se sont répandues rapidement dans tout le pays. Certaines sources médiatiques ont rapporté ces incidents sans vérifier si les faits étaient corrects. Selon plusieurs observateurs, ceci a contribué de manière significative à la recrudescence de la violence contre les supposés supporters de l'UFDG en Haute Guinée et en Région Forestière. Ainsi, les langages les plus virulents ont continué à être utilisés

⁴³ Chacun devrait avoir le droit de s'exprimer librement; ce droit comprend la liberté de chercher, recevoir et diffuser des informations et des idées de toutes sortes... oralement, par écrit ou imprimé, sous la forme d'art, ou par le biais des médias de leur choix. ICCPR, art. 19(2); Convention des Nations Unies Contre la Corruption, arts. 10(a) et 13(b).

⁴⁴ Constitution de Guinée, article 7

⁴⁵ *Id.*



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

sur les sites Web accessibles en dehors de la Guinée et par conséquent en dehors de la juridiction du CNC, rendant le contrôle de qualité et la régulation difficiles.

Beaucoup d'initiatives des ONGs internationales ont contribué de manière significative à une couverture plus professionnelle et fiable par les médias guinéens. Plus précisément, *Search for Common Ground*, avec le financement du gouvernement des États Unis et d'autres organisations multilatérales, ont travaillé de près avec les stations de radio rurales, dans tout le pays, sur des programmes professionnels, équilibrés, et indépendants sur les élections et l'importance de la paix et de la réconciliation en Guinée. En allant plus loin, *Radio France Internationale* (RFI) a formé des journalistes radio. Le jour de l'élection, toutes les stations de radio privées se sont engagées à synchroniser leurs fréquences radio sous l'étiquette commune "radio FM Guinée 2010" afin de rapporter la même information. Cet effort remarquable a également reçu l'appui significatif du gouvernement Américain, de l'Union Européenne, et des ambassades Française et Américaine. Enfin, la France, les États-Unis, sponsorisées par l'Union Européenne, se sont organisés pour offrir aux journalistes Guinéens un endroit bien équipé (la *Maison de la Presse*) pour la recherche, le partage d'information et la tenue de conférences de presse, ce qui a joué un grand rôle dans le traitement plus professionnel et précis de l'information sur les sujets liés aux élections.

LA PARTICIPATION DES FEMMES

Les femmes ont un droit fondamental de participer aux affaires publiques de leur pays dont le processus électoral fait partie.⁴⁶ Les États ont des obligations internationales et régionales qui permettent aux femmes de participer à diverses étapes du processus électoral. Les États sont encouragés à prendre des mesures provisoires spéciales afin de réaliser l'égalité de fait des femmes,⁴⁷ y compris l'utilisation de quotas sur la participation des femmes aux affaires publiques.⁴⁸

La Constitution de Guinée indique que l'État devrait respecter les droits fondamentaux de l'homme, en accord avec de nombreux traités ratifiés (comme le Protocole sur les Droits de la Femme dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples⁴⁹) et déclare que les femmes doivent être traitées comme égales aux hommes.⁵⁰ De plus, le Code électoral indique que le suffrage doit être

⁴⁶ Chaque citoyen devrait avoir le droit et la chance, sans aucune des distinctions mentionnées dans l'article 2 et sans restriction non raisonnable: (a) de prendre part aux affaires publiques, directement ou par le biais de représentants librement choisis. ICCPR art. 25; Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, article 13(1); le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Femmes en Afrique article 9(1); Le Protocole A/SP.1/12/01... de la CEDEAO, article 1(d); Convention sur l'Élimination des Toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes, article 7(b)

⁴⁷ Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (CEDAW), articles 3,4 et 7; les États parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'encourager la participation complète et active des femmes au processus électoral... Charte Africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance, article 29(3); Protocole de la CEDEAO, article 40.

⁴⁸ Comité de la CEDAW, Recommandation Générale No. 5 paragraphes 15, 29 et 33; EISA/SADC, p. 10

⁴⁹ Préambule de la Constitution, Titres XVI et XVII.

⁵⁰ *Id.* article 9.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

universel, direct, égal et secret, soutenant la notion que le vote devrait être ouvert de façon égale aux hommes et aux femmes.⁵¹

Pendant le deuxième tour de l'élection, les femmes ont joué un rôle important dans le maintien de la paix. Un des événements le plus largement médiatisé était une réunion d'épouses d'officiers militaires et d'épouses de candidats, organisée par le gouvernement, afin de renforcer publiquement leur désir et celui de leurs maris de voir une Guinée unie à l'avenir. Après une série d'incidents violents, l'épouse du Président Konaté et les femmes des deux candidats ont tendu la main aux mères de famille afin qu'elles éduquent leurs familles sur l'importance de la paix.

Les femmes participaient également au processus de vote en tant que personnel de bureau de vote, de déléguées de partis, et d'observatrices nationales. Il y a aussi des femmes qui travaillent pour la CENI et ses *démembrements*. Au niveau national, cependant, seulement 2 des 25 commissionnaires de la CENI sont des femmes.⁵² Pendant la formation sur le processus électoral, les femmes ont semblé jouer un rôle moins important. Par exemple, les observateurs à Kankan ont rapporté que sur 140 agents de bureaux de vote présents à une formation, seulement deux d'entre eux étaient des femmes. Le nombre de femmes était plus élevé dans d'autres régions de Haute Guinée où les observateurs ont compté 29 femmes sur 104 à une formation pour les délégués des partis politiques.

Même si le Centre Carter n'a observé aucune barrière évidente à la participation des femmes au processus électoral, le Centre estime que l'effort devrait être fait davantage afin d'assurer le droit des femmes de participer aux affaires publiques de leur pays. À l'occasion des élections législatives à venir, la Guinée a l'occasion de s'assurer qu'un tiers du corps législatif soit composé de femmes, comme le veulent la loi et les obligations internationales. Le Centre Carter encourage la Guinée à tenir cet engagement légal et demande au gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour s'assurer de la participation complète des femmes dans l'intégralité du processus politique.

LA PARTICIPATION DES MINORITES

La participation des minorités au processus électoral est importante afin de s'assurer que les résultats de l'élection reflètent réellement la volonté de toutes les couches de cette nation. Les lois internationales et régionales exigent ainsi que des élections soient tenues au suffrage universel et égal.⁵³ Ces lois exigent également que les États prennent des dispositions permettant aux personnes handicapées de participer au scrutin.⁵⁴

Au niveau national, la Constitution guinéenne est en toute conformité avec les obligations régionales en encourageant le suffrage universel et égal pour tous les

⁵¹ Code Électoral, chapitre 1

⁵² Mission d'Observation des Élections du Centre Carter en Guinée: Rapport Préliminaire du 29 juin 2010, page 12.

⁵³ La Charte Africaine, article 4(2); ICEFRD, article 5(c); ICCPR, article 25(b)

⁵⁴ La Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées, article 29(a); UNHCR Commentaire Général 25, paragraphe 10



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

citoyens éligibles,⁵⁵ et en décourageant les actes de discrimination envers les citoyens.⁵⁶

Pendant le premier et le second tour, la CENI s'est principalement appuyée sur des organismes comme IFES afin d'impliquer des personnes handicapées dans le processus électoral.⁵⁷ Le Centre Carter recommande à la CENI et autres organismes gouvernementaux de prendre des mesures pour inclure mieux les personnes handicapées dans le processus électoral. Des efforts peuvent potentiellement porter sur l'accessibilité des bureaux de vote, la disponibilité du matériel éducatif et de formation des électeurs, et sur l'aide apportée aux personnes afin de pouvoir exercer leur droit de voter.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'OBSERVATION NATIONALE

Il est crucial, dans n'importe quel processus électoral démocratique que les membres de la société civile et les groupes d'observateurs nationaux soient libres de participer activement au processus électoral, puisque c'est la volonté du peuple d'une société qui détermine qui sera élu.⁵⁸ Les engagements internationaux et régionaux exigent que les États ne gênent jamais cette liberté.⁵⁹

En adhérant aux principes internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, la Constitution et le Code Electoral guinéens encouragent tous les deux la participation active de tous les membres de la société civile au processus électoral.⁶⁰ Dans la pratique, il semble n'y avoir aucun empêchement à leur participation dans le processus électoral, fait sur lequel nous nous devons de féliciter la Guinée.

Après le premier tour, les organismes de la société civile ont publié une évaluation du processus électoral, et ont recommandé des améliorations. Même si l'impact de cette évaluation est inconnu, le document a été fortement apprécié et a défini efficacement les problèmes majeurs. Le Centre Carter encourage la société civile et les organismes d'observation nationale à continuer leur évaluation et le reportage sur les processus électoraux à venir.

Pendant le second tour, un certain nombre d'organisations locales y compris le CODE, le CNOSCG, le REGOEL, l'IRDED, et d'autres, ont envoyé des observateurs sur le terrain. Le CNOSCG et le CODE ont conduit un compte parallèle

⁵⁵ Constitution, article 1

⁵⁶ Constitution, articles 5, 7, 8 et 10

⁵⁷ En travaillant avec la Fédération Guinéenne pour les Personnes Handicapées, IFES a mené l'éducation des électeurs sur la Constitution, leurs droits et responsabilités, les procédures de vote, et le Code Électoral, en langage des signes. Le jour de l'élection, IFES a offert de l'essence, des laissez-passer et des badges aux personnes handicapées afin qu'elles puissent observer le processus électoral.

⁵⁸ ICCPR, art. 25(b); UDHR, article 21(3)

⁵⁹ Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, article 12(3); ICCPR, article 12(2)

⁶⁰ Préambule de la Constitution et le Code Électoral, article 2, Chapitres 1 et 2. Ni la Constitution ni le Code Électoral ne font directement référence aux Organismes d'Observateurs Nationaux mais la Constitution indique que la CENI a la responsabilité de mettre en place les règles générales régissant les élections. Constitution, article 132 et 133.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

des résultats de l'élection. L'IRDED a entraîné les forces de sécurité au sujet du respect des droits de l'homme dans la pratique, et des journalistes sur le code de conduite et le reportage électoral.

Même si cela n'a pas été observé directement par les observateurs du Centre Carter, il y a eu des rapports de cas où des observateurs nationaux n'ont pas eu le droit d'entrer dans un bureau de vote ou bien ont été intimidé par des délégués de partis, du personnel électoral, ou bien des agents du gouvernement.

Le Centre Carter loue les organismes dynamiques et engagés de la société civile de Guinée et les encourage à s'intégrer encore plus dans le système électoral. À travers leur participation, la Guinée continue de progresser vers un système électoral démocratique et soutenable dans le long terme.

L'ÉDUCATION DES ÉLECTEURS

L'éducation des électeurs est vue comme l'un des principaux moyens de s'assurer que l'électorat soit bien informé et puisse exercer de fait son rôle de libre arbitre en votant aux élections.⁶¹ Le droit international encourage l'État à supporter ces efforts d'éducation de l'électorat.⁶² Le droit régional renforce encore plus cette norme internationale en encourageant les États à assurer et de ne pas restreindre l'accès des citoyens à l'information.⁶³

Selon la Constitution guinéenne, les électeurs ont le droit de recevoir, rechercher et transmettre de l'information.⁶⁴ Cependant, ni la Constitution ni le Code électoral guinéens n'impose à l'État la responsabilité d'éduquer les électeurs avant des élections.

Le Centre Carter loue la CENI, les fonctionnaires du gouvernement et les organisations internationales pour leurs efforts pour éduquer les électeurs. Dans la région du Fouta, les fonctionnaires du gouvernement venant de presque toutes les préfectures ont rencontré les chefs des communautés locales afin de discuter de l'importance de la paix, et dans certains cas, ont fourni un exemple de bulletin et ont montré aux électeurs comment l'utiliser. Des organismes internationaux, comme IFES et Search for Common Ground, ont éduqué les électeurs sur l'importance de la paix pendant la période intermédiaire prolongée, et sur les nouvelles procédures développées afin de contrecarrer les problèmes du premier tour. Ils ont utilisé le moyen d'ateliers, d'affiches, de spots TV, de caravanes, de théâtre de rue, et de match de foot pour atteindre des groupes d'électeurs démographiquement variés.

Comme nous avons rapporté dans notre Rapport Préliminaire sur le Premier Tour, le calendrier et un financement limité pour l'élection a inhibé la capacité de la CENI à conduire une éducation plus répandue ou d'assurer un message cohérent. Par conséquent, les observateurs du Centre Carter ont trouvé des cas où l'information reçue était erronée.

⁶¹ Charte Africaine, article 3(4); ICCPR article 25(b); UDHR, article 21(3)

⁶² ICCPR, article 19(2); Convention des Nations Unies Contre la Corruption, article 10(a) et 10(b)

⁶³ Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et le Combat contre la Corruption, article 9

⁶⁴ Constitution, article 7.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Tandis que les organisations non-gouvernementales peuvent avoir un rôle dans l'éducation de l'électorat, c'est, en fin de compte, la responsabilité de l'État de s'assurer qu'une information non partisane soit mise à la disposition de l'électorat. Dans le cas des élections de 2010 en Guinée, la CENI s'est largement appuyée sur des acteurs extérieurs de la société civile, des partis politiques, et de la communauté internationale pour offrir ce service. Le Centre Carter encourage la CENI à développer et à conduire une éducation électorale plus poussée en vue de futures élections.

Le Centre Carter conduit son observation électorale en respectant la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée aux Nations Unies en 2005. Le Centre Carter a été créé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter et son épouse, Rosalynn, en partenariat avec l'Université Emory, afin de faire progresser la paix et d'améliorer les conditions de santé dans le monde entier. Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et a contribué à l'amélioration des conditions de vies pour les peuples de plus de 65 pays en résolvant des conflits; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en améliorant les services de santé; en enseignant aux fermiers des méthodes pour augmenter leur récolte. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez le site www.cartercenter.org



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CONTACTS:

Deborah Hakes à Atlanta, 1-404-420-5124 or
Randall Harbour à Conakry, +224 68 62 57 06; 67 34 41 56

Le Centre Carter lance un appel au calme et à la retenue en Guinée

Le 19 Novembre 2010

Le Centre Carter demande vivement aux dirigeants des partis politiques guinéens à laisser le soin à la Cour Suprême de résoudre toutes les réclamations relatives au second tour de l'élection présidentielle. Le Centre les encourage également à réitérer leurs appels au calme auprès de leurs militants. Par ailleurs, le Centre accueille favorablement les engagements pris par les deux candidats de former un gouvernement d'union nationale, qui constitue un geste de réconciliation, sans égard pour la décision finale de la Cour Suprême.

Le Centre Carter est profondément préoccupé par les actes de violence, de persécution, et de vandalisme qui ont eu lieu dans de nombreuses régions de Guinée avant les élections et puis, après l'annonce des résultats provisoires le 15 novembre dernier. Le Centre condamne sans équivoque ces actes et fait appel aux autorités de poursuivre leurs auteurs selon les dispositions de la loi. Bien qu'il soit nécessaire que l'État et les forces de sécurité assument leurs responsabilités, il est essentiel qu'ils évitent l'usage excessif de la force.

Le Centre supporte le Groupe de Contact International dont le rôle est d'encourager la retenue et la réconciliation en rappelant aux dirigeants des deux partis politiques qu'ils portent la responsabilité de tout acte de violence commis par leurs partisans.

Les observateurs nationaux et internationaux, ont conclu que les élections avaient été transparentes et crédibles, malgré quelques faiblesses. Le processus électoral devrait donc se poursuivre sans ingérence. Le peuple de Guinée ne doit pas laisser des actes de violence isolés et des rumeurs non fondées ébranler les progrès réalisés afin d'établir dans le pays un gouvernement démocratiquement élu. La Guinée se doit d'être fière de cette réalisation historique que représentent ces élections et cette transition vers un régime civil – elle se trouve devant un choix crucial dans son avancement où il faut s'assurer que ce qui a été accompli ne soit pas défait.

En ce moment plein de promesses, les dirigeants des partis politiques doivent faire preuve d'un leadership exceptionnel, afin d'unifier cette nation et d'assurer une transition sans heurts vers un meilleur avenir sous un régime démocratique.



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

NEWS

THE
CARTER CENTER



ONE COPENHILL, ATLANTA, GA 30307

Déclaration Finale sur le Second Tour de l'Élection Présidentielle en Guinée. Le Centre Carter Félicite les Guinéens pour leur Succès aux Élections Présidentielles et les Encourage à Accepter les Résultats Définitifs dans la Paix.

2 Décembre 2010

Contacts: Randall Harbour – Conakry: 68-62-75-06; 67-34-41-56
Deborah Hakes – Atlanta (USA): +1-404-420-5124

Résumé

Dans sa Déclaration publiée aujourd'hui, la mission d'observation électorale du Centre Carter en Guinée a conclu que la conduite du processus électoral guinéen a été d'une manière générale conforme aux obligations internationales et régionales relatives aux élections crédibles et transparentes auxquelles la Guinée s'est assignée de respecter.

La Déclaration du Centre Carter révèle aussi que la CENI a significativement amélioré l'administration électorale lors du deuxième tour particulièrement dans le domaine de la formation des agents électoraux et dans la transmission des résultats. En outre, la Déclaration conclut que les observateurs du Centre Carter n'ont enregistré aucune preuve de manipulation systématique ou significative, et que le processus de transmission et de tabulation des résultats a été mené en toute transparence.

La Déclaration résume les observations faites par le Centre concernant la procédure de tabulation et de traitement des plaintes, et elle complète également notre Déclaration Préliminaire du 9 novembre 2010, publiée peu après le second tour.

En dépit de ces évaluations positives, le Centre Carter est profondément préoccupé par les violences pré et post-électorales, ainsi que par des tensions encore présentes dans le pays. Le Centre espère que le nouveau Président adhérera aux principes d'une gouvernance inclusive, et veillera à ce que tous les



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

citoyens guinéens soient en sécurité et ne se sentent pas menacé dans leur propre pays. Sur ce, il est important que le Président s'assure que les forces de l'ordre ont un comportement approprié, condamne les actes de violence, et trouve des voies et moyens concrets pour atténuer les craintes et les inquiétudes au sein des partisans de l'opposition.

Il est ainsi impératif que les candidats et les partis politiques respectent la décision de la Cour Suprême, et fassent de leur mieux pour que leurs partisans acceptent pacifiquement les résultats définitifs des élections. Le Centre Carter exhorte, enfin, le peuple guinéen à s'unir derrière le nouveau Président et à travailler ensemble pour la paix et le développement de ce pays remarquable qui est la Guinée. Le potentiel de bâtir une Guinée juste, prospère et démocratique est à portée de main. Cette occasion historique ne devra pas être manquée.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

THE
CARTER CENTER



Déclaration Post-Électorale Finale sur le Second Tour de l'Élection Présidentielle en Guinée. Le Centre Carter Félicite les Guinéens pour leurs Succès aux Élections Présidentielles et les Encourage à Accepter les Résultats Définitifs dans la Paix.

Introduction et Contexte

La mission d'observation électorale du Centre Carter est présente en Guinée depuis mai 2010 et a déployé des observateurs de court et de long terme pour accompagner le peuple Guinéen pendant ce moment historique que sont les élections de 2010. Le Centre a déployé une équipe de 30 observateurs pour observer le vote et le décompte des voix pour le premier tour le 27 juin et a maintenu une présence minimale pendant les mois qui ont suivis.

Pour le second tour de la présidentielle, le 7 novembre, le Centre a de nouveau déployé une équipe de 30 observateurs de court terme dans toute la Guinée pour observer le vote et le décompte. Dans une déclaration préliminaire publiée le 9 novembre, le Centre Carter a présenté ses conclusions en ce qui concerne le jour de l'élection et l'environnement pré-électoral.

Cette déclaration résume les observations faites pendant la compilation et le processus de dépôt et de traitement des plaintes afin de compléter l'évaluation faite par le Centre Carter du second tour des élections. Après le scrutin du 7 novembre les observateurs du Centre sont restés dans leurs zones de déploiement afin d'observer la transmission des résultats et le processus de compilation, y compris le transfert des procès verbaux de résultats vers les commissions de réception et le traitement des résultats provenant des bureaux de vote par les commissions de centralisation.

Les observateurs du Centre Carter ont observé à Conakry, le travail de 14 commissions de centralisation sur un total de 38, y compris en Haute Guinée, en Région Forestière, en Basse Guinée, et en Moyenne Guinée. Cela, jusqu'à ce que ces commissions finissent leur travail, en général, autour du 9 au 10 novembre. Le Centre Carter a coordonné ses efforts avec la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne afin d'offrir une couverture maximale des commissions de centralisation et du processus de compilation établit par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Plusieurs observateurs du Centre Carter sont restés dans ces régions jusqu'au 20 novembre, et en contact avec les autorités électorales et les représentants des partis politiques, tout en surveillant la situation sécuritaire. De plus, des représentants du Centre Carter sont restés à Conakry jusqu'à la fin du mois de novembre afin de surveiller le travail de la CENI et de la Cour Suprême.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base du cadre juridique guinéen, de la Constitution, et des obligations internationales et régionales de la Guinée en ce qui concerne les processus électoral afin de déterminer si le processus électoral guinéen est conforme aux engagements légaux. Le Centre Carter conduit son observation électorale en respectant la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée aux Nations Unies en 2005.

Compilation et Transmission des Résultats du Premier Tour

Pour le premier tour de l'élection présidentielle le 27 juin 2010, trois systèmes étaient en place pour relayer les résultats des 56 circonscriptions électorales (33 préfectures et 5 communes de Conakry, plus 18 bureaux de vote dans les ambassades à l'étranger) jusqu'au Quartier Général de la CENI à Conakry. Dans les commissions de centralisation, situées dans chaque circonscription, les techniciens ont transmis les résultats des bureaux de vote en utilisant deux systèmes: des téléphones portables (SMS) et le réseau informatique. De plus, un troisième système de transmission était en place avec le transport physique des feuilles de résultats. Une copie de la feuille de résultat pour chaque bureau de vote devait être envoyée aux commissions de centralisation, une deuxième copie à la CENI, et une troisième au Ministère de l'Administration du Territoriale et des Affaires Politiques (MATAP).

Le Centre Carter a remarqué que pour les élections du 27 juin, aucun des systèmes de transmission n'a fonctionné parfaitement dans tout le pays. Les commissions de centralisation n'avaient pas de procédures en place pour la réception des procès verbaux ce qui a fait que le personnel des bureaux de vote se sont fait refoulé tout en leur demandant de revenir avec les documents le lendemain au siège de la CENI. Cette situation a ouvert la porte aux accusations de fraude.

Selon le Code électoral guinéen, la Cour Suprême est la seule institution habilitée à proclamer les résultats définitifs. S'il y a un contentieux, comme ça été le cas pendant le premier tour, la Cour Suprême fonde sa décision sur les procès verbaux pourvus par le MATAP. Mais, en raison de l'absence d'un nombre important de ses procès-verbaux, la Cour Suprême a pris la décision radicale d'invalider toutes les voix enregistrées dans les Communes de Matam et de Ratoma et dans les Préfectures de Kankan, Lola, et de Mandiana. En annulant les voix provenant de ces zones, presque 900.000 voix qui avaient été comptées dans les résultats provisoires annoncés par la CENI ont été exclues. Ceci a causé une perte de fait de la franchise pour environ un tiers de l'électorat. Même si le Centre pense que les circonstances exactes qui ont causé l'absence des procès-verbaux restent peu claires, il est sûr que la communication entre la CENI, le MATAP et la Cour Suprême était insuffisante.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Compilation et Transmission des Résultats du Premier Tour

Après la nomination le 19 octobre du nouveau président de la CENI en l'occurrence Siaka Sangaré, cette structure a augmenté le niveau de transparence¹ en initiant une série de conférences de presse pour informer le public sur les processus de tabulation des résultats, et en donnant aux observateurs, y compris ceux du Centre Carter, un accès plus important aux délibérations de la CENI.

Le Centre Carter a remarqué que la CENI avait mis en œuvre un certain nombre de changements en ce qui concerne les processus de compilation et de transmission des résultats pendant la période suivant le premier tour des élections en juin, ce qui a amélioré de manière significative sa performance pendant le deuxième tour.² Même si un système de transmission des résultats similaire à celui du premier tour a été mis en place, les formations qui l'ont accompagné étaient bien meilleures au second tour. De plus, dans un souci de rendre le processus de transmission des bulletins et des procès-verbaux plus efficace, la CENI a créé des commissions de réception pour recevoir les procès-verbaux des bureaux de vote, les trier, et les envoyer aux commissions de centralisation pour chaque préfectures et communes de la capitale, ainsi qu'à la CENI et au MATAP à Conakry.

Dans la plupart des préfectures où des comités de réception avaient aussi été mis en place au niveau des communes et des sous-préfectures, le nouveau système a relativement bien fonctionné ; les agents de la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Électoral (FOSSEPEL) et les officiels de la CENI ont aidé à la logistique et le transport dans les lieux de réception. Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que ces mesures avaient allégé la pression sur les commissions de centralisation, et que le processus était, de façon générale bien mieux organisé, surtout en dehors de Conakry. Cependant, il a quand même fallu plusieurs heures pour recevoir les résultats apportés par les présidents des bureaux de vote, et dans la plupart des cas, il n'y avait pas de nourriture pour les membres des comités de réception et ceux-ci travaillaient quasiment dans l'obscurité.

Dans les communes de Conakry, il n'y avait qu'une seule commission de réception par commune, ce qui a créé des encombrements majeurs qui auraient pu menacer l'intégrité du processus électoral dans cette zone. Plusieurs lieux de regroupement avaient été désignés dans les Communes de

¹ En accord avec l'engagement politique de la CEDEAO "la préparation et la conduite des élections et l'annonce des résultats doivent être faites d'une façon transparente" ainsi que l'article 13(a) de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption qui pousse pour le renforcement de la participation du peuple en "améliorant la transparence et en promouvant les contributions faites par le public dans le processus de prise de décision."

² Après le premier tour de l'élection présidentielle en Guinée, le 27 juin, le Centre Carter et d'autres groupes d'observateurs ont encouragé la CENI à revoir ses procédures opérationnelles pour la compilation, l'enregistrement et la transmission des résultats de l'élection ainsi que de la mise en œuvre des programmes de formation pour les agents électoraux à tous les niveaux afin de résoudre les sérieux problèmes découverts pendant le compte et la conciliation des bulletins.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Conakry mais celles-ci étaient surtout des endroits de rendez-vous pour les moyens de transport et non pas des commissions de réception. Dans les grandes Communes, comme Ratoma et Matoto, avec plus de 400 bureaux de vote, environ 1.500 personnes : des présidents de bureaux de vote, des représentants de partis et des agents de la FOSSEPEL sont arrivés en même temps dans les comités de réception afin de transmettre leurs résultats, ce qui a causé de véritables débordements dans ces comités.

Le Centre Carter a observé en Guinée, les processus de compilation dans 14 commissions de centralisation, sur un total de 38, et a aussi observé le travail au Quartier Général de la CENI à Conakry. Ces efforts ont été coordonnés de près avec les observateurs de la Mission d'Observation électorale de l'Union Européenne afin de couvrir le plus grand nombre possible de commissions de centralisation ainsi que le siège de la CENI.

Dans l'ensemble, les observateurs du Centre Carter n'ont remarqué aucune manipulation systématique ou significative dans les commissions de centralisation ou à la CENI. Par ailleurs, les observateurs ont constaté un certain nombre de cas où il y avait des incohérences ou des erreurs dans la conciliation des procès-verbaux de résultats. Celles-ci étaient en général dues à des erreurs cléricales et ont été résolues par le biais du consensus.³

Dans la plupart des cas, les membres des commissions de centralisation ont bien travaillé ensemble et certains assez rapidement, transmettant souvent jusqu'à la moitié des résultats dans un délai de 24 heures après la clôture du scrutin. D'autres avaient plus de travail, comme à Matoto à Conakry, et étaient toujours entrain de compiler les résultats le 11 novembre, soit 4 jours après la clôture du scrutin. Certains résultats en provenance de la Haute Guinée ont été transportés par hélicoptère afin d'accélérer le processus. Pour les futures élections, des mesures supplémentaires devront être prises afin d'accélérer le processus de compilation et de transmission des résultats dans les plus grandes

³ Dans certains cas, par exemple, les membres des commissions de centralisation avaient changé les feuilles de résultats provenant des bureaux de vote afin que le nombre total de voix pour les candidats soit égal au nombre de bulletins utilisés. Ceci était, en général fait avec l'accord de tous ceux présents, et ne consistait qu'à changer le nombre total de voix et non pas à ajuster le nombre de voix pour chaque candidat. Les observateurs du Centre Carter ont jugé que ce processus était transparent, non partisan, et n'affectait que quelques voix par heure. Il y avait de la confusion dans quelques commissions de centralisation, sur les résultats provenant des nouveaux bureaux de vote rajoutés pour le second tour. Les enveloppes de certains d'entre eux avaient été étiquetés incorrectement ou de façon inadéquate, et par conséquent les résultats de ces bureaux de vote avaient été considérés comme étant frauduleux – ces problèmes ont été normalement résolus une fois que les numéros correspondant à ces nouveaux bureaux de vote avaient été introduit correctement dans le système. Tous les résultats qui ne correspondaient pas à la numérotation dans le système électronique étaient immédiatement rejetés – ce qui fût le cas pour 5 bureaux de vote à Kankan, suggérant que ces bureaux de vote comprenaient en effet des procès verbaux de résultats frauduleux. D'autres problèmes ont été soulevés et n'ont pas pu être résolus par les membres de la commission. Ceux-ci font partis des catégories suivantes: enveloppes arrivant non scellées ou sécurisées de façon inadéquate, ou quand le nombre de dérogation avait été dépassé. Dans ce cas, les membres des commissions se sont mis d'accord sur le fait qu'ils n'étaient pas d'accord et les résultats suspicieux ont été transférés à la CENI.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

circonscriptions afin de réduire le temps d'attente et d'incertitude entre le jour du scrutin et l'annonce des résultats.

L'Examen par la CENI des Procès Verbaux et Annonce des Résultats Définitifs

Dans les cas où les membres d'une commission de centralisation ne pouvaient se mettre d'accord sur le meilleur moyen de se prononcer sur les procès-verbaux suspicieux, ceux-ci étaient envoyés à la CENI pour des délibérations. Les raisons principales à l'origine de ces problèmes sont les suivantes: le cas des bureaux de votes où les enveloppes scellées utilisées pour la transmission des procès verbaux avaient été ouvertes –ou pas correctement scellées– avant l'arrivée à la commission de centralisation⁴; le cas des bureaux de vote où la participation était plus élevée que le nombre d'électeurs inscrits sur la liste; et le cas où le bureau de vote avait dépassé la limite de 10 électeurs qui étaient autorisés, en raison de voyages professionnels, à voter là où ils n'étaient pas inscrits (vote par dérogation).

L'article 182 du Code Électoral stipule que le président de la CENI doit publier des résultats provisoires dans un délai maximum de 72 heures. Cependant, il y avait des interprétations différentes en ce qui concerne le début de ce délai. La Cour Suprême avait finalement pris la décision selon laquelle : que ce délai commençait lorsque le dernier procès-verbal de centralisation arrivait à la CENI. Cette décision prise tardivement, a contribué à créer la confusion au sein du public et a alimenté les accusations de manipulations qui accompagnent ce genre d'information de dernière minute.

En vue d'examiner les procès-verbaux soumis par les commissions de centralisation, avant la finalisation des résultats provisoires, la CENI avait établi une commission de compilation comprenant des représentants des deux partis politiques. Les discussions à la commission de compilation se concentraient sur l'étendue du mandat de la CENI en ce qui concerne l'annulation des décisions prises par les commissions de centralisation et ou le traitement des cas problématiques que les commissions de centralisation avaient mis de côté et transmis à la CENI.

En ce qui concerne le mandat de la CENI, de nombreux membres de la commission de compilation de la CENI jugeaient que l'Article 162 du Code Électoral mettait le président de la CENI dans une

⁴ Article 83 du Code Électoral ne donne pas d'indication si l'enveloppe contenant le procès verbal de résultat du bureau de vote doit être scellée. Cependant, le document de formation de la CENI sur ce sujet insiste sur le fait que cette enveloppe, ainsi que celles envoyées directement à la CENI et au MATAP, doit être proprement scellée; les enveloppes "anti-fraude" fournies par la CENI ont été conçues dans cet esprit.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

position de juge/tribunal par lequel il se substituait à la Cour Suprême, dans la mesure où il est impliqué dans cet Article que celui-ci doit évaluer les procès-verbaux et les annuler si ceux-ci sont jugés être “entachés d’un vice substantiel affectant la sincérité de leur rédaction.” D’autres membres de la commission soutenaient que les problèmes dans les préfectures de Siguiri et Kouroussa – étaient liés à des questions politiques et non pas à des défaillances techniques ou électorales et par conséquent se trouvaient en dehors du mandat du président de la CENI.⁵

Le Centre Carter loue le président de la CENI pour avoir suivi une approche inclusive et consensuelle, en impliquant les représentants des candidats dans tous les aspects du processus électoral et de la phase de compilation. Cependant, quand le processus était bloqué par manque de consensus, le président de la CENI a pris les décisions difficiles mais nécessaires pour faire avancer le processus. D’après ce que le Centre Carter a pu observer, ces décisions sur ces problèmes très politisés ont été prises d’une façon constructive et impartiale. En fin de compte, quand la commission de compilation de la CENI ne pouvait pas résoudre certains problèmes ceux-ci étaient transférés à la Cour Suprême.

Les résultats provisoires du second tour de l’élection présidentielle en Guinée ont été annoncés par le président de la CENI, le Général Siaka Sangaré, le 15 novembre et a proclamé vainqueur Alpha Condé avec 1.474.973 voix (52.5 %) et Cellou Dalein second avec 1.333.666 voix (47.5%).

Le Rôle de La FOSSEPEL

La Force Spéciale de Sécurisation du Processus Électoral (FOSSEPEL) a été créée par un décret présidentiel.⁶ À l’origine, la FOSSEPEL devait être composée de 16.000 hommes (8.000 policiers et 8.000 gendarmes). Cependant, avant le second tour, les observateurs du Center Carter ont été informés du fait que pour des raisons de restrictions budgétaires seulement un minimum de deux agents par sous-préfecture (total de 608 agents) et un nombre indéterminé pour Conakry, seraient déployés. Le jour de l’élection, le Center a observé qu’il y avait bien plus d’agents qu’il n’était

⁵ Ce problème a été un sujet de division et de controverse pour la commission de tabulation de la CENI, le représentant de l’UFDG (et les membres de CENI sympathisants UFDG) d’un côté disant que le président devait annuler les résultats des préfectures de Siguiri et de Kouroussa que l’UFDG avait été pénalisé dans la mesure où ils avaient relativement peu d’assesseurs (qui sont membres des bureaux de vote) et d’observateurs en raison des violences post-électorales et de la fuite de nombreux supporters de l’UFDG. Le représentant du RPG (et le membre de la CENI sympathisant du RPG), de l’autre côté soutenait que la CENI ne devait pas se prononcer sur des plaintes déposées par les candidats car ceci était le rôle de la Cour Suprême. Ils considéraient la question des préfectures de Siguiri et de Kouroussa comme des problèmes politiques en dehors du mandat du président de la CENI. En fin de compte, la dernière revendication a été acceptée par le président de la CENI et les procès-verbaux de centralisation ainsi que les plaintes soumises par les candidats, surtout par Cellou Dalein Diallo, ont été transférés à la Cour Suprême.

⁶ D/08.1PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 15 mai, 2010.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

attendu et que certains bureaux de votes avaient 4 agents voir plus. Selon les observations du Centre Carter, rien n'explique pourquoi cette information donnée avant l'élection concernant le nombre d'agents à déployer semble avoir été changée sur le terrain le jour du scrutin. Et aucune information ne dit que ces agents avaient reçu une formation adéquate.

Pendant que la FOSSEPEL en général, a fait preuve de professionnalisme, cependant, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que certains agents de cette force intervenaient dans le processus électoral contrairement à leur mandat, et dans certains cas des agents ont fait usage d'une force excessive. Les agents de la FOSSEPEL ne devraient pas être munis d'armes à feu, cependant, nos observateurs ont remarqué que dans certaines régions ces agents étaient armés. Il y a eu au moins un cas rapporté à Conakry où des sources crédibles soutiennent qu'un agent de la FOSSEPEL a tiré sur une personne.

Le Droit à la sécurité de la personne établi dans les traités internationaux et régionaux auxquels la Guinée est signataire, est applicable à l'ensemble du processus électoral. La pratique veut que les états élargissent cette obligation pour exiger que les forces de l'ordre se comportent de façon neutre pendant le processus électoral.⁷ Un des objectifs des autorités guinéennes est d'affiner la FOSSEPEL pour les futures élections. Le Centre Carter reconnaît que ceci est un effort de long terme et recommande que des formations supplémentaires soient offertes à la FOSSEPEL, notamment sur les problèmes liés aux droits de l'Homme.

L'Environnement Post-Électoral

L'annonce des résultats provisoires par le président de la CENI, le 15 novembre, indiquant la victoire d'Alpha Condé avec 52.5 pour cent des voix, a engendré la consternation des militants de Cellou Dalein Diallo accompagnée d'une nouvelle vague de violence. En Moyenne Guinée, notamment dans les villes de Pita et Labé, des militants de l'UFDG ont attaqué les maisons appartenant aux militants d'Alpha Condé, faisant de blessés et détruisant des biens matériels. À Conakry, les supporters des deux candidats se sont affrontés, mais le plus souvent c'étaient les supporters de l'UFDG contre les forces de sécurité. Les forces de sécurité sont intervenues contre des manifestants, en Moyenne Guinée et à Conakry, et ont été accusées, par un certain nombre d'organisations de

⁷ "Les États doivent prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les partis, les candidats, et les militants profitent d'une sécurité égale, et que les autorités de l'État prennent les mesures nécessaires pour empêcher la violence électorale." IPU, Déclaration sur les Élections Libres et Équitables, article 4(8)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

défense des droits de l'homme, d'utiliser la force excessive et d'organiser des attentats ciblés contre les membre du groupe ethnique peulh (ethnie dont est originaire Cellou Dalein Diallo).

Les rapports du nombre de blessés et de morts varient mais la plupart des rapports citaient plusieurs centaines de blessés et entre 9 et 12 morts, et des dizaines d'arrestations. Le Président Sékouba Konaté a décrété l'état d'urgence le 17 novembre, accompagné d'un couvre-feu allant du crépuscule à l'aube, ce qui a, une fois de plus, calmé la situation.⁸

Le Système Électoral

Le Centre Carter a observé des élections dans plus de 70 pays et connaît très bien toutes sortes de systèmes électoraux. Selon notre expérience, le "renversement du second tour", qui a été le sujet de tant de spéculation et de débat en Guinée, n'est en fait pas si rare. Il y a de nombreux exemples connus où les favoris du premier tour avaient perdu au second tour.⁹

Un des objectifs d'un modèle électoral à deux tours est de créer, tant que possible, une compétition équitable pour le second tour et voir quel candidats finaliste a le soutien populaire le plus large. Au second tour, le processus de prise de décision des électeurs est différent et aucune conclusion ne peut être écartée.

Leçons à Retenir et Recommandations pour l'Amélioration des Élection Législatives

En plus de ce rapport et des déclarations publiques précédentes, le Centre Carter publiera un Rapport final général sur l'intégralité de son observation du processus électoral de 2010 en Guinée. Des recommandations suggérées pour l'amélioration des processus électoraux à venir seront présentées dans ce rapport final.

⁸ Les officiels de l'UFDG ont accusé le gouvernement de persécutions ethniques d'attentats ciblés et ont fait remarquer qu'ils informeraient la Cour Pénale Internationale de ces incidents. Le gouvernement a rejeté ces accusations alors que le Procureur adjoint de la CPI annonçait que celle-ci surveillait de près la situation en Guinée afin de juger si ces incidents violents relevaient du mandat de la Cour. Voir: Joe Penney, La Guinée en État d'Urgence alors que des Violences font 9 morts. CNN online, 17 novembre 2010 trouvé à <http://www.cnn.com/2010/WORLD/africa/11/17/guinea.emergency/index.html>, accédé le 18 novembre 2010; Amnesty International. Les Autorités Guinéenne Doivent Arrêter les Arrestations et les Assassinats Arbitraires, 18 novembre 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-update/guinea-authorities-must-stop-arbitrary-arrests-and-killings-2010-11-18>, accédé le 20 novembre 2010; International Crisis Group. Conflict Risk Alert: Guinea, Dakar and Brussels, 18 novembre 2010, <http://www.crisisgroup.org/en/publication-type/media-releases/2010/conflict-risk-alerts-guinea.aspx>, accédé le 20 novembre 2010

⁹ Par exemple, le Liberia en 2005 entre Ellen Johnson-Sirleaf et George Weah, ou en France en 1995, 1981, et 1974. Dans les deux derniers exemples, le "candidat perdant" s'est représenté et a gagné les élections suivantes.



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Une série de “leçons à retenir” est présentée ci-dessous et est offerte dans un esprit de respect et de support pour le processus démocratique en Guinée.

(1) L'importance d'établir un cadre légal clair et des procédures électorales qui sont communiquées aux agents électoraux et au public bien avant les élections. Le premier tour de l'élection a été miné par des décisions de dernière minute de la CENI qui ont été très mal diffusées dans tout le pays. Ces décisions concernaient entre autres les électeurs n'ayant pas reçu de cartes biométriques, les électeurs votant par procuration et les électeurs votant en dehors de leurs bureaux de vote attitré (électeur par dérogation). Même si des améliorations ont été faites au second tour, des décisions importantes ont été prises qu'après l'envoi du matériel de formation et les formations des agents électoraux. Par exemple, les décisions concernant des questions comme: les électeurs sont ils obligé de mettre leur bulletin dans une enveloppe ou pas? La clarification de plusieurs articles clés du Code Électoral est aussi nécessaire. Ceci s'applique en particulier à l'Article 162 concernant les prérogatives dont dispose le président de la CENI pour annuler des voix et à l'Article 182 concernant le délai de 72 heures donné à la CENI pour annoncer les résultats provisoires.

(2) L'importance d'une formation à jour sur le vote, le compte et la transmission des résultats. L'amélioration de la performance des agents électoraux entre le premier et le second tour de l'élection était remarquable, et peut être directement attribuée à l'accent mis sur la formation pour le second tour. Cependant, la formation a été quelque peu entravée par le manque de clarté à propos de certaines procédures énumérées ci-dessus.

(3) L'importance d'avoir des institutions électorales crédibles et non partisans. La crise de crédibilité et la bataille partisane pour le contrôle de la CENI après le premier tour a directement contribué à la semi-paralysie de la CENI, à des délais consécutifs dans l'organisation du second tour, et l'augmentation des tensions en Guinée juste avant le second tour.

(4) L'importance du leadership pendant ces périodes importantes. Sur le chemin semés d'embûches, vers la transition à un gouvernement civil en Guinée, des individus clés, y compris le Président intérimaire, le Conseil National de la Transition (CNT), d'autres institutions guinéennes, les chefs religieux, les “sages” guinéens, et de nombreux partenaires internationaux ont fait preuve de fermeté en dissuadant la plupart des Guinéens de s'engager sur le chemin dangereux du conflit et de la crise. À l'avenir, les efforts de tous ces acteurs et autres afin d'éviter un conflit devront être persistants et énergétiques.

(5) L'importance d'une culture de respect et de travail pour l'intérêt général. Les observateurs de long terme du Centre Carter ont voyagé dans toute la Guinée et ont été touchés par la volonté de la grande majorité des Guinéens d'évoluer au delà des divisions ethniques. La violence fondée sur des divisions ethniques qui avait éclaté dans certaines zones était absolument inacceptable, et d'après nos rapports ne reflète pas la vision de la Guinée à laquelle la plupart des citoyens aspirent.

(6) L'importance d'avoir des partis politiques, des leaders, des représentants, et des militants responsables. Il est impératif que les candidats et les partis politiques respectent les nombreux engagements pris pendant les récents mois en ce qui concerne la coopération mutuelle et la création



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

d'un gouvernement inclusif. De plus, il est impératif que les candidats et tous les partis respectent la décision de la Cour Suprême et fassent tout leur possible pour promouvoir une acceptation pacifique des résultats définitifs.

Conclusion

La mission d'observation électorale du Centre Carter comprenant des citoyens de plus de 30 pays a accompagné le peuple de Guinée pendant ce processus de transition historique. Depuis le mois de mai 2010, les guinéens ont accueilli chaleureusement, dans toutes les régions de la Guinée, nos observateurs. Cette élection présidentielle était la première étape d'un long processus de démocratisation.

Le Centre Carter encourage tous les partis et tous les guinéens à respecter la décision de la Cour Suprême en ce qui concerne les résultats définitifs et de s'unir derrière le nouveau président afin de travailler ensemble pour la paix et le développement. La Cour Suprême, en accord avec la pratique internationale,¹⁰ devrait être transparente en expliquant les raisons de sa décision.

Les leaders politiques de la Guinée, plus spécifiquement les deux principaux candidats et les responsables de leurs partis, devraient faire preuve de leadership et faire tout ce qu'est en leur pouvoir pour promouvoir, auprès de leurs supporters et du peuple guinéen, une acceptation pacifique des résultats définitifs. Le Centre encourage le nouveau président à préciser qu'il servira en tant que président de tous les guinéens. Un futur prometteur se présente pour la jeunesse guinéenne, et cette chance historique ne doit pas être gâchée.

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base du cadre juridique guinéen, de la Constitution, et des obligations internationales et régionales de la Guinée en ce qui concerne les processus électoraux. Afin de déterminer si le processus électoral guinéen est conforme aux engagements légaux. Le Centre Carter conduit son observation électorale en respectant la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée aux Nations Unies en 2005.

¹⁰ Par exemple: "... le jugement, y compris les conclusions principales, les preuves et le raisonnement juridique doivent être rendus public..." Comité des Droits de l'Homme, Commentaire Général 32, paragraphe 29.



ANNEXE F

ÉQUIPES DE DÉPLOIEMENT

Premier Tour

Numéro d'équipe	Lieux	Noms
1	Labe	Peter Blair Auguy Kibassa Maliba Kiomba Omba
2	Kindia	Molly Byrne Adamou Idrissa Hassan
3	Mamou	Kouadio Behiblo Felicite Kramoh Baya Kara
4	Nzerekore	Damien Brockmann Rennie Gleebar
5	Kissidougou	Koffi Abou Anzoua Mohammed Musa Sherif Sr.
6	Gueckedou	Djilio Kalombo Alexis Arieff
7	Kankan	Lesley Pories Ali Kikal
8	Siguiro	Christian Mulume Dominique Dieudonne
9	Faranah	Arba Murati Diakalia Ouattara
10	Kamsar	Gianluca Rigolio Christian Gohel
11	Forecariah	Finola McDowell Alexandre Dia
12	Conakry	David Kortee Christof Kurz
13	Conakry	Randall Harbour Maurice Ekpang
14	Conakry	Elizabeth Ashamu Bjorn Folke Birkoff
15	Conakry	John Stremlau Yakubu Gowon Andrew Idakwo



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

Deuxième Tour

Numéro d'équipe	Lieux	Noms
1	Conakry	John Stremlau
		Yakubu Gowon
2	Conakry	Stephanie Berry
		Sibongile Zimemo
3	Conakry	Gabrielle Bardall
		Leila Blacking
4	Conakry	Sophia Moestrup
		Jean Paul Sibmana
5	Forecariah	Emmanuel Batururimi Kramoh
		Felicite Kouadio
6	Boké	Damien Brockmann
		Finola McDowell
7	Kindia	Ketura Brown
		Brian Morgan
8	Mamou	Cindy Chungong
		Nicolas Jahr
9	Labe	Maurice Aboki
		Josefa Nieto
10	Kankan	Auguy Kibasa
		Lesley Pories
11	Siguiri	Avril Torres
		Rennie Gleegbar
12	Faranah	Laura Erizi
		Abdou Ousmane
13	Kissidougou	Annegret Werner
		Koffi Anzoua
14	Gueckedou	Georges Ndi Onana
		Adeolu Adewumi
15	Ne zérékoré	Gaston Kalombo
		Alexis Arieff



ANNEXE G

LES 26 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION AD HOC POUR AMÉLIORER LES ÉLECTIONS

Entre les deux tours des élections présidentielles, une commission ad hoc et un comité technique de la CENI et du MATAP ont développé la liste des 26 points ci-dessous, qu'ils ont considéré comme étant nécessaires à l'amélioration des procédures électorales:

No.	Difficultés rencontrées au premier tour	Solutions proposées pour le 2nd tour	Échéances	Structures responsables
1	Insuffisance par endroit de bureaux de vote et éloignement de certains bureaux de vote du lieu de résidence des électeurs.	Identification et réaménagement des bureaux de vote là où cela est nécessaire.	25 juillet	CENI ET MATAP
2	Inexistence des listes d'électeurs devant voter par récépissé.	Impression des listes par BV-leur acheminement dans les circonscriptions électorales dans les délais. Commande des cartes électorales en Afrique du Sud	28 juillet	PERLE, CENI ET SAGEM
3	Insuffisance de formation des membres des bureaux de vote, des commissions de centralisation des résultats et des démembrements de la CENI	Reprise de la formation, cette fois par IFES.	Une semaine avant les élections	CENI, MATAP ET IFES
4	Difficultés dans la remontée physique des procès-verbaux (PV) de résultats.	Les présidents des bureaux de vote devrait être responsable du transport des PV, et être escortés par la FOSSEPEL, vers le démembrement de la CENI le plus proche. Créer un budget spécial pour les contrées lointaines afin de transporter les PVs le plus vite possible. Organiser le transport des PVs et des urnes selon le plan de ramassage de l'Union Européenne. Fournir des motos aux rapporteurs de la CEPI (ceux responsables de transporter les PVs et les résultats) et aux fonctionnaires électoraux. Étudier l'existence de motos pour le personnel hiérarchique et d'entretien.		CENI, MATAP, PARTENAIRES, ET PERLE



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

5	Non respect des dispositions de la loi à propos du nombre d'électeurs par isoloir (1 isoloir pour 250 électeurs, selon le Code électoral).	15,000 isoloirs sont maintenant disponibles		CENI, MATAP ET MDDL
6	Violation des dispositions légales concernant le vote par procuration et par dérogation.	Créer des normes et des formulaires numérotés pour voter par procuration et par dérogation. Seule la CENI et ses démembrements peuvent fournir des formulaires de vote par procuration et par dérogation. Seulement 10 électeurs par dérogation et 5 électeurs par procuration devrait être permis de voter par bureau de vote. Les autres électeurs par procuration ou par dérogation seront envoyés dans d'autres bureaux de vote (chaque formulaire devrait être imprimé en trois copies: une pour l'électeur, une pour les démembrements de la CENI, et une pour le président du bureau de vote).		CENI, MATAP ET MDDL
7	Non conformité à la loi des formulaires de dépouillement et de recensement des résultats (dans les bureaux de vote et les commissions de centralisation).	Réviser les formulaires des bureaux de vote.		CENI ET MATAP
8	Insuffisance du matériel électoral dans certains bureaux de vote.	Le matériel électoral devrait partir de Conakry 15 jours avant le jour des élections et arriver dans les bureaux de vote au plus tard trois jour avant le jour du scrutin..		CENI ET MATAP
9	Insuffisance de la sensibilisation à propos des procédures de vote.	La population devrait être informées au moins deux jours avant les élections du lieu des bureaux de vote et du fait que seuls les électeurs en possession de cartes biométriques et alphanumériques pourront voter au second tour au lieu des électeurs en possession de récépissés.		CENI, MATAP ET MCON
10	Absence de repas pour les membres des bureaux de vote	De l'argent devrait être donné aux chefs de quartier pour apporter de la nourriture le jour des élections.		CENI, MATAP et MDDL

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

11	Double niveau d'accréditation des journalistes	L'accréditation des journalistes devrait être faite avec la CENI..	Fait	CENI et CNC (Commission Nationale de la Communication)
12	Manque de sécurisation appropriée du matériel électoral après le 1er tour	Les démembrements de la CENI doivent être responsables de la sécurité du matériel électoral.		CENI, MATAP ET MDDL
13	Relations difficiles entre les démembrements de la CENI et l'administration décentralisée.	Appuis matériel et financier aux autorités locales. Renforcement de la synergie entre les différents acteurs.		CENI, MATAP ET MDDL
14	Faible représentation des démembrements de la CENI sur le terrain.	Évaluation des effectifs des démembrements, recrutement, et formation des surveillants des bureaux de vote.		CENI ET MATAP
15	Impression et distribution des bulletins de vote.	Les bulletins de vote sont livrés et stockés à Conakry	En cours	CENI, GOVERNMENT ET PARTNERS
16	Incapacité d'intégrer la liste de rejet au programme informatique.	Intégration de la liste de rejet dans la liste électorale générale	Fait	MATAP, CENI ET PERLE
17	Concentration de bureaux de vote dans certains endroits.	Après une étude des documents de la SAGEM, 13 missions se sont rendues dans 33 préfectures pour changer les emplacements et pour ajouter des bureaux de vote.	Fait	CENI ET MATAP
18	Mauvaise application des dispositions légales relative à l'ouverture et à la clôture des BVs.	Respecter les horaires d'ouverture et de clôture en accord avec le code électoral.		CENI
19	Refus par certains membres des bureaux de vote et des commissions de centralisation de signer les PVs.	Rappeler aux membres des bureaux de vote pendant la formation que l'article 216 du Code électoral prévoit des sanctions et des amendes s'ils refusent de signer les PVs.		CENI ET MATAP
20	Non respect des critères de choix des membres des bureaux de vote.	La CENI et le MATAP devraient rédiger une lettre commune à l'attention de l'administration locale et des bureaux locaux de la CENI pour identifier des membres des bureaux de vote selon les dispositions du code électoral. Demander aux partis politiques des deux candidats d'identifier leurs assesseurs pour les bureaux de vote et les commissions de centralisation.		CENI ET MATAP



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

21	Mauvaise répartition des agents de la FOSSEPEL dans les bureaux de vote			CENI ET FOSSEPEL
22	Installation de certains BVs dans les lieux de culte, domiciles privés, et garnisons militaires	Suivre strictement les règles définissant les endroits acceptables pour servir de bureaux de vote.		CENI ET MATAP
23	Difficultés d'accès à certains bureaux de vote	Installer les BVs dans des lieux faciles d'accès.		CENI ET MATAP
24	Participation des chefs de quartier au processus électoral	Prendre des mesures pour définir les responsabilités limitées des chefs de quartier pendant le processus électoral.		CENI, MATAP ET MDDL
25	Utilisation des enveloppes	Prendre des mesures pour utiliser ou bien ne pas utiliser les enveloppes pour les PVs.		CENI ET MATAP
26	Distribution des cartes d'électeur	Prendre des mesures pour examiner les cartes biométriques qui n'ont pas été distribuées et les garder dans les bureaux locaux de la CENI. Distribuer un courrier officiel pour inviter les forces de sécurité à rendre à la CENI les cartes d'électeur confisquées illégalement. Donner la responsabilité aux bureaux locaux de la CENI de distribuer les cartes d'électeur (biométriques et alphanumériques).		CENI ET MATAP

Améliorations des procédures électorales entre les deux tours.

- Plus de 1,600 bureaux de vote supplémentaires ont été créés, ce qui a amélioré l'accès des électeurs.
- Les récépissés utilisés par certains électeurs n'ayant pas reçu leurs cartes biométriques pour le premier tour ont été remplacés par des cartes alphanumériques afin d'essayer de réduire la possibilité de fraude.
- Les membres des bureaux de vote, les agents des partis, et d'autres acteurs clés du processus électoral ont reçu une formation adéquate sur les procédures de vote.
- Le décret électoral était plus clair et communiqué aux personnes concernées en temps voulu.
- Le matériel électoral a été distribué de façon adéquate et, en général, contenait tous les éléments importants.
- Le jour du scrutin, la majorité des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure.
- La CENI a adopté une stratégie de communication transparente afin d'informer le public et pour dissiper des rumeurs avant que celles-ci deviennent incontrôlables.
- La transparence et l'inclusion des représentants des alliances ont permis aux candidats et à leurs supporters de plus facilement accepter les résultats.
- Les institutions guinéennes, les chefs religieux, les chefs traditionnels, et la société en général se sont retrouvés autour d'un idéal commun de paix et d'unité nationale afin d'aborder les incidents de violence.
- La société civile guinéenne a déployé sur le terrain plusieurs milliers d'observateurs domestiques des élections.



ANNEXE H

RÉSUMÉ DES ÉVÈNEMENTS DE 2010

- **6 août:** Le président de la CENI nomme Hadja Aminata Mame Camara en tant que président intérimaire pendant son séjour en France pour suivre un traitement médical.
- **14 août:** Une mission part pour réévaluer la situation des bureaux des vote sur le terrain.
- **Septembre :** Pathe Dieng, directeur des opérations de la CENI, confirme que les élections auront lieu comme prévu, même si des faiblesses choquantes demeurent.
- **14 Septembre:** La mort du Président de la CENI, Ben Sekou Sylla aggrave la situation. Hadja Mame reste président de la CENI après la mort de Sekou.
- **16 Septembre:** Pathe Dieng annonce que la date du 19 septembre ne sera pas respectée, mais une autre date n'est pas fixée. Les gens perdent confiance dans la CENI et dans toutes les institutions politiques et commencent à douter sérieusement de leur volonté politique d'organiser des élections. La population est frustrée par la façon avec laquelle la situation est gérée par la CENI et le Président de la République.
- **21 Septembre:** Après le dépôt de plaintes par le RPG à propos de la perception de l'affiliation politique avec l'UFDG d'Hadja Mame, un vote est conduit au sein des commissaires de la CENI pour choisir son nouveau président.
- **24 Septembre:** Lounceny Camara est installé en tant que nouveau président de la CENI. L'UFDG, à son tour, refuse d'avancer vers des élections avec Camara comme président de la CENI, dans la mesure où il serait affilié avec le RPG. De plus, certains membres de la CENI, surtout le Président de la CENI, refusent d'accepter l'élection comme étant démocratique.
- **5 octobre:** Un décret est signé pour la tenue du second tour le 24 octobre. Les problèmes au sein de la CENI s'intensifient avec le refus de Camara de démissionner, ce qui mène la CENI dans une impasse. Un groupe séparatiste présente une pétition afin de limoger Camara et d'installer Foumba Kourouma comme nouveau président.
- **7 octobre:** Konaté crée un Comité de suivi de d'évaluation afin d'évaluer le progrès de la CENI à rapporter directement à Konaté.
- **19 octobre:** Sékouba Konaté le Chef de mission de l'OIF, Général Siaka Toumany Sangaré, à la tête de la CENI, même si, techniquement, il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans les affaires de la CENI. Il nomme aussi deux nouveaux vice-présidents (Hadja Mame Camara et Lounceny Camara). Bien que Sangaré soit un étranger, le peuple lui fait bon accueil et pense qu'il peut faire du bon travail.
- **Oct.:** Le Général Sangaré décide de retarder les élections et suggère la nouvelle date du 31 octobre.
- **27 octobre:** Annonce du décret présidentiel fixant le 7 novembre comme la nouvelle date pour le second tour des élections.



ANNEXE I

CHECK-LISTES POUR LES OBSERVATEURS

CHECK-LISTE POUR L'OUVERTURE DU SCRUTIN

GUINEA PRESIDENTIAL ELECTIONS - JUNE 27, 2010			
Arrival Time (24hr): <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Observer Team #:	Team Names:	
	Region:	Prefecture:	
Departure Time (24 hrs): <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Quartier/District:	Secteur:	
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of Registered Voters : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	# of ballots received: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	# of voters on derogation (supplementary) list: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		YES	NO
		N/A	
POLLING ENVIRONMENT			
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (please check one)?		
2	The polling station and surrounding environment was free from <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply)		
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?		
4	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?		
POLLING STATION AND STAFF			
5	Were all necessary polling staff present at the opening with adequate time to complete necessary procedures?		
6	How many of the polling staff were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
PROCEDURES			
7	Was the seal intact prior to opening on the storage container in which ballots were delivered?		
8	Was the ballot box presented as empty to all present before being sealed?		
9	Was the ballot box correctly closed, sealed, and the numbers recorded in accordance with protocol?		
10	Did political party agents sign the list of presence?		
	Were adequate election materials available for all registered voters?		
	If NO , please check what was missing or insufficient:		
11	<input type="checkbox"/> Ballot box <input type="checkbox"/> Polling booths <input type="checkbox"/> Ballots <input type="checkbox"/> Indelible ink <input type="checkbox"/> Ink pads for marking placed in voting booths <input type="checkbox"/> Protocols <input type="checkbox"/> Voter "control" list <input type="checkbox"/> <i>Emergement</i> list (signed by voters after voting) <input type="checkbox"/> Proxy list <input type="checkbox"/> Derogation (supplementary) list <input type="checkbox"/> Adequate seats <input type="checkbox"/> Other _____		
	Did the PS open for voting at 07:00 hours?		
	If NO , when did the station open? please check one of the following:		
	<input type="checkbox"/> 07:00 - 07:20 <input type="checkbox"/> 07:20 - 08:00 <input type="checkbox"/> 08:00 - 09:00 <input type="checkbox"/> After 09:00 (opening time <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>)		
12	<input type="checkbox"/> station did not open by time of departure		
	If NO , please check one of the following reasons that explains why the polling station opened late:		
	<input type="checkbox"/> Polling staff lack of understanding of procedures <input type="checkbox"/> Insufficient/missing materials <input type="checkbox"/> Insufficient number of polling staff <input type="checkbox"/> Insecurity <input type="checkbox"/> Other _____		
OTHER PERSONS PRESENT			
13	If domestic observers were present, how many were present from each organization? Please mark below: <input type="checkbox"/> a <input type="checkbox"/> b <input type="checkbox"/> c <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> e <input type="checkbox"/> Other _____		
14	How many of these domestic observers were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

		YES	NO	N/A		
15	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> UFR <input type="checkbox"/> PNR <input type="checkbox"/> PEDN <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> FUDEC <input type="checkbox"/> GPT <input type="checkbox"/> Others _____					
16	How many of these party and candidate agents were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
17	Did uniformed security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?					
18	Was the opening process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
19	Were observers and political party agents able to clearly observe the opening, free from interference?					
OFFICIAL COMPLAINTS						
20	Did any other observer or political party delegates inform you of problems at this polling station which you did not directly observe? If YES please comment below.					
21	Were any complaints filed by political party delegates or voters during your time at the polling station? If YES , were officials responsive to these complaints? Please comment on their response below.					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good ←		→ Very poor		
22	General polling environment/circumstances	5	4	3	2	1
23	Procedures followed	5	4	3	2	1
24	Staff understandings of voting procedures	5	4	3	2	1
25	Performance of polling station staff	5	4	3	2	1
26	Transparency of process	5	4	3	2	1
<p>Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and voting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further explanation in the comments section.</p>						
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process				
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt				
COMMENTS						
<p>Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required, please continue to the back of the form and/or attach additional sheets of paper to the report form.</p>						



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

SCRUTIN

GUINEA PRESIDENTIAL ELECTIONS - JUNE 27, 2010			
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:	
	Region:	Prefecture:	
Departure Time(24 hrs): □□:□□	Quartier/District:	Secteur:	
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of Registered Voters : □□□
	# of ballots received: □□□	# of proxy voters: □□□	# of voters on derogation (supplementary) list: □□
		YES	NO
			N/A
POLLING ENVIRONMENT			
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (check one)?		
2	The polling station and surrounding environment was free from <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply)		
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?		
4	Outside the polling station ask 3 voters how they traveled to the polling station and how far they traveled. Voter 1. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km <input type="checkbox"/> Miles Voter 2. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km <input type="checkbox"/> Miles Voter 3. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km <input type="checkbox"/> Miles		
5	In your opinion, are women participating in the voting process equally to men?		
6	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?		
POLLING STATION AND STAFF			
7	Were all necessary polling staff present at the polling station?		
8	Did polling station staff appear well trained and able to provide all necessary services?		
9	Was the polling station laid out adequately to conduct polling?		
10	Did all observers and political party agents have a clear view of the voting procedures?		
Question 11 must be asked directly to polling station staff. Please only do so when it does not interrupt the voting process. If you are completing this polling form in the SAME station in which you directly observed opening, PLEASE SKIP question 11 to avoid duplication.			
11	Did the polling station open for voting at 07:00 hours? If NO , when did the station open? Please check one of the following: <input type="checkbox"/> 07:00 - 07:20 <input type="checkbox"/> 07:20 - 08:00 <input type="checkbox"/> 08:00 - 09:00 <input type="checkbox"/> After 09:00 (opening time □□:□□) <input type="checkbox"/> station did not open by time of departure If NO , why did the polling station open late, (please check all that apply)? <input type="checkbox"/> Polling staff lack of understanding of procedures <input type="checkbox"/> Insufficient/missing materials <input type="checkbox"/> Insufficient number of polling staff <input type="checkbox"/> Insecurity <input type="checkbox"/> Other _____		
VOTING PROCEDURES			
12	Was the ballot box correctly closed and sealed?		
13	Were polling staff accurately explaining to voters how to vote?		
14	Were polling staff checking the voter card and verifying that the voters' names were on the voter list?		
15	Were voters with receipts only included on the "control" voter list?		
16	Were polling staff examining voters' fingers for traces of ink?		
17	Was the secrecy of the ballot maintained throughout the voting process? If NO , please explain.		
18	Were voters signing the <i>emargement</i> list after voting?		
19	Was each voter's finger marked with indelible ink after he or she voted?		

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

		YES	NO	N/A		
20	Did you observe any of the following irregularities? <input type="checkbox"/> Voters without proper ID voting <input type="checkbox"/> Seemingly identical signatures on voter list <input type="checkbox"/> Multiple Voting <input type="checkbox"/> Family/Group Voting <input type="checkbox"/> Voters voting with a pre-marked ballot <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Ballot box stuffing <input type="checkbox"/> Interruption of voting <input type="checkbox"/> Voters with proper ID being asked to show additional ID <input type="checkbox"/> Other _____					
21	Did you observe citizens being refused the right to vote? IF YES , please mark the reason below. <input type="checkbox"/> No proper ID <input type="checkbox"/> Not on voter list <input type="checkbox"/> Already voted <input type="checkbox"/> Photo doesn't look like voter <input type="checkbox"/> Other (please explain) _____					
OTHER PERSONS PRESENT						
22	If domestic observers were present, how many were present from each organization? Please mark below: <input type="checkbox"/> a <input type="checkbox"/> b <input type="checkbox"/> c <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> e <input type="checkbox"/> Other _____					
23	How many of these domestic observers were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
24	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> UFR <input type="checkbox"/> PNR <input type="checkbox"/> PEDN <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> FUDEC <input type="checkbox"/> GPT <input type="checkbox"/> Others _____					
25	How many of these party and candidate agents were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
26	Were observers and political party agents able to clearly observe voting, free from interference?					
27	Did security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?					
28	Was the voting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
OFFICIAL COMPLAINTS						
29	Did any other observer or political party agents inform you of problems at this polling station which you did not directly observe? IF YES please comment below.					
30	Were any complaints filed by political party agents or voters during your time at the polling station? IF YES , were officials responsive to these complaints? Please comment on their response below.					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good	Very Bad			
31	General polling environment/circumstances	5	4	3	2	1
32	Procedures followed	5	4	3	2	1
33	Staff understandings of voting procedures	5	4	3	2	1
34	Voters understandings of voting procedures	5	4	3	2	1
35	Performance of polling station staff	5	4	3	2	1
36	Transparency of process	5	4	3	2	1
Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and voting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further explanation in the comments section.						
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process				
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt				
COMMENTS						
Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required, please continue to the back of the form and/or attach additional sheets of paper to the report form.						



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

CHECK-LISTE POUR LA FERMETURE DU SCRUTIN ET LE DÉPOUILLEMENT

GUINEA PRESIDENTIAL ELECTIONS - JUNE 27, 2010						
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:				
	Region:	Prefecture:				
Departure Time(24 hrs): □□:□□	Quartier/District:	Secteur:				
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of Registered Voters: □□□			
	# of ballots received: □□□	# of proxy voters: □□□	# of voters on derogation (supplementary) list: □□□			
						YES NO N/A
POLLING ENVIRONMENT						
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (check one)?					
2	The polling station and surrounding environment was free from <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply)					
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?					
4	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?					
CLOSING						
5	At what time did the polling station close? <input type="checkbox"/> 16:00 - 16:20 <input type="checkbox"/> 16:20 - 17:00 <input type="checkbox"/> 17:00 - 18:00 <input type="checkbox"/> After 18:00 (Closing time □□:□□)					
	If your answer was after 18:00 , what was the reason for the delay (please check all that apply)? <input type="checkbox"/> Voters still in line at 18:00 <input type="checkbox"/> Election day decision to extend voting hours because of late opening <input type="checkbox"/> Polling staff disregarding procedures <input type="checkbox"/> Other (please explain)					
6	Were only those voters in line at 18:00 allowed to vote?					
COUNTING STATISTICS						
7	Total # of ballots cast _____ # of valid ballots _____ # of invalid ballots _____ # of spoiled ballots _____ # of unused ballots _____ # of proxy voters _____ # of persons voting by derogation _____					
8	Was the number of ballots cast equal to the number of voters who signed the <i>embargement</i> list?					
COUNTING PROCESS						
9	If domestic observers were present, how many were present from each organization? Please mark below: <input type="checkbox"/> a <input type="checkbox"/> b <input type="checkbox"/> c <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> e <input type="checkbox"/> Other _____					
10	How many of these domestic observers were women? □□					
11	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> UFR <input type="checkbox"/> PNR <input type="checkbox"/> PEDN <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> FUDEC <input type="checkbox"/> GPT <input type="checkbox"/> Others _____					
12	How many of these party and candidate agents were women? □□					
13	What time did the count begin? <input type="checkbox"/> 18:00 - 18:20 <input type="checkbox"/> 18:20 - 19:00 <input type="checkbox"/> 19:00 - 20:00 <input type="checkbox"/> After 20:00 (If counting began after 20:00, at what time did it begin? □□:□□)					
14	When counting began, did it appear that ballot boxes were free from tampering?					
15	Was the process visible to the public, party agents, and observers?					
16	Were the numbers on the ballot box seals the same as the numbers noted in the protocol during the station opening?					
17	Was the counting process conducted in conformity with the rules? (ballots placed on table, empty ballot box shown to observers then placed on floor near President, separation of ballots into stacks of 100, ballots separated by candidate during count, etc.)					
18	Was the counting process free from efforts to link a particular ballot to a voter?					
19	Were lighting and other conditions adequate for conducting counting through the duration of the process?					
20	Were there any unauthorized persons in the polling station during counting?					
21	Were there any unauthorized persons at the counting table during counting?					
22	Was the validity of ballots determined in an impartial and objective manner?					
23	Were the opinions of all polling station staff solicited on decisions on the validity of questionable ballots?					
24	Was the voting process free from challenges? If NO , on what grounds were these challenges based? (please check all that apply): <input type="checkbox"/> Voter intent <input type="checkbox"/> Miscounting <input type="checkbox"/> Invalidation of ballots <input type="checkbox"/> Lack of official stamp or number on ballot paper <input type="checkbox"/> Other _____					
25	Did polling officials consistently follow established criteria for determining the intent of the voter?					
26	Were all ballots accurately counted?					
27	Did the polling station staff announce the final results to all present?					
28	Did the polling station staff complete the necessary protocols (in 5 or 6 copies), avoiding revisions or crossing out information?					

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

OTHER PERSONS PRESENT				YES	NO	N/A	
30	If domestic observers were present, how many were present from each organization? Please mark below: <input type="checkbox"/> a <input type="checkbox"/> b <input type="checkbox"/> c <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> e <input type="checkbox"/> Other _____						
31	How many of these domestic observers were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						
32	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> UFR <input type="checkbox"/> PNR <input type="checkbox"/> PEDN <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> FUDEC <input type="checkbox"/> GPT <input type="checkbox"/> Others _____						
33	How many of these party and candidate agents were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						
34	Did uniformed security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?						
35	Was the counting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?						
RESULTS, PROTOCOLS & RECONCILIATION							
36	Were all necessary materials present in the kit de certification to complete counting and reconciliation? If NO , what was missing? <input type="checkbox"/> Brown envelope <input type="checkbox"/> Red envelope <input type="checkbox"/> Green envelope <input type="checkbox"/> Gold envelope <input type="checkbox"/> 9 consecutive numbered seals (scelles) <input type="checkbox"/> User manual						
37	Were all copies of the protocol signed by the President and other members of the polling station staff?						
38	Did polling station package election materials, and results protocols according to procedures?						
39	Was the green envelope containing results protocols sent immediately to the CENI? If YES how were these materials transported? <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Motorbike <input type="checkbox"/> Airplane <input type="checkbox"/> Helicopter <input type="checkbox"/> Other						
40	At what time did the count end? <input type="text"/> : <input type="text"/> : <input type="text"/>						
41	Are you allowed to accompany the red envelope to the Commission administrative de centralization? If YES , what time did you depart the polling station? <input type="text"/> : <input type="text"/> : <input type="text"/>						
OVERALL ASSESSMENT							
		Very good		Very Bad			
42	General polling environment/circumstances	5	4	3	2	1	
43	Procedures followed	5	4	3	2	1	
44	Staff understandings of voting procedures	5	4	3	2	1	
45	Voters understandings of voting procedures	5	4	3	2	1	
46	Performance of polling station staff	5	4	3	2	1	
47	Transparency of process	5	4	3	2	1	
Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and voting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further comment.							
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process					
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt					
COMMENTS							
Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space please use the back of the paper.							



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

CHECK-LISTE POUR L'ADMINISTRATION CENTRALE

GUINEA PRESIDENTIAL ELECTIONS - JUNE 27, 2010						
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:				
Departure Time(24 hrs): □□:□□	Region:	Prefecture:				
	Quartier/District:	Secteur:				
				YES	NO	N/A
POLLING ENVIRONMENT						
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (check one)?					
MATERIAL TRANSPORTATION						
2	What time did you arrive at the CEPI/CECI? □□:□□					
3	If the trip to the <i>Commission administrative de centralization</i> passed by the CESPI (to pick up other protocols /materials) was anything removed from the vehicle or tampered with?					
4	Did you see any protocols or sealed ballot boxes that had been opened or tampered with before they arrived at the <i>Commission administrative de centralization</i> ?					
STAFF AND PROCEDURES						
5	Were all necessary <i>Cellule de gestion</i> or <i>Commission administrative de centralization</i> members present?					
6	Once the protocol was opened, were results sent to the CENI by encrypted SMS?					
7	Were results entered into a data entry system to be sent via computer or scanner to the CENI?					
8	How long, on average, did it take to verify and send the results from each precinct? □□:□□					
9	During your observation, did the <i>Commission administrative de centralization</i> members identify any mistakes in the reconciliation and packaging of polling station results? If so, please explain the mistakes and any actions taken.					
OTHER PERSONS PRESENT						
10	If domestic observers were present, how many were present from each organization? Please mark below: <input type="checkbox"/> a <input type="checkbox"/> b <input type="checkbox"/> c <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> e <input type="checkbox"/> Other _____					
11	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> UFR <input type="checkbox"/> PNR <input type="checkbox"/> PEDN <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> FUDEC <input type="checkbox"/> GPT <input type="checkbox"/> Others _____					
12	Did uniformed security personnel present remain outside unless invited in by <i>Commission</i> officials?					
13	Was the counting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
OFFICIAL COMPLAINTS						
14	If any protocols included written complaints filed at the polling station, did the <i>Commission administrative de centralization</i> members consider these complaints? If YES , please explain their actions and decisions.					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good		Very Bad		
15	General polling environment/circumstances	5	4	3	2	1
16	Procedures followed	5	4	3	2	1
17	Staff understandings of voting procedures	5	4	3	2	1
18	Voters understandings of voting procedures	5	4	3	2	1
19	Performance of polling station staff	5	4	3	2	1
20	Transparency of process	5	4	3	2	1
Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and voting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further comment.						
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process				
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt				

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

COMMENTS

Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required please continue on the back of the page



CHECK-LISTE POUR L'OUVERTURE DU SCRUTIN DU SECOND TOUR

GUINEA PRESIDENTIAL RUNOFF ELECTION - SEPTEMBER 2010						
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:				
	Region:	Prefecture/Commune (Conakry):				
Departure Time (24 hrs): □□:□□	Quartier/District:	Secteur:				
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of registered voters :			
	# of ballots received:	# of voters who voted by the time you left:				
						YES NO N/A
POLLING ENVIRONMENT						
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (please check one)?					
2	The polling station and surrounding environment was free from <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply)					
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?					
4	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?					
POLLING STATION AND STAFF						
5	Were all necessary polling staff present at the opening with adequate time to complete necessary procedures?					
6	How many of the polling staff were women? □□ Out of □□ total.					
PROCEDURES						
7	Was the seal intact prior to opening on the storage container in which ballots were delivered? If no, explain.					
8	Was the ballot box presented as empty to all present before being sealed?					
9	Was the ballot box correctly closed, sealed, and the numbers recorded in accordance with protocol? If no, explain.					
10	Did political party agents sign the attendance list (<i>liste de présence</i>)? Were adequate election materials available for all registered voters? If NO , please check what was missing or insufficient:					
11	<input type="checkbox"/> Ballot box <input type="checkbox"/> Polling booths <input type="checkbox"/> Ballots <input type="checkbox"/> Indelible ink <input type="checkbox"/> Pens and ink pads for marking ballots <input type="checkbox"/> Protocols <input type="checkbox"/> Voter "control" list <input type="checkbox"/> <i>Emargement</i> list (signed by voters after voting) <input type="checkbox"/> Proxy list <input type="checkbox"/> Derogation (supplementary) list <input type="checkbox"/> Adequate seats <input type="checkbox"/> Other _____					
12	Did the PS open for voting at 07:00 hours? If NO , when did the station open? please check one of the following: <input type="checkbox"/> 07:00 - 07:20 <input type="checkbox"/> 07:20 - 08:00 <input type="checkbox"/> 08:00 - 09:00 <input type="checkbox"/> if after 09:00 indicate time □□:□□ <input type="checkbox"/> station did not open by time of departure If NO , please check one of the following reasons that explains why the polling station opened late: <input type="checkbox"/> Polling staff lack of understanding of procedures <input type="checkbox"/> Insufficient/missing materials <input type="checkbox"/> Insufficient number of polling staff <input type="checkbox"/> Insecurity <input type="checkbox"/> Other _____					
13	How many voters were waiting in line when the polling stations opened? □□□					
OTHER PERSONS PRESENT						
14	If domestic observers were present, what organizations were represented?					
15	How many of these domestic observers were women? □□ Out of □□ total.					
						YES NO N/A
16	If political party agents were present, which parties were represented? Please mark below number of agents per party. <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> Others _____					
17	How many of these party and candidate agents were women? □□ out of □□ total.					
18	Did uniformed security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?					
19	Was the opening process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
20	Were observers and political party agents able to observe clearly the opening, free from interference?					

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

COMPLAINTS									
		YES	NO	N/A					
21	Did any other observer or political party agents inform you of problems at this polling station which you did not directly observe? If YES please comment below.								
22	Were any written or oral complaints expressed by political party agents or voters during your time at the polling station? If YES , were officials responsive to these complaints? Please comment on their response below.								
		Very good → Very bad							
23	General polling environment/circumstances	5	4	3	2 1				
24	Procedures followed	5	4	3	2 1				
25	Staff understanding of opening procedures	5	4	3	2 1				
26	Efficiency of polling station staff	5	4	3	2 1				
27	Transparency of process	5	4	3	2 1				
<p>28 Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and opening process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further explanation in the comments section.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Very Good - No significant incidents or irregularities</td> <td style="width: 50%;">Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process</td> </tr> <tr> <td>Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process</td> <td>Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt</td> </tr> </table>						Very Good - No significant incidents or irregularities	Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process	Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process	Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt
Very Good - No significant incidents or irregularities	Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process								
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process	Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt								
COMMENTS									
<p>Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required, please continue to the back of the form and/or attach additional sheets of paper to the report form.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 400px; width: 100%;"></div>									



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

SCRUTIN DU SECOND TOUR

GUINEA PRESIDENTIAL RUNOFF ELECTION -SEPTEMBER 2010			
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:	
Departure Time(24 hrs): □□:□□	Region:	Prefecture/Commune (Conakry):	
	Quartier/District:	Secteur:	
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of registered voters :
# of ballots received: # of proxy voters: # of voters on derogation list: # of voters thus far: _____			
			YES NO N/A
POLLING ENVIRONMENT			
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (check one)?		
2	Was the polling station and surrounding environment free from campaigning, campaigning materials and weapons? If "NO" which were present? <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply):		
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?		
4	How many voters were waiting outside the polling station to vote when you arrived? <input type="checkbox"/> 1-15 <input type="checkbox"/> 16-30 <input type="checkbox"/> 31-45 <input type="checkbox"/> 46-60 <input type="checkbox"/> 61-75 <input type="checkbox"/> Over 76		
5	Outside the polling station ask 3 voters how they traveled to the polling station and how far they traveled. Voter 1. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km Voter 2. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km Voter 3. <input type="checkbox"/> Walk <input type="checkbox"/> Car <input type="checkbox"/> Other _____ Distance _____ <input type="checkbox"/> Km		
6	In your opinion, are women participating in the voting process equally to men?		
7	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?		
8	Was voter education information visible outside (or inside) the polling station?		
POLLING STATION AND STAFF			
9	Were all necessary polling staff present at the polling station?		
10	Did polling station staff appear well trained and able to provide all necessary services?		
11	Was the polling station laid out adequately and with enough space to conduct polling?		
12	Did all observers and political party agents have a clear view of the voting procedures?		
13	Has the polling station received a visit from a member of the CENI, CEPI or CESPI on election day?		
Question 14 must be asked directly to polling station staff. Please only do so when it does not interrupt the voting process. If you are completing this polling form in the SAME station in which you directly observed opening, PLEASE SKIP question 14 to avoid duplication.			
14	Did the polling station open for voting at 07:00 hours? If NO , when did the station open? Please check one of the following: <input type="checkbox"/> 07:00 - 07:20 <input type="checkbox"/> 07:20 - 08:00 <input type="checkbox"/> 08:00 - 09:00 <input type="checkbox"/> if after 09:00 indicate time □□:□□ <input type="checkbox"/> station did not open by time of departure		
	If NO , why did the polling station open late, (please check all that apply)? <input type="checkbox"/> Polling staff lack of understanding of procedures <input type="checkbox"/> Insufficient/missing materials <input type="checkbox"/> Insufficient number of polling staff <input type="checkbox"/> Insecurity <input type="checkbox"/> Other _____		
VOTING PROCEDURES			
15	Was the ballot box correctly closed and sealed?		
16	Were polling staff accurately explaining to voters how to vote?		
17	Were polling staff checking the voter card or other acceptable documents and verifying that the voters' names were on the voter list?		
18	Were procedures followed regarding voters with receipts only, proxy voters and the "derogation" voters? If no, please explain.		
19	Were polling staff examining voters' fingers for traces of ink?		
20	Did the President of the polling station have the Guide pratique du bureau de vote _____ yes: _____ no; and an additional document (aide-mémoire) that corrects the errors in the Guide pratique _____ yes: _____ no.		
21	Was the secrecy of the ballot maintained throughout the voting process? If NO , please explain.		
22	Were voters signing the proper list (<i>é margement</i>) after voting?		
23	Was each voter's finger marked with indelible ink?		

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

		YES	NO	N/A		
24 Did you observe any of the following irregularities? (Indicate below) <input type="checkbox"/> Voters without proper ID voting <input type="checkbox"/> Seemingly identical signatures on voter list <input type="checkbox"/> Multiple Voting <input type="checkbox"/> Family/Group Voting <input type="checkbox"/> Voters voting with a pre-marked ballot <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Ballot box stuffing <input type="checkbox"/> Interruption of voting <input type="checkbox"/> Voters with proper ID being asked to show additional ID <input type="checkbox"/> Other _____						
25	Did you observe citizens who were unable to vote? If YES , please explain. (For example, no proper ID, not on voter list, already voted, photo doesn't look like voter or other)					
26	Did you feel that any eligible voter (who was in possession of required documents) was refused the right to vote?					
OTHER PERSONS PRESENT						
27	If domestic observers were present, what organizations were represented?					
28	How many of these domestic observers were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> out of <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> total.					
29	If political party representatives were present, what parties were represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> Others _____					
30	How many of these party and candidate representatives were women? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> out of <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> total.	YES	NO	N/A		
31	Were observers and political party representatives able to observe clearly voting, free from interference?					
32	Did security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?					
33	Was the voting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
OFFICIAL COMPLAINTS						
34	Did any other observer or political party agents inform you of problems at this polling station which you did not directly observe? If YES please comment below.					
35	Were any written or oral complaints expressed by political party agents or voters during your time at the polling station? If YES , were officials responsive to these complaints? Please comment on their response below.					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good		→ Very Bad		
36	General polling environment/circumstances	5	4	3	2	1
37	Procedures followed	5	4	3	2	1
38	Staff understanding of voting procedures	5	4	3	2	1
39	Voter understanding of voting procedures	5	4	3	2	1
40	Performance of polling station staff	5	4	3	2	1
41	Transparency of process	5	4	3	2	1
42 Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and voting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further explanation in the comments section.						
Very Good - No significant incidents or irregularities				Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process		
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process				Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt		
COMMENTS						
Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required, please continue to the back of the form and/or attach additional sheets of paper to the report form.						



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

CHECK-LISTE POUR LA FERMETURE ET LE DÉPOUILLEMENT

GUINEA PRESIDENTIAL RUNOFF ELECTION - SEPTEMBER 2010			
Arrival Time (24hr): □□:□□	Observer Team #:	Team Names:	
Departure Time(24 hrs): □□:□□	Region:	Prefecture/Commune (Conakry):	
	Quartier/District:	Secteur:	
	Polling Station #:	Urban <input type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/>	# of registered voters :
	# of ballots received:		
		YES	NO
			N/A
POLLING ENVIRONMENT			
1	Was the environment around the polling station <input type="checkbox"/> calm <input type="checkbox"/> somewhat calm <input type="checkbox"/> tense <input type="checkbox"/> violent (check one)?		
2	Was the polling station and surrounding environment free from campaigning, campaigning materials and weapons? If "NO" which were present? <input type="checkbox"/> campaigning <input type="checkbox"/> campaign materials <input type="checkbox"/> weapons (please check all that apply).		
3	Was the area surrounding the polling station (including roads and paths) free from obstructions or barricades which could preclude its accessibility for voters?		
4	Was the polling station accessible to all voters, including those with disabilities?		
5	Was voter education information visible outside (or inside) the polling station?		
CLOSING			
6	At what time did the polling station close? <input type="checkbox"/> 16:00 - 17:00 <input type="checkbox"/> 17:00 - 17:50 <input type="checkbox"/> 18:00 <input type="checkbox"/> After 18:00 □□:□□ If your answer was before 18:00, please explain. Or if after 18:00, what was the reason for the delay (please check all that apply)? <input type="checkbox"/> Voters still in line at 18:00 <input type="checkbox"/> Election day decision to extend voting hours because of late opening <input type="checkbox"/> Polling staff disregarding procedures <input type="checkbox"/> Other (please explain) _____		
7	How many people were waiting in line at 18:00? □□□		
8	Were only those voters in line at 18:00 allowed to vote?		
COUNTING STATISTICS			
9	Total # of ballots cast _____ # of valid ballots _____ # of invalid ballots _____ # of spoiled ballots _____ # of unused ballots _____ # of proxy voters _____ # of persons voting by derogation _____		
10	Number of valid votes for Alpha Condé _____ ; for Cellou Dalein Diallo _____		
11	Was the number of ballots cast equal to the number of voters who signed the émargement list (including proxy and derogation lists)?		
12	If "no" to above question, how many voters signed? _____		
COUNTING PROCESS			
13	If domestic observers were present, what organizations were represented? _____		
14	How many of these domestic observers were women? □□ out of □□ total		
15	If political party agents were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> Others _____		
16	How many of these party and candidate agents were women? □□ out of □□ total?		
17	What time did the count begin? <input type="checkbox"/> 18:00 - 18:20 <input type="checkbox"/> 18:20 - 19:00 <input type="checkbox"/> 19:00 - 20:00 <input type="checkbox"/> After 20:00 (If counting began after 20:00, at what time did it begin? □□:□□)		
18	When counting began, did it appear that ballot boxes were free from tampering?		
19	Was the process visible to the public, party agents, and observers?		
20	Were the numbers on the ballot box seals the same as the numbers noted in the protocol during the station opening?		
21	Overall, was the counting process conducted in conformity with the rules? (ballots placed on table, empty ballot box shown to observers then placed on floor near President, separation of ballots into stacks of 100, ballots separated by candidate during count, etc.)		
22	Was the counting process free from efforts to link a particular ballot to a voter?		
23	Were lighting and other conditions adequate for conducting counting through the duration of the process?		
24	Were there any unauthorized persons in the polling station during counting?		
25	Were there any unauthorized persons at the counting table during counting?		

(suite)



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

		YES	NO	N/A		
26	Was the validity of ballots determined in an impartial and objective manner?					
27	Were the ballots that were signed by voters or on which voters had written something considered invalid? How many ballots fell into this category? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
28	Overall, were the opinions of all polling station staff solicited on decisions on the validity of questionable ballots?					
29	Was the counting process free from oral challenges? If NO , on what grounds were these challenges based? (please check all that apply): <input type="checkbox"/> Voter intent <input type="checkbox"/> Miscounting <input type="checkbox"/> Invalidation of ballots <input type="checkbox"/> Other _____					
30	Did polling officials consistently follow established criteria for determining the intent of the voter?					
31	Were all ballots accurately counted?					
32	Did the polling station staff announce the final results to all present?					
33	Did the polling station staff complete the necessary protocols, avoiding revisions or crossing out information?					
34	Did any political party representatives write an objection (<i>réclamation</i>) on the protocol or to be included with the protocol? If yes, please explain.					
OTHER PERSONS PRESENT						
		YES	NO	N/A		
35	Did uniformed security personnel present at this polling station remain outside unless invited in by polling station officials?					
36	Was the counting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
RESULTS, PROTOCOLS & RECONCILIATION						
37	Were all necessary materials present in the <i>kit de certification</i> to complete counting and reconciliation? If NO , what was missing? <input type="checkbox"/> Protocol with carbon copy <input type="checkbox"/> <i>Fiche de résultats</i> (Results form) <input type="checkbox"/> Tamper-proof envelopes <input type="checkbox"/> <i>Feuille de dépouillement</i> <input type="checkbox"/> Other _____					
38	Were all copies of the protocol signed by the President and other members of the polling station staff?					
39	Did polling station staff package election materials, and protocols according to procedures?					
40	At what time did the count end? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
41	Was one copy of the protocol posted in the polling station?					
42	Did each political party representative 'assesseur' receive one protocol?					
43	Were the other 3 protocols sent to the CENI <i>démembrement</i> in envelopes for the <i>Commission de centralisation</i> : CENI; MATAP?					
44	Are you allowed to accompany the envelopes to the closest <i>démembrement</i> (CESPI, CEPI or CECI) of the CENI? If yes what time did you depart the polling station? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
45	Were the protocols received in an organized manner at the CENI <i>démembrement</i> ?					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good → Very Bad				
46	General environment/circumstances	5	4	3	2	1
47	Counting Procedures followed	5	4	3	2	1
48	Staff understanding of counting procedures	5	4	3	2	1
49	Performance of polling station staff during count	5	4	3	2	1
50	Transparency of process	5	4	3	2	1
51 Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the election environment and counting process for this polling station. If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide further details in the comments section below.						
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process				
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt				
COMMENTS						
Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the polling station that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space please use the back of the paper.						



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

STAFF AND PROCEDURES						
7	Were all necessary <i>Commission administrative de centralisation</i> members present?					
8	Once the protocol was processed were results sent to the CENI by encrypted SMS?					
9	Were results also entered into a data entry system to be sent via computer or scanner to the CENI?					
10	How many minutes on average did it take to verify and send the results for one PS by SMS? _____					
11	During your observation, did the <i>Commission administrative de centralisation</i> members identify any mistakes in the reconciliation and packaging of polling station results? If so, please explain the mistakes and any actions taken.					
OTHER PERSONS PRESENT						
12	If domestic observers were present, what organizations were represented? _____					
13	If political party representatives were present, how many were present from each party represented? Please mark below: <input type="checkbox"/> UFDG <input type="checkbox"/> RPG <input type="checkbox"/> Others _____					
14	Did uniformed security personnel present remain outside unless invited in by <i>Commission</i> officials?					
15	Was the counting process free from interference, including by security personnel, political party or candidates' agents, and unauthorized persons?					
OFFICIAL COMPLAINTS						
16	If any protocols included written complaints filed at the polling station, did the <i>Commission administrative de centralisation</i> members consider these complaints? If YES , please explain their actions and decisions.					
OVERALL ASSESSMENT						
		Very good	→ Very Bad			
17	General environment/circumstances	5	4	3	2	1
18	Procedures followed	5	4	3	2	1
19	Staff understanding of procedures	5	4	3	2	1
20	Efficiency of staff	5	4	3	2	1
21	Transparency of process	5	4	3	2	1
22	Instructions for this Section: Put an 'X' next to the statement that best describes your assessment of the environment and process at this <i>Commission de centralisation</i> . If your response is "poor" or "very poor," it is important that you provide future details in the comments section below.					
Very Good - No significant incidents or irregularities		Good - A few incidents or minor irregularities, but none that had a significant effect on the integrity of the process				
Fair - Incidents or irregularities that may have affected the integrity of the process		Poor - Incidents or irregularities of such magnitude that the integrity of the process is significantly in doubt				
COMMENTS						
Instructions: In the box below, please provide details of any complaints or irregularities that occurred at the <i>Commission de centralisation</i> that you observed. You must provide an explanation for any observation question that requests an explanation. If additional space is required please continue on the back of the page.						



ANNEXE J

ACCORD DE PAIX DE OUAGADOUGOU

The Signed Agreement in Ouagadougou on January 15, 2010, between the Captain Moussa Dadis Camara, President of the National Council for the Democracy and the Development (CNDD), President of the Republic of Guinea, General Sékouba Konaté, Vice-President of the CNDD, Interim President of the Republic of Guinea, and His Excellence, Mr. Blaise Compaore, President of Burkina Faso, mediator in the Guinea crisis

- Considering the designation of His Excellence Mr. Blaise Compaore, President of Burkina Faso, as Mediator in the crisis in the Republic of Guinea;
- Determined to support the reconciliation of all Guineans and to restore confidence among leaders and those people, with respect, confidence and mutual recognition;
- Determined to restore in the Republic of Guinea a democratic, respectful rule of law made up of collective individual freedoms and principles of good governance;
- In accordance with the spirit of various talks organized by the Mediator for purposes to restore political dialogue among various components of Guinean society;
- Engaged to work together to create in the Republic of Guinea the conditions for a return to constitutional order and a consensual and alleviated democratic transition;
- Referring to the deliberations and resolutions of the Economic Community of West African States (ECOWAS), African Union (AU), United Nations (UN) and International Contact Group on Guinea (ICG-G);
- After consultations led in Ouagadougou on the 13 and January 14, 2010;

Captain Moussa Dadis CAMARA, President of the CNDD and President of the Republic of Guinea, General Sékouba KONATE, Vice-President of the CNDD, Minister of Defense, Interim President of the Republic, and His Excellence Mr. Blaise COMPAORE, President of Burkina Faso and Mediator in the crisis of the Republic of Guinea, agreed to the following measures for a peaceful transition in Guinea:

1. Respect of public freedom, including freedom of press and of opinion;
2. The guarantee of the safety of the people and their good;
3. The reorganization and reform of defense and security forces;
4. The creation of a National Council of Transition (CNT), a deliberating political body, directed by a religious person and composed of 101 members representing all components of Guinean society;
5. The nomination of a Prime Minister, President of the Council of Ministers, resulting from a forum of the Forces Vives of Guinea;
6. The formation of a National Unity Government;
7. The revision of the electoral register;



OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

8. The organization, within 6 months, of presidential elections in which the members of the National council of Transition, the Head of the State Transition, the members of the CNDD, the Prime Minister, the members of the National Unity Government and the members of the Defense and Security Forces will not take part in;
9. The recourse of ECOWAS civil and military observers;
10. The installation of follow-up, evaluation and accompaniment bodies;
11. The signatories of this declaration invite the international community to urgently bring political, financial and technical support for the implementation of measures adopted above;
12. His Excellence Mr. Blaise COMPAORE, President of Burkina Faso and Mediator in the Guinea crisis, will name a special representative in addition to the transition authorities from the Republic of Guinea.

Enclosing their profitable dialogue, His Excellence Mr. Blaise COMPAORE, President of Burkina Faso and the Interim President of the Republic of Guinea, General Sékouba KONATE, were delighted by the satisfactory progress of the state of health of the President of the CNDD, Captain Moussa Dadis CAMARA.

They expressed to him their total solidarity and their compassion for the difficult experience which he underwent, while wishing him a speedy recovery.

The President of the CNDD, Captain Moussa Dadis CAMARA, in return, expressed his deep gratitude for the invaluable support which he benefited from. In addition, said with sincerity that he takes time to convalescence, while remaining available to contribute his share to the transition.

Lastly, His Excellence Mr. Blaise COMPAORE, President of Burkina Faso and Mediator in the Guinea crisis, the President of the CNDD, President of the Republic of Guinea and the Vice-President of the CNDD, Interim President of the Republic of Guinea, address their cordial thanks to His Majesty, King Mohammed VI, as well as all Moroccan authorities, including the medical community, for accommodating, with great generosity, and looking after, with much professionalism and affection, Captain Moussa Dadis CAMARA.

Written in Ouagadougou, on January 15, 2010

the President of the CNDD, President of the Republic of Guinea:
Captain Moussa Dadis CAMARA

the Vice President of the CNDD,
Interim President of the Republic of Guinea:
General Sékouba KONATE

Mediator in the crisis in Guinea:
Blaise COMPAORE



ANNEXE K

LETTRES D'INVITATION



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DES AFFAIRES POLITIQUES
(MATAP)

N° 038...MATAP/CENI/09

12 MAR. 2010

Conakry, le

A

Monsieur le Président du Centre CARTER U.S.A
S /C Excellence Monsieur le Ministre d'Etat chargé des Affaires
Etrangères, de l'intégration Africaine et de la Francophonie
-Conakry-

Objet : Requête pour l'accompagnement
du processus électoral

Excellence Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remercier de la marque de solidarité témoignée à la République de Guinée en général et, au Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques (MATAP) et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en particulier, par l'accompagnement utile à travers l'envoi régulier de mission de votre Centre.

En raison du calendrier du processus électoral, nous sollicitons par la présente, l'accompagnement par :

- 1.L'envoi de mission d'observation électorale à l'occasion de la tenue du scrutin présidentiel.
- 2.L'installation dans notre pays d'une Antenne du centre CARTER pour prendre en compte les autres élections (Législatives, Communale et communautaires).
- 3.Le renforcement des capacités de la Société Civile ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus électoral.

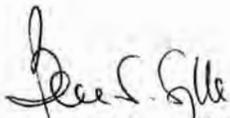


OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

La satisfaction de cette requête, permettra au MATAP et à la CENI dans les conditions actuelles de s'acquitter le mieux possible de leurs missions au bénéfice de la bonne gestion du processus électoral.

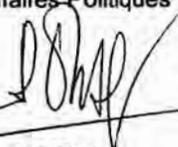
Vous en remerciant par avance pour la diligence et votre compréhension, veuillez agréer, excellence Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le président de la CENI


Ben Sékou SYLLA

Le Ministre de l'Administration du
Territoire et des Affaires Politiques




NAWA DAMEY



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

THE
CARTER CENTER



Ben Sekou Sylla
Président de la CENI

Nawa Damey
Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques

Bakary Fofana
Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et Francophone

Le 7 mai, 2010

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre invitation d'observer les élections présidentielles de la Guinée. Nous vous remercions également d'avoir chaleureusement accueillie une équipe préparatoire avec l'Ordre de Mission pour les voyages à l'intérieur de la Guinée durant la première semaine du mois de mai.

Nous souhaitons ardemment observer ces élections et sommes entrain de solliciter des fonds et ressources qui nous permettrons d'établir une mission d'observation des elections avec bureau à Conakry. Nous espérons déployer 8 observateurs long terme à la fin du mois de mai, et entre 20 à 25 observateurs court terme à la fin du mois de juin. Notre premier représentant sera Mr. John Koogler. Mr. Koogler fera ses présentations en personne la semaine prochaine à chacun de vos ministères ainsi que notre expert électoral Mr. Ron Gould.

Nous consulterons régulièrement avec toutes les parties prenantes électorales Guinéennes au fur et à mesure que nous progressons.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

John B. Hardman, MD
Président et Directeur Général



THE CARTER CENTER

OBSERVER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2010 EN GUINÉE

THE
CARTER CENTER



Ben Sckou Sylla
President of the CENI

Nawa Damey
Minister of the Administration of the Territory and Political Affairs

Bakary Foufana
Minister of Foreign Affairs and African and Francophone Integration

May 7, 2010

Dear Sirs:

Thank you for the invitation to observe the Guinean Presidential Elections. Thank you also for accommodating a preparatory team with the necessary permission documents (Ordre de Mission) to travel upcountry in Guinea during the first week of May.

We are positively inclined to observe and are seeking resources that would allow us to field an observation mission. Our hope is to deploy 8 long term observers at the end of May, and between 20- 25 short term observers at the end of June. Our first field representative will be Mr. John Koogler, and he will introduce himself to your respective institutions this coming week, together with the electoral expert Mr. Ron Gould.

We will consult regularly with all Guinean electoral stakeholders as we move forward.

With highest regards,

John B. Hardman, MD
President and CEO

LE CENTRE CARTER EN UN COUP D'OEIL

Vue d'ensemble: Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter, et son épouse, Rosalynn, en association avec l'Université Emory, afin de faire avancer la paix et la santé tout autour du monde. En tant qu'organisation non-gouvernementale, le Centre a participé à l'amélioration des conditions de vie des peuples de plus de 70 pays, en résolvant des conflits; en promouvant la démocratie, les droits de l'homme, et les opportunités économiques; en empêchant les maladies; en améliorant les soins de santé mentale; et en enseignant aux fermiers comment augmenter leur production agricole.

Accomplissements: Le Centre a observé plus de 85 élections dans 34 pays; a aidé des fermiers à doubler ou tripler leur production de grain dans 15 pays d'Afrique; a oeuvré pour éviter et résoudre des conflits civils et internationaux dans le monde entier; est intervenu afin d'empêcher des maladies inutiles en Amérique Latine et en Afrique; et a tâché de faire diminuer les tabous autour des maladies mentales.

Budget: \$93.9 million pour le budget opérationnel 2010-2011

Dons: Le Centre est une organisation à but non lucratif 501(c)(3), financée par des dons privés faits par des individus, fondations, corporations, et des agences internationale d'aide au développement. Comme prévu par la loi, les dons faits par les citoyens Américains sont fiscalement déductibles.

Locaux: La chapelle non confessionnelle Cecil B. Day ainsi que d'autres locaux sont disponibles pour des mariages, de retraites professionnelles et réunions, et autres événements spéciaux. Pour information, contacter le +1 -404-420-5112.

Emplacement: Sur un parc de 35 hectares, à environ 2,5 km à l'est du centre d'Atlanta. La Bibliothèque et le Musée Jimmy Carter, qui touche le Center, est géré par son propriétaire, la "National Archives and Records Administration" est ouvert au public. +1 (404) 865-7101

Personnel: Environ 160 employés, basés principalement à Atlanta.



MARTIN FRANK

THE
CARTER CENTER



THE CARTER CENTER

ONE COPENHILL
453 FREEDOM PARKWAY
ATLANTA, GA 30307
(404) 420-5100 ♦ FAX (404) 420-5145

WWW.CARTERCENTER.ORG